



No de résolution  
ou annotation

**- COPIE -**

Service de la gestion des  
documents et archives - VTR

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 11 janvier 1988 à la salle de l'Hôtel de ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: MM. Maurice Baril, Louis Benoit, Gilles Bourgoïn, Yvan Vallerand, Guy Gauthier et Robert Henri sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

**RÉCEPTION DE PÉTITIONS:** aucune

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'ordre du jour.

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée
- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités
- Période de questions
- Correspondance et réponse
- 1- Financement règlement #62 et #63
- 2- Avis de motion: Modification règlement de zonage
- 3- Avis de motion: Travaux aqueduc Ste-Marguerite
- 4- Zonage Agricole: Lauréanne Trudel & Madeleine St-Pierre
- 5- Acquisition lisière terrain: Rita S. Beaulieu
- 6- Achat ameublement- Complexe sportif
- 7- Avis de motion: Protection des non-fumeurs
- 8- C.S.R.V.F. Appui formation professionnelle
  
- Considération des comptes
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

421-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Maurice Baril et résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que ci-haut. Adoptée à l'unanimité.

**ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES ASSEMBLÉES**

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance du 14 décembre et de celle du 21 décembre 1987 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

2-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu d'accepter tels que rédigés les procès-verbaux des assemblées tenues les 14 et 21 décembre 1987. Signés et initialés par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier. Adoptée à l'unanimité.

**AFFAIRES DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES PRÉCÉDENTES**

Séance du 14 décembre, **Page 2002:** On demande si Monsieur Lajoie de la rue Jobidon a été contacté afin de lui donner les explications relativement à sa demande au programme PARCQ.

Monsieur Lajoie n'a pu être rejoint.

Les membres du conseil demandent également de mesurer la largeur de la rue Jobidon telle qu'elle existe.



No de résolution  
ou annotation

## RAPPORTS DE COMITÉS

### **Administration:**

Le comité attend des nouvelles du syndicat suite à une lettre du directeur de l'administration la semaine dernière.

Le comité souligne qu'il fera rapport sur l'adoption du dernier budget et du plan d'action qui a été mis de l'avant à cette occasion. Le comité demande aux cadres de déposer un calendrier de réalisations (avec dates) des objectifs et orientations émises et acceptées lors de la préparation du budget.

Le secrétaire-trésorier souligne qu'ils ont tous remis leur formule de déclaration d'intérêt financier des élus municipaux tel qu'il est prévu à l'article 33.2 de la loi sur les élections dans certaines municipalités.

### **Sécurité publique:**

Le rapport des incendies du mois de décembre 1987 est remis. Le comité souligne que les 4 incendies de décembre ont coûté environ 2 000\$.

Monsieur le Maire souligne qu'il a assisté la semaine dernière à Arnprior à une séance d'information sur le plan des mesures d'urgence donnée par la Protection Civile. Que dans le cours de l'année, le plan des mesures d'urgence de la Municipalité sera révisé en profondeur.

### **Transports:**

Le comité souligne qu'il y aurait lieu de prévoir lors de la prochaine demande de soumission pour le déneigement des chemins que le contracteur voit à la balisation des rues afin d'éviter de remplir les fossés et de suivre le tracé exact des rues.

*BALISAGE au lieu  
de BALISATION*

### **Hygiène du milieu:**

Les travaux d'assainissement sont suspendus pour la saison d'hiver.

### **Urbanisme:**

Le comité souligne qu'un tableau comparatif des permis de construction des années 1986-1987 a été déposé aux membres du conseil.

Le comité souhaiterait que la Fine Pointe fasse état des résultats obtenus avec le service de transport en commun qui a été suspendu faute de clientèle.

### **Loisirs:**

Le rapport de la bibliothèque pour le mois de décembre est déposé.

La surface de patinage libre a été préparée tardivement à cause de la température.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Jean-Guy Janvier**, rang des Garceau, demande si la remise faite avec une boîte de camion dans le rang Des Garceau demeurera à cet endroit longtemps.

Des démarches ont été entreprises avec le propriétaire et de nouveaux avis doivent lui parvenir.

Il demande également si Monsieur Laroche a le permis nécessaire pour enfouir des rebus.

Monsieur Laroche détient entre autre 3 permis pour des enfouissements.

**M. Lionel Giroux**, rue Raymond, se plaint que Monsieur Godon, près de chez lui n'a pas enlevé les débris sur son terrain.

Monsieur Godon a été avisé et de nouveaux avis lui parviendront.



No de résolution  
ou annotation

## CORRESPONDANCE

La Société d'Habitation du Québec informe que des nouvelles dispositions sont introduites à la Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil relatives aux responsabilités municipales en matière de conversion des immeubles locatifs en copropriété divise.

Les municipalités où un comité consultatif est constitué, pourront adopter un règlement pour soumettre la conversion d'un immeuble locatif à l'autorisation du conseil de la municipalité.

SOQUIP

SOQUIP fait parvenir copie d'une lettre adressée à M. Gilbert Charette, président des Fêtes du 250e, avisant qu'une contribution de 1 000\$ est versée à l'organisation.

Caisse Pop.  
vs asphalt.

M. Pierre Beaulieu, directeur de la Caisse populaire informe que son Conseil d'administration demande que soit réparé le pavage du stationnement de la Caisse lequel a été endommagé suite aux travaux effectués par la Municipalité pour l'assainissement des eaux.

L'entrepreneur responsable des travaux a été avisé de corriger cette situation, mais celui-ci n'a pas exécuté les travaux requis. Le tout sera corrigé lors de la reprise des travaux d'assainissement au printemps prochain. On demande d'informer Monsieur Beaulieu de ces faits.

Invitation  
Club Optimis.

M. Réjean Hubert, président du Club Optimiste, invite les membres du Conseil ainsi que les employés à souligner le début de l'année en allant rencontrer et souper avec les Optimistes, mercredi le 20 janvier au restaurant Grec Baie-Jolie. Une confirmation serait appréciée et ce avant le 16 janvier.

Monsieur le Maire et le Maire-suppléant étant retenus à d'autres réunions ce même soir, M. Maurice Baril représentera la Municipalité à ce souper.

R.St-Pierre  
vs rue  
Thériault

M. René St-Pierre avise que toutes ententes intervenues avec M. Yvan Thériault et/ou Madame Denise Charland Thériault et/ou la Municipalité relativement à une rue projetée (lot P-62) et à un échange de terrain sont par les présentes annulées puisque depuis plus de 3 ans aucune suite n'a été donnée à ce projet.

Les membres du conseil demandent au secrétaire-trésorier de prendre des informations supplémentaires.

Aff. Mur. vs  
projetLoi88

M. André Bourbeau, ministre des Affaires municipales, avise qu'il a déposé le projet de Loi 88, dont l'objet principal est de permettre aux municipalités régionales de comté de bénéficier d'un cadre plus favorable à leur développement et à leur fonctionnement.

Les membres du conseil désirent connaître la position de la M.R.C. de Francheville.

Ass.Chefs  
incendie

L'Association des chefs de service d'incendie du Québec désire mieux faire connaître l'association afin de renforcer ses liens et de développer davantage l'intercommunication entre l'organisme, les conseils de ville et tous les élus municipaux afin d'établir un véritable front commun animé d'une même volonté de réduire au minimum les pertes causées par le feu.

Isle-aux-  
Coudres vs  
appui

Les Maires des municipalités de l'Isle-aux-Coudres, demandent que la Municipalité appuie leur demande auprès du Premier ministre Robert Bourassa concernant l'abolition de la gratuité universelle au traversier St-Joseph de la Rive/Ile-aux-Coudres. Les dirigeants municipaux tiennent beaucoup à garder cette gratuité universelle autant pour les insulaires que pour tous les gens intéressés à venir visiter l'Isle.



No de résolution  
ou annotation

Ce sujet sera discuté au comité plénier et reporté à une séance ultérieure s'il y a lieu.

**FINANCEMENT EMPRUNT RÈGLEMENT 62 et 63**

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac se propose d'emprunter par billets un montant total de 15 162.20\$, en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
62	4 455.05\$
63	10 707.15\$
	<hr/>
	15 162.20\$

ATTENDU qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme du montant total de 15 162.20\$ au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU que le conseil désire emprunter ce montant à la Caisse populaire de Pointe-du-Lac;

ATTENDU qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets seront émis;

3-88

Il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas;

- 1.- Les billets seront datés du 25 janvier 1988;
- 2.- Les billets porteront un taux d'intérêt de 11.75% l'an payables semi-annuellement;
- 3.- Les billets, capital et intérêts, seront payables à la Caisse populaire de Pointe-du-Lac;
- 4.- Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
- 5.- Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

- 1.- 912.20\$
- 2.- 900.00\$
- 3.- 1 100.00\$
- 4.- 1 200.00\$
- 5.- 1 400.00\$

5.- 9 650.00\$ (à renouveler).

Adoptée à l'unanimité.

**FINANCEMENT EMPRUNT RÈGLEMENTS 62 et 63**

4-88

Il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu unanimement:

QUE pour l'emprunt au montant total de 15 162.20\$, effectué en vertu des règlements numéros 62 et 63, la municipalité de Pointe-du-Lac émette par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

-



No de résolution  
ou annotation

- 5 ans (à compter du 25 janvier 1988), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 62 et 63;

chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.  
Adoptée à l'unanimité.

**FINANCEMENT EMPRUNT RÈGLEMENT 62 & 63**  
**ORÉE DES BOIS ET LES BOCAGES**

5-88

Il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu unanimement:

QUE la municipalité de Pointe-du-Lac accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire de Pointe-du-Lac pour son emprunt de 15 162.20\$ par billets en vertu des règlements 62 et 63, à 11.75%, au pair et échéant en série 5 ans comme suit:

11.75%	25 janvier 1989	912.20\$
11.75%	25 janvier 1990	900.00
11.75%	25 janvier 1991	1 100.00
11.75%	25 janvier 1992	1 200.00
11.75%	25 janvier 1993	11 050.00\$

QUE demande soit faite à l'Honorable ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut (L.R.Q., ch. C 27.1, art. 1071.1).  
Adoptée à l'unanimité.

**MODIFICATION RÈGLEMENT ZONAGE**

6-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Maurice Baril, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure du Conseil, d'un règlement portant le numéro 76 et modifiant le règlement de zonage de la Municipalité. Le texte du projet de règlement est remis aux membres du Conseil et est disponible pour consultation par les contribuables. Ce projet de règlement modifie:

- 1- l'article 6.02  
l'article 6: concernant les garages privés et dépendances
  - 2- l'article 11.12D: concernant la hauteur des bâtiments
  - 3- l'article 11.26 pour autoriser des habitations unifamiliales groupées en zone CR5
- Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION: TRAVAUX AQUEDUC STE-MARGUERITE**

7-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant les travaux d'aqueduc sur le chemin Ste-Marguerite et décrétant un emprunt de 300 000\$ pour l'exécution de ces travaux.  
Adoptée à l'unanimité.

**ZONAGE AGRICOLE: MME LAUREANNE TRUDEL**

ATTENDU que Madame Lauréanne Trudel s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, le lot P-451,

ATTENDU que ce terrain est en façade du rang



No de résolution  
ou annotation

8-88

St-Nicolas et limité par un chemin privé existant depuis nombre d'années,

ATTENDU que plusieurs chalets et maisons sont déjà contruits sur ce lot,

ATTENDU que ce terrain ne possède ni les qualités, ni la superficie pour être utilisé à des fins agricoles rentables,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri, et résolu d'appuyer la demande de Madame Lauréanne Trudel, auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec relativement au lot P451.

Adoptée à l'unanimité.

#### ZONAGE AGRICOLE: MADELEINE ST-PIERRE

ATTENDU que Madame Madeleine St-Pierre s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, lotir et aliéner les lots 20-1 et P-20, d'une superficie de 7 462,3m<sup>2</sup>,

ATTENDU que ces lots sont exclus de la zone agricole révisée, selon la proposition de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, 8.0-43200-3 en date du 1987-10-26,

9-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Louis Benoit et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande de Madame St-Pierre auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

#### ACQUISITION LISIÈRE TERRAIN: RITA S. BEAULIEU

ATTENDU que le Notaire Paquette ne désire pas procéder à l'acte de cession à la Municipalité d'une lisière de terrain propriété de Madame Rita S. Beaulieu, soit le lot P-268, en invoquant des problèmes de titre,

ATTENDU que la résolution numéro 247-85 mandait le Notaire Edouard Paquette à préparer cet acte de cession,

ATTENDU que le Notaire Henri-Paul Martin souligne que les corrections appropriées ont été apportées,

10-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu de retirer le mandat de la cession au Notaire Edouard Paquette en ce qui concerne la partie de terrain du lot P-268, propriété de Madame Rita S. Beaulieu. De mandater le Notaire Henri-Paul Martin à préparer l'acte de cession du lot pour 1 (UN) dollar pouvant être décrit comme suit:

Une partie du lot P-268, propriété de Madame Rita Simard ou représentant, mesurant, mesures métriques, QUATORZE MÈTRES VINGT ET UN CENTIMÈTRES (14,21m) dans sa ligne nord ouest, UN MÈTRE TRENTE-SEPT CENTIMÈTRES (1,37m) dans sa ligne nord-est, TREIZE MÈTRES QUATRE-VINGT-HUIT CENTIMÈTRES (13,88) dans sa ligne sud-est, UN MÈTRE SOIXANTE-QUATORZE CENTIMÈTRES (1,74m) dans sa ligne sud-ouest; borné au nord ouest par le chemin public, au nord-est par partie du lot 268 propriété de Gérald Dupont ou représentants, au sud-est par partie du lot 268 propriété de Rita Simard ou représentants, au sud-ouest par partie du lot 267, propriété de Robert Simard ou représentants.

Que Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Pointe-du-Lac, l'acte de cession préparé.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

11-88

## ACHAT ACTIF IMMOBILISÉ "MOBILIER"

ATTENDU que le service des loisirs de la municipalité doit compléter son mobilier pour répondre aux besoins de sa clientèle,

ATTENDU que la Municipalité a considéré plusieurs fournisseurs et a fait l'analyse des produits et du rapport qualité/prix,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand que la municipalité de Pointe-du-Lac achète de la Librairie du Cap Inc., soixante-quinze (75) chaises empilables en polyéthylène au coût total, incluant toutes les taxes, de 2 186.81\$ et que ce montant soit puisé à même le surplus accumulé tel qu'il est prévu aux prévisions budgétaires 1988. Adoptée à l'unanimité.

## AVIS DE MOTION: PROTECTION DES NON-FUMEURS

Les membres du conseil reporte en comité plénier toutes les discussions sur ce sujet.

## C.S.R.V.F. APPUI FORMATION PROFESSIONNELLE

Après discussion, les membres du conseil ne désirent pas appuyer la position de la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges.

## CONSIDÉRATION DES COMPTES: COMPTES FOLIO 612

3800	J.B. Lanouette Inc.	10	436.68\$
3801	Yves Marchand		421.37
3802	Jean-Yves Pépin		260.00
3803	Normand Hélie		54.00
3804	Rénald Légaré		27.00
3805	Roland Manseau		54.00
3806	Marc Denoncourt		54.00
3807	Gilles Fournier		54.00
3808	Raymond Benoit		54.00
3809	André Roque		54.00
3810	Sylvio Dufresne		27.00
3811	Maurice Crête		27.00
3812	Denis Lesmerises		54.00
3813	Réjean Rochefort		54.00
3814	André Dugré		54.00
3815	Jean Crête		54.00
3816	Michel Lesmerises		54.00
3817	Luc Dugré		54.00
3818	Mario Veillette		27.00
3819	Gino Harnois		54.00
3820	Marc Pariat		190.96
3821	Panpierre Inc.	75	899.81
3822	Yves Marchand		421.37
3823	Marc Pariat		190.96
3824	Formules d'Affaires Ltée		567.55
3825	Claude Arbour Inc.		246.29
3826	Ass. Qué. Technique de l'Eau		260.00
3827	Yvon Caron		5.50
3828	Alain Bellerive	1	008.81
3829	Marcel Bergeron		19.49
3830	Bibliothèque Cent. Prêts Mauricie	1	544.80
3831	Boivin & Gauvin Inc.		105.36
3832	Herman Bouchard & Fils Inc.		20.00
3833	Brevages Bégin Ltée		42.51
3834	Burotec Inc.		512.59
3835	Centre Electronique Viau Enr.		54.50
3836	Consultants municipaux P.S. Inc.	1	357.50
3837	Coopérative d'Imprimerie		225.12
3838	Corp. des Fêtes du 250e		167.00
3839	Réjean Degrandpré		185.22
3840	Mario Deshaies		82.53
3841	Distribution Robert Enr.		644.83
3842	Excavations Dratex Inc.	2	130.00
3843	Formules Municipales Ltée		118.40



No de résolution  
ou annotation

3844	Fournier & Martin Inc.		7.33
3845	Garage Denis Trudel		456.76
3846	Garage Pépin & Fils	1	300.23
3847	Gaz Metropolitain		450.29
3848	Gestion Del Inc.		570.00
3849	Groupe des Produits Chimiques	7	124.92
3850	Imprimerie Grim Art Enr.		300.00
3851	Groupe Laperrière & Verreault Inc.		500.00
3852	Libraire du Cap Inc.		155.15
3853	Malbeuf Equipement Inc.	2	970.20
3854	Marc Brulé Inc.		454.25
3855	Matériaux Les Rives Inc.		479.99
3856	Aé. Guy Messier	2	922.63
3857	Motorola Ltée		74.38
3858	Pagé Construction Inc.		671.55
3859	Claude Parent		267.42
3860	Les Pavages de Nicolet Inc.	1	235.00
3861	André Pélissier Inc.	3	464.34
3862	Perron Electricque M. El.		805.76
3863	Pointe-du-Lac Pièces d'Auto Inc.		881.53
3864	Produits de Laboratoires certifiés		216.27
3865	Protection Incendie C.F.S. Ltée		228.37
3866	Quincaillerie Guilbert Inc.	1	880.23
3867	Reliure Travaction Inc.		279.88
3868	Reliure 2000 Enr.		62.72
3869	Les Industries Sanfax Ltée		732.51
3870	Sani Paré Inc.	6	174.17
3871	Sanivan Inc.	4	409.70
3872	Sergaz Inc.		107.63
3873	Signalisation de la Capitale Inc.		124.91
3874	Structure C.Q.S. Inc.		177.34
3875	Télé-Communication		173.00
3876	Trophées Elka		81.76
3877	Noe Veillette Inc.	2	070.00
3878	Ville de Trois-Rivières	1	000.00
3879	Westburne Québec	2	695.12
3880	Le Temps de Vivre		25.00
3881	Les Editions Le Nord		19.95
3882	Hydro Québec	4	300.98
3883	Bell Canada		471.00
3884	Bell Canada		572.59
3885	Restaurant Le Grand Constant		126.14
3886	Réjean Rochefort		15.00
3887	Petite Caisse		57.38
3888	Ameublement de Bureau		468.70
3889	Société Qué.	1	597.89
3890	LPA Groupe Conseil	1	216.25
3891	Martin, Martin, Donaldson		460.00
3892	Martial Beaudry		139.26
3893	Antoine Dufour		72.52
3894	Yves Marchand		35.03
3895	Michel Bastarache		76.20
3896	Jean Yves Pépin		88.20
3897	Yves Marchand		421.37
3898	Yves Marchand		421.37
3999	Marc Pariat		190.96
3900	Yolande Lahaie		13.60
3901	Municipalité Pointe-du-Lac		191.21
3902	Marie-Claire Simard		156.55
3903	Municipalité Pointe-du-Lac	2	505.07
3904	Maurice Riel		22.26
3905	Gérard Gauthier		10.42
3906	Municipalité Pointe-du-Lac		259.96
3907	Municipalité Pointe-du-Lac		60.00
3908	Municipalité Pointe-du-Lac		8.82
3909	Municipalité Pointe-du-Lac.		770.86
3910	Maurice Senneville		33.73
3911	Philippe Juneau		3.52
3912	Municipalité Pointe-du-Lac.		13.90
3913	Jean Richard Desbiens		8.61
3914	Douglas Antonyshyn		57.55
3915	Municipalité Pointe-du-Lac		109.52
3916	Gérard Gauthier		179.92
3917	André Bastarache		383.39



No de résolution  
ou annotation

3918	Municipalité Pointe-du-Lac	447.24
3919	Diane Massicotte	12.00
3920	Municipalité Pointe-du-Lac	502.38
3921	Municipalité Pointe-du-Lac	10.95
3922	Municipalité Pointe-du-Lac	37.11
3923	Municipalité Pointe-du-Lac	38.76
3924	Paul Charbonneau	5.46
3925	Jacques Bourque	32.37
3926	Municipalité Pointe-du-Lac	569.82
3927	Jacques Bourque	31.92
3928	Gérard Gauthier	1.09
3929	Jacques Durand	637.63
3930	Antoine Guay	23.64
3931	Madeleine Beauchesne	25.36
3932	André Panneton	7.44
3933	Bruno Dufresne	6.10
3934	Municipalité Pointe-du-Lac	303.81
3935	Maurice Boisvert	16.91
3936	Lise Gendron	57.11
3937	Mario Fournier	15.96
3938	Henri-Paul Gauthier	121.63
3939	Georges Roy	160.16
3940	Huguette Coté	4.68
3941	Centre Nautique de Francheville	1 715.22
3942	Guy Rocheleau	508.50
3943	Municipalité Pointe-du-Lac	930.56
3944	Gary Skidds	15.48
3945	Jean-Claude Tessier	7.92
3946	Municipalité Pointe-du-Lac	903.39
3947	Georges Roy	549.22
3948	Georges Roy	53.90
3949	André Guilbert	167.21
3950	Sylvain Lacerte	866.16
3951	Denis Benoit	81.02
3952	Emilien Hélie	515.48
3953	Roger Vallières	45.98
3954	Normand Hélie	18.44
3955	Municipalité Pointe-du-Lac	1 902.28
3956	Gaétan Beauchesne	28.98
3957	Hélène Leclerc	117.43
3958	Petite Caisse	94.08
3959	Aux Coquilles	1 097.50
3960	Great West Cie Ass.	535.97
3961	Bigué & Lord Arc.	6 955.50
3962	Jean Yves Pepin	40.67
3963	Martial Beaudry	160.80
3964	Réal Héon	72.68
3965	Elyse Cyr	31.36
3966	Yves Marchand	18.62
3967	Michel Bastarache	41.65
3968	Yves Marchand	421.37
3969	Jean-Yves Pepin	267.00
3970	Normand Hélie	105.00
3971	Rénald Légaré	105.00
3972	Roland Manseau	39.00
3973	Marc Denoncourt	120.00
3974	Gilles Fournier	132.00
3975	Raymond Benoit	105.00
3976	André Roque	93.00
3977	Sylvio Dufresne	132.00
3978	Maurice Crête	78.00
3979	Denis Lesmerises	105.00
3980	Réjean Rochefort	81.00
3981	André Dugré	105.00
3982	Jean Crête	78.00
3983	Michel Lesmerises	132.00
3984	Luc Dugré	27.00
3985	Mario Veillette	120.00
3986	Gino Harnois	105.00
3987	Marc Pariat	160.80
3988	Marc Pariat	36.21
3989	Marc Pariat	128.82
3990	Les Editions Le Nord	19.95
3991	Les Editions Le Nord	25.95
3992	Bel Canada	502.10



No de résolution  
ou annotation

12-88

3993	Hydro Québec	2 208.00
3994	Gaz Métropolitain	1 061.01
3995	Receveur Général du Canada	852.36
3996	Receveur Général du Canada	3 038.11
3997	Ministre du Revenu	4 421.73
3998	La Laurentienne Mutuelle	1 383.96
3999	U.M.R.C.Q.	1 220.00
4000	Syndicat des Employés	134.34

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.  
Adoptée à l'unanimité.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Marc Boucher**, rue Boucher, demande des explications sur la lettre de Monsieur St-Pierre.

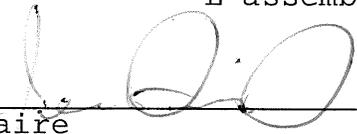
Monsieur le Maire mentionne que cette lettre concerne l'entente relativement à la municipalisation d'une rue privée et des cessions de terrain pour y parvenir.

L'ordre du jour étant épuisé,

13-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Louis Benoit et résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée.

  
Maire

  
Secrétaire-trésorier

Ass. Elect. Pro  
Règ. #75

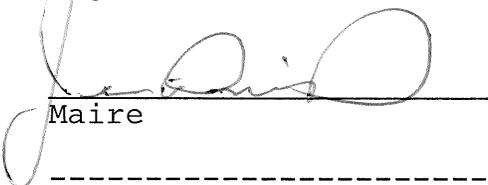
CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Procès-verbal de la procédure d'enregistrement tenue le 13 janvier 1988, à la salle de l'Hôtel de ville de Pointe-du-Lac, pour l'approbation ou la désapprobation du règlement no 75, Règlement d'emprunt Agrandissement de l'Hôtel de ville.

Monsieur le maire Jean Simard agit à titre de président et le secrétaire-trésorier Martial Beaudry agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Nous, soussignés, Jean Simard, maire et Martial Beaudry, secrétaire-trésorier certifions que:

1. L'assemblée pour l'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement no 75 a été officiellement ouverte le 13 janvier 1988 à l'Hôtel de ville à 19h30.
2. Nous avons procédé le 13 janvier 1988 à 21h35 au comptage des noms inscrits dans le registre tenu à cette fin et que le nombre de personnes requis n'a pas été atteint et de ce fait ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter sur ce dit règlement. Aucun électeur n'a signé le registre.

  
Maire

  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 25 janvier 1988 à la salle de l'Hôtel de ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: Messieurs Maurice Baril, Louis Benoit, Gilles Bourgoïn, Yvan Vallerand, Guy Gauthier et Robert Henri sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

**RECEPTION DE PETITION:** aucune

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Secrétaire-trésorier donne lecture de l'ordre du jour:

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et Adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès verbal de la dernière assemblée
- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités
- Période de questions (15 minutes)
- Correspondance et réponse

- 1- Nomination H.L.M.: Représentant municipal
- 2- Acceptation assemblée électeurs: Règlement #75 (Hôtel de ville)

- 3- Acquisition relieuse-perforatrice
- 4- Salaire: Brigadières scolaires 1988
- 5- Slogan promotionnel de la municipalité
- 6- Appels d'offre: agrandissement Hôtel de ville
- 7- Seigneurs de Pointe-du-Lac: Panneau publicitaire
- 8- Félicitations à M. St-Pierre: lumières
- 9- Félicitations F.I.C.
- 10 Félicitation - Remerciement Club Optimiste

- Période de questions
- Levée de l'assemblée

14-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Robert Henri et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut.  
Adopté à l'unanimité.

**ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance tenue le 11 janvier 1988 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

**Correction: Page 2007, Comité des Transports:**  
On demande de changer le mot balisation par le mot balisage.

15-88

Il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu d'accepter tel que corrigé le procès-verbal de la séance du 11 janvier 1988. Signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier.  
Adoptée à l'unanimité.

**AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE**

**Page 2007:** Le personnel cadre doit remettre l'échéancier du plan d'action mis de l'avant pour l'année 1988.  
On demande si ce plan est prêt à être déposé.  
Le plan est prêt à être déposé et des copies en seront remises à chacun des membres du conseil au cours de la semaine.



No de résolution  
ou annotation

On demande également si l'échéancier et plan d'action du secteur loisirs seront à terme de quantification ou de performance.

Le calendrier contiendra les deux.

**Pge 2008:** Il a été mentionné que le conseil attendait la position du conseil de la M.R.C. face à la loi 88.

Monsieur le Maire souligne qu'il n'a pas été question de cette loi lors de la dernière rencontre à la M.R.C.

Monsieur Guy Gauthier profite de l'occasion pour féliciter Monsieur le Maire de sa nomination au conseil exécutif de la M.R.C. de même qu'au comité sur l'évaluation.

#### RAPPORTS DE COMITÉS:

**Administration:** Monsieur Baril souligne qu'il a tenu une rencontre avec le secrétaire-trésorier, le directeur de l'administration relativement à la négociation syndicale et une rencontre privée suivra la présente réunion du conseil.

**Sécurité publique:** Le comité a rencontré les pompiers le 20 janvier dernier relativement à l'organisation du service. Une prochaine rencontre doit se tenir au début de février.

Le comité dépose également le programme de prévention pour l'année 1988.

**Transport:** Le comité demande d'effectuer certaines vérifications afin de s'assurer que l'abrasif a été répandu dans toutes les rues de la Municipalité. On souligne qu'une telle demande a été faite vendredi dernier et que samedi après-midi il n'y avait pas encore eu d'abrasif de répandu entre autre sur la rue Garceau.

**Hygiène du milieu:** aucun rapport

**Urbanisme:** Le comité souligne que le conseil municipal a rencontré M. Pierre-Georges Dugré pour la présentation de plan projet sur les affectations du sol de la Municipalité.

Monsieur Gauthier invite la population à consulter ce plan et à faire ses commentaires écrits au conseil municipal.

Le comité souligne également que le 3 février prochain, le conseil municipal rencontrera des représentants du ministère des Affaires municipales sur la richesse foncière de la Municipalité.

**Loisirs:** aucun rapport

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Florent Desmarais,** Côte Ste-Julie, déplore l'incident survenu dans son secteur la semaine dernière soit l'incapacité de l'ambulance de se rendre à une résidence et le retard apporté par la municipalité à épandre de l'abrasif sur leur chemin.

Monsieur Desmarais demande que la Municipalité prenne des dispositions pour municipaliser la rue de leur secteur.

Monsieur Marchand expose sa version des faits sur cet événement et souligne que contrairement à ce qui a été publié dans les journaux, le délai de réponse n'a pas été d'une heure, tout au plus une demi-heure.

Quand à la municipalisation des rues de ce secteur, Monsieur le Maire souligne que les contribuables concernés devront nécessairement fournir le terrain nécessaire pour obtenir une largeur de rue suffisante sans quoi il sera impossible de municipaliser ces rues.



En situation...  
No de résolution  
ou annotation

**Mme Lise Cloutier**, Côte Ste-Julie, souligne que c'est elle qui a téléphoné pour obtenir de l'abrasif dans le chemin et que c'est également elle qui avait appelé la première fois lors de l'incendie d'une maison dans le secteur, également pour faire étendre de l'abrasif. La situation d'urgence, la Municipalité ne refuse pas de procéder à l'épandage d'abrasif ou de donner quelque autre service que ce soit.

#### CORRESPONDANCE

UMRCQ vs  
semaine Env.

M. Roger Nicolet, président de l'U.M.R.C.Q. annonce la semaine canadienne de l'environnement qui se déroulera du 30 mai au 5 juin 1988. Ce sera une occasion pour signifier notre préoccupation sur le plan social et écologique. Environnement Canada souhaite que le plus grand nombre de groupes et associations participe à la Semaine. Une contribution sera versée par le ministère, aux projets présentés et choisis impliquant la conservation et l'amélioration de l'environnement. Le formulaire spécial peut être demandé au coordonnateur. Le projet soumis doit être présenté avant le 12 février.

Entretien  
syst.Inform.

Richard Besner & Associés Ltée fait parvenir une copie des coûts d'entretien du système informatique. L'entente actuelle se termine le 1er mars 1988.

16-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Maurice Baril, et résolu que la Municipalité accepte la proposition de contrat d'entretien de ses équipements informatiques de la firme Richard Besner & Associés Ltée, au coût de 1 318\$ pour la prochaine année. Adoptée à l'unanimité.

Statistiques  
Can. vs Inform

Statistiques Canada invite les responsables à une session d'information portant sur le profil de la région mercredi le 27 janvier à 10h30 à la salle Ludger Duvernay, Pavillon Albert Tessier de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Prière de confirmer votre présence.

Le Secrétaire-trésorier et le Directeur de l'Administration assisteront à cette rencontre.

Fond.Maladies  
Coeur vs diner

M. J-Jacques Laprise, président de la Fondation du Québec des Maladies du Coeur, invite à assister au diner-bénéfice le 13 février prochain au Tennis Intérieur Mauricien, Cap-de-la-Madeleine. Le coût du billet est de 125.00\$ pour 2 personnes.

17-88

*résolu de défrayer  
le coût... et de  
mandater...*

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Maurice Baril et résolu de mandater le Maire suppléant M. Yvan Vallerand, à représenter la Municipalité à cet évènement et à défrayer le coût de 125.00\$. Adoptée à l'unanimité.

Ec.BeauSoleil  
vs déblaiemen

M. Claude Parent, président du comité d'école Beau-Soleil, désire voir se perpétuer une pratique établie depuis quelques années, soit un côté du chemin Ste-Marguerite déblayé plus large afin que la circulation soit sécuritaire.

La Municipalité prendra les dispositions pour poursuivre cette mesure de sécurité envers les piétons.

#### NOMINATION H.L.M.: Représentant municipal

ATTENDU que des représentants de la Municipalité doivent siéger au conseil d'administration du O.M.H.,

18-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri et résolu de nommer M. Gilles Bourgoïn en remplacement de M. Robert Henri, représentant de la Municipalité au Conseil d'administration du O.M.H. de Pointe-du-Lac. Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

## ACCEPTATION ASSEMBLÉE ÉLECTEURS: RÈGLEMENT #75 (HÔTEL VILLE)

ATTENDU qu'une assemblée des électeurs-propriétaires de la Municipalité a été tenue le 13 janvier 1988 à la salle de l'Hôtel de Ville de Pointe-du-Lac relativement au règlement numéro 75 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement de l'Hôtel de ville, de même qu'un emprunt de 370 000\$ à ces fins,

ATTENDU qu'au cours de cette assemblée des électeurs-propriétaires, aucun de ceux-ci n'a demandé la tenue d'un référendum sur ce règlement et qu'en conséquence ledit règlement no 75 a reçu l'approbation des électeurs propriétaires,

19-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Robert Henri, et résolu d'accepter le compte rendu de l'assemblée des électeurs propriétaires de la Municipalité tenue le 13 janvier 1988 concernant l'approbation du règlement numéro 75. Adoptée à l'unanimité.

## ACQUISITION RELIEUSE-PERFORATRICE

ATTENDU que le service administratif prépare de nombreux rapports internes et externes,

ATTENDU qu'il y aurait lieu de disposer d'équipement pour perforer et relier de façon convenable les rapports préparés,

ATTENDU que la Municipalité a considéré plusieurs fournisseurs et a fait l'analyse des produits et du rapport qualité/prix,

20-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac achète de Diverlec Inc. une perforatrice relieuse de marque Kombo, 24 Perforations, au coût de 648.55\$ taxes et transport inclus. Ce montant étant déjà inclus aux prévisions budgétaires de l'année 1988. Adoptée à l'unanimité.

## SALAIRES: BRIGADIÈRES SCOLAIRES 1988

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac emploie deux brigadières scolaires, Mesdames Dubois et Vigneault,

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster leur salaire,

21-88

Il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Louis Benoit et convenu de fixer pour l'année 1988, le salaire des brigadières scolaires à \$60.00 par semaine tel qu'il a été prévu aux prévisions budgétaires 1988. Adoptée à l'unanimité.

## SLOGAN PROMOTIONNEL DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que la Municipalité désire se donner un slogan pour promouvoir la municipalité conformément à son plan d'action,

ATTENDU qu'il serait intéressant de faire participer la population de Pointe-du-Lac dans l'élaboration d'un tel slogan,

22-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Robert Henri et convenu que la Municipalité invite la population par la voix de la Fine Pointe, à nous soumettre des suggestions de slogan promotionnel et qu'un comité soit formé pour en faire l'évaluation et le choix final. Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

### APPELS D'OFFRE: AGRANDISSEMENT HÔTEL DE VILLE

ATTENDU que la Municipalité a adopté le règlement #75 décrétant l'agrandissement et le réaménagement de l'Hôtel de ville,

ATTENDU que la firme d'ingénieurs Pluritec est à compléter les plans de cet agrandissement,

ATTENDU que la Municipalité doit demander des soumissions publiques pour la réalisation de ces travaux,

23-88

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Robert Henri et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac par la firme d'ingénieurs Pluritec procède à une demande de soumissions publiques pour l'agrandissement et le réaménagement de l'hôtel de ville.

Que les soumissions seront reçues jusqu'au 4 mars 1988, 15 heures pour être ouvertes le même jour à cette même heure à la salle de l'hôtel de ville de Pointe-du-Lac. Adoptée à l'unanimité.

### SEIGNEURS DE POINTE-DU-LAC: Panneau publicitaire

ATTENDU que les Seigneurs de Pointe-du-Lac Inc. demandent l'autorisation d'installer pour la saison 1988 les panneaux publicitaires sur la clôture du terrain de baseball,

24-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri et résolu d'autoriser les Seigneurs de Pointe-du-Lac Inc. à procéder à cette installation pour l'année 1988. Que cette autorisation est conditionnelle à l'engagement de procéder à l'enlèvement de ces panneaux dès la saison de baseball terminée. Adoptée à l'unanimité.

### FÉLICITATION À Monsieur St-PIERRE: LUMIÈRES

ATTENDU que M. Claude St-Pierre aménage et décore sa propriété de façon très spéciale pour la période des fêtes,

ATTENDU que ces décorations attirent de nombreux visiteurs de la région,

ATTENDU que le Conseil municipal est très fier de telles initiatives de ses contribuables,

25-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Robert Henri et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac offre ses plus sincères félicitations et remerciements à M. Claude St-Pierre pour la magnifique décoration qu'il réalise à sa propriété de la rue Notre-Dame à l'occasion des Fêtes. Adoptée à l'unanimité.

### FÉLICITATIONS AUX FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE

ATTENDU que les Frères de l'Instruction chrétienne ont collaboré à la réalisation du bal d'ouverture des Fêtes du 250e de la Municipalité,

ATTENDU que les Frères n'ont ménagé aucun effort pour le succès de cette soirée,

26-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac offre ses plus sincères remerciements aux Frères de l'Instruction Chrétienne pour avoir si généreusement prêté leur gymnase et remercie plus particulièrement le Directeur général le Frère Jean Thibeault pour sa magnifique collaboration. Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

27-88

## REMERCIEMENT CLUB OPTIMISTE

ATTENDU que le Club Optimiste de Pointe-du-Lac a tenu le 13 janvier dernier, son souper annuel des autorités,

ATTENDU le nombre imposant de personnes présentes à cette occasion,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Maurice Baril et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac remercie le Club Optimiste de Pointe-du-Lac d'avoir invité le conseil municipal à cette occasion et de les féliciter pour cette heureuse initiative. Adoptée à l'unanimité.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

**Madame Lise Cloutier**, Côte Ste-Julie, demande si le programme de subventions aux organismes mis sur pied par la municipalité il y a quelques années est toujours disponible pour leur association.

Non, l'interprétation de la loi ne permet plus de telles subventions.

**Madame Cloutier** profite de l'occasion pour féliciter le conseil municipal de la réussite obtenue lors de la soirée du bal d'ouverture des Fêtes du 250e.

**Madame Ginette Lavoie**, Côte Ste-Julie, demande si la maison qui a été incendiée dans son secteur pourra être réparée.

Monsieur le Maire souligne que le tout dépend des dommages que la propriété a subis.

**M. Florent Desmarais**, Côte Ste-Julie, suggère que le conseil municipal fasse état au ministre des Affaires municipales des problèmes que la municipalité rencontre avec les secteurs privés, de façon à faire modifier les lois pour que ces contribuables puissent en obtenir pour les taxes payées.

Monsieur le Maire souligne à nouveau que les propriétaires intéressés se doivent de fournir le terrain nécessaire sans quoi il est impossible de trouver une solution à ces problèmes de municipalisation de rues privées.

**M. Henri-Paul Martin**, demande si la nouvelle zone agricole est acceptée par la Commission de Protection.

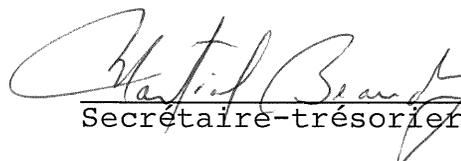
La Municipalité a accepté la proposition de la Commission de Protection du Territoire Agricole par contre six autres municipalités de la M.R.C. ne l'ont pas encore fait ce qui retarde l'entrée en vigueur officielle de cette nouvelle zone.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Louis Benoit et unanimement résolu de lever la présente assemblée. Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée.

  
Maire

  
Secrétaire-trésorier

28-88



No de résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 8 février 1988 à la salle de l'Hôtel de ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: MM. Gilles Bourgoin, Louis Benoit, Maurice Baril, Yvan Vallerand, Guy Gauthier, Robert Henri sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

Monsieur le Maire récite la prière.

**RÉCEPTION DE PÉTITION:** aucune

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour:

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée
- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités
- Période de questions (15 minutes)
- Correspondance et réponse
- 1- Bornage Labrecque
- 2- Fourniture essence
- 3- Achat Kiosque promotionnel
- 4- Achat équipement communication
- 5- Adoption règl. #76: Modifiant le Règlement de zonage
- Considération des comptes
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

29-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Gilles Bourgoin et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.

**ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance tenue le 25 janvier 1988 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

**Corrections:** Page 2017, 2e ligne du haut: On doit lire seront "en" terme de quantification plutôt que "à" terme...

Page 2018, 2e paragraphe: On devrait lire "en situation d'urgence" plutôt que "la situation..."

Résolution 17-88 devrait plutôt se lire comme suit:  
...et résolu de défrayer le coût de 125.00\$ et de mandater le maire-suppléant M. Yvan Vallerand à représenter la Municipalité à cet événement.

30-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri et résolu d'accepter tel que corrigé le procès-verbal de la séance du 25 janvier 1988. Signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier.  
Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

## AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

On demande à quel moment le calendrier des loisirs sera déposé.

Celui-ci devrait être déposé vers la fin du mois de février.

Page 2017, concernant la vérification de l'épandage d'abrasif, on souligne également que le Rang St-Nicolas a dû être oublié en fin de semaine dernière.

Page 2018 concernant la rencontre d'information de Statistique Canada, on demande si des représentants de la municipalité ont assisté à cette session d'informations.

Le Secrétaire-trésorier et le Directeur de l'administration y ont assisté et ceux-ci soulignent que les statistiques concernant la rémunération et la population ne seront disponibles que dans les prochains mois. Des commandes ont été placées relativement à certaines statistiques.

Page 2019, résolution 21-88 on demande si les brigadières ont accepté les nouvelles conditions de travail.

Les brigadières ont accepté.

Résolution 22-88 concernant le slogan promotionnel: on demande si l'invitation a été donnée au responsable de la Fine Pointe.

L'invitation a été transmise au responsable du bulletin municipal de même qu'une invitation sera transmise à tous les organismes.

Page 2018, concernant la demande de l'Ecole Beau-Soleil: on demande si le dégagement d'un côté du chemin Ste-Marguerite a été effectué.

Le tout a été réalisé.

## RAPPORTS DE COMITÉS

**Administration:** Le comité de négociation rencontrera les représentants syndicaux au cours de la semaine.

Le calendrier échéancier des activités municipales 88 est remis aux membres du conseil ce soir.

**Sécurité publique:** Le comité souligne que le rapport des incendies pour le mois de janvier est remis. Deux incendies sont à déplorer en ce premier mois de l'année.

Le comité souligne également qu'il rencontrera le directeur du service des incendies et ses adjoints au cours de la semaine prochaine.

Au niveau du projet de surveillance de quartiers, des détails et l'invitation seront lancés dans la prochaine parution de La Fine Pointe.

**Transport:** Le comité a fait une tournée des différentes rues de la municipalité et déposera son rapport lors de la prochaine réunion.

Le comité souligne également qu'il y aurait un trou dans le pavage de la place Garceau à réparer.

**Hygiène du milieu:** La municipalité a reçu un premier accord de principe relativement à des travaux d'assainissement à réaliser au cours de l'année 1988. Un deuxième accord de principe est également parvenu aujourd'hui même à la municipalité relativement au complément des travaux à réaliser pour l'année 1988. En résumé, les travaux à réaliser s'effectueront sur le chemin Ste-Marguerite et l'avenue St-Jean-Baptiste jusqu'à la hauteur de la rue Guilbert. L'étude de l'ingénieur relativement aux possibilités de desservir certains secteurs avec l'aqueduc municipal est en cours.



No de résolution  
ou annotation

**Urbanisme:** Le comité souligne que le 3 février dernier le conseil municipal a rencontré des spécialistes de la direction générale de l'urbanisme relativement à la situation financière de la municipalité. Cette rencontre fut très positive et instructive pour les membres du conseil. Selon cette rencontre, la situation financière de la municipalité est excellente. Le comité souligne également que le comité consultatif d'urbanisme tiendra une réunion mardi le 9 février.

#### SLOGAN PROMOTIONNEL

ATTENDU que la municipalité a lancé un concours pour choisir un slogan promotionnel,

ATTENDU que le lancement de ce concours implique la formation d'un comité de sélection à cette fin,

31-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Louis Benoit et résolu que le comité d'évaluation et de sélection du slogan promotionnel de la municipalité soit formé de Monsieur le maire Jean Simard, du directeur de l'administration M. Yves Marchand, du directeur des loisirs M. Antoine Dufour, d'un conseiller et d'un représentant du comité consultatif d'urbanisme. Adoptée.

32-88

Il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Maurice Baril et résolu d'amender la résolution de nomination du comité du slogan promotionnel pour nommer M. Yvan Vallerand le conseiller membre de ce comité. Adopté.

Il est fait mention que la revue Quorum, février 1988, souligne que le bulletin d'information La Fine Pointe du Lac est maintenant enregistré sur cassette de façon à permettre aux handicapés visuels de prendre connaissance de ce bulletin d'informations.

**Loisirs:** Il est fait mention que le conseil municipal devrait rencontrer le plus tôt possible le directeur des loisirs pour discuter de l'orientation et du fonctionnement en matière de loisir sur le territoire de la municipalité.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS:

**M. Pierre Laroche,** Lac des Pins, souligne qu'il n'a pas reçu de réponse en regard de la demande des gens de son secteur pour la réouverture du dossier de l'aqueduc. Il demande également qu'une réponse écrite soit transmise à M. Gaétan Maurais, responsable du dossier pour leur secteur.

Le conseil municipal a fait entreprendre une étude relativement à la possibilité de desservir d'une façon quelconque les secteurs ayant des problèmes d'approvisionnement en eau potable.

**M. Roger Gaulin,** Lac des Pins, déplore le manque de développement dans le dossier de l'aqueduc de leur secteur. Il ne souhaite qu'une chose c'est d'obtenir de l'eau en 1988.

**M. Maurice Crête,** chemin Ste-Marguerite, souligne qu'il a participé à une partie de hockey amicale regroupant plusieurs gens originaires de Pointe-du-Lac et pratiquant ce sport à une certaine époque. Il déplore le fait que dans le cadre du souper aux fèves au lard tenu dimanche le 7 février, les responsables de cette activité ont invité et insisté les participants à quitter les lieux vers les 20h30 alors que les participants à cette partie de hockey amicale auraient souhaiter avoir plus de temps pour rencontrer et échanger avec d'anciens camarades qui ne s'étaient pas rencontrés depuis fort longtemps.

**M. Paul Charbonneau,** Place Dubois, souligne que le conseil municipal a déjà envisagé la possibilité



No de résolution  
ou annotation

d'acquérir le puits artésien du Club Optimiste de Pointe-du-Lac qui pourrait fournir 70 000 gallons impériaux par jour ce qui est insuffisant pour desservir convenablement le secteur sans procéder à la construction d'un réservoir. Il suggère plutôt au conseil d'envisager la possibilité de desservir ce secteur par le rang des Petites TERres et de traverser sous l'autoroute 40 par le ponceau de la rivière.

L'étude demandée par le conseil municipal prévoiera toutes les alternatives possibles.

#### CORRESPONDANCE

Min.Aff.Mun.  
vs emprunt

En date du 25 janvier 1988, M. André Bourbeau, ministre des Affaires municipales, avise qu'il approuve les conditions de l'emprunt par billet, au montant de 15 162.20\$ effectué à la Caisse populaire de Pointe-du-Lac en vertu de ses règlements numéros 62 et 63.

Bell Can.  
vs SteMargu.

M. David MacDonald, directeur Bell Canada, informe que suite à la rencontre du 20 janvier, il serait préférable de relocaliser seulement la ligne existante du côté est, soit à l'intérieur de la nouvelle emprise du chemin Ste-Marguerite. Les frais encourus pour un tel déplacement seraient aux frais de la Municipalité. De plus, toutes les permissions ou servitudes devront être obtenues par la Municipalité avant que les travaux débutent. Une copie de plan indiquant les services existants avec la nouvelle emprise devra être remise. Les coûts associés à un déplacement du réseau aérien et au remplacement du réseau enfoui seront fournis.

Les membres du conseil aimeraient savoir s'il y a des possibilités de subvention pour l'enfouissement des réseaux d'Hydro Québec et de Bell Canada dans le centre du village.

CultureMaur.  
vs Colloque

En association avec la municipalité de Trois-Rivières, le Conseil de la Culture Mauricie, Bois-Francs, Centre du Québec vous invite à assister au colloque portant sur la fiscalité et le financement des Arts en région. Ce colloque se tiendra le 15 février de 9 heures à 18 heures au Motel Le Baron. Les frais d'inscription sont de 40.00\$.

Parents-  
Secours vs  
panneaux

Madame Nicole Biron, présidente de Parent-Secours Pointe-du-Lac, au nom du comité, sollicite une aide sous forme de participation pour l'achat et l'installation de panneaux routiers Parents-Secours, qui devraient être installés à l'entrée du village et du chemin Ste-Marguerite.

Cette demande est transmise au comité des subventions pour analyse.

#### BORNAGE : RAYMOND LABRECQUE

ATTENDU que M. Raymond Labrecque a demandé le bornage de sa terre, soit les lots 204 et 205 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

ATTENDU que la Municipalité est impliquée dans ce bornage par la rue de Place Garceau, soit le lot 1-23,

ATTENDU que le rapport de bornage a été remis à la Municipalité et qu'il n'y a aucune implication pour la rue,

33-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac accepte le rapport de bornage rédigé par M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre, en date du 16 janvier 1984, sous le numéro 33388 de ses dossiers et 397 de ses minutes. Que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents requis.  
Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

## FOURNITURE D'ESSENCE

ATTENDU que des prix ont été demandés aux différents postes d'essence de la Municipalité pour approvisionner les différents véhicules de la Municipalité pour l'année 88,

ATTENDU que les détaillants ci-après ont soumis leurs prix:

	<u>Rég.</u>	<u>S/plomb</u>	<u>Super S/P</u>	<u>Diesel</u>
Gas Bar Pointe-du-Lac	0.509\$	0.538	0.550\$	0.473\$
Pte du Lac Pièces Auto	0.523	0.551	0.564	-----
Dép. Sim & Dom	0.548	0.579	0.592	0.509
H. Marcoux	0.501	0.531	0.544	-----
Garage Pépin	0.520	0.550	----	-----

ATTENDU que, en plus des prix, les facteurs suivants ont été considérés: la proximité des lieux d'approvisionnement, les heures d'ouverture, la disponibilité de tous les carburants et les modes de paiements,

34-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac s'approvisionne en carburant au Gas Bar Pointe-du-Lac pour l'année 88 et qu'on utilise pour chaque véhicule, une carte de crédit distincte pour un meilleur contrôle.  
Adoptée à l'unanimité.

## ACHAT KIOSQUE PROMOTIONNEL

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se doter d'un kiosque pour participer à diverses expositions ou événements promotionnels,

CONSIDÉRANT que la municipalité a analysé les divers produits disponibles sur le marché,

35-88

IL EST PROPOSÉ PAR M. Guy Gauthier, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la Municipalité achète de la firme Archex Displays de Ville St-Laurent, un présentoir "Radius HP-1 au coût de 2 386.66\$ toutes taxes incluses et que ce montant soit puisé à même le budget 88.  
Adopté.

Monsieur le conseiller Robert Henri est contre.

## ACHAT ÉQUIPEMENT DE COMMUNICATION SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT que le service d'incendie de la Municipalité désire se doter de trois radios portatifs munis de microphones main libre et de chargeurs,

CONSIDÉRANT que la Municipalité utilise déjà des équipements de marque Motorola et que l'on détient un contrat d'entretien avec cette même compagnie,

CONSIDÉRANT que cette compagnie est la seule à offrir le service localement sur des équipements de ce type,

36-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Louis Benoit et résolu d'acheter de la Cie Motorola Ltée, 3 radios portatifs HT90, 5 Watts, incluant étuis, antennes et batteries, 3 microphones main libre et 3 chargeurs réguliers pour un montant total, incluant les taxes, de 3 544.68\$ et que ce montant soit puisé à même le budget 88.  
Adopté.

Monsieur le conseiller Robert Henri est contre.



No de résolution  
ou annotation

37-88

## ADOPTION RÈGL. #76: MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

RÈGLEMENT NO 76 AMENDANT LE RÈGLEMENT #59 LEQUEL AMENDAIT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #21 et SES AMENDEMENTS

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac désire amender sa réglementation de zonage,

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil le 11 janvier 1988

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Maurice Baril et résolu qu'un règlement portant le numéro 76 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

**Article #1** L'article 6.02A du règlement de zonage #21 modifié par les règlements #21-4 et 59 est de nouveau modifié de la façon suivante:  
Par la suppression des mots "situé en zone agricole " à la deuxième phrase.

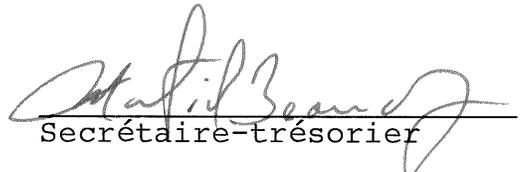
**Article #2** L'article 6.02C du règlement de zonage #21, modifié par les règlements #21-4 et 59 est de nouveau modifié par l'ajout de l'alinéa suivant:  
"Les garages privés annexés sont considérés comme faisant partie intégrante du bâtiment principal et dans ce cas le bâtiment principal doit respecter les marges de recul prescrites".

**Article #3** L'article 11.12D du règlement de zonage #21 modifié par le règlement #59 est de nouveau modifié de la façon suivante:  
"La hauteur des bâtiments est limitée à cinquante-cinq pieds (55'). Les bâtiments résidentiels dans cette zone sont quant à eux limités à trente pieds (30')"

**Article #4** L'article 11.26 du règlement de zonage #21 modifié par le règlement #50 est de nouveau modifié comme suit:  
Par l'ajout après les habitations unifamiliales isolées "Les habitations unifamiliales groupées".

**Article #5** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

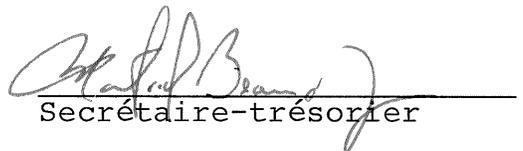
  
\_\_\_\_\_  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3:00 et 4:00 heures de l'après-midi, le 10e jour de février 1988.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10e jour de février mil neuf cent quatre-vingt-huit.

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

### COMPTES FOLIO 612

4001	Yves Marchand	435.89
4002	Banque Nationale	5 571.48
4003	Marcel Bergeron	10.45
4004	Bergetier Metal Inc.	28.69
4005	Bibliothèque Centrale Prêts	886.70
4006	Boivin & Gauvin Inc.	23.10
4007	Roméo Boucher & Fils Inc.	544.00



No de résolution  
ou annotation

4008	Communications T.R.		43.60
4009	Compagnie d'Auvents		204.83
4010	Consultants municipaux P.S.		940.00
4011	Coopérative d'Imprimerie		187.32
4012	Distribution Robert Enr.		85.02
4013	Editions Mabec Inc.		32.40
4014	Excavations Dratex Inc.		360.00
4015	Formules Municipales Ltée		75.00
4016	Fournier & Martin Inc.		277.90
4017	Garage Denis Trudel		170.29
4018	Garage Pépin & Fils	1	160.77
4019	Gestion Del Inc.		380.00
4020	Imprimerie Art Graphique Inc.		263.69
4021	Imprimerie Grim Art Enr.		300.00
4022	Laperrière & Verreault Inc.		250.00
4023	Launier Limitée		29.65
4024	Le Comté		174.75
4025	Le Nouvelliste		210.00
4026	Librairie du Cap Inc.		148.32
4027	Baron & Tousignant Ltée	2	180.00
4028	A.Guy Messier	1	382.84
4029	Motorola Ltée	1	103.37
4030	M.R.C. de Francheville		350.00
4031	Mutuelle des Fonctionnaires		212.04
4032	Pagé Construction Inc.		369.03
4033	Papeterie Mauricienne		329.56
4034	Claude Parent		137.61
4035	Perron Electricque M.El.	1	950.78
4036	A. Pérusse Machinerie	2	155.80
4037	Pluritec Ltée		190.00
4038	Publications du Québec		9.95
4039	Publicité Midel	1	438.80
4040	Quincaillerie Guilbert	1	521.14
4041	R.J. Lévesque & Fils	9	642.33
4042	Sani Paré Inc.	6	174.17
4043	Sanivan Inc.	3	002.51
4044	Servac Inc.		528.36
4045	Summum Securite Inc.		72.80
4046	Tele-Communication		84.17
4047	Transport Yvan Boisvert	4	876.17
4048	Ville Trois-Rivières	1	730.34
4049	Xerox Canada Inc.		227.65
4050	J.B. Lanouette Inc.	10	436.68
4051	Ass. de Protection		65.37
4052	Hydro Québec	8	335.63
4053	Société Québ.		632.97
4054	Magazine Croc		47.95
4055	Publications CCH/FM		35.00
4056	Yves Marchand		15.43
4057	Servac Inc.		782.85
4058	Bell Canada		69.76
4059	Société Can. D.	1	000 00
4060	Librairie Wilson & L.		209.00
4061	LPA Groupe Conseil	11	373.76
4062	Antoine Dufour		110.50
4063	Michel Thiffault		79.35
4064	Yves Marchand		435.89
4065	Yves Marchand		453.00
4066	Panpierre Inc.	107	102.21
4067	Yves Marchand		453.00
4068	Jean Yves Pepin		91.00
4069	Normand Hélie		54.00
4070	Renald Legare		54.00
4071	Roland Manseau		27.00
4072	Marc Denoncourt		54.00
4073	Gilles Fournier		54.00
4074	Sylvio Dufresne		54.00
4075	Denis Lesmerises		27.00
4076	Rejean Rochefort		27.00
4077	André Dugré		27.00
4078	Jean Crête		54.00
4079	Michel Lesmerises		27.00
4080	Gino Harnois		27.00
4081	Hydro Québec	3	018.06



8-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612. Adoptée à l'unanimité.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Paul Charbonneau**, Place Dubois, demande si la municipalité a pris des informations relativement à l'aréna privé de St-Louis de France. Il suggère que la municipalité demande des soumissions pour confier l'administration des loisirs au secteur privé.

Les membres du conseil soulignent que l'administration des loisirs est un contexte différent d'un aréna puisque les opérations ne sont pas annuelles mais saisonnières.

**M. Florent Desmarais**, Côte Ste-Julie, demande quel montant d'aide financière la municipalité accorde à la Corporation des loisirs.

Cet aide était les années précédentes de l'ordre de 20 000\$ pour 1988 elle sera de 5 000\$ de façon à disparaître complètement pour l'année 1989.

**Madame Lise Cloutier**, Côte Ste-Julie, demande à quel moment leur association pourra rencontrer le conseil municipal en rapport avec leur projet de municipalisation des rues de leur secteur et pour obtenir également certaines informations.

Monsieur le Maire souligne qu'ils n'ont qu'à n'en faire la demande et/ou lui poser directement certaines questions.

**M. Claude Parent**, Rang St-Nicolas, souligne que son garçon François est de retour de son voyage d'Australie avec les scouts et qu'il souhaiterait tenir une soirée le 23 février prochain au Complexe pour présenter les photos, diapositives et autres souvenirs qu'il a ramenés de son voyage. Il invite les membres du conseil à assister à cette soirée.

Les membres du conseil prendront les dispositions pour la tenue de cette soirée.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Maurice Baril, et résolu de lever la présente assemblée. Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée.

Maire

Secrétaire-trésorier

39-88

Séance Rég.  
22 fév.88

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 22 février 1988 à la salle de l'hôtel de ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: MM. Gilles Bourgoin, Maurice Baril, Guy Gauthier, Yvan Vallerand, Robert Henri sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.



No de résolution  
ou annotation

Monsieur le conseiller Louis Benoit est absent.

**RÉCEPTION DE PÉTITION:** Aucune

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Secrétaire-trésorier donne lecture de l'ordre du jour:

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétition
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée
- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités
- Période de questions (15 minutes)
- Correspondance et réponse

- 1- Agrandissement Hôtel de ville: Ouverture soumissions
- 2- Résolution: Léonard Croteau
- 3- Demande Zonage agricole: Rues des Saules-- Des Bouleaux
- 4- Permis de chenil: M. Boissonneault

- Période de questions
- Levée de l'assemblée

40-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.

**ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 février 1988 et dont copie fut distribuée à chacun plusieurs jours avant la présente.

41-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Robert Henri et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée du 8 février 1988. Signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier.  
Adoptée à l'unanimité.

**AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE**

Page 2023: On demande si le calendrier des activités des loisirs sera déposé.

Le Conseil a discuté des orientations de ce secteur avant le début de la présente assemblée et le calendrier sera déposé le 29 février 1988.

On demande également concernant l'étude de l'aqueduc pour les secteurs non desservis, s'il y a des développements.

Les ingénieurs travaillent actuellement ce rapport et sera possiblement déposé au début de mars.

Page 2025: On demande si on a pris des informations concernant la possibilité d'enfouir les câbles dans le centre du village

Monsieur le Maire souligne qu'il y aurait probablement le programme Revi-centre qui pourrait s'appliquer dans ce cas mais il concerne principalement les commerces. Des informations seront prises tout de même pour la prochaine assemblée.

Page 2024: On demande si le comité consultatif d'urbanisme a nommé un représentant pour le concours du slogan promotionnel.

Oui ce sujet sera traité au rapport de comités.



No de résolution  
ou annotation

42-88

Min. Envir.  
vs feuillets

## RAPPORTS DE COMITÉS

**Administration:** Une rencontre de négociation a été tenue le 15 février dernier et une autre est prévue pour le 25.

**Sécurité publique:** Le comité a tenu une rencontre le 15 février dernier et une autre rencontre est prévue pour le 23. Des développements de ces réunions seront probablement apportés lors de la prochaine séance.

**Transports:** Le comité souligne qu'il y aurait lieu de dégager certaines intersections et rues de la neige qui les encombre.

Le comité suggère également d'envisager la possibilité de faire déneiger les boîtes à lettres communautaires situées aux intersections de certaines rues.

Une vérification sera accomplie afin de voir le nombre et de voir s'il est possible de le faire en même temps que les bornes-fontaines.

**Hygiène:** aucun développement

**Urbanisme:** Le comité souligne qu'il a nommé M. André Vallée pour le représenter au comité du slogan promotionnel.

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Robert Henri, et résolu de nommer M. André Vallée pour compléter le comité du slogan promotionnel de la Municipalité à titre de représentant du Comité consultatif d'urbanisme.  
Adoptée à l'unanimité.

Le comité dépose également deux résolutions pour étude par le Conseil soit l'une pour la répartition des coûts pour les nouveaux développements et la seconde concerne le partage des coûts de ces développements entre la Municipalité, le promoteur et le secteur.

Le comité d'urbanisme souligne également qu'il a reçu les commentaires du comité de l'école Beau-Soleil de M. Claude Parent relativement au nouveau plan d'affectation du sol

**Loisirs:** Le comité souligne qu'il travaille sur son plan d'action de ses orientations, ce qui a déjà été discuté avec le conseil avant la présente séance.

Le plan d'intervention pour l'année 1988 devrait être déposé pour la fin de février

Monsieur le Maire souligne qu'il a assisté la semaine dernière à la cérémonie du serment des nouveaux luveteaux.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Michel Lesmerises**, rue Louis Hébert, demande des détails concernant la taxe spéciale d'aqueduc qui apparaît sur les comptes de taxe.

Cette taxe s'applique à tous les abonnés du réseau d'aqueduc afin de couvrir <sup>les coûts</sup> des travaux d'amélioration du réseau faits l'été dernier et ce en fonction du règlement d'emprunt de 335,000\$.

## CORRESPONDANCE

M. Denis DeGagné, du ministère de l'Énergie et des Ressources, fait parvenir une copie sur polyester, des feuillets qui composent la couverture cartographique complète ou partielle de la municipalité. Une tenue à jour de cette cartographie devra être faite à chaque année par la Municipalité.

Des cours de formation sur les techniques seront disponibles durant l'année 1988.



No de résolution  
ou annotation  
SOCIÉTÉ HABITATS  
financiers

Min. Tourisme  
vs Centre  
Ls Riel

Ass. Villes Jum.  
vs Defi Crown

Min. Envir.  
Loi Non Fumeur

Me Hélène Tardif fait parvenir une copie du jugement de la Cour supérieure déclarant la Municipalité propriétaire absolu d'une partie du lot 267 (rue Blais) du cadastre officiel de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

La Société d'habitation du Québec a approuvé les états financiers certifiés pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1986 ainsi que les prévisions budgétaires 1988 pour l'Office municipal d'habitation.

Le ministère du Tourisme, Direction de l'hôtellerie, fait parvenir copie d'une lettre adressée au Centre de Plein-Air Louis Riel Inc., lui rappelant qu'il n'a pas donné suite à la lettre du 10 septembre dernier concernant le permis d'exploitation.

M. Guy Descary, maire de Lachine, président de l'Association des villes jumelées du Canada Inc., invite à participer au Défi CrownVie PARTICIPAction qui aura lieu le mercredi 25 mai 88.

Le ministre de l'Environnement informe que plusieurs municipalités ont déjà adopté un règlement pour prescrire des règles relativement à l'affichage et aux amendes sur la Loi sur la protection des non-fumeurs. Copie d'avis et rapport d'infraction sont inclus à la lettre.

Les membres du Conseil désirent ramener à l'ordre du jour de la prochaine séance le projet de règlement concernant les non-fumeurs.

#### OUVERTURE DE SOUMISSION: AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU que la Municipalité a demandé des soumissions publiques pour l'agrandissement et le réaménagement de l'Hôtel de ville par la résolution numéro 23-88,

ATTENDU que la firme d'ingénieurs Pluritec demande de reporter d'une semaine, la demande de soumission, telle que spécifiée dans la lettre de M. Magella Perron, en date du 12 février 88,

43-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu de modifier la date de réception et d'ouverture des soumissions stipulée à la résolution numéro 23-88, pour celle du 11 mars 1988. Adopté.

Monsieur le conseiller Robert Henri est contre.

#### VENTE DE TERRAIN: M. LÉONARD CROTEAU, LOT P-54

ATTENDU que la Municipalité a adopté la résolution numéro 265-84 par laquelle elle acceptait de vendre une partie du lot 54 (34 non officiel),

ATTENDU que cette résolution autorisait le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer l'acte notarié à cet effet,

ATTENDU que Monsieur Croteau n'a satisfait les conditions de vente que tout récemment,

ATTENDU que le notaire ne peut procéder à la finalisation de cet acte à cause du changement de Maire et de Secrétaire-trésorier,

44-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Maurice Baril, et résolu d'autoriser le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer l'acte de vente d'une partie du lot 54 (34 non officiel) à M. Léonard Croteau, le tout tel que stipulé à la résolution numéro 265-84. Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

#### ZONAGE AGRICOLE: rue DES SAULES -- DES BOULEAUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire joindre les rues Des Bouleaux et Des Saules,

CONSIDÉRANT que pour le faire, la Municipalité doit acquérir un terrain, partie du lot 20, propriété de M. Gilles Pothier,

CONSIDÉRANT que celui-ci désire également utiliser une partie du même lot à d'autres fins qu'agricoles,

CONSIDÉRANT que cette partie du lot 20 est déjà excluse de la zone agricole dans la proposition de révision de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec, 8.0-43200-3 du 26 octobre 1987,

45-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoin, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac s'adresse conjointement avec M. Gilles Pothier à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'utiliser à d'autres fins qu'agricoles, lotir et aliéner une partie du lot 20, suite de la rue Des Bouleaux pour une longueur d'environ 162 m et une largeur de 18.29 m et deux terrains, un de 25.06 m x 50.29 m et un second de 43.35 m x 50.29 m tel qu'indiqué au plan.  
Adoptée.

Monsieur le conseiller Maurice Baril est contre.

#### DEMANDE DE PERMIS DE CHENIL: M. BOISSONNEAULT

ATTENDU que M. Lucien Boissonneault, domicilié au 3802, avenue St-Charles, demande au Conseil d'obtenir un permis de chenil,

ATTENDU que M. Boissonneault, dans une lettre adressée au Conseil en date du 10 février 1988, déclare qu'il possède six chiens d'attelage,

ATTENDU que le règlement concernant les chiens, soit 30-2, article 9, stipule que les permis de chenil ne peuvent être émis qu'en zone agricole,

ATTENDU que le terrain de M. Boissonneault est situé dans une zone résidentielle, soit RA 6,

46-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Maurice Baril et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac fasse part à Monsieur Boissonneault qu'elle ne peut lui émettre le permis demandé.  
Adoptée à l'unanimité.

#### PERIODE DE QUESTIONS

**M. Paul Charbonneau, rue Dubois,** demande si la municipalité a une évaluation des coûts pour relier Des Saules et Des Bouleaux.

L'évaluation de ces coûts n'a pas encore été faite puisque la demande au zonage agricole est la première étape.

**M. Claude Parent, rang St-Nicolas,** souligne que la présentation des photographies et diapositives du voyage de son garçon en Australie sera présentée le 9 mars prochain au Complexe sportif. Il invite donc les membres du Conseil à assister à cette rencontre.

**M. Normand Hélie, rue Notre-Dame,** demande où il peut obtenir des informations sur les programmes d'aide à la restauration des résidences.

Monsieur Hélie peut s'adresser au bureau de la Municipalité ou à la M.R.C. de Francheville.

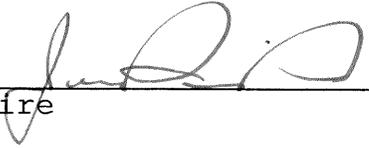


No de résolution  
ou annotation

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Yvan Vallerand et résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

La présente assemblée est levée.

  
-----  
Maire

  
-----  
Secrétaire-trésorier

Séance Rég.  
14 mars 88

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 14 mars 1988 à la salle de l'hôtel de ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers MM. Gilles Bourgoin, Louis Benoit, Maurice Baril, Yvan Vallerand et Guy Gauthier sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

Monsieur le conseiller Robert Henri est absent.

**RÉCEPTION DE PÉTITIONS:** aucune

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:**

Le Secrétaire-trésorier donne lecture de l'ordre du jour:

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée
- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités
- Période de questions
- Correspondance et réponse

- 1- Zonage agricole: Jean-Jacques & Armande Rocheleau
- 2- Conditions de travail des Pompiers volontaires
- 3- Renouvellement entente: Société Protectrice des Animaux
- 4- Soumissions Agrandissement hôtel de ville
- 5- Acquisition terrain Place de Tonnancour
- 6- Mandat: notaire
- 7- Programme d'emplois, Art. 38
- 8- Concours: Villes, Villages et campagnes fleuries
- 9- Avis motion: Asphalte rue Marcel
- 10- Mandat procureur Cour municipale
- 11- Modification politique tarification
- 12- Servitude Ruisseau aux Sables
- 13- Avis motion: travaux voirie Ste-Marguerite
- 14- Avis motion: Aqueduc Ste-Marguerite
- 15- Résolution Auberge Poliquin

- Considération des comptes
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

48-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Maurice Baril et résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

49-88

## ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 22 février 1988 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de la séance du 22 février 1988. Signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier. Adoptée à l'unanimité.

## AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

Page 2031 concernant le déneigement des boîtes à lettres communautaires: On demande si des informations ont été prises.

Des informations ont été prises et certaines boîtes à lettres ont été déneigées. Des dispositions sont prises pour que dorénavant celles-ci soient déneigées en même temps que le déneigement des bornes-fontaines.

Page 2030. On demande s'il y a des développements concernant l'étude de l'aqueduc pour les secteurs non desservis.

L'ingénieur doit remettre son rapport pour la prochaine assemblée.

## RAPPORTS DE COMITÉS:

**Administration:** Concernant la négociation de la convention collective, une rencontre a été tenue le 25 février dernier et des développements sont à venir.

**Sécurité publique:** Le comité a rencontré les pompiers le 23 février dernier et d'ailleurs une résolution est déjà à l'ordre du jour.

Le comité souligne également qu'il songe à mettre sur pied un comité de surveillance de quartiers. Il invite donc la population à s'inscrire en téléphonant soit au directeur de l'administration ou à l'hôtel de ville.

**Transports:** Le comité demande de vérifier s'il est possible de procéder à l'épandage d'abrasif de façon plus rapide.

**Hygiène:** Un protocole d'entente avait été signé avec les institutions religieuses de Pointe-du-Lac concernant l'assainissement des eaux.

**Urbanisme:** Le comité tiendra une rencontre mardi le 15 mars.

Le comité demande à quel moment un rapport des permis de constructions émis sera déposé.

Compte tenu du faible nombre de permis émis pour les mois de janvier et février, un rapport de permis de constructions sera déposé au début d'avril.

Le Secrétaire-trésorier dépose son certificat de résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 23 février 1988 relativement au règlement numéro 76 soit le règlement amendant le règlement de zonage numéro 21 et ses amendements. Le résultat est que personne a demandé de signer le registre pour demander la tenue d'un référendum. Le règlement numéro 76 est donc entré en vigueur. Le rapport d'incendie de février 88 est déposé.

**Loisirs:** Le comité dépose trois documents d'étude soit: rapport sur l'implantation d'un service de loisir municipal, le plan d'action de la bibliothèque pour l'année 1988 et le plan d'action du service des loisirs pour l'année 1988.

## DÉCÈS ACCIDENTEL DE M. ARMAND GUY MESSIER

Les membres du conseil désirent que le secrétai-



No de résolution  
ou annotation

re-trésorier fasse parvenir une lettre de condoléances à la famille de M. Armand-Guy Messier décédé accidentellement le 9 mars dernier, celui-ci étant propriétaire de machinerie fréquemment utilisée par la municipalité. Les membres du conseil sont conscients des innombrables services rendus et du travail toujours consciencieux et professionnel accompli par Monsieur Messier. L'ensemble de la municipalité perd ainsi un de ses bons concitoyens.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Roger Jolin**, Lac des Pins, demande s'il y a des développements concernant l'étude d'aqueduc des secteurs non desservis.

L'ingénieur soumettra son rapport pour la prochaine réunion de mars.

**Monsieur Jolin** demande également qu'est-ce qui arrivera avec le déneigement des boîtes à lettres communautaires.

Celles-ci seront déneigées par la municipalité en même temps que le déneigement des bornes-fontaines.

**M. Réjean Larivière**, Trois-Rivières, souligne qu'il projette la construction d'une résidence avec un abri d'auto et il est fort surpris que l'abri d'auto soit considéré dans le calcul de la superficie d'un garage. Il demande donc pourquoi.

Les membres du conseil prendront des informations et cette question s'adresse plutôt à l'inspecteur municipal.

**M. André Charron**, avenue Cantin, demande si la municipalité a des nouvelles de SOQUIP.

Une rencontre devrait se tenir prochainement.

**M. Roger Jolin**, Lac des Pins, demande s'il peut repartir de l'assemblée du conseil avec des nouvelles positives concernant l'aqueduc dans son secteur.

Le conseil ne peut se prononcer tant qu'il n'a pas l'étude de l'ingénieur en main.

### CORRESPONDANCE

250eRemerc.

M. Gilbert Charette, président des fêtes du 250e, remercie pour l'implication lors du bal d'ouverture des fêtes.

Ass. Sécur.  
santé Trav.

M. Claude Méryneau, directeur général de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, invite à participer au colloque "La prévention des accidents et des maladies du travail des employés(es) municipaux" à l'auberge des Gouverneurs de Trois-Rivières, le vendredi 8 avril prochain, de 9h00 à 16h00.

Le Secrétaire-trésorier et le Directeur de l'administration assisteront à cette journée d'information.

CSMQ cotisat

La Corporation des secrétaires municipaux du Québec Inc. entreprend sa campagne annuelle de recrutement de ses membres et invite au renouvellement de la cotisation annuelle de 145\$ plus 150\$ pour l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle.

50-88

Il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu de renouveler l'adhésion du secrétaire-trésorier de la municipalité à la Corporation des secrétaires municipaux du Québec Inc. pour l'année 1988 au coût de 295\$ incluant l'assurance responsabilité professionnelle et l'assurance cautionnement. Adoptée à l'unanimité.

APA ing.  
eau potable

Suite à des recherches sur l'eau potable effectuées par le gouvernement du Québec, celui-ci a approuvé un programme de fluoration de l'eau de consommation. Le Groupe APA ingénieurs-conseils offre leur service pour procéder à la préparation des plans et devis concernant



No de résolution  
ou annotation  
Cancer sous.

la fluoruration de l'eau de la municipalité.

Les membres du conseil désirent discuter de cet item en comité privé et désirent obtenir des informations sur les coûts occasionnés par la fluoruration de l'eau.

La Fondation québécoise du cancer fait appel à la générosité de la municipalité pour répondre aux besoins de l'organisme.

Les membres du conseil désirent transmettre cette demande au comité des subventions.

Parc AGauth.

Madame Charlotte Guilbert et M. Serge Fiset sont très heureux que le conseil ait pris position face aux problèmes de sécurité, de contrôle et d'aménagement au parc Antoine Gauthier. Des formulaires de demandes dans le cadre des programmes Article 38 et Défi 88 sont incluses.

ACAV vs  
sécurité rout.

ACAV Inc. se veut l'association qui exerce une pression soutenue sur les divers plateaux du gouvernement et de l'industrie pour améliorer la sécurité sur nos routes et demande l'appui de la municipalité dans ce domaine.

Les membres du conseil désirent obtenir des informations pour connaître les implications du côté coût occasionnés pour ces équipements.

Sommet rég.  
du sport.

Les organisateurs du Sommet régional du sport invitent à participer aux activités du Sommet qui auront lieu les 15 et 16 avril prochain, à la Crémaillère, 1224 de la Paix, Shawinigan. Une confirmation devra être donnée avant le 7 avril 88.

Les membres du conseil désirent savoir si le directeur des loisirs serait disponible pour assister à ce Sommet régional.

Concours  
V.Vill.Fleuris

M. Michel Pagé, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation invite à inscrire la municipalité au concours "Villes, villages et campagnes fleuris" 1988 et ce avant le 15 mai 1988.

Les membres du conseil inviteront les organismes intéressés à prendre en charge ce concours de façon à adopter une résolution d'inscription à la prochaine séance.

#### ZONAGE AGRICOLE: J.J. ROCHELEAU

ATTENDU que Monsieur Jean-Jacques Rocheleau et Madame Armande Rocheleau s'adressent à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, lotir et aliéner, une partie du lot 243 du cadastre officiel de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,

ATTENDU que ce terrain est exclu de la zone agricole protégée dans la proposition de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec en date du 26 octobre 1987, dossier 8.0-43200-3,

51-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoin, appuyé par M. Louis Benoit et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande de Monsieur et Madame Rocheleau sur le lot P-243. Adoptée à l'unanimité.

#### CONDITIONS DE TRAVAIL DES POMPIERS VOLONTAIRES DE POINTE-DU-LAC 1988

ATTENDU que la Municipalité désire maintenir son service de protection contre l'incendie,

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster les conditions salariales des pompiers volontaires.

52-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé



No de résolution  
ou annotation

par M. Gilles Bourgoïn que les conditions de travail des pompiers volontaires pour l'année 88 soient les suivantes:

1- Les salaires pour le chef:

37.00\$ par appel (2 heures)  
17.00\$/heure suivante

Pour les pompiers:

27.00\$ par appel (2 heures)  
12.00\$/heure suivante

- 2- Chaque pompier recevra le montant correspondant à un appel par mois soit 27.00\$ et ce pour la vérification et l'entretien mensuel des équipements incendie et de la caserne.
- 3- Les frais de repas lors d'un incendie et autres dépenses du même type seront défrayés par la municipalité selon la décision de l'autorité en place.
- 4- Les pompiers devront pour conserver leur poste, participer à trois des quatre pratiques annuelles ceux-ci recevront à chaque reprise l'équivalent d'un appel c'est-à-dire 27.00\$
- 5- Les frais de déplacement et d'inscription encourus à l'occasion de séminaires, de cours de formation ou de séances d'information, seront remboursés selon approbation du directeur de l'administration.

Les conditions ci-haut énumérées étant rétroactives au 1er janvier 1988.

Adoptée à l'unanimité.

#### RENOUVELLEMENT ENTENTE: SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est donnée un règlement concernant les chiens,

CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour la Municipalité de se nommer un agent pour dispenser certains services de contrôle et de secours pour les animaux dans les limites du territoire de la Municipalité,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand que la Municipalité renouvelle l'entente pour l'application de son règlement concernant les chiens avec la Société Protectrice des animaux de la Mauricie Inc.

Que Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente à cette fin pour l'année 88.

Adoptée à l'unanimité.

#### AGRANDISSEMENT - RÉNOVATION HÔTEL DE VILLE

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions publiques pour l'agrandissement et la rénovation de son hôtel de ville,

ATTENDU que les soumissions suivantes ont été reçues:

	<u>Prix total</u>
- Consultants Genam Inc.	409 800\$
- Entreprise Claude Caron Inc.	425 654\$
- Roland Duval Inc.	396 238\$
- Charles-Eugène Roux Inc.	398 662\$
- Emile Fugère Construction Inc.	404 900\$
- Gagné & Fils Ltée	411 000\$
- Construction G. Therrien Inc.	413 715\$
-	



No de résolution  
ou annotation

Albert Gélinas Inc. 424 784\$  
- Les Constructions Pépin & Fortin Inc. 456 000\$

ATTENDU que toutes les soumissions reçues sont conformes aux devis,

ATTENDU que les architectes Bigué et Lord ont procédé à l'examen des soumissions et que le plus bas soumissionnaire est la firme Roland Duval Inc., au coût total de 396 238\$,

ATTENDU que le total de la soumission excède le coût estimé prévu,

ATTENDU que les devis demandaient un prix séparé pour l'installation du système de ventilation-climatisation de la salle du conseil,

54-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu que la municipalité retire du contrat d'agrandissement et rénovation de l'hôtel de ville, la ventilation-climatisation de la salle du conseil, le tout tel que prévu aux devis,

Que la municipalité accorde le contrat d'agrandissement et rénovation de l'hôtel de ville à l'entrepreneur Roland Duval Inc., au coût de 366 038\$.

Que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat à cette fin,

Que l'octroi de ce contrat est toutefois conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 75 par le ministre des Affaires municipales du Québec. Adoptée à l'unanimité.

#### CESSION DE TERRAIN: PLACE DE TONNANCOURT INC.

ATTENDU que Place de Tonnancourt Inc. a signé une promesse de cession de terrain en faveur de la municipalité de Pointe-du-Lac, le 7 octobre 1987,

ATTENDU que cette cession de terrain a pour but de réunir entre autre les rues de Tonnancourt et Champlain,

ATTENDU que la Municipalité a fait réaliser des travaux d'arpentage et de remblai sur une bonne partie de ces terrains,

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la cession par acte notarié de ces terrains,

55-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Maurice Baril, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac acquiert, pour la somme de 1\$ (UN) les lots P-264, P-263, P-262, P-261, P-269, 263-38, 263-39, 262-12, 262-13, 262-14, 262-15, 261-28, 261-32 et 261-33 du cadastre officiel de Pointe-du-Lac, et propriété de Place de Tonnancourt Inc. Ces terrains apparaissent sur un croquis préparé et accepté par les parties aux fins des présentes.

Que Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents requis.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 243-87. Adoptée à l'unanimité.

#### CESSION TERRAIN PLACE DE TONNANCOURT INC: MANDAT NOTAIRE

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac et Place de Tonnancourt Inc. ont convenu d'une cession de terrains,

ATTENDU qu'il y a lieu de faire notarié et enregistrer cette cession,



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Maurice Baril, et résolu de mandater le notaire H. Paul Martin à préparer et enregistrer la cession de terrain de Place de Tonnancourt Inc. à la municipalité de Pointe-du-Lac.  
Adoptée à l'unanimité.

**PROGRAMME CRÉATION D'EMPLOI, ART. 38**

57-88

Sur proposition de M. Guy Gauthier, appuyé par M. Yvan Vallerand, il est résolu:  
Que la municipalité de Pointe-du-Lac accepte la responsabilité du projet Assurance Chômage - Article 38 présenté dans le cadre du Programme de création d'emplois en vertu de l'article 38 de la Loi de l'assurance-chômage.  
Que M. Jean Simard et/ou M. Yves Marchand est(sont) autorisé(s) au nom de la municipalité de Pointe-du-Lac à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.  
Que la municipalité de Pointe-du-Lac s'engage par son(ses) représentant(s), à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.  
Adoptée à l'unanimité.

**CONCOURS VILLES, VILLAGES ET CAMPAGNES FLEURIS**

ATTENDU que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec invite les municipalités de la Région 04 à s'inscrire au concours "Villes, Villages et Campagnes fleuris",

ATTENDU que ce concours est un bon stimulant auprès de la population pour l'embellissement de nos municipalités,

ATTENDU toutefois que la région 04 s'étend sur un vaste territoire où l'on constate des différences climatiques importantes entre les localités situées au sud et celles situées au nord,

ATTENDU que ces différences climatiques représentent une contrainte majeure pour certaines localités,

ATTENDU que la région 04, Mauricie-Bois-Francs est séparée naturellement par le fleuve St-Laurent,

58-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier appuyé par M. Gilles Bourgoin, et résolu de demander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir procéder à la division de la région 04 en zone nord et zone sud pour les fins du concours Villes, Villages et Campagnes fleuris, de façon à tenir compte du facteur climatique.  
De transmettre copie de la présente résolution aux municipalités de la région 04 afin que si elles le jugent opportun elles appuient cette démarche auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.  
Adoptée à l'unanimité.

**AVIS MOTION: ASPHALTE RUE MARCEL**

59-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier et unanimement résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement d'emprunt concernant le pavage de la rue Marcel.  
Adoptée à l'unanimité.

**MANDAT PROCUREUR COUR MUNICIPALE**

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac est affiliée à la Cour municipale de Trois-Rivières Ouest,



No de résolution  
ou annotation

60-88

ATTENDU que la municipalité désire transmettre à la cour municipale les dossiers des contribuables contrevenant à sa réglementation,

ATTENDU que la municipalité doit être représentée à la cour municipale par un procureur,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu de mandater les avocats Beaumier, Richard et Associés à représenter la municipalité de Pointe-du-Lac dans les dossiers transmis à la cour municipale de Trois-Rivières Ouest. Adoptée à l'unanimité.

#### **MODIFICATION POLITIQUE TARIFICATION: équipements de loisirs**

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac a établi une politique de tarification de ses équipements de loisirs,

ATTENDU que le conseil désire apporter des précisions à cette politique,

61-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu de modifier la politique de tarification des équipements de loisirs de la municipalité soit la résolution numéro 62-86 de la façon suivante:

Art. 8: Que le coût d'utilisation de tous les équipements de loisir de la municipalité soit gratuit, pour tous groupes de jeunes structurés, en autant que ceux-ci soient parrainés par un organisme à but non lucratif.

Adopté.

Messieurs les conseillers Louis Benoit et Gilles Bourgoïn sont contre cette résolution.

#### **SERVITUDE RUISSEAU AUX SABLES**

ATTENDU que la municipalité projette l'installation d'égoût pluvial sur le chemin Ste-Marguerite, et ce dans le cadre du projet d'élargissement de ce chemin avec le ministère des Transports du Québec,

ATTENDU que la déversoir de ces égoûts pluviaux se fera dans le ruisseau aux Sables,

ATTENDU que les ingénieurs recommandent l'installation d'un tuyau sur ce ruisseau,

62-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu de faire réaliser un plan de localisation d'une servitude à obtenir sur une longueur d'environ 110 mètres à partir du chemin Ste-Marguerite et sur une largeur de 10 mètres. Adoptée à l'unanimité.

#### **SERVITUDE RUISSEAU AUX SABLES: MANDAT ARPENTEUR**

ATTENDU que la municipalité désire obtenir une servitude le long du "ruisseau aux Sables" afin d'y canaliser le rejet du système d'égoûts pluviaux du chemin Ste-Marguerite,

63-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Maurice Baril et résolu de mandater M. Pierre Roy, arpenteur-géomètre à réaliser la localisation d'une servitude de 10 mètres de largeur sur environ 110 mètres de long, sur le "ruisseau aux Sables", le tout tel que montré sur un croquis de LPA Groupe-Conseil Inc. Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

### AVIS MOTION: TRAVAUX VOIRIE STE-MARGUERITE

Il est proposé par M. Maurice Baril et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement d'emprunt concernant les travaux de voirie sur le chemin Ste-Marguerite soit les travaux de réfection du chemin, d'égoût pluvial, confection de trottoir et d'élargissement.  
Adoptée à l'unanimité.

### AVIS MOTION: AQUEDUC STE-MARGUERITE

65-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement d'emprunt concernant les travaux d'aqueduc sur le chemin Ste-Marguerite pour la section comprise entre l'intersection de la rue Notre-Dame et la voie ferrée.  
Adoptée à l'unanimité.

### AUBERGE POLIQUIN

CONSIDÉRANT que la municipalité a la ferme volonté d'effectuer des travaux d'égoût sanitaire sur la Route 138 dans le but de desservir l'auberge et la zone blanche projetée entre le chemin Ste-Marguerite, l'avenue St-Jean-Baptiste et la Route 138,

CONSIDÉRANT que la municipalité est disposée à mandater une firme d'ingénieurs-conseil pour qu'à l'hiver 88-89 les plans et devis soient terminés et que les appels d'offres soient lancés au début de l'année 89, de façon à ce que les travaux soient exécutés et complétés à l'été 89,

CONSIDÉRANT que les promoteurs de l'auberge Poliquin proposent comme installation septique temporaire, l'utilisation de réservoirs scellés qui seraient régulièrement vidangés et qui par conséquent ne causeraient aucune pollution.

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté du ministère de l'Environnement et de la municipalité que les bassins d'épuration soient en opération à l'automne 89,

66-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Maurice Baril que la municipalité de Pointe-du-Lac demande au ministère de l'Environnement d'accepter la solution temporaire qui permettrait aux propriétaires de l'auberge Poliquin d'utiliser un ou des réservoirs scellés comme installation septique et ce jusqu'à ce que lesdits travaux d'égoût soient complétés.  
Adoptée à l'unanimité.

### CONSIDÉRATION DES COMPTES

4082	Publicité Midel	80.72\$
4083	Bell Canada	554.76
4084	Le Nouvelliste	140.00
4085	Corporation des Loisirs	28.33
4086	Great West Ass.	535.97
4087	Association des Chefs	65.00
4088	Art Visuel Enr.	39.24
4089	Mutuelle des Fonctionnaires	212.04
4090	Caisse Populaire Pointe-du-Lac	75.00
4091	Richard Besner & Ass.	1 318.00
4092	Fondation du Québec	125.00
4093	J.B. Lanouette Inc.	304.11
4094	Receveur Général du Canada	210.00
4095	S.Q.A.E.	0.70
4096	Elyse Cyr	19.60
4097	Michel Bastarache	58.56
4098	Yves Marchand	40.46
4099	Antoine Dufour	102.17
4100	Yves Marchand	453.00
4101	Yves Marchand	453.00



No de résolution  
ou annotation

4102	Syndicat des Employés	153.47
4103	Antoine Dufour	111.75
4104	André Leblanc & Ass.	8 000.00
4105	Receveur Général du Can.	3 232.66
4106	Receveur Général du Can.	1 067.23
4107	Ministre du revenu	5 220.29
4108	Laurentienne Mutuelle	1 269.44
4109	Michel Bastarache	28.42
4110	Yves Marchand	29.40
4111	Martin, Martin & Martin	836.00
4112	Michel Lupien	2 494.05
4113	Gaz Métropolitain	919.51
4114	Bell Canada	81.28
4115	Hydro Québec	1 513.00
4116	ABF Formules d'affaires Ltée	267.66
4117	Yvon Caron	4.50
4118	Marcel Bergeron	9.62
4119	Bibliothèque Centrale Prêts	298.45
4120	Boivin & Gauvin Inc.	70.89
4121	Centre Electronique Viau Enr.	291.46
4122	Consultants municipaux P.S. Inc.	712.50
4123	Controles Comptables Ltée	24.12
4124	Cooke & Fils Enr.	64.00
4125	Courrier Purolator Ltée	33.18
4126	Decalcographe Inc.	65.40
4127	Distribution Robert Enr.	117.25
4128	Diverbec Inc.	648.55
4129	Fournier & Martin Inc.	30.28
4130	Garage Denis Trudel	35.43
4131	Garage Pépin & Fils	139.80
4132	Hamel, Roy, Pinard Inc.	395.00
4133	Imprimerie Grim Art Enr.	300.00
4134	Groupe Laperrière & Verreault	250.00
4135	Marc Laroche Pces d'autos	600.00
4136	Launier Limitée	38.15
4137	Librairie du Cap Inc.	1 441.29
4138	A. Guy Messier	189.00
4139	Mich-O-Tomobile Ltée	22.11
4140	Motorola Limitée	1 115.07
4141	M.R.C. de Francheville	10.22
4142	Oxygene Val-Mauricie Ltée	147.82
4143	Papeterie Mauricienne Inc.	130.42
4144	Claude Parent	100.00
4145	André Péliissier Inc.	39.00
4146	Perron Electrique M.El.	979.05
4147	Pointe-du-Lac Pces d'autos Inc.	449.75
4148	Protection Incendie C.F.S. Ltée	221.40
4149	Quincaillerie Gilbert Inc.	677.20
4150	Reliure Travaction Inc.	117.71
4151	Reliure 2000 Enr.	155.74
4152	Sani Paré Inc.	6 174.17
4153	Sergaz Inc.	157.51
4154	Structure C.Q.S. Inc.	291.02
4155	Télé-Communication	68.00
4156	Touchatou	85.99
4157	Ville de Trois-Rivières	1 182.33
4158	Westburne Québec	2 833.22
4159	Xerox Canada Inc.	635.96
4160	Pierre Lemay & L.	700.00
4161	Yves Marchand	453.00
4162	Hydro Québec	10 288.51
4163	J.B. Deschamps Inc.	395.00
4164	Réal Héon	82.32
4165	Michel Bastarache	53.01
4166	Yves Marchand	63.81
4167	Great West Cie Ass.	535.97
4168	Mutuelle des Fonctionnaires	265.05
4169	Receveur Général du Can.	46.30
4170	Ministre du Revenu	615.62
4171	Corporation des Loisirs	76.28
4172	J.B. Lanouette Inc.	5 749.73
4173	Sylvie Trudel	300.00
4174	Société Canadienne Postes	1 000.00
4175	Radio Shack	73.30
4176	Transport Yvan Boisvert	39 521.04



No de résolution  
ou annotation

4177	Guy Janvier	647.50
4178	Yves Marchand	453.00
4179	Jean-Yves Pépin	128.00
4180	Normand Hélie	81.00
4181	Rénald Légaré	27.00
4182	Roland Manseau	54.00
4183	Marc Denoncourt	54.00
4184	Gilles Fournier	54.00
4185	Raymond Benoit	54.00
4186	André Roque	54.00
4187	Sylvio Dufresne	54.00
4188	Maurice Crête	54.00
4189	Denis Lesmerises	54.00
4190	Réjean Rochefort	54.00
4191	André Dugré	54.00
4192	Jean Crête	54.00
4193	Michel Lesmerises	54.00
4194	Luc Dugré	54.00
4195	Gino Harnois	27.00
4196	Hydro Québec	94.00
4197	Bell Canada	44.26
4198	Petite Caisse	306.11
4199	Martial Beaudry	35.99
4200	Jean-Yves Pépin	31.36
4201	Antoine Dufour	114.42
4202	Michel Bastarache	26.82
4203	Suzanne Denoncourt	27.95
4204	Photocartothèque Qué.	29.43
4205	Conseil des Loisirs	14.00
4206	Petite Caisse	96.44
4207	Yves Marchand	434.34
4208	Annulé	
4209	Annulé	
4210	Annulé	
4211	Ministre du Revenu	4 479.06
4212	Receveur Général du Can.	737.75
4213	Receveur Général du Can.	2 976.98
4214	Bell Canada	584.68
4215	Régie de l'Assurance	695.00
4216	Bell Canada	76.16
4217	Hydro Québec	6 010.85
4218	Gaz Métropolitain	826.63
4219	Ray-Flex Photo Inc.	272.50
4220	Guy Jourdain	90.83
4221	Laurentienne Mutuelle	1 454.34
4222	Syndicat des Employés	121.99
4223	Pluritec Ltée	10 398.00
4224	Yves Marchand	20.58
4225	Michel Bastarache	28.67
4226	Martial Beaudry	213.64
4227	Soc. Québécoise Ass.	1 688.86
4228	Yves Marchand	434.34
4229	Asphalte Continental	696.92
4230	Jean Banville (1982) Inc.	116.49
4231	B.C. Oxygène Ltée	702.35
4232	Pierre Beaudoin Elect. Inc.	30.00
4233	Bibliothèque Centrale Prêts	258.15
4234	Boivin & Gauvin Inc.	314.70
4235	Centre Electronique Viau Enr.	29.95
4236	Cooke & Fils Enr.	379.26
4237	Coopérative d'imprimerie	300.32
4238	Crane Division de Gros	374.50
4239	Distribution Robert Enr.	566.44
4240	Diverbec Inc.	260.90
4241	Les Eclairages M.G. Inc.	205.19
4242	Foucher Industriel Inc.	47.74
4243	Garage Denis Trudel	93.67
4244	Garage Pépin & Fils	4.90
4245	Groupe Des Produits Chimiques	3 737.34
4246	ICG Gaz Liquide Ltée	85.45
4247	Imprimerie Auger Inc.	8.79
4248	Le Comté	70.00
4249	Le Nouvelliste	270.00
4250	Librairie du Cap Inc.	2 612.88
4251	Matériaux Les Rives Inc.	160.60



No de résolution  
ou annotation

4252	A.Guy Messier	2	347.66
4253	M.R.C. de Francheville	26	565.04
4254	Oxygène Val-Mauricie Ltée		22.85
4255	Papeterie Mauricienne Inc.		224.21
4256	Claude Parent		100.00
4257	Perron Electrique M.El.		429.89
4258	Pluritec Ltée		250.00
4259	Pointe-du-Lac Pces d'autos Inc.		796.95
4260	Protection Incendie C.F.S. Ltée		390.98
4261	Quincaillerie Guilbert Inc.		629.97
4262	Reliure Travaction Inc.		25.71
4263	Reliure 2000 Enr.		82.12
4264	Sergaz Inc.		355.78
4265	Signalisation de la Capitale	1	603.29
4266	SOS Technologies Action Urgence		327.00
4267	Structure C.Q.S. Inc.		145.94
4268	Trophées Elka		218.00
4269	Ville Trois-Rivière	1	075.00
4270	Vitrierie du Centre Inc.		60.40
4271	Westburne Québec	1	933.60

67-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.  
Adoptée à l'unanimité.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. André Charron**, avenue Cantin, demande si un chien qui est sur une ferme requiert une licence. Il demande également s'il devra attacher son chien s'il fait l'élevage des moutons.

La réglementation concernant les chiens sera vérifiée avant de donner une réponse à Monsieur Charron.

**M. Florent Desmarais**, Côte Ste-Julie, demande ce que voulait bien dire Monsieur Bourgoin en parlant de précision au règlement concernant les chiens.

Monsieur Bourgoin voulait simplement dire qu'il y aurait lieu de reviser la réglementation de façon à la rendre le plus applicable possible.

**M. Roger Jolin**, Lac des Pins, demande si un chien doit être attaché sur la propriété si celle-ci n'est pas clôturée.

Le règlement demande que le chien soit attaché.

L'ordre du jour étant épuisé,

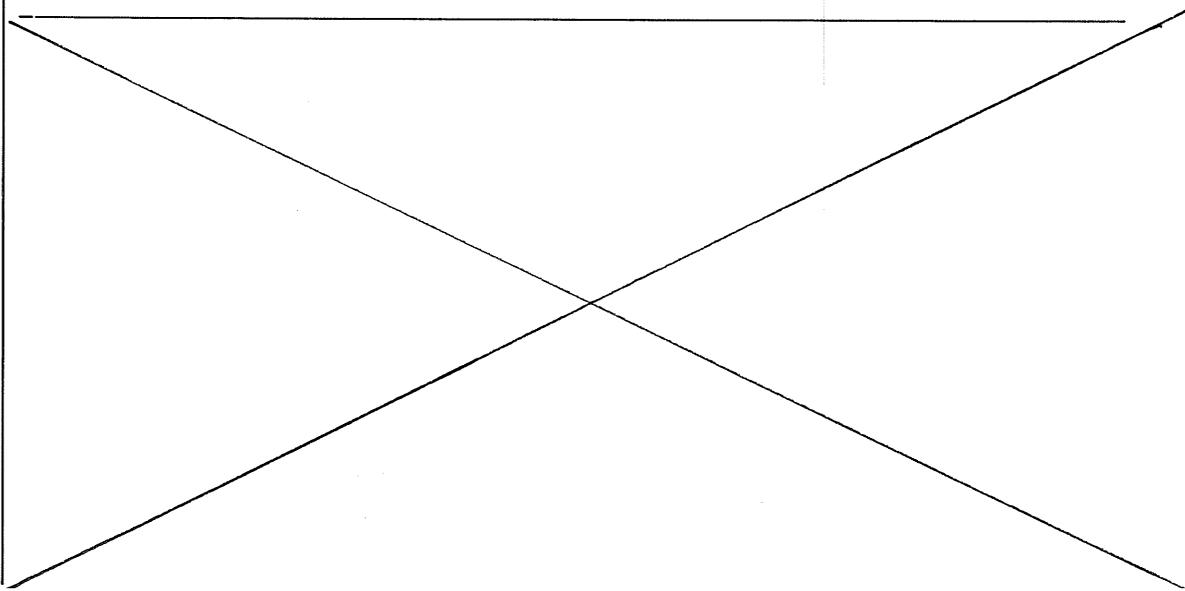
68-88

Il est proposé par M. Louis Benoit et résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée.

Maire

Secrétaire-trésorier





Séance rég.  
28 Mars 88  
Résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la sus-dite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 28 mars 1988 à la salle de l'hôtel de ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: MM. Louis Benoit, Yvan Vallerand, Guy Gauthier, Gilles Bourgoin, Maurice Baril, Robert Henri sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

Monsieur le Maire récite la prière.

RÉCEPTION DE PÉTITION: aucune

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Secrétaire-trésorier donne lecture de l'ordre du jour:

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée
- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités
- Période de questions (15 minutes)
- Correspondance et réponse

- 1- Avis Motion: Règlement Implantation d'un service Loisirs et Culture
- 2- Résolution: Formation d'une Commission consultative, secteur Loisir
- 3- Achat Tracteur
- 4- Permis chenil: Mme Hélène Laroche
- 5- Achat terrain M. Gaétan Leclerc
- 6- Maison Mélaric: Exemption de taxe

- Période de questions
- Levée de l'assemblée

69-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Maurice Baril, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.

ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 mars 1988 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

70--88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès-verbal de la séance du 14 mars 1988. Signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier.  
Adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

Page 2035 dans le comité Sécurité publique: On demande si la municipalité a reçu des inscriptions pour la mise en place d'un comité de surveillance de quartiers.

Seulement quelques inscriptions ont été reçues mais le conseil demande de réinviter la population à s'inscrire à ce comité.



No de résolution  
ou annotation

Page 2040, Résolution 58-88: On demande si la résolution concernant la division de la zone 04 pour le Concours Villes, Villages fleuris a été expédiée aux municipalités.

La résolution a été expédiée à chacune des municipalités de la région 04.

On demande que copie de cette résolution soit expédiée au responsable régional du concours Villes, villages fleuris.

Page 2045, à la question de M. André Charron concernant la nécessité d'obtenir une licence pour un chien gardien de moutons.

On demande si des informations ont été prises.

Des informations ont été prises et une licence de chien est requise et le propriétaire doit se conformer à la réglementation en vigueur.

#### RAPPORT DES COMITÉS

**Administration:** Le comité souligne qu'une rencontre doit se tenir avec un conciliateur du ministère du Travail, le 5 avril prochain.

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 1987. Ce rapport financier démontre des revenus de 1 474 158\$ et des dépenses de 1 422 726\$ pour un excédent des recettes sur les dépenses de 51 432\$.

**Sécurité publique:** Le comité dépose le rapport d'incendie pour le mois de mars 1988 où trois incendies sont survenus. Le comité souligne également que les pompiers volontaires ont accepté l'entente proposée par le conseil.

**Transports:** Le comité souligne que plusieurs rues ne sont pas en bon état et ce à cause de la température printanière, toutefois des travaux ont été réalisés dans plusieurs rues.

**Hygiène du milieu:** Les ingénieurs de la firme LPA déposent le rapport pour l'installation d'un aqueduc municipal dans le secteur Lac des Pins. Plusieurs alternatives ont été envisagées et une rencontre doit être tenue avec les propriétaires concernés. Le comité souligne également que les travaux d'assainissement des eaux ont repris dans les derniers jours.

**Urbanisme:** Le comité souligne que le comité consultatif a tenu une réunion le 15 mars dernier et soumet différentes résolutions soit: une résolution concernant les noms de rues, concernant le mandat de la M.R.C. vs la confection de plans et règlement d'urbanisme de même que l'acquisition d'un terrain entre le parc Antoine Gauthier et l'île St-Eugène ou l'abandon du droit de passage sur le parc Antoine Gauthier. Monsieur le conseiller Gauthier souligne également qu'il a assisté avec le directeur de l'administration à une exposition tenue à Montréal concernant la machinerie et les équipements municipaux. De la documentation des informations sont disponibles.

**Loisirs:** Le comité dépose le rapport de la bibliothèque pour le mois de mars.

**Aqueduc secteur Lac des Pins:** MM. Denys Paillé et François Thibodeau, ingénieurs du Groupe Ingénieurs-Conseils LPA, donnent un résumé sur le rapport concernant l'aqueduc du secteur Lac des Pins. Plusieurs alternatives ont été envisagées soit: le rapport recommande l'abandon de la solution concernant l'utilisation du puits réalisé par le club Optimistes, celui-ci occasionnant trop de certitudes à la population éventuellement desservie.

Une deuxième solution consistait en réalisation d'une conduite partant du réservoir St-Charles, ce qui occasionnerait des coûts d'environ plus ou moins 500\$ annuellement à chacun des contribuables.

Une troisième solution consiste en la réalisation d'une conduite à partir du réservoir du chemin Ste-Marguerite ce qui occasionnerait des coûts d'environ 481\$ par contribu-



No de résolution  
ou annotation

ble par année.

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

**M. Roger Jolin**, Lac des Pins, souligne qu'il est très satisfait de l'étude réalisée par les ingénieurs et souhaite la tenue dans les meilleurs délais, d'une rencontre d'informations avec les propriétaires concernés.

**M. Gaétan Maurais**, Lac des Pins, demande s'il pourra obtenir l'aqueduc municipal même si sa rue est non-municipalisée.

Oui mais selon certaines conditions.

**M. André Charron**, rue Cantin, souligne qu'il a pris connaissance d'un procès concernant un chien gardien de moutons à l'Ile d'Orléans et le jugement est à l'effet que pour ces animaux la réglementation n'a pas à être suivie.

**M. Roger Jolin**, Lac des Pins, demande s'il y a eu d'autres secteurs qui ont demandé l'aqueduc.

Oui, et c'est pour cela que la municipalité fait réaliser une étude.

### CORRESPONDANCE

CRSSS

Le Conseil Régional de la santé et des services sociaux de la région de Trois-Rivières, invite Monsieur le Maire à présenter deux candidats qui pourraient, après élection, siéger au conseil d'administration.

CLSC vs TRO

Suite à un appel d'offre du C.L.S.C. Les Forges relativement à la recherche d'un local exclusivement situé dans la ville de Trois-Rivières, le Maire de Trois-Rivières Ouest, Jean-Charles Charest, adressait une lettre au Directeur Général de C.L.S.C. lui demandant des explications sur ces limitations territoriales, étant donné que le C.L.S.C. les Forges offre leurs services à Trois-Rivières, Trois-Rivières Ouest, Pointe-du-Lac et St-Etienne des Grès.

Croix-Rouge

La Société canadienne de la Croix Rouge a fait parvenir la liste de ses membres dont monsieur le Maire est l'un des trois présidents honoraires. Cette demande est transmise au comité des subventions.

CPTAQ vs  
Laur.Trudel

Avis de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec à Madame Lauréanne Trudel qu'une audition se tiendra le 7 avril prochain relativement à sa demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles le lot P-451.

### AVIS MOTION: RÉG. IMPLANTATION D'UN SERVICE Loisirs et Culture

71-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, et résolu de déposer un avis de motion pour présentation à une séance ultérieure d'un règlement concernant l'implantation d'un service de loisirs et culture.  
Adoptée à l'unanimité.

### FORMATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE SECTEUR LOISIR

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac désire se donner un service des loisirs et culture,

ATTENDU que la municipalité souhaite se doter d'un organisme de consultation qui aura pour rôle:  
- Concevoir un plan triennal de développement en matière de loisir;  
- Conseiller la municipalité sur le fonctionnement du secteur loisir;  
- Guider la municipalité sur toute question ou dossier que cette dernière lui soumettra.

72-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis



No de résolution  
ou annotation

Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand que la municipalité de Pointe-du-Lac crée une commission consultative pour le secteur du loisir municipal et qui sera composée de la façon suivante:

- 2 représentants du conseil municipal
  - 2 représentants du secteur des activités sportives plein air
  - 2 représentants du secteur des activités socio-culturelles
  - 2 représentants des associations communautaires de loisir
  - 2 citoyens à titre individuel
  - 1 représentant du milieu scolaire
  - 1 représentant des associations communautaires de service
- Le directeur des loisirs.  
Adoptée à l'unanimité.

#### ACHAT TRACTEUR DE PELOUSE

CONSIDÉRANT que la municipalité doit renouveler son tracteur à pelouse, celui-ci n'étant plus en état de fonctionner,

CONSIDÉRANT qu'après étude des besoins et analyse des divers produits offerts sur le marché, le Directeur de l'administration présente un projet de devis pour cette acquisition prévue au budget 1988,

73-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac accepte le devis présenté pour l'acquisition d'un tracteur John Deere 332 équipé d'une tondeuse ventrale de 50" de largeur et qu'une demande de soumission par invitation soit expédiée à trois fournisseurs dudit produit.

Les soumissionnaires invités auront jusqu'au 20 avril 1988 à 11h pour déposer leur soumission.  
Adoptée à l'unanimité.

#### PERMIS CHENIL: MME HÉLÈNE LAROCHE

ATTENDU que la municipalité a adopté un règlement concernant les chiens,

ATTENDU que les dispositions de ce règlement prévoient que le conseil municipal peut accorder des permis de chenil dans les zones agricoles,

ATTENDU que Madame Hélène Laroche, 1220 chemin des Petites Terres, demande d'obtenir un permis de chenil,

ATTENDU que Madame Laroche respecte les dispositions du règlement concernant les chiens, soit le règlement no 30 et ses amendements,

74-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac accorde un permis de chenil à Madame Hélène Laroche, 1220 chemin des Petites Terres, lot 291-1 pour l'année 1988. Le présent permis ne soustrait pas la demanderesse à l'application de toute autre loi ou règlement applicable.  
Adoptée à l'unanimité.

#### ACHAT TERRAIN M. GAÉTAN LECLERC

ATTENDU que la municipalité projette l'ouverture d'une rue sur les lots P-265 et P-266 afin de permettre le raccordement avec la rue Louis-Hébert,

ATTENDU que M. Gaétan Leclerc a signé une promesse de vente de son terrain en faveur de la municipalité,

75-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Robert Henri, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur au prix de 6 500\$, d'un terrain étant les lots P-265 et P266, propriété de



No de résolution  
ou annotation

M. Gaétan Leclerc, le tout selon l'offre de vente signée le 25 mars 1988.

D'approprier à même les surplus accumulés de la municipalité, la somme requise à cette fin.

D'autoriser Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité, les documents requis.

Adoptée à l'unanimité.

#### MANDAT NOTAIRE

ATTENDU que la municipalité désire se porter acquéreur d'un terrain propriété de M. Gaétan Leclerc soit les lots P-265 et P-266,

76-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu de mandater le notaire Henri-Paul Martin à préparer les documents requis. Adoptée à l'unanimité.

#### MAISON MÉLARIC: EXEMPTION DE TAXE

ATTENDU que la Maison Mélaric Inc. demande l'appui de la municipalité dans ses démarches auprès de la commission municipale du Québec pour être reconnue comme organisme sans but lucratif,

ATTENDU que cette reconnaissance lui permettrait d'être exemptée des taxes foncières municipales et scolaires en vertu de l'article 204 #10 de la loi sur la fiscalité municipale,

77-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande de "La Maison Mélaric Inc." auprès de la commission municipale du Québec afin d'être reconnue comme organisme sans but lucratif, propriétaire d'un immeuble à l'usage public, à des fins sociales et communautaires, sise au 2870, Notre-Dame à Pointe-du-Lac. Cet immeuble est situé sur une partie du lot 106 du cadastre de Pointe-du-Lac. Adoptée à l'unanimité.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. André Charron**, rue Cantin, se plaint de l'eau qui s'accumule sur sa rue, il suggère aux employés de la municipalité de le consulter pour solutionner ce problème.

**M. Jacques Sauvé**, Ile St-Eugène, demande s'il y a eu des développements concernant la construction dans leur secteur.

Monsieur le Maire souligne qu'il a déjà fait quelques démarches à date et qu'il lui en reste d'autres à faire.

**M. Normand Peterson**, Ile St-Eugène, demande si la municipalité a un échéancier pour la révision de la réglementation d'urbanisme.

Actuellement des développements sont prévus pour le mois d'août ou septembre prochain mais la municipalité tente de devancer cette échéance.

Monsieur Peterson souligne également qu'il a entendu parler d'un projet de camping municipal à Pointe-du-Lac. Il demande si cela est vrai.

Ce projet fut envisagé par le conseil mais pour l'instant ce projet demeure à l'étude.

**Monsieur Peterson** demande également quelle procédure est à suivre pour ajouter un item à l'ordre du jour.

Il doit contacter le secrétaire-trésorier dans les jours précédant l'assemblée ou encore un des membres



No de résolution  
ou annotation

du conseil.

**M. Jean S. Blanchet**, Ile St-Eugène, souligne que la municipalité a un comité de subventions et leur association n'a pas reçu d'aide financière pour l'entretien de leur chemin.

Les lois ne permettent plus à la municipalité de donner des subventions à des organismes privés.

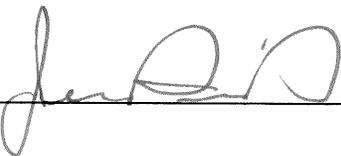
**M. Jacques Sauvé**, Ile St-Eugène, demande l'opinion des membres du conseil relativement à leur île.

Les membres du conseil soulignent qu'ils n'ont rien contre l'Ile St-Eugène, au contraire mais qu'ils sont toutefois régis par des lois gouvernementales.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Yvan Vallerand et résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

La présente assemblée est levée.

Maire 

Secrétaire-trésorier 

78-88

Séance Rég.  
11 avril 88

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 11 avril 1988 à la salle de l'hôtel de ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Gilles Bourgoïn, Louis Benoit, Maurice Baril, Yvan Vallerand, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry, et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

Messieurs les conseillers Robert Henri et Guy Gauthier sont absents.

Monsieur le Maire récite la prière.

#### RÉCEPTION DE PÉTITIONS:

Les résidents de Place Garceau déposent une requête demandant que les travaux soient effectués dans leur secteur le tout tel que proposé par les ingénieurs de la firme L P A Groupe Conseils.

Les membres du conseil prendront cette demande en considération.

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

Le Secrétaire-trésorier donne lecture de l'ordre du jour.

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée
- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités
- Période de questions
- Correspondance et réponse

1- Permis chenil: André Thibeault



No de résolution  
ou annotation

- 2- Servitude rue Marcel
- 3- Mandat Vérificateurs 88
- 4- Achat appareil respiratoire
- 5- Appel d'offre: Ameublement hôtel de ville
- 6- Nomination Maire-suppléant
- 7- Dons Croix Rouge -- Petits trotteurs
- 8- Zonage agricole: Jean Roy
- 9- Zonage agricole: Etangs Aérés

- Considération des comptes
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

79-88

Il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Louis Benoit et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.

#### ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 28 mars 1988 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

80-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 28 mars 1988. Signé et initialié par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier.  
Adoptée à l'unanimité.

#### AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

Page 2048: On demande où en sont rendus les démarches pour tenir une rencontre d'informations avec les résidants du secteur Lac des Pins, relativement à l'installation d'un réseau d'aqueduc.

Cette rencontre est en préparation, l'étude des coûts se poursuit afin de tenir une rencontre d'ici deux semaines environ.

#### RAPPORTS DES COMITÉS

**Administration:** Le comité souligne que dans le cadre des négociations de la première convention collective, une première rencontre a été tenue avec le conciliateur le 5 avril dernier. Une prochaine rencontre doit se tenir le 26 avril prochain.

**Sécurité publique:** Une rencontre a été tenue avec le chef pompier et celui-ci a souligné le début des visites aux institutions religieuses.

**Transports:** La municipalité fait des efforts pour améliorer l'état des rues dans cette période de dégel. On souligne que la rue Julien Proulx demande peut-être une attention particulière.

**Hygiène du milieu:** On souligne qu'il y aurait peut-être lieu d'envisager des solutions temporaires pour améliorer la situation de la fosse septique de ce secteur dont le surplus s'accumule sur un terrain privé. On demande que l'inspecteur de la municipalité visite les lieux.

Concernant les travaux d'assainissement, les travaux se poursuivent dans le centre du village et la collaboration des contribuables est demandée.

**Urbanisme:** Le comité consultatif d'urbanisme dépose un rapport concernant les points suivants:

- un développement résidentiel pour maisons mobiles sur les lots P-23, P-24 et P-25;
- un prolongement de la rue Orée des Bois;
- une demande de permis pour l'exploitation d'arcades;
- un amendement au règlement d'urbanisme concernant l'affichage;



No de résolution  
ou annotation

- une étude de marche en recherche en habitation.

Le conseil prendra en considération les recommandations du comité lors d'une prochaine réunion.

Le rapport des permis de constructions du mois de mars 1988 est soumis.

**Loisir et culture:** Le comité dépose le rapport de la bibliothèque municipale pour le mois de mars 1988.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. René Hinse**, rue Julien Proulx, demande que la municipalité procède à l'épandage de pierre dans sa rue afin d'améliorer la circulation.

Les membres du conseil soulignent que la fondation de cette rue est à refaire au complet et que la municipalité préfère attendre la réalisation des travaux d'assainissement afin de faire quelques travaux d'envergure.

**M. Jean-Pierre Piché**, rue Julien Proulx, demande d'aviser la Sûreté du Québec de surveiller les camions qui tentent d'éviter le poste de pesée sur l'autoroute 40.

Cette demande a déjà été faite et la Sûreté effectue une surveillance.

#### CORRESPONDANCE

Rapp. OMH

L'Office municipal d'habitation de Pointe-du-Lac dépose son rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 1987.

81-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu d'accepter les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Pointe-du-Lac tels que présentés par M. Marcel Dubé, comptable agréé, en date du 15 février 1988.  
Adoptée à l'unanimité.

UMRCQ vs  
lettres patent

M. Roger Nicolet, président de l'U.M.R.C.Q., informe que l'union offre son appui dans le dossier de réouverture des lettres patentes des M.R.C. Un service conseil est mis sur pied lequel pourra vous éclairer autant sur le sens des dispositions parfois complexes de la loi 88 que sur les principes devant guider dans les négociations qui viennent.

Ass. Chefs  
Incend. Congr

L'Association des Chefs de service d'incendie du Québec tiendra son 20e congrès annuel au Centre des Congrès de Laval sous le thème "Adoptons une philosophie répondant aux besoins de demain". Ce congrès auquel vous êtes invités, se tiendra du 5 au 8 juin 88. Une confirmation avant le 15 mai serait appréciée.

82-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Maurice Baril et résolu d'autoriser le chef pompier à assister au congrès de l'Association des chefs de service d'incendie du Québec. De défrayer le coût d'inscription et autres frais inhérents sur présentation de pièces justificatives.  
Adoptée à l'unanimité.

AQTE vs  
campagne

AQTE invite la municipalité à s'inscrire à la campagne d'information visant à réduire la consommation de l'eau potable. Les frais de participation sont de 350\$ et le formulaire doit être retourné avant le 22 avril.

83-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Louis Benoit et résolu que la municipalité participe à la campagne d'information visant à réduire la consommation d'eau potable présentée par l'Association québécoise de technique de l'eau. De défrayer les frais de participation de 350\$.  
Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

L'institut de technologie agro-alimentaire de St-Hyacinthe annonce qu'il y aura du 17 au 24 avril, la semaine nationale de l'horticulture dont le thème est "J'aime les plantes". Cette semaine a pour but de démontrer l'importance de l'horticulture sur les plans de la production d'aliments, de l'embellissement, de l'environnement et des loisirs. L'institut invite à participer à l'ouverture de cette semaine à l'occasion de la Journée du jardinage du dimanche 17 avril.

#### PERMIS CHENIL: M. ANDRÉ THIBEAULT

ATTENDU que la municipalité a adopté un règlement concernant les chiens,

ATTENDU que les dispositions de ce règlement prévoient que le conseil municipal peut accorder des permis de chenil dans les zones agricoles,

ATTENDU que M. André Thibeault, 4011 Rang Acadie, demande d'obtenir un permis de chenil,

ATTENDU que Monsieur Thibeault respecte les dispositions du règlement concernant les chiens, soit le règlement no 30 et ses amendements,

84-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac accorde un permis de chenil à Monsieur André Thibeault, 4011 Rang Acadie, lot 383, pour l'année 1988. Le présent permis ne soustrait pas le demandeur à l'application de toute autre loi ou règlement applicable.  
Adoptée à l'unanimité.

#### SERVITUDE RUE MARCEL

ATTENDU que la municipalité a conclu un protocole d'entente avec M. Paul Charbonneau relativement à l'ouverture d'une nouvelle rue, joignant la rue Marcel,

ATTENDU que ce protocole prévoit une servitude pour conduire l'égouttement pluvial de cette rue,

ATTENDU que les lots de ce développement ont été subdivisés,

85-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac obtienne une servitude de 5 mètres de largeur pour la conduite d'égout pluvial de la rue Marcel, lot 9-10. Cette servitude est sur le lot 9-1-1, propriété de M. Normand Charbonneau, et lot 9-1-2. Que Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les documents requis.  
Adoptée à l'unanimité.

86-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu de mandater le notaire Henri-Paul Martin à préparer une servitude d'égouttement sur le lot 9-1-1 propriété de M. Normand Charbonneau, et 9-1-2. Adoptée à l'unanimité.

#### MANDAT VÉRIFICATEURS 1988

ATTENDU que les dispositions du Code municipal exigent que la municipalité nomme un vérificateur pour l'exercice en cours avant le 15 avril,

87-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Louis Benoit et résolu de nommer la firme Morin, Cadieux, Matteau, Dumas, comptables agréés, vérificateurs de la municipalité de Pointe-du-Lac pour l'exercice 1988.  
Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

Les membres du conseil demandent au secrétaire-trésorier de faire part à M. Léon Cadieux, c.a., de leur appréciation de la présentation que celui-ci leur a faite.

#### ACHAT APPAREIL RESPIRATOIRE

CONSIDÉRANT que la municipalité doit acquérir un appareil respiratoire pour son service incendie,

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés à différents fournisseurs:

- Protection Incendie CFS Ltée
- Boivin et Gauvin Inc.
- Réal Huot Inc.

CONSIDÉRANT que cette acquisition est prévue aux prévisions budgétaires 1988,

88-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Maurice Baril que la municipalité de Pointe-du-Lac achète de la compagnie Protection Incendie CFS Ltée, un appareil respiratoire M.S.A. Modèle Utilité II complet avec facial Ultravue, Cylindre composite 45pi<sup>3</sup> et malette au coût total de 1 958.44\$ incluant toutes taxes et que ce montant soit imputé au budget en cours. Adoptée à l'unanimité.

#### APPEL D'OFFRE: AMEUBLEMENT HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que la municipalité entreprend des travaux d'agrandissement et rénovation de son hôtel de ville,

CONSIDÉRANT que nous devons meubler ces nouveaux locaux,

CONSIDÉRANT qu'après étude et analyse de divers produits sur le marché, le Directeur de l'administration présente un projet de devis pour ces acquisitions,

89-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Louis Benoit et résolu que la municipalité accepte le devis présenté pour l'acquisition de cet ameublement et que la municipalité demande des soumissions publiques. Les soumissionnaires auront jusqu'au 6 mai 1988 à 11h pour déposer leur soumission à l'hôtel de ville où elles seront ouvertes à la même heure et même lieu. Adoptée à l'unanimité.

#### NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU que la municipalité doit de temps à autre procéder à la nomination d'un maire-suppléant,

ATTENDU que le conseiller M. Yvan Vallerand a été nommé maire-suppléant il y a quelques mois,

90-88

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu de nommer M. Louis Benoit, maire-suppléant en remplacement de M. Yvan Vallerand. Adoptée à l'unanimité.

#### DONS CROIX ROUGE ET PETITS TROTTEURS

ATTENDU que la municipalité reçoit des demandes d'aide financière de la Croix Rouge et de l'organisation de la course des Petits Trotteurs,

91-88

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac, verse une aide financière



No de résolution  
ou annotation

de 50\$ à la Croix Rouge et de 100\$ à l'organisation de la course des Petits Trotteurs.  
Adoptée à l'unanimité.

#### ZONAGE AGRICOLE: JEAN ROY

ATTENDU que M. Jean Roy s'adresse à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, lotir et aliéner le lot 19-4,

ATTENDU que ce lot est subdivisé officiellement depuis le 1er octobre 1974,

ATTENDU que ce lot est déjà exclu de la future zone agricole protégée selon l'entente intervenue avec la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec, dossier 8.0-43200-3, en date du 26 octobre 1987,

92-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande de M. Jean Roy auprès de la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec relativement au lot 19-4.  
Adoptée à l'unanimité.

#### ZONAGE AGRICOLE: ETANGS AÉRÉS

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac est à réaliser des travaux d'assainissement des eaux,

ATTENDU que dans le cadre de ces travaux, la municipalité doit réaliser des étangs aérés,

ATTENDU que le site retenu pour ces étangs est situé sur les lots P-27, P-28, P-29 et P-30, de même que l'émissaire pour conduire les eaux traitées,

ATTENDU que le site retenu est situé à proximité d'un site d'enfouissement de matériaux secs et de résidus d'industrie de pâtes et papiers,

ATTENDU QUE LA Commission de Protection du territoire agricole du Québec et la Municipalité se sont entendu dans le processus de révision de la zone agricole, soit le plan<sup>90</sup> du 26 octobre 1987, dossier 8.0-43200-3

ATTENDU que ces lots sont exclus de la nouvelle zone agricole protégée,

93-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac demande à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec, l'autorisation d'acquérir, lotir et utiliser à des fins autres qu'agricoles les lots mentionnés au plan préparé à cette fin par la firme A.D.S. Ltée,  
D'autoriser le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité, les documents requis.  
Adoptée à l'unanimité.

#### CONSIDÉRATION DES COMPTES

Les chèques 3152 à 3185 représentent des comptes de 1987 qui ont été omis dans un procès-verbal.

3152	Martial Beaudry	105.73
3153	Michel Bastarache	69.09
3154	Yves Marchand	38.16
3155	Yves Marchand	423.28
3156	Yves Marchand	423.28
3157	Edouard Lair et Ass.	5 000.00
3158	Petite Caisse	64.97
3159	Réjean Rochefort	30.00
3160	Transport Yvan Boisvert	5 783.72



No de résolution  
ou annotation

3161	André Louis Vallée	13.04
3162	Guy Gauthier	18.23
3163	Marcel Bergeron	33.00
3164	Hydro Québec	6 779.00
3165	Commission Scolaire	161 532.73
3166	Caisse populaire Notre-Dame	12 067.55
3167	Hydro Québec	1 524.51
3168	André Gagnon	50.00
3169	Régie Ass. Auto du Québec	48.00
3170	Hubert Richer	300.00
3171	Yves Marchand	37.15
3172	Revenu Canada	89.66
3173	Michel Bastarache	76.19
3174	Banque Nationale du Can.	5 571.48
3175	Communication TR 2000	545.00
3176	Syndicat des Employés	88.00
3177	Ministre du Revenu	4 431.45
3178	Receveur Général du Can.	3 650.64
3179	Yves Marchand	423.28
3180	Ass. Prévention Incendie	368.37
3181	Yves Marchand	19.60
3182	Michel Bastarache	57.33
3183	Jean Yves Pepin	650.31
3184	La Laurentienne	1 235.44
3185	Martial Beaudry	19.35
4272	Sommet régional du S.	50.00
4273	C.S.S.T.	12 540.54
4274	André Pélissier Inc.	3 535.75
4275	Motorola Ltée	1 115.07
4276	Martin, Martin & Martin	1 194.00
4277	André Leblanc & Ass.	2 000.00
4278	Michel Lupien, avocat	2 073.80
4279	André Hubert	24.34
4280	Marcelle Marcotte	132.30
4281	Sani Paré	7 045.99
4282	Corp. Fêtes du 250e	546.30
4283	Yves Marchand	25.23
4284	Elyse Cyr	23.52
4285	Michel Bastarache	20.00
4286	Yves Marchand	434.34
4287	Hydro Québec	2 981.00
4288	Martial Beaudry	25.30
4289	Guy Gauthier	88.50
4290	Réal Héon	94.08
4291	Yves Marchand	41.04
4292	Michel Bastarache	36.26
4293	ICG Gaz Liquide Ltée	33.63
4294	Restaurant Grec Baie-Jolie	36.99
4295	Great West Ass.	535.97
4296	Panpierre Inc.	13 485.91
4297	Sylvie Messier	25.00
4298	Municipalité Pointe-du-Lac	2 311.50
4299	Municipalité Pointe-du-Lac	5 055.45
4300	Yves Marchand	434.34
4301	Yves Marchand	434.34
4302	Jean-Yves Pépin	194.32
4303	Normand Hélie	108.00
4304	Rénald Légaré	81.00
4305	Roland Manseau	81.00
4306	Marc Denoncourt	108.00
4307	Jocelyn Lamothe	81.00
4308	Gilles Fournier	108.00
4309	Raymond Benoit	108.00
4310	André Roque	108.00
4311	Sylvio Dufresne	108.00
4312	Maurice Crête	108.00
4313	Denis Lesmerises	81.00
4314	Réjean Rochefort	108.00
4315	André Dugré	81.00
4316	Jean Crête	81.00
4317	Michel Lesmerises	108.00
4318	Luc Dugré	81.00



No de résolution  
ou annotation

4319	Mario Veillette	81.00
4320	Gino Harnois	108.00
4321	Bibli-O-Coeur Inc.	75.00
4322	Les Editions Secmod	28.50
4323	Gaz Métropolitain	1 113.67
4324	Hydro Québec	94.00
4325	Bell Canada	18.51
4326	Bell Canada	539.72
4327	Gaétan Leclerc	6 500.00
4328	Office Municipal d'habitation	1 667.00
4329	Johanne Laminage	29.43
4330	Messageries de Presse	90.00
4331	Banque Nationale du Can.	37 116.98
4332	Société Canadienne Postes	1 000.00
4333	Société Québécoise Ass.	2 538.70
4334	C.S.M.Q.	290.00
4335	Ville d'Aylmer	10.00
4336	Mutuelle des Fonctionnaires	240.04
4337	Martial Beaudry	79.49
4338	Yves Marchand	9.37
4339	Jean Yves Pépin	21.56
4340	Antoine Dufour	78.51
4341	Yvan Vallerand	66.15
4342	Michel Bastarache	42.63
4343	Syndicat Employés de la Mun.	147.26
4344	Receveur Général du Can.	738.11
4345	Receveur Général du Can.	3 531.22
4346	Ministre du Revenu	5 118.24
4347	Laurentienne Mutuelle	2 088.46
4348	Baie-Jolie Auto Inc.	441.00
4349	Marcel Bergeron	31.44
4350	Bibliothèque Centrale Prêts	194.38
4351	Herman Bouchard & Fils Inc.	50.00
4352	Guy Boucher	1 000.00
4353	Canadian Tire	125.28
4354	Consultants Municipaux P.S. Inc.	1 742.50
4355	Controles Comptables Ltée	96.68
4356	Cooke & Fils Enr.	28.50
4357	Coopérative d'Imprimerie	122.93
4358	Excavation Tournesol Enr.	966.00
4359	Fleuriste Marie-Antoinette Enr.	65.40
4360	Fournier & Martin Inc.	68.58
4361	Foucher Industriel Inc.	356.71
4362	Garage Pépin & Fils	123.62
4363	Gestion Del Inc.	30.00
4364	Groupe des Produits Chimiques	681.36
4365	Hamel, Roy, Pinard Inc.	67.50
4366	Imprimerie Grim Art Enr.	600.00
4367	Groupe Laperrière & Verreault Inc.	500.00
4368	Librairie du Cap Inc.	394.94
4369	A.Guy Messier	886.98
4370	Motorola Limitée	3 843.31
4371	M.R.C. de Francheville	3 419.88
4372	Pagé Construction Inc.	1 146.74
4373	Papeterie Mauricienne Inc.	301.26
4374	Claude Parent	100.00
4375	Les Pavages de Nicolet Inc.	4 339.41
4376	André Pélissier Inc.	138.00
4377	Perron Electrique M.El	58.50
4378	Plomberie Gilles Lyonnais	191.80
4379	Pointe-du-Lac Pces d'autos Inc.	422 30
4380	Quincaillerie Guilbert Inc.	298.74
4381	Reliure Travaction Inc.	37.55
4382	Reliure 2000 Enr.	27.84
4383	Restaurant Grec Baie-Jolie Inc.	51.87
4384	R.J. Lévesque & Fils Ltée	1 436.51
4385	Sani Paré Inc.	6 610.08
4386	Sanivan Inc.	1 634.16
4387	Sergaz Inc.	309.11
4388	Serre Le Beau Lieu	38.64
4389	Signalisation de la Capitale Inc.	520.19
4390	D. St-Pierre Excavation Enr.	379.06
4391	Transport Yvan Boisvert Inc.	2 545.50
4392	Ville Trois-Rivières	1 075.00
4393	Westburne Québec	1 000.74



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoin, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612 et de ratifier la liste des chèques 3152 à 3185 laquelle a été omise d'être présentée au conseil en juin 1987.  
Adoptée à l'unanimité.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Paul Charbonneau**, place Dubois, demande à la municipalité de faire passer le balai mécanique dans les rues asphaltées.

C'est déjà prévu pour le milieu de cette semaine.

**M. Claude Parent**, rang St-Nicolas, remercie le Maire et le Secrétaire-trésorier de leur présence lors de la présentation du voyage des scouts en Australie.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Maurice Baril et résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée.

Maire

Secrétaire-trésorier

Séance Spéc.  
22-04-88

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance spéciale des membres de conseil de la sus-dite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 22 avril 1988 à la salle de l'hôtel de ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers MM. Gilles Bourgoin, Louis Benoit, Maurice Baril, Yvan Vallerand et Guy Gauthier sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

Monsieur le conseiller Robert Henri est absent.

Monsieur le Maire récite la prière.

La présente assemblée spéciale a dûment été convoquée par Monsieur le Maire le 19 avril 1988 et l'avis de convocation a été livré à chacun des membres du conseil par le secrétaire-trésorier Martial Beaudry.

L'ordre du jour de l'assemblée spéciale comprend les items suivants:

- Avis de motion: Ouverture ch. Ste-Marguerite
- Avis de motion: Travaux Aqueduc Ste-Marguerite
- Avis de motion: Travaux voirie Ste-Marguerite
- Mandat Evaluator: Ste-Marguerite
- Description technique: Mme Senneville
- Elargissement Ste-Marguerite: Cession lisières
- Période de questions
- Levée de l'assemblée.

#### AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT OUVERTURE CHEMIN STE-MARGUERITE ET EXPROPRIATION DU TERRAIN NÉCESSAIRE

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Maurice Baril et résolu de donner avis de motion de la présentation d'un règlement décrétant l'ouverture

96-88



No de résolution  
ou annotation

97-88

et l'expropriation nécessaire à l'élargissement du chemin Ste-Marguerite pour sa partie comprise entre la rue Notre-Dame Centre et la voie ferrée.  
Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION: TRAVAUX AQUEDUC STE-MARGUERITE**

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Maurice Baril, et résolu de donner avis de motion de la présentation d'un règlement décrétant les travaux d'aqueduc sur le chemin Ste-Marguerite et décrétant un emprunt pour couvrir ces travaux.  
Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION: TRAVAUX VOIRIE STE-MARGUERITE**

98-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu de donner avis de motion de la présentation d'un règlement décrétant des travaux de voirie sur le chemin Ste-Marguerite et un emprunt pour couvrir ces travaux.  
Adoptée à l'unanimité.

**MANDAT EVALUATEUR: STE-MARGUERITE**

ATTENDU que les travaux d'élargissement du chemin Ste-Marguerite requièrent l'acquisition et/ou le déplacement de 3 propriétés,

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un évaluateur professionnel pour procéder à un expertise de ces propriétés,

99=88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu de mandater la firme d'évaluation André Leblanc à réaliser l'évaluation des propriétés de M. Daniel Paquin, lot P-95, de Madame Sylvie Lafrenière, lot P-94 et de Madame Annette Senneville, lot P-94.  
Adoptée à l'unanimité.

**DESCRIPTION TECHNIQUE: MADAME SENNEVILLE**

ATTENDU que la municipalité projette l'élargissement du chemin Ste-Marguerite,

ATTENDU que pour ce faire, la municipalité doit procéder à l'acquisition de la propriété de Madame Annette Senneville,

100-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Maurice Baril et résolu de mandater l'arpenteur Pierre Roy à réaliser une description technique de la propriété de Madame Annette Senneville, soit le lot P-94.  
Adoptée à l'unanimité.

**ELARGISSEMENT STE-MARGUERITE: CESSION DE LISIÈRES DE TERRAIN**

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac projette l'élargissement du chemin Ste-Marguerite,

ATTENDU que les propriétaires riverains ont tous accepté de céder les lisières de terrains requises,

ATTENDU que certaines cessions de terrains causent des préjudices à leurs propriétaires,

ATTENDU que la municipalité a mandaté un évaluateur professionnel qui a négocié et conclu des ententes avec certains propriétaires relativement aux dommages occasionnés par la cession d'une partie de leurs terrains,

ATTENDU que la municipalité est à négocier avec le ministère des Transports du Québec pour obtenir



No de résolution  
ou annotation

101-88

le remboursement des coûts occasionnés par l'élargissement du chemin Ste-Marguerite,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac:

- 1° Acquiert pour 1\$ (UN) dollar les lisières de terrains montrées au plan d'arpentage no 33944, préparé par Hamel, Roy, Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 30 avril 1985 et propriété des personnes mentionnées au rapport ci-joint.
- 2° Verse une indemnité additionnelle incluant tous les dommages occasionnés, le tout selon les ententes intervenues avec le représentant de la firme d'évaluateurs André Leblanc et Ass.,
- 3° Que les dites indemnités additionnelles soient versées lors de la signature de l'acte de cession de terrain lorsque celle-ci ne comprend pas de déplacement de bâtisse et que dans les cas contraires, l'indemnité soit versée à raison de 70% lors de la signature de l'acte de cession et 30% lorsque la bâtisse à déplacer le sera effectivement.
- 4° Autorise le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité, les contrats ainsi préparés.
- 5° Mandate le notaire H. Paul Martin à préparer les contrats à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS:** aucune

L'ordre du jour étant épuisé,

La présente assemblée spéciale est levée.

Maire

Secrétaire-trésorier

Séance Rég.  
25 avril 88

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 25 avril 1988 à la salle de l'hôtel de ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: MM. Gilles Bourgoin, Louis Benoit, Guy Gauthier, Maurice Baril, Yvan Vallerand, Robert Henri sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

Monsieur le Maire récite la prière.

**RÉCEPTION DE PÉTITION:**

Les résidants du secteur place Garceau déposent une requête demandant à la municipalité de les appuyer auprès du ministère de l'Environnement du Québec afin d'obliger le commerce de cour de rebuts de Monsieur Morissette à céder et/ou réduire le bruit fait par son commerce. Cet item est placé à l'ordre du jour.



No de résolution  
ou annotation

## LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'ordre du jour.

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès verbal de la dernière assemblée
- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités
- Période de questions (15 minutes)
- Correspondance et réponse

- 1- Adoption règ. #78: Aqueduc Ste-Marguerite
- 2- Adoption règ. #79: Travaux Voirie Ste-Marguerite
- 3- Mandat avocat règlement emprunts
- 4- Mandat plans-devis Ste-Marguerite
- 5- Résolution: ouverture et élargissement Ste-Marguerite
- 6- Location système téléphonique
- 7- Achat Perceuse à colonne
- 8- Achat tracteur à pelouse
- 9- Inscription Programme Développement Communautaire
- 10-Directeur travaux publics
- 11-Avis motion règ. promoteurs
- 12-Pétition Place Garceau

- Période de questions
- Levée de l'assemblée

102-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Louis Benoit et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.

### ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 11 avril 1988 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

103-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 11 avril 1988. Signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier.  
Adopté

Messieurs les conseillers Robert Henri et Guy Gauthier ne peuvent se prononcer sur ce procès-verbal puisqu'ils étaient absents lors de cette réunion.

### AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

Page 2052: On demande si la rencontre avec les résidants du secteur Lac des Pins a été tenue.

Non le dossier est toujours en préparation et cette rencontre devrait possiblement se tenir d'ici deux semaines.

Page 2054: On demande si un représentant de la municipalité a assisté à l'ouverture de la semaine de l'horticulture qui devait se tenir le 17 avril dernier à St-Hyacinthe.

Personne de la municipalité n'a assisté à cette rencontre.

Page 2056: On demande si les propriétaires concernés par les étangs aérés ont été consultés face à la demande au zonage agricole.

Le plan de superficie requise est en préparation et les propriétaires seront rencontrés avec le plan.

Concernant la formation de comités de quartiers, on demande où en sont rendues les démarches et si le secteur du parc



No de résolution  
ou annotation

Antoine Gauthier est représenté par un contribuable dont entre autre Monsieur Fiset.

Celui-ci n'a pu être rejoint mais le sera prochainement par une convocation écrite.

### RAPPORT DE COMITÉS

**Administration:** Le comité de négociation devait avoir une rencontre avec le conciliateur le 25 avril mais celle-ci a été reportée au 6 mai.

**Sécurité publique:** Le directeur de l'administration a rencontré un représentant de la Société de conservation Mauricie-Bois-Francs relativement aux feux de forêt. Il y a possibilité pour la municipalité de se faire rembourser les coûts d'incendie qui menace une forêt.

**Transport:** Il y a toujours des rues à améliorer et principalement la rue Julien Proulx.

Le comité demande également de faire passer la niveleuse dans les rues. On souligne que l'accumulation de surplus de fosse septique dans le secteur Julien Proulx a été pratiquement éliminé.

**Hygiène du milieu:** Les travaux se poursuivent dans le centre du village.

**Urbanisme:** Le comité a rencontré M. Pierre-Georges Dugré de la M.R.C. de Francheville le 18 avril dernier et celui-ci a déposé un plan projet d'urbanisme de même que des projets de réglementation. Il y aurait lieu pour le conseil de revoir les documents déposés.

**Comité consultatif d'urbanisme** se rencontrera le 2 mai prochain.

104-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu de mandater le comité consultatif d'urbanisme de vérifier les adresses civiques et rues de la municipalité afin de redresser les anomalies qui existent dans la numérotation des adresses civiques. Adoptée à l'unanimité.

**Loisirs:** aucun rapport

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

**M. Jacques Allard**, Place Garceau, souligne qu'il a remis à Monsieur le Maire, une pétition concernant le bruit de la cour de rebuts de Monsieur Morissette, et il demande au conseil municipal, de l'appuyer dans ce domaine.

Les membres du conseil ont accepté de placer cet item à l'ordre du jour.

**M. René Hinse**, rue Julien Proulx, remercie le conseil du voyage de pierre qui a été épanché dans la rue et souhaite qu'il y en aura d'autres.

### CORRESPONDANCE

Cancer vs  
campagne

La Société canadienne du Cancer demande à la municipalité de contribuer financièrement à la campagne 88.

105-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Maurice Baril, et résolu de verser une contribution financière de 50\$ à la Société canadienne du Cancer. Adoptée à l'unanimité.

Corp.RivBatis.  
cont.fin.

La Corporation du parc de la rivière Batiscan Inc. demande à la municipalité une contribution financière pour son budget d'opération 88.

Les membres du conseil refusent de verser une contribution financière à la Corporation du parc de la rivière Batiscan Inc. compte tenu de l'éloignement de cet



No de résolution  
ou annotation

106-88

Fêtes pop. &  
nat.

infrastructure et compte tenu également que ces équipements sont une réalisation des autorités gouvernementales.

La fondation canadienne du rein demande à la municipalité une contribution financière afin d'appuyer les recherches sur les maladies du rein.

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Gilles Bourgoin et résolu de verser une contribution financière de 50\$ à la Fondation canadienne du Rein. Adoptée à l'unanimité.

Le comité organisateur des Fêtes populaires et nationales de Pointe-du-Lac demande à la municipalité de contribuer financièrement à l'organisation d'un feu d'artifice grandiose qui sera présenté dans les cadres des fêtes du 250e, le 23 juin 88.

Les membres du conseil désirent que le directeur des loisirs obtienne plus d'informations du comité organisateur des fêtes populaires et nationales de Pointe-du-Lac avant de se prononcer sur cette demande. Ils tiennent toutefois à féliciter le comité organisateur du magnifique travail d'organisation qui semble se préparer.

Soc. St-JBapt  
contribut.

La Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie demande à la municipalité une contribution financière de 100\$ pour l'organisation d'un carrefour d'information jeunesse qui se tiendra le 7 mai prochain au Complexe sportif de l'U.Q.T.R.

107-88

Il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu de verser une contribution financière de 50\$ à la Société St-Jean-Baptiste de la Mauricie. Adoptée à l'unanimité.

OMH vs cont.

L'office municipal d'Habitation demande à la municipalité la possibilité de faire parvenir sa contribution à tous les 3 mois afin d'éviter le manque de liquidité pour ses remises à l'O.M.H.Q.

Les versements de la contribution financière de la municipalité seront versés trimestriellement.

Comm. Muni  
vs Mélaric

La Commission municipale du Québec informe la municipalité qu'elle a fermé son dossier relativement à la demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxes de la Maison Mélaric, tel que demandé par cet organisme.

Régie Permis  
alcool

La Régie des permis d'alcool du Québec informe la municipalité que l'épicerie Réal Gélinas Inc. a fait une demande de permis, et que selon l'article 99 de la loi, la municipalité peut s'opposer à cette demande.

Villes, Vill.  
fleuris

Un atelier d'information sur le concours "Villes, villages et campagnes fleuris du Québec 1988" se tiendra le mardi, 4 mai à la salle paroissiale de St-Narcisse à 19h30.

Compte tenu que la municipalité n'a reçu aucune offre de service pour prendre en charge l'organisation du concours Villes, villages et campagnes fleuris du Québec 1988,

COMPTE TENU que la municipalité fête cette année son 250e anniversaire,

Les membres du conseil sont d'avis de laisser tomber le concours Villes, villages et campagnes fleuris pour cette année et plutôt favoriser l'organisation d'un concours de pavoisement le tout dans le cadre des fêtes du 250e anniversaire.



No de résolution  
ou annotation

ADOPTION RÉG. #78: AQUEDUC STE-MARGUERITE

RÈGLEMENT NO. 78

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DU CHEMIN STE-MARGUERITE, DE L'AVENUE ST-CHARLES ET DE L'AVENUE BLAIS, DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 372 000\$ À CES FINS

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de procéder à la construction d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Ste-Marguerite, l'avenue St-Charles et la rue Blais afin de profiter de la réalisation des travaux d'égoûts dans le cadre du programme d'assainissement des eaux,

ATTENDU que le coût des travaux est estimé à 372 000\$,

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés,

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance spéciale du conseil tenue le 22 avril 1988.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Maurice Baril et résolu qu'un règlement portant le numéro soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

1. Le conseil est autorisé à installer des conduites d'aqueduc sur les rues ci-après:

- Chemin Ste-Marguerite	1 600 mètres
- Avenue St-Charles	150 mètres
- Rue Blais	120 mètres

Les travaux s'intègrent aux travaux d'assainissement des eaux et sont décrits aux plans et devis préparés par la firme d'ingénieurs conseils Edouard Lair et Associés, dossier 5115-B, 5060-B et 5056-B. Ces plans et devis sont annexés au présent règlement pour en faire partie.

2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 372 000\$ (trois cent soixante-douze mille dollars), selon l'estimé des coûts produit par la firme de consultants, en date du 19 avril 1988 et joint au présent règlement, pour les fins du présent règlement et, pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt par billets pour une période de 20 ans.
3. Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la corporation, porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donné au détenteur respectif de ces billets.
4. Les billets seront remboursés en 20 ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote A et en faisant partie comme si au long récité.
5. Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 15% l'an.
6. Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la corporation.
7. Les intérêts seront payables semi-annuellement en même temps que les échéances en capital.
8. Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, chaque année, sur tous les biens-fonds impossibles desservis par l'aqueduc municipal, une taxe



No de résolution  
ou annotation

spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau annexé au présent règlement. Un plan de parcours de l'aqueduc municipal est joint au présent règlement pour en faire partie.

9. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Passé et adopté à la séance du 25 avril 1988.

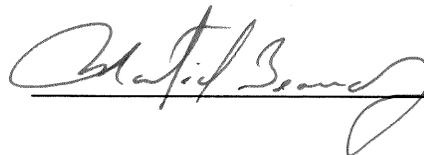
  
Maire

  
Secrétaire-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3:00 et 4:00 heures de l'après-midi, le 27e jour d'avril 1988.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27e jour d'avril mil neuf cent quatre-vingt-huit.



**ADOPTION RÈG. # : Travaux Voirie Ste-Marguerite: reporté**

#### **MANDAT AVOCAT RÈGLEMENT EMPRUNTS**

#### **MANDAT AVOCAT: PRÉSENTATION DE RÈGL. D'EMPRUNT**

ATTENDU que la municipalité vient de procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt soit le règlement no. 78

ATTENDU que les délais et formalités d'approbation des règlements d'emprunts par les autorités compétentes risquent de compromettre la réalisation de travaux d'assainissement prévus pour l'été 88,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier appuyé par M. Maurice Baril et résolu de mandater Me André Lemay, avocat, à présenter le règlement d'emprunt numéro 78 pour obtenir son approbation par le ministre des Affaires municipales dans les meilleurs délais.  
Adopté.

Messieurs Robert Henri et Gilles Bourgoïn sont contre.

#### **MANDAT INGÉNIEURS: PLANS ET DEVIS STE-MARGUERITE**

ATTENDU que la municipalité désire profiter de la réalisation de travaux d'assainissement pour procéder en même temps à divers travaux d'aqueduc, d'égoûts sanitaires et pluviaux sur le chemin Ste-Marguerite,

ATTENDU qu'il y a lieu de faire procéder à la confection de plans et devis à cette fin,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu de mandater la firme d'ingénieurs LPA, groupe-conseil Inc. à préparer les plans et devis des divers travaux d'aqueduc, d'égoûts pluviaux et sanitaires, de trottoirs et autres qui doivent se réaliser en même temps que les travaux d'assainissement sur le chemin Ste-Marguerite,

Que le paiement des honoraires rattachés à ces travaux est conditionnel à l'approbation du ou des

109-88

110-88



No de résolution  
ou annotation

111-88

règlements d'emprunts requis pour la réalisation des travaux découlant de ces plans, et ce, tels qu'acceptés par les ingénieurs dans une lettre de Denys Paillé, ingénieur, en date du 6 avril 88.  
Adoptée à l'unanimité.

#### RÉSOLUTION OUVERTURE ET ÉLARGISSEMENT STE-MARGUERITE

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu de décréter l'ouverture et l'élargissement du chemin Ste-Marguerite sur une largeur de 13.5 mètres sur une distance de 1.6 kilomètre et d'y faire l'acquisition des terrains nécessaires de gré à gré ou par voie d'expropriation et selon les plans fournis par le groupe d'ingénieurs-conseils LPA, dossier 5006. Ces travaux font exactement l'objet d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec. Un avis public invitant les personnes intéressées sera publié dans les délais requis et un règlement municipal sera adopté à cet effet.  
Adopté.

Messieurs les conseillers Louis Benoit et Robert Henri sont contre.

#### LOCATION SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité agrandit l'hôtel de ville et qu'elle se doit de modifier son système téléphonique,

CONSIDÉRANT que le système actuel ne répond plus aux besoins du personnel,

CONSIDÉRANT que trois fournisseurs:

Bell Canada  
Communication TR-2000  
Communication Thibeault

ont été invités à nous soumettre des prix pour un nouveau système,

112-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Robert Henri et résolu que la municipalité loue de Communication TR-2000, un système Strata XX de Toshiba d'une capacité de 21 lignes, 56 postes équipés pour 9 lignes et trente-deux postes, que la durée du contrat soit de 60 mois au coût de 390.80\$ par mois.  
Adoptée à l'unanimité.

#### ACHAT DE PERCEUSE À COLONNE

CONSIDÉRANT que la municipalité doit acquérir de l'outillage, en l'occurrence une Perceuse à colonne,

CONSIDÉRANT qu'une étude des différents produits sur le marché a été faite,

113-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Louis Benoit et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac achète d'Outils Mauriciens Inc., une Perceuse à colonne Delta, modèle 17-901 au coût de 492.84\$ toutes taxes incluses, tel que prévu au budget 1988.  
Adoptée à l'unanimité.

#### ACHAT TRACTEUR A PELOUSE

CONSIDÉRANT que la municipalité a invité trois fournisseurs à nous soumettre des prix pour l'acquisition d'un tracteur John Deere 332 équipé d'une tondeuse ventrale de 50" de largeur,



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu les trois soumissions suivantes:

Métropolitain Equipement Enr. 7,248.50\$  
Cap-de-la-Madeleine

Lague Golf et Gazon 7,657.24\$  
Ste-Rosalie

Equipement Réal Leblanc Inc. 7,444.70\$  
St-Célestin

114-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoin, appuyé par M. Robert Henri et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac achète de la firme Métropolitain Equipement Enr. un tracteur John Deere 332 équipé d'une tondeuse ventrale de 50". Le tout au montant total incluant taxes, de 7, 248.50\$ tel que prévu au budget 1988. Adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil désirent faire publier dans le bulletin municipal "La Fine Pointe" qu'ils désirent vendre le tracteur à pelouse qu'ils possèdent déjà. Les intéressés devront faire parvenir leurs offres d'achat.

#### INSCRIPTION AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Monsieur Claude Parent, secrétaire-trésorier de Action-Commerce, invite les membres du conseil à adopter une résolution demandant au ministre de l'emploi et de l'immigration Madame Barbara McDougall de bien vouloir inscrire Pointe-du-Lac dans le cadre du programme de Développement des Communautés.

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac se doit de bénéficier d'une relance économique,

ATTENDU que la création d'emploi dans la localité même serait un atout majeur pour un tel développement,

ATTENDU qu'il existe certains programmes favorisant ces aspects,

115-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac demande aux autorités gouvernementales fédérales et plus particulièrement au ministre de l'Emploi et Immigration Madame Barbara McDougall de bien vouloir inscrire la municipalité de Pointe-du-Lac dans le programme de Développement des Communautés. Adoptée à l'unanimité.

#### OUVERTURE DE POSTE: DIRECTEUR TRAVAUX PUBLICS

Monsieur le conseiller Maurice Baril se retire des discussions sur ce sujet.

116-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoin et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac ouvre un poste de directeur des travaux publics selon les documents préparés par le directeur de l'administration. Adopté.

#### FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

117-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu de mandater le directeur de l'administration de voir à la formation d'un comité de sélection et de recourir aux personnes ou membres du conseil qu'il jugera nécessaire. Adopté.



No de résolution  
ou annotation

## AVIS MOTION: RÈG. CONCERNANT LES PROMOTEURS

118-88 Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure, d'un règlement concernant la répartition financière de l'ouverture d'un nouveau secteur entre la municipalité et le promoteur et le secteur lui-même.  
Adoptée à l'unanimité.

## PÉTITION PLACE GARCEAU

Les résidants du secteur place Garceau ont déposé une requête demandant à la municipalité de les appuyer dans leur démarche auprès du ministère de l'Environnement afin de faire cesser le bruit occasionné par la cour de rebuts de Monsieur Morissette laquelle est située dans les limites de Trois-Rivières Ouest.

119-88 Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Robert Henri et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie les démarches des résidants du secteur place Garceau afin de faire cesser le bruit occasionné par le commerce de cour de rebuts de Monsieur Morissette situé aux limites de la ville de Trois-Rivières Ouest et du secteur place Garceau.

Le vote est demandé sur cette résolution:

Messieurs Louis Benoit, Maurice Baril et Gilles Bourgoïn sont contre cette résolution puisqu'ils désirent obtenir plus d'informations des autorités de la ville de Trois-Rivières Ouest. Monsieur le Maire donne son vote contre la résolution pour les mêmes raisons. La résolution est donc rejetée.

120-88 Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac donne suite à la demande de la pétition des résidants du secteur place Garceau après avoir obtenu des renseignements supplémentaires des autorités de la ville de Trois-Rivières Ouest.  
Adopté.

Monsieur le conseiller Guy Gauthier est contre cette résolution.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Jacques Allard**, place Garceau, souligne que concernant la pétition des résidants de son secteur, c'est le ministère de l'Environnement du Québec qui demande une résolution de la municipalité avant d'entreprendre des démarches auprès des autorités de la ville de Trois-Rivières Ouest. Celui-ci souligne qu'il réside dans ce secteur depuis 7 ans et qu'à cette époque ce commerce ne faisait pas de bruit autant qu'il en fait maintenant.

**M. André Cossette**, rue Ricard, demande quels sont les prochains développements à survenir dans le cadre du programme d'assainissement des eaux.

La deuxième étape sera la réalisation des travaux sur le chemin Ste-Marguerite et l'avenue St-Jean-Baptiste. Les rues adjacentes à celle-ci ne pourront possiblement pas être faites cette année, par contre elles le seront l'année prochaine car le système d'épuration et d'émissaire doivent entrer en opération avant de permettre le raccordement d'autres rues.

**M. Paul Charbonneau**, place Dubois, souligne que les contribuables devraient plutôt s'adresser au personnel de l'hôtel de ville plutôt qu'aux membres du conseil afin de les soulager d'un nombre important d'appels téléphoniques. Il souligne également qu'il est tout à fait d'accord que les délais de réponse des fonctionnaires des autorités



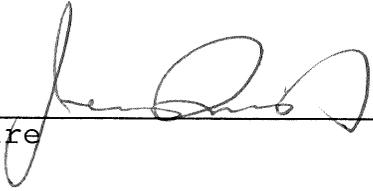
No de résolution  
ou annulation  
121-88

provinciales sont injustifiés et trop longs mais que le conseil doit être prudent face aux pressions qu'il veut exercer sur ces fonctionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Yvan Vallerand et résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée.

  
Maire

  
Secrétaire-trésorier

Séance Spéc,  
5 mai 88

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance spéciale des membres du conseil de la sus-dite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 5 mai 1988 à la salle Crête I, Complexe sportif Seigneurial de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers MM. Jean Simard, Maurice Baril, Yvan Vallerand, Louis Benoit sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

Messieurs les conseillers Guy Gauthier, Robert Henri et Gilles Bourgoïn sont absents.

Monsieur le Maire récite la prière.

La présente assemblée spéciale a dûment été convoquée par Monsieur le Maire le 2 mai 1988 et l'avis de convocation a été livrée à chacun des membres du conseil.

L'ordre du jour de l'assemblée spéciale comprend les items suivants:

- Prière
- Intervention des intéressés à l'ouverture et l'élargissement du chemin Ste-Marguerite
- Règlement ouvert-élargis. Ste-Marguerite
- Règlement emprunt travaux voirie Ste-Marguerite
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

**INTERVENTION DES INTÉRESSÉS:** aucun électeur

**RÈGLEMENT OUVERT ÉLARGISSEMENT STE-MARGUERITE**

**REGLEMENT NUMÉRO 79**

RÈGLEMENT RELATIF À L'OUVERTURE, A L'ÉLARGISSEMENT ET À L'AMÉLIORATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN STE-MARGUERITE, SOIT LA PARTIE COMPRISE ENTRE LA RUE NOTRE-DAME ET LA VOIE FERRÉE.

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac et le ministère des Transports du Québec projettent l'élargissement d'une partie du chemin Ste-Marguerite,

ATTENDU que la municipalité et le ministère des Transports ont conclu un protocole d'entente relativement à l'exécution des travaux requis,



No de résolution  
ou annotation

122-88

ATTENDU que les travaux d'élargissement et d'amélioration d'une partie de ce chemin seront réalisés simultanément à des travaux d'assainissement des eaux,

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance spéciale du 22 avril 1988,

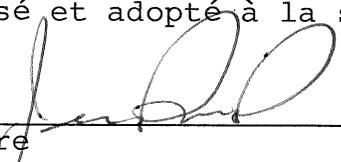
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallérand, appuyé par M. Maurice Baril et résolu que le conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac ordonne et statue ce qui suit, à savoir:

ARTICLE 1: La municipalité de Pointe-du-Lac décrète par le présent règlement, l'ouverture, l'élargissement et l'amélioration du chemin Ste-Marguerite pour la partie comprise entre la rue Notre-Dame Centre et la voie ferrée. La largeur de ce chemin sera portée à 13.5 mètres sur une longueur de 1.6 kilomètre, le tout tel que montré aux plans de la firme L.P.A. groupe conseil, dossier 5060B et 5115B.

ARTICLE 2: La municipalité de Pointe-du-Lac est de plus autorisée à acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation, les terrains nécessaires des propriétaires concernés, le tout tel que décrit aux plans préparés par Pierre Roy, arpenteur-géomètre, dossier 33944.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Passé et adopté à la séance du 5 mai 1988.

  
Maire

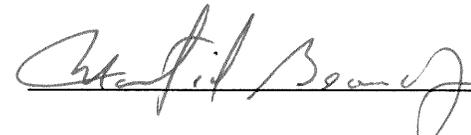
  
secrétaire-trésorier

Monsieur le conseiller Louis Benoit est contre.

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3:00 et 4:00 heures de l'après-midi, le 10e jour de mai 1988.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10e jour de mai mil neuf cent quatre-vingt-huit.

  
secrétaire-trésorier

#### RÈGLEMENT EMPRUNT TRAVAUX VOIRIE STE-MARGUERITE

##### RÈGLEMENT NO 80

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN STE-MARGUERITE, SOIT L'ÉLARGISSEMENT ET L'AMÉLIORATION DE CE CHEMIN.

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac et le ministère des Transports du Québec ont conclu un protocole relativement à ces travaux,

ATTENDU que la municipalité et le ministère de l'Environnement du Québec désirent réaliser des travaux d'assainissement des eaux sur cette partie de chemin,

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à 1 290 000\$ outre le coût des travaux d'assainissement,



No de résolution  
ou annotation

123-88

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par obligations pour payer le coût des travaux projetés,

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenue le 22 avril 1988,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu qu'un règlement portant le numéro 80 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

- ARTICLE 1: Le conseil est autorisé à réaliser les travaux d'élargissement et de réfection du chemin Ste-Marguerite le tout tel que décrit aux plans et devis de la firme LPA, groupe conseils, dossier 5060-B, 5115-B et 5056-B, lesquels sont annexés au présent règlement pour en faire partie.
- ARTICLE 2: Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 290 000\$ (un million deux cent quatre-vingt-dix mille dollars), selon l'estimé des coûts produits par la firme d'ingénieurs, et joint au présent règlement pour en faire partie.
- ARTICLE 3: Pour se procurer cette somme, le conseil décrète un emprunt au moyen d'une émission d'obligations, jusqu'à concurrence du même montant, soit 1 290 000.
- ARTICLE 4: Ces obligations seront émises en coupures de 100\$ ou de multiples de 100\$.
- ARTICLE 5: Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la banque Nationale du Canada, 680, rue Ste-Anne, Yamachiche, Québec,
- ARTICLE 6: Les obligations seront datées du 15 octobre 1988 et seront remboursées en séries, en 20 ans, conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote A et en faisant partie.
- ARTICLE 7: Un intérêt à un taux n'excédant pas 15% l'an sera payé semestriellement le 15 octobre et le 15 avril de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.
- ARTICLE 8: Les obligations seront signées par le maire et le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de la signature du maire et du secrétaire-trésorier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt.
- ARTICLE 9: Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pouvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau annexé au présent règlement.
- ARTICLE 10: Le conseil approprié au remboursement de cet emprunt toute subvention que pourront accorder les autorités gouvernementales provinciales et/ou fédérales, et plus spécifiquement une subvention du ministère des Transports du Québec de 730 000\$, versée en vertu d'un protocole d'entente intervenu avec la municipalité et lequel protocole est joint au présent règlement pour en faire partie.



No de résolution  
ou annotation

ARTICLE 11: Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du 5 mai 1988.

Monsieur le conseiller Louis Benoit est contre.

Maire

secrétaire-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3:00 et 4:00 heures de l'après-midi, le 9<sup>e</sup> jour de mai 1988.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9<sup>e</sup> jour de mai mil neuf cent quatre-vingt-huit.

PÉRIODE DE QUESTIONS: aucune

L'ordre du jour étant épuisé,

La présente assemblée spéciale est levée.

Maire

Secrétaire-trésorier

Séance Rég.  
9 mai 88

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la sus-dite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 9 mai 1988 au Complexe sportif seigneurial de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers Gilles Bourgoin, Maurice Baril, Guy Gauthier, Yvan Vallerand, Robert Henri sous la présidence du maire-suppléant Monsieur Louis Benoit formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

Monsieur le maire Jean Simard est absent.

Monsieur le Maire suppléant récite la prière.

RÉCEPTION DE PÉTITION: aucune

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'ordre du jour.

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée
- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités
- Période de questions
- Correspondance et réponse



No de résolution  
ou annotation

- 1- Ratification tenue assemblée au Complexe
  - 2- Permis de chenil: Philippe Trottier
  - 3- Zonage agricole: Léo-Paul Gauthier P-229, P-230
  - 4- Cours d'eau: Denoncourt-Dupont
  - 5- Zonage agricole: Jean Simard
  - 6- Achat ameublement bureau
  - 7- Achat calcium
  - 8- Nettoyage Plage 138
  - 9- Amélioration de rue: Place Garceau
  - 10- Système alarme: Complexe sportif
  - 11- Trottoir Village
  - 12- Feux artifices
  - 13- Climatisation Complexe
  - 14- Avis motion: Défense de fumer
  - 15- Règlement Elargissement Ste-Marguerite
  - 16- Assainissement des eaux
- Considération des comptes
  - Période de questions
  - Levée de l'assemblée

124-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Robert Henri et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.

#### ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES ASSEMBLÉES

Monsieur le Maire suppléant demande si les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des dernières assemblées soit l'assemblée spéciale tenue le 22 avril 1988 et celle du 25 avril 1988 lesquels furent distribués à chacun plusieurs jours avant la présente.

125-88

Il est proposé par M. Maurice Baril appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu d'accepter tel que rédigé les procès-verbaux des assemblées tenues les 22 et 25 avril 1988. Signés et initialés par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier.  
Adoptée à l'unanimité.

#### AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

Page 2064, Résolution 107-88, On demande que la contribution financière de la municipalité à l'O.M.H. pour le mois de juin prochain soit versée dès que possible et ce, même avant le 1er juin afin de rétablir la liquidité de l'O.M.H.

Page 2069, Résolution 118-88, On demande pourquoi le projet de règlement n'est pas à l'étude de la présente assemblée.

Les membres du conseil n'ont pas étudié le projet de règlement. Il est demandé de ramener cet item à l'ordre du jour d'un prochain comité plénier.

#### RAPPORT DES COMITÉS

**Administration:** Le comité tiendra une prochaine rencontre avec le conciliateur le 12 mai prochain.

Le rapport financier de la municipalité est déposé pour la période se terminant le 30 avril.

**Sécurité publique:** Le rapport d'incendies du mois d'avril est déposé et on y note 3 incendies dont un feu d'herbe. On demande de passer un communiqué dans le bulletin municipal la Fine Pointe.

**Transports:** Le comité a rencontré le directeur de l'administration concernant l'épandage d'abat poussière dans les rues. Cet épandage sera réalisée dans les prochaines semaines.

On demande également de vérifier avec le ministère des Transports le pavage dans le rang St-Charles afin de réparer les trous qui s'y trouvent.



No de résolution  
ou annotation

**Urbanisme:** Le comité consultatif d'urbanisme a tenu une réunion le 3 mai où il a été question d'une étude de marché sur le développement résidentiel de Pointe-du-Lac. Le comité a également débuté son étude sur la taxe d'affaire et attend certains renseignements avant de poursuivre.

Le rapport des permis de constructions du mois d'avril 88 est également déposé. On demande que ce rapport contienne des chiffres comparatifs de 1987.

**Loisirs:** Le rapport de la bibliothèque est déposé pour le mois d'avril.

On demande au directeur des loisirs de faire ses commentaires sur les statistiques et si possible des suggestions pour améliorer les performances de la bibliothèque.

**Hygiène du milieu:** On demande si l'étude de coût pour le secteur Lac des Pins est terminée.

Cette étude est en voie de parachèvement et avant la fin du mois de mai, une rencontre se tiendra avec les propriétaires concernés.

**Ile St-Eugène:** Le comité souligne qu'il a tenu une réunion avec le représentant de l'Ile St-Eugène soit Monsieur Petersen, mardi dernier le 3 mai. Le représentant de ce secteur souligne que la municipalité devrait dans une prochaine réglementation suivre les prescriptions de la réglementation de la M.R.C. relativement au contexte particulier des îles.

Le comité regarde également les possibilités de municipaliser le chemin de l'Ile St-Eugène.

**Slogan municipal:** Le comité n'a pu se rencontrer en date d'aujourd'hui faute de disponibilité. Une rencontre se tiendra prochainement.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Marc Boucher**, 101 rue Boucher, souligne que M. Herman Bouchard a placé une barrière sur le chemin du village des Crête. Il demande donc de faire enlever cette barrière.

La municipalité prendra informations relativement à ce sujet et Monsieur Boucher pourra rappeler le personnel de direction au cours de la semaine.

#### CORRESPONDANCE

Min.Env.  
vs Emerillon

Copie de lettre du ministère de l'Environnement adressée à M. Jean-Marie Coulombe, l'enjoignant de se raccorder immédiatement à l'égoût municipal en vue d'éliminer tout déversement d'eaux usées provenant du Motel Emerillon. Une confirmation écrite devra être remise lorsque les travaux seront réalisés.

Nominat.,  
Ins. Abus

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Service des productions végétales, demande la nomination d'une personne qui agirait comme inspecteur chargé à l'application de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture.

126-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu de nommer M. Yves Marchand, inspecteur municipal chargé de l'application de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture, section 4 des mauvaises herbes. Adoptée à l'unanimité.

CLM-adhésion

Le Conseil des loisirs de la Mauricie Inc. invite à renouveler l'adhésion comme membre du Conseil pour l'année 1988-89. Pour adhérer au conseil, deux délégués doivent être nommés avant le 13 mai.



No de résolution  
ou annotation

127-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu de mandater le directeur des loisirs M. Antoine Dufour et M. le conseiller Louis Benoit à représenter la municipalité de Pointe-du-Lac auprès du conseil des loisirs de la Mauricie; que la municipalité défraie l'adhésion de 100\$ à cette association. Adoptée à l'unanimité.

On demande d'identifier les retombées possibles pour Pointe-du-Lac de même que les objectifs poursuivis en adhérant à cette association.

CSM-Colloque

La Corporation des secrétaires municipaux du Québec Inc. invite le secrétaire municipal à participer à son deuxième colloque qui se tiendra à la Station de ski Saint-Mathieu, les 19 et 20 mai prochain. Les frais d'inscription sont de 55\$.

128-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Robert Henri et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à participer au mini-colloque qui se tiendra à la Station de ski St-Mathieu, les 19 et 20 mai prochain, et de défrayer les coûts d'inscription et de participation. Adoptée à l'unanimité.

On demande de fournir un rapport de ce colloque.

Sclérose vs  
sollicit.

La Société Canadienne de la sclérose en plaques sollicite la participation financière de la municipalité.

129-88

Il est proposé par Maurice Baril, appuyé par Yvan Vallerand et résolu de verser une contribution financière de 50.00\$ à la société canadienne de la sclérose en plaques. Adoptée

M. Le Conseiller Robert Henri est contre parce que la politique de subvention de la municipalité n'est pas appliquée.

COLASP

C.O.L.A.S.P. invite la municipalité au renouvellement du membership pour l'année 1988-89. Les coûts d'adhésion sont de 0.05/habitant, 50.00\$ minimum.

130-88

Il est proposé par Guy Gauthier, appuyé par Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac renouvelle son membership pour l'année 1988-89 à la C.O.L.A.S.P. au coût de 0.05\$/habitant, soit une somme totale de 300.00\$ Adoptée à l'unanimité.

On demande également d'établir les retombées possibles pour Pointe-du-Lac, de même que les objectifs poursuivis par cette adhésion.

131-88

Il est proposé par Gilles Bourgoïn, appuyé par Robert Henri et résolu de nommer Guy Gauthier représentant de la municipalité auprès de la C.O.L.A.S.P. Adoptée à l'unanimité.

132-88

Il est proposé par Yvan Vallerand, appuyé par Robert Henri de nommer Gilles Bourgoïn représentant de la municipalité auprès de la C.O.L.A.S.P. Adoptée à l'unanimité.

Cons.Culture  
rencontre

Le Conseil Régional de la Culture de la Mauricie Bois-Francis Centre du Québec vous convie à une importante rencontre portant sur la protection de l'architecture, le mercredi 1er Juin 1988 de 9h00 à 17h00 au centre culturel de St-Grégoire. Le coût d'inscription incluant repas est de 25.00\$.

133-88

Il est proposé par Guy Gauthier, appuyé par Yvan Vallerand et résolu d'autoriser le Directeur de l'administration à assister à la rencontre du Conseil Régional de la Culture Mauricie Bois-Francis centre du Québec qui doit se tenir, Mercredi 1er Juin 1988 au centre culturel de St-Grégoire. De défrayer les coûts d'inscription et de participation à cette activité. Adoptée à l'unanimité.



Air Canada  
No de résolution  
ou annotation

L'Association Action Commerce Inc. de Pointe-du-Lac, lors de la rencontre tenue le 4 mars, a adopté une résolution appuyant le schéma d'aménagement de la municipalité de Pointe-du-Lac dans sa forme actuelle.

Air Canada a lancé un programme national visant à reconnaître la contribution inestimable de milliers de Canadiens qui, chaque jour, s'efforcent d'aider leurs semblables. Le programme qui sera connu sous le nom de Les Prix Grand Coeur Air Canada est mis sur pied en collaboration avec les journaux hebdomadaires du Canada. Les mises en candidature seront acceptées jusqu'à la fin de juillet 1988.

ATTENDU que Air Canada a mis sur pied un programme connu sous le nom de "Les Prix Grand Coeur Air Canada".

ATTENDU que ce programme vise à témoigner la reconnaissance des citoyens à l'égard d'un ou des individus ayant servi la collectivité,

ATTENDU que M. Bruno Héroux, domicilié au 2800 Notre-Dame, Pointe-du-Lac, occupe la fonction de sacristain paroissial depuis plus de 35 ans,

ATTENDU que malgré ses 78 ans, Monsieur Héroux continue à rendre d'innombrables services à la population et ce, d'un pas toujours aussi alerte,

134-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu de transmettre à Air Canada, la mise en candidature de M. Bruno Héroux. Adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE Air Canada a mis sur pied un programme connu sous le nom de "Les Prix Grand Coeur Air Canada".

ATTENDU que ce programme vise à témoigner la reconnaissance des citoyens à l'égard d'un ou des individus ayant servi la collectivité,

ATTENDU Que Madame Lise Robert, domiciliée au 2681 rue Notre-Dame, Pointe-du-Lac, se dévoue sans relâche dans le domaine du Bénévolat,

135-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoin, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu de transmettre à Air Canada, la mise en candidature de Madame Lise Robert. Adoptée.

M. le conseiller Robert Henri est contre cette résolution parce qu'il croit qu'une deuxième nomination enlève des chances à la première.

CHSteMarie  
vs CLSC

Le Centre hospitalier Ste-Marie, Département de santé communautaire, sollicite votre participation à une journée d'échanges et de consultation sur les problèmes sociaux et de santé du territoire du CLSC Les Forges. Cette journée se tiendra le 25 mai de 8:30 h à 16:30 h à l'hôtel Le Baron.

On demande de faire circuler cette invitation auprès des différents organismes impliqués de Pointe-du-Lac principalement aux comités d'écoles de façon à ce que le conseil puisse procéder à une délégation à son assemblée du 23 ou du 24 mai prochain.

BLebeau vs  
arbres

M. Bertrand Lebeau, 1411 Ste-Marguerite, demande l'autorisation de faire la coupe des arbres sur son terrain et de récupérer le bois et ce dans suite au projet d'élargissement du chemin Ste-Marguerite.

136-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoin, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu que la municipalité n'autorise pas Monsieur Lebeau à couper les arbres sur la partie de terrain que la municipalité a acquise. Que celui-ci



No de résolution  
ou annotation

Act.Comm  
137-88

s'adresse plutôt à l'entrepreneur qui effectuera la coupe des arbres pour obtenir le bois.  
Adoptée à l'unanimité.

Les membres de l'Association Action Commerce désirent connaître par écrit, les motifs qui justifient l'absence de l'association Action Commerce comme étant un organisme bénévole de Pointe-du-Lac.

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu de transférer cette lettre à Monsieur le Maire pour qu'il réponde compte tenu qu'elle lui est adressée.  
Adoptée à l'unanimité.

Act.Comm  
vs félicit.

Les membres de l'Action Commerce lors de leur réunion du 28 avril, ont tenu à offrir leurs félicitations pour la mise en place du processus de réalisation des travaux d'assainissement des eaux, Phase II.

Monsieur le conseiller Guy Gauthier souligne que plusieurs règlements ne sont pas appliqués et que beaucoup d'infractions soulevées au conseil demeurent sans suite dont entre autres l'auberge ou certaines affiches qui continuent d'exister ou de se continuer sans permis. Que l'imperfection des règlements ne justifie pas de ne pas donner suite aux dérogations aux règlements. Monsieur Gauthier demande que le conseil se penche sérieusement sur ce problème et ce très prochainement.

#### RATIFICATION TENUE ASSEMBLÉE AU COMPLEXE

ATTENDU que les travaux d'agrandissement et de rénovation de l'hôtel de ville sont en cours,

ATTENDU que le personnel administratif de la municipalité a temporairement aménagé ses bureaux dans la salle du conseil,

138-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu de ratifier que les assemblées du conseil municipal se tiendront temporairement au complexe sportif seigneurial de Pointe-du-Lac, et ce pour la durée des travaux à l'hôtel de ville, soit possiblement jusqu'au mois d'août prochain.  
Adoptée à l'unanimité.

#### PERMIS DE CHENIL: PHILIPPE TROTTIER

ATTENDU que M. Philippe Trottier, domicilié au 580 place Lajoie, demande au conseil municipal d'obtenir un permis de chenil,

ATTENDU que la propriété de Monsieur Trottier est située à l'intérieur d'une zone résidentielle,

ATTENDU que les dispositions du règlement concernant les chiens ne permet l'émission de permis de chenil qu'en zone agricole,

139-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Guy Gauthier résolu que le conseil municipal ne peut émettre de permis de chenil à Monsieur Trottier.  
Adoptée à l'unanimité.

#### ZONAGE AGRICOLE: LÉO-PAUL GAUTHIER P-229, P-230

ATTENDU que M. Léo-Paul Gauthier s'adresse à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricole, lotir et aliéner ses terrains étant des parties de lots P-229 et 230 du cadastre de Pointe-du-Lac,

ATTENDU que ces lots seront éventuellement exclus de la zone agricole, dans le cadre de la révision



140-88

No de résolution  
ou annotation

de la zone agricole, le tout selon la proposition de la Commission, apparaissant sur le plan numéro 8.0-43200-3 en date du 87-10-26,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Robert Henri et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande de Monsieur Gauthier auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec relativement aux lots P-229 et P-230. Adoptée à l'unanimité.

#### NETTOYAGE COURS D'EAU DENONCOURT-DUPONT

ATTENDU que le cours d'eau Denoncourt-Dupont est homologué depuis 1953,

ATTENDU que M. Georges-H. Denoncourt, agriculteur et propriétaire des terres avoisinantes de ce cours d'eau, s'adresse au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour faire procéder au nettoyage de ce cours d'eau,

141-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac demande au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de bien vouloir prendre en charge le nettoyage d'une partie du cours d'eau Denoncourt-Dupont, soit sur une longueur de 20 arpents à partir de la route 138 et ce de façon à ce que cette intervention soit gratuite pour la municipalité et le producteur agricole Monsieur Denoncourt. Adoptée à l'unanimité.

#### ZONAGE AGRICOLE : JEAN SIMARD

ATTENDU que M. Jean Simard s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricole, lotir et aliéner un terrain étant une partie du lot 359 du cadastre de Pointe-du-Lac,

ATTENDU que ce terrain est desservi par le réseau d'aqueduc municipal,

ATTENDU que la superficie, soit environ 1.5 hectare, de même que l'environnement de ce terrain, ne permettront pas une utilisation agricole rentable,

ATTENDU que ce terrain est enclavé entre le rang St-Charles, la rivière St-Charles, un réservoir et station de pompage d'aqueduc de la municipalité et des terrains sur lesquels des résidences sont construites depuis l'ouverture de l'autoroute 40,

142-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Robert Henri, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande d'autorisation présentée à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec par M. Jean Simard, sur le lot P-359 du cadastre de Pointe-du-Lac. Adoptée à l'unanimité.

#### ACHAT AMEUBLEMENT BUREAU

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé publiquement des soumissions pour la fourniture d'ameublement de l'hôtel de ville,

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues à l'hôtel de ville ont été ouvertes le 5 mai 88 à 11h a.m.

CONSIDÉRANT qu'une seule des deux soumissions reçues, était conforme au devis présenté,



No de résolution  
ou annotation

143-88 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier appuyé par M. Robert Henri que la municipalité accepte la soumission de Librairie du Cap Inc. au montant de 46,090.38\$ pour la fourniture de l'ameublement de l'hôtel de ville et que ce montant soit emprunté au fonds de roulement remboursé sur une période de 5 ans. Que le Directeur de l'administration soit mandaté et autorisé à signer ledit contrat d'achat au nom de la municipalité. Adoptée à l'unanimité.

#### ACHAT CALCIUM

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac possède plusieurs kilomètres de chemin en granulats concassés,

ATTENDU qu'il est important de préserver le bien-être des citoyens en réduisant la poussière dans les rues,

ATTENDU qu'une route stabilisée au chlorure de calcium requiert beaucoup moins d'entretien,

ATTENDU que les prix ci-après ont été fournis, soit:

Calclo	0.168\$/litre
Produits chimiques Général	0.178\$/litre

144-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac procède à l'achat pour l'année 1988 de chlorure de calcium au coût de \$0.168 du litre à la compagnie Les Produits Chimiques Calclo Ltée. Adoptée à l'unanimité.

#### NETTOYAGE PLAGE 138

ATTENDU les sites exceptionnels que recèle notre municipalité en particulier le long de son littoral,

ATTENDU l'état d'un de ces sites soit celui qui fait face à la rue Notre-Dame Centre à sa jonction avec la route 138 soit les lots 113-1 et 112-1,

ATTENDU QUE le propriétaire de ce site est la Congrégation de la Fraternité Sacerdotale, communauté religieuse de Pointe-du-Lac,

ATTENDU L'achalandage sur ce site,

145-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu de déléguer nos officiers municipaux auprès du propriétaire de ce terrain pour:

- 1° prendre entente sur la mise à la disposition des citoyens de ce site exceptionnel,
  - 2° prévoir toutes les modalités y inclus un partage possible des responsabilités avec le propriétaire et s'il en est,
  - 3° préparer un plan d'action à la fois simple et réaliste prévoyant les activités d'entretien nécessaires, la promotion du civisme et un certain contrôle de ce site.
- Adoptée à l'unanimité.

#### AMÉLIORATION DE RUE: PLACE GARCEAU

ATTENDU que les contribuables du secteur Place Garceau ont demandé au conseil municipal de réaliser une étude afin de savoir ce qui en coûterait pour procéder à l'amélioration de leur rue par la réfection de la fondation et le pavage tout en tenant compte d'éventuels travaux d'assainissement,

ATTENDU que ces contribuables demandent à la municipalité si elle peut s'impliquer financièrement dans ces travaux,



No de résolution  
ou annotation

146-88

ATTENDU QUE le conseil municipal désire éviter qu'il y ait deux poids deux mesures dans l'amélioration des rues,

ATTENDU QUE le conseil municipal a établi des prévisions budgétaires pour son secteur voirie municipale pour l'année 1988,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac collabore financièrement à l'amélioration de la rue du secteur place Garceau, soit la fondation de rue jusqu'à concurrence de ses disponibilités budgétaires pour ce faire.  
Adoptée

Monsieur le conseiller Maurice Baril est contre cette résolution.

#### SYSTÈME D'ALARME: COMPLEXE SPORTIF

ATTENDU que le Complexe sportif seigneurial de Pointe-du-Lac a été l'objet de plusieurs vols par effraction ces derniers temps,

ATTENDU que ces vols occasionnent des dommages matériels relativement importants,

ATTENDU que des prix ont été demandés pour l'acquisition de système d'alarme,

147-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Robert Henri, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac achète de la firme ~~LIN~~ Protection un système d'alarme au coût de 1 727.90\$ toute taxe et installation incluses.  
Adoptée à l'unanimité.

#### TROTTOIR VILLAGE:

ATTENDU que les travaux d'assainissement des eaux ont été réalisés sur la rue Notre-Dame Centre,

ATTENDU qu'il demeure une partie des trottoirs dont la municipalité s'est porté acquéreur ne seront pas rénovés dans le cadre des travaux d'assainissement,

ATTENDU qu'il y a lieu de refaire ces trottoirs compte tenu de leur état,

148-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu d'apporter un amendement au contrat avec la firme Panpierre qui réalise les travaux municipaux dans le cadre du projet d'assainissement des eaux de façon à ajouter environ 285 mètres de trottoirs à enlever et à refaire sur la rue Notre-Dame Centre et ce pour un coût estimé de 17 000\$ incluant honoraires et contingence.  
Adoptée.

Monsieur le conseiller Robert Henri est contre cette résolution.

#### FEUX ARTIFICES: FÊTE DE LA ST JEAN-BAPTISTE

ATTENDU que le comité organisateur des fêtes de la St-Jean-Baptiste local a demandé une contribution financière à la municipalité pour l'organisation d'un feu d'artifice,

149.88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu d'accorder un montant de 1 750\$ à l'organisation des fêtes de la St-Jean -Baptiste local pour tenir un feu d'artifice.



No de résolution  
ou annotation

Le vote est demandé sur cette résolution:  
Sont contre: MM. Robert Henri, Guy Gauthier, Maurice Baril  
et Louis Benoit compte tenu que cette activité n'a pas  
été prévue aux prévisions budgétaires 1988.

La résolution est donc rejetée ET NULLE.

#### CLIMATISATION COMPLEXE SPORTIF

La résolution présentée par M. Maurice Baril,  
conseiller, ne reçoit pas de secondeur. Donc la résolution  
est nulle et non avenue.

#### AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT DEFENSE DE FUMER

Il est proposé par M. Yvan Vallerand et résolu  
de déposer un avis de motion pour la présentation d'un  
règlement interdisant de fumer dans les locaux, salles  
ou endroits publics municipaux.  
Adoptée à l'unanimité.

#### RÈGLEMENT ELARGISSEMENT STE-MARGUERITE

ATTENDU que la municipalité a tenu une séance spéciale  
le 5 mai dernier pour procéder entre autre à l'adoption  
d'un règlement d'emprunt de 1 290 000\$ concernant des travaux  
de voirie réalisés sur le chemin Ste-Marguerite,

ATTENDU QUE les délais pour consulter la popu-  
lation ont été très courts à ce niveau,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis  
Benoit, appuyé par M. Robert Henri et résolu que le conseil  
municipal blâme la rapidité avec laquelle le règlement  
d'emprunt numéro 80 a été adopté.  
Adopté.

Sont contre: MM. les conseillers Maurice Baril, Yvan Valle-  
rand.

#### ASSAINISSEMENT DES EAUX

Monsieur le conseiller Louis Benoit déplore  
la lettre d'Action Commerce qui félicite le conseil munici-  
pal pour la mise en marche de la Phase II des travaux d'as-  
sainissement alors qu'il ne connaît aucun détail et aucune  
conformation de ces travaux. Il demande également d'obtenir  
le plus tôt possible ce qui en coûtera aux citoyens pour  
la réalisation de ces travaux.

#### CONSIDÉRATION DES COMPTES

4394	Yves Marchand	43434.34
4395	Réal Héon	70.56
4396	Martial Beaudry	29.16
4397	Hydro Québec	1 574164
4398	Cabano Expeditex Inc.	86.35
4399	Les Breuvages Bégin	70.85
4400	André Leblanc & Ass.	1 000.00
4401	Martin, Martin & Martin	150.00
4402	Robert Petrelli	20.00
4403	Michel Bastarache	33.08
4404	Bell Canada	76.16
4405	Ministre des Finances	100.00
4406	Yves Marchand	434.34
4407	Ass. Québécoise	350.00
4408	Elyse Cyr	26.95
4409	Michel Bastarache	33.37
4410	Yves Marchand	67.56
4411	Ass. des Chefs Incendie	150.00
4412	Les Publications CCH	225.00
4413	Soc. Canadienne C.	50.00
4414	Course Petits Trotteurs	100.00
4415	Fêtes du 250e	7.00
4416	Ass. Des Chefs	110.00
4417	ICG Gaz Liquide Ltée	105.73

150-88

151-88



No de résolution  
ou annotation

4418	Petite Caisse		105.54
4419	J.B. Lanouette	5	749.74
4420	Yves Marchand		434.34
4421	Metropolitain Equipe	7	248.50
4422	Soc. Canadienne D.		50.00
4423	Fondation Cana.		50.00
4424	Soc. St-Jean Bapt.		50.00
4425	Raymond Chiasson		16.80
4426	Jean-Yves René		41.19
4427	Les Immeubles Coquet		5.18
4428	Martial Beaudry		89.13
4429	Hamel, Roy & Pinard		160.74
4430	Ass. Québécoise De		55.00
4431	Michel Bastarache		34.55
4432	Hydro Québec	2	290.00
4433	Off. Municipal Hab.		940.00
4434	Mutuelle Fonctionnaires		240.04
4435	Great West Ass.		535.97
4436	Normand Désilets		500.00
4437	Bernard Berthiaume	7	500.00
4438	André Naud	7	500.00
4439	Maurice Senneville	6	900.00
4440	Emilienne Désaulniers	6	000.00
4441	Pierre Julien Jutras	16	000.00
4442	Alain Dupont		600.00
4443	Louis Dugré	21	000.00
4444	Georges Lesmerises	19	600.00
4445	Marie-Claire Young	23	310.00
4446	Bertrand Lebeau	4	800.00
4447	Yves Marchand		434.34
4448	Jean-Yves Pépin		275.99
4449	Normand Hélie		63.00
4450	Rénald Légaré		140.62
4451	Roland Manseau		27.00
4452	Marc Denoncourt		108.00
4453	Gilles Fournier		108.00
4454	Raymond Benoit		140.62
4455	André Roque		108.00
4456	Sylvio Dufresne		81.00
4457	Maurice Crête		54.00
4458	Denis Lesmerises		108.00
4459	Réjean Rochefort		108.00
4460	André Dugré		108.00
4461	Jean Crête		108.00
4462	Michel Lesmerises		108.00
4463	Luc Dugré		108.00
4464	Mario Veillette		27.00
4465	Gino Harnois		54.00
4466	Syndicat des Employés		128.85
4467	Laurentienne Mutuelle	1	671.50
4468	Receveur Général	2	806.12
4469	Receveur Général		774.40
4470	Ministre du Revenu	4	271.51
4471	Soc. Québécoise A.		463.53
4472	Pro-Sports		185.92
4473	Pluritec Ltée	3	892.68
4474	Hydro Québec		785.00
4475	Bell Canada		18.51
4476	Bell Canada		568.67
4477	Guy Janvier		277.50
4478	Sylvie Fiset	1	500.00
4479	Corporation des Loisirs		48.79
4480	Gilles Mongrain		272.14
4481	Buffet Juneau Enr.		242.00
4482	Antoine Dufour		114.42
4483	Accessoires Auto Leblanc		311.20
4484	Claude Arbour Inc.		412.06
4485	Marcel Bergeron		38.50
4486	Bibliothèque Centrale Prêts		446.88
4487	Guy Boucher	1	000.00
4488	3M Canada Inc.		124.26
4489	Centre Agricole CoopBart.		660.00
4490	Communications TR 2000		513.65



No de résolution  
ou annotation

4491	Consultants Mun. PS	2	065.00
4492	Controles Comptables Ltée		90.02
4493	Cooke & Fils Enr.		65.50
4494	Coopérative d'imprimerie		271.32
4495	Courrier Purolator Ltée		31.13
4496	Caisses Enr. Dijitec		125.00
4497	Distribution Robert Enr.		171.08
4498	Épicerie Lesieur Enr.		24.60
4499	Étalages Archex Ltée	2	337.83
4500	Excavation Tournesol Enr.		231.00
4501	Excavation Dratex Inc.	1	455.00
4502	Fleuriste Marie-Ant.		112.27
4503	Fournier & Martin Inc.		32.09
4504	Garage Pépin & Fils		322.58
4505	Imprimerie Grim Art Enr.		300.00
4506	Groupe Laperrière & Ver.		250.00
4507	Launier Limitée		69.47
4508	Lon Protection Serv. Enr.		60.07
4509	Le Nouvelliste		270.00
4510	Librairie du Cap Inc.		407.48
4511	Martin, Martin, Donalds.		293.00
4512	M Electrique Ltée		10.00
4513	A. Guy Messier	1	235,62
4514	Métropolitain Equip.		169.17
4515	Motorola Ltée		478.02
4516	Outils Mauriciens Inc.		492.84
4517	Pagé Construction Inc.		271.30
4518	Papeterie Mauricienne		437.09
4519	Claude Parent		104.35
4520	Perron Electrique M. El.		107.10
4521	Pitney Bowes		274.68
4522	Pointe-du-Lac Pces Autos		235.60
4523	Prod. chimiques Sany		60.82
4524	Quincaillerie Guilbert Inc.		714.27
4525	Radio Shack		125.99
4526	Reliure Travaction Inc.		48.95
4527	Reliure 2000 Enr.		9.74
4528	Rest. Grec Baie-Jolie		263.92
4529	Sani Paré Inc.	6	794.58
4530	Sergaz Inc.		379.80
4531	Signalisation Capitale		356.32
4532	Touchatou		48.35
4533	Transport Yvan Boisvert		665.74
4534	Noé Veillette Inc.		887.00
4535	Ville Trois-Rivières	1	075.00
4536	Ville Trois-Rivières Ou.		240.75
4537	Vitrierie du Centre Inc.		420.61
4538	Westburne Qué.		120.19

152-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Robert Henri et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.  
Adoptée à l'unanimité.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Paul Charbonneau, Place Dubois, souligne que la municipalité a de nombreuses rues dont la fondation est à refaire et que si elle s'implique financièrement dans ces travaux, elle le fait à la place des propriétaires qui n'ont pas payé le coût de ces travaux lors de l'acquisition de ces terrains, alors que lui, charge les coûts de ces travaux lors de la vente de ses terrains.

Les membres du conseil répondent que lors de la confection de ces rues la municipalité ne surveillait pas suffisamment la <sup>confection de</sup> ces rues à ce moment.

M. Marc Boucher, rue Boucher, déplore le fait que les membres du conseil ne semblent pas savoir ce qu'il en coûtera pour la réalisation des travaux d'assainissement

M. Claude Parent, secrétaire d'Action Commerce, trouve malheureux les discussions tenues par les membres du conseil lors de la présente assemblée sur les travaux d'assainissement car le conseil a adopté récemment plusieurs



No de résolution  
ou annotation

153-88

résolutions et règlements et a même mandaté un avocat pour présenter le règlement d'emprunt au ministère. Il souligne également que lors d'un déjeuner des membres, Monsieur le Maire a fourni certaines informations. Selon eux, il leur a semblé que le processus de la mise en chantier de la Phase II était évidente et très proche, c'est dans ce sens qu'ils ont fait parvenir une lettre de félicitation à la municipalité.

**M. Marc Boucher**, rue Boucher, demande si le conseil municipal donnera des suites aux motions de blâme passé lors de la présente assemblée.

Il n'y a pas de réponse possible pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu de lever la présente assemblée. Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée.

  
Maire suppléant

  
Secrétaire-trésorier

Ass. Rég.  
24 mai 88

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la sus-dite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 24 mai 1988 au Complexe sportif seigneurial de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Gilles Bourgoïn, Louis Benoit, Yvan Vallerand, Guy Gauthier, Robert Henri sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le directeur de l'administration Yves Marchand est présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur le conseiller Maurice Baril est absent.

Monsieur le Maire récite la prière

**RÉCEPTION DE PÉTITION:** aucune

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le directeur de l'administration donne lecture de l'ordre du jour:

- Prière
  - Constatation du quorum
  - Réception de pétition
  - Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée
  - Affaires découlant de l'assemblée précédente
  - Rapport des comités
  - Période de questions
  - Correspondance et réponse
- 1- Zonage agricole: Blanche Garceau
  - 2- Servitude égoût pluvial Ste-Marguerite
  - 3- Mandat S.Q.A.E.: travaux municipaux
  - 4- Résolution: adoption projet règlement division districts électoraux
  - 5- Avis de motion: Règlement division districts électoraux
  - 6- Nomination dénonciateur auprès de la Cour municipale de Trois-Rivières Ouest



No de résolution  
ou annotation

- 7- Parade du 23 juin: fermeture des rues et routes de l'itinéraire
- 8- Formation d'un comité de sélection: Poste de D.T.P.
- 9- Publicité journal Le Nouvelliste - Fêtes du 250e
- 10-Mandat Notaire Chemin Ste-Marguerite
- 11-Protocole d'entente: Utilisation des terrains des F.I.C.
- 12- Budget feu d'artifice 1988

- Période de questions
- Levée de l'assemblée

154-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.

#### ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 9 mai 1988 lequel a été distribué à chacun plusieurs jours avant la présente.

155-88

Il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 mai 1988. Signé et initialé par M. le Maire et le secrétaire-trésorier.  
Adoptée à l'unanimité.

#### AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

Page 2076, Résolution 127-88: Monsieur Henri demande quand seront déposés les rapports demandés sur les retombées et objectifs poursuivis en adhérant au conseil des Loisirs de la Mauricie.

La même question est posée au sujet du rapport de la bibliothèque et du rapport que doit fournir le secrétaire-trésorier suite à sa présence au mini-colloque qui se tenait à la station de ski St-Mathieu.

Le directeur de l'administration répond que ces différents rapports seront déposés à la prochaine assemblée régulière qui se tiendra le 13 juin 88.

Monsieur Louis Benoit mentionne qu'il ne pourra être présent à l'assemblée du Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc. On demande que Monsieur Dufour, directeur des Loisirs voit à trouver un remplaçant pour assister à cette réunion.

Page 2078, Résolution 137-88: M. Robert Henri désire que soient discutées à nouveau en comité plénier, les allégations de Monsieur Guy Gauthier à l'effet que plusieurs règlements ne sont pas respectés et appliqués.

Page 2080, résolution 145-88: M. Robert Henri demande si les démarches concernant une éventuelle entente d'utilisation de la plage faisant face à la rue Notre-Dame Centre à la jonction de la route 138, ont été entreprises.

Le directeur de l'administration répond qu'elles le seront très bientôt avant le début du mois de juin.

Page 2081, résolution 149-88: M. Yvan Vallerand demande que soit rayé le nom de M. Louis Benoit car il estime que celui-ci n'avait pas droit de vote puisqu'il agissait à titre de président d'assemblée.

Monsieur Benoit en se référant au Code municipal, précise que le président d'assemblée peut, s'il le désire se prévaloir de son droit de vote (CM, art. 131).



No de résolution  
ou annotation

## RAPPORTS DES COMITÉS

**Administration:** Le comité de sélection pour le poste de directeur des travaux publics se réunira une première fois le 3 juin.

**Public:** Le représentant de la Société de Conservation de la région Québec-Mauricie a rencontré le chef de pompier Jean-Yves Pépin pour établir les modalités de réclamations à l'occasion de feu en bordure de forêt.

**Transport:** Monsieur Gilles Bourgoïn mentionne qu'un ponton situé au coin de l'avenue Guilbert, devrait être remis en état par le ministère des Transports.

**Urbanisme:** aucun

**Loisirs:** aucun

**Hygiène du milieu:** Trois rapports ont été déposés par la firme d'évaluation dans le but de régler l'acquisition de trois maisons qui doivent être déplacées pour dégager l'emprise du futur élargissement du chemin Ste-Marguerite.

**Slogan municipal:** Une première rencontre avait lieu le 18 mai dernier, le comité de sélection s'est accordé une période de réflexion.

## PÉRIODE DE QUESTIONS:

M. Marc Boucher prend à nouveau information sur la clôture installée par M. Herman Bouchard pour restreindre l'accès du chemin des Crête.

Monsieur le Maire mentionne qu'il est très difficile de préciser les droits de propriété du dit chemin. De plus dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux, une partie du chemin des Crête sera régularisé. La S.Q.A.E. négociera les titres de propriété de ces terrains. L'arpentage devra donc être fait dans le dossier des bassins d'épuration.

Monsieur Boucher conclut que si Monsieur Bouchard a le droit d'installer une barrière sur un chemin municipalisé en l'occurrence le chemin des Crête, tous et chacun pourrait également en installer en travers des autres rues et chemins de la municipalité. Monsieur le Maire mentionne que ce dossier date depuis si longtemps qu'il est très difficile de savoir qui a raison. On doit faire des recherches dans les archives pour tenter de trouver une réponse à ce problème.

## CORRESPONDANCE

AQU L'association québécoise d'urbanisme invite la municipalité à participer au congrès annuel qui se tiendra à Longueuil le 8, 9 et 10 juin.  
Coût d'inscription 140\$ pour les membres.

Ass.Tourist. L'association Touristique du coeur du Québec  
CoeurQué. invite la municipalité à renouveler son adhésion pour l'année au coût de 100\$

156-88 Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité renouvelle son adhésion à l'Association Touristique du coeur du Québec, pour l'année en cours et ce au coût de 100\$.  
Adoptée à l'unanimité.

VenteVolume Le comité de mise en marché du volume du 250e  
250e invite la municipalité à se procurer quelques exemplaires de cet ouvrage au coût de 25\$ chacun.

157-88 Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Yvan Vallerand que la municipalité achète 12 volumes du 250e et ce au coût de 25\$ chacun.  
Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annulation  
158-88

Min. Aff. mun.  
vs colloque

Le ministre André Bourbeau invite le président d'élection à une session de formation sur la loi sur les élections et référendums dans les municipalités qui se tiendra le 2 juin prochain à l'hôtel des Chutes de Shawinigan.

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri de mandater le secrétaire-trésorier à assister à cette session de formation sur la loi sur les élections et référendums.  
Adoptée à l'unanimité.

159-88

M. Jacques Defoy, urbaniste au ministère des Affaires municipales, invite la municipalité à un colloque d'information sur les aspects financiers de la mise en oeuvre d'un plan d'urbanisme et sur la procédure d'adoption et de modification des plans et règlements d'urbanisme qui se tiendra à la Base de plein air du Lac Edouard, les 13, 14 et 15 juin, 35\$ par jour.

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand de déléguer le directeur de l'administration au colloque d'information sur les aspects financiers de la mise en oeuvre d'un plan d'urbanisme.  
Adoptée à l'unanimité.

Semaine Envir.

Le ministre de l'Environnement invite la municipalité à proclamer la semaine du 30 mai au 5 juin, Semaine de l'environnement sous le thème "Notre avenir à tous".

Sem. Canada  
en Forme

La municipalité est invitée à participer à la semaine "Canada en forme" du 20 au 29 mai 1988.

Colloque  
Protec. Civile

La municipalité est invitée à participer au colloque intersectoriel sur la gestion de crise dans le cas d'accidents causés par les matières dangereuses qui se tiendra le lundi 6 juin à l'hôtel de ville de Trois-Rivières.

#### ZONAGE AGRICOLE: BLANCHE GARCEAU

ATTENDU que Mademoiselle Blanche Garceau s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour demander que son terrain, situé sur les lots p-137, P-138 et P-139 du cadastre de Pointe-du-Lac, soit exclu de la zone agricole protégée, et qu'elle puisse le vendre,

ATTENDU que le terrain de Mademoiselle Garceau n'est pas propice à l'agriculture compte tenu de ses dimensions et des difficultés de drainage qu'il représente,

ATTENDU que ce terrain est situé à une sortie de l'autoroute 40, et qu'une utilisation commerciale de celui-ci serait des plus rentables,

ATTENDU que Mademoiselle Garceau a déjà fait plusieurs demandes d'autorisation qui ont toutes été refusées

160-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie fortement la demande de Mademoiselle Blanche Garceau pour que son terrain formé des lots P-137, P-138 et P-139 soit exclu de la zone agricole protégée.  
Adoptée à l'unanimité.

#### SERVITUDE EGOÛT PLUVIAL STE-MARGUERITE

ATTENDU que les travaux d'élargissement et d'amélioration du chemin Ste-Marguerite requièrent d'obtenir une servitude pour conduire l'égoût pluvial sur une partie d'un ruisseau au sud de ce chemin,

ATTENDU qu'une description technique de cette servitude a été préparée par Pierre Roy, arpenteur-géomètre, dossier 35820,

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un notaire



No de résolution  
ou annotation

pour préparer les servitudes,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Gilles Bourgoin, et résolu de mandater le notaire H. Paul Martin à préparer les servitudes requises pour enfouir une canalisation des égouts pluviaux du chemin Ste-Marguerite sur les lots P-265, P-264, 2649, 264-8, 264-4, P-263 et 263-13, avec les propriétaires concernés le tout selon la description technique préparée par Pierre Roy, arpenteur-géomètre, dossier 35820. Adoptée à l'unanimité.

#### MANDAT S.Q.A.E.: travaux municipaux

ATTENDU que des travaux d'assainissement des eaux, incluant des travaux municipaux, seront réalisés au cours de l'année 88 et 89,

ATTENDU que la municipalité a déjà conclu une entente avec la Société québécoise d'Assainissement des eaux, le 12 août 1985 relativement à l'exécution des travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement,

162-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Robert Henri, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac accepte de conclure une entente avec la Société Québécoise d'Assainissement des eaux pour l'exécution de travaux municipaux simultanément aux travaux d'assainissement. D'autoriser Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Pointe-du-Lac, l'entente avec la Société Québécoise d'Assainissement des eaux. Adoptée à l'unanimité.

#### PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION ELECTORALE

Le secrétaire-trésorier dépose le projet de règlement concernant la division de la municipalité en 6 districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

163-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri et résolu que le projet de règlement concernant la division de la municipalité en 6 districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Adoptée à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION: RÈG. DIVISION EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

164-88

Il est proposé par M. Louis Benoit et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation d'un règlement concernant la division de la municipalité en districts électoraux. Adoptée à l'unanimité.

#### COUR MUNICIPALE TROIS-RIVIÈRES OUEST

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac désire faire inspecter sa réglementation,

ATTENDU que la municipalité désire utiliser la Cour municipale de la ville de Trois-Rivières Ouest,

165-88

IL EST PROPOSÉ par M. Louis Benoit, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Robert Lamy, enquêteur de la Sûreté municipale de Trois-Rivières ouest, comme dénonciateur pour la municipalité de Pointe-du-Lac auprès de la Cour municipale de Trois-Rivières Ouest. Adoptée à l'unanimité.

*Respecter et non inspecter*



No de résolution  
ou annotation

### DÉFILÉ DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT que le comité des fêtes populaires de Pointe-du-Lac désire organiser un défilé à l'occasion de la fête de la St-Jean-Baptiste, le 23 juin 88,

CONSIDÉRANT que la parade empruntera le chemin Ste-Marguerite, l'avenue St-Jean-Baptiste, la Route 138, la rue Notre-Dame,

CONSIDÉRANT que le comité des fêtes doit obtenir du ministère des Transports, l'autorisation de fermer temporairement le tracé à la circulation,

CONSIDÉRANT que la municipalité doit préalablement autoriser le projet et la fermeture du parcours,

166-88

palité

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Robert Henri et résolu que la municipalité autorise le comité des fêtes populaires de Pointe-du-Lac à défiler dans la municipalité sur le tracé proposé et accepte que ledit parcours soit temporairement fermé à la circulation le 23 juin 88 pour la durée du défilé, de 19 à 21 heures environ.  
Adoptée à l'unanimité.

### FORMATION COMITÉ DE SÉLECTION POSTE D.T.P.

CONSIDÉRANT que la municipalité a ré-ouvert le poste de directeur des travaux publics,

CONSIDÉRANT que le concours se terminait le 20 mai 1988,

CONSIDÉRANT que l'on doit faire l'analyse des candidatures reçues et éventuellement faire le choix du meilleur candidat,

167-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Robert Henri et résolu que le comité de sélection soit formé de Monsieur le Maire Jean Simard, des conseillers: Messieurs Guy Gauthier, Louis Benoit, Gilles Bourgoïn, Robert Henri et du directeur de l'administration.  
Adoptée à l'unanimité.

### PUBLICITÉ LE NOUVELLISTE: FÊTES DU 250e

CONSIDÉRANT que le journal Le Nouvelliste publie un cahier spécial sur les Fêtes du 250e anniversaire de Pointe-du-Lac,

CONSIDÉRANT que la municipalité désire s'associer au comité des fêtes du 250e et en souligne l'excellent travail,

168-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Louis Benoit que la municipalité réserve une page publicitaire dans ledit cahier spécial et ce pour un coût de 700\$.  
Adoptée à l'unanimité.

### MANDAT NOTAIRE: CHEMIN STE-MARGUERITE

CONSIDÉRANT que pour réaliser le projet d'élargissement du chemin Ste-Marguerite, la municipalité doit acquérir trois propriétés,

CONSIDÉRANT que les évaluateurs mandatés dans ce dossier en sont venus à une entente avec les propriétaires concernés,

169-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri de mandater le notaire H. Paul Martin pour la préparation et signature des contrats relatifs à ces trois acquisitions et ce pour un montant total de 97 500\$.  
Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

**PROTOCOLE D'ENTENTE: UTILISATION DES TERRAINS DES F.I.C.**

CONSIDÉRANT que le service des loisirs désire utiliser durant la période estivale trois terrains de soccer et trois terrains de balle, propriété des Frères de l'Instruction chrétienne,

CONSIDÉRANT que le service des loisirs a rédigé un protocole d'entente à cet effet pour établir les termes d'utilisation des dits terrains,

170-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Guy Gauthier d'autoriser le directeur du service des loisirs à signer le dit protocole d'entente avec les Frères de l'Instruction chrétienne. Adoptée à l'unanimité.

**BUDGET: FEU D'ARTIFICE 1988**

CONSIDÉRANT que le comité des fêtes populaires de Pointe-du-Lac désire obtenir de la municipalité une aide financière pour la réalisation d'un feu d'artifice,

CONSIDÉRANT les fonds encore disponibles aux prévisions budgétaires 1988,

171-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri d'apporter une aide financière de 1 300\$ au comité des fêtes populaires de Pointe-du-Lac pour la réalisation d'un feu d'artifice et de payer la surprime d'assurance de 281\$ pour la protection de la municipalité lors de cet évènement. Adoptée à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS:**

PCharbonneau  
vs circul.  
lourde

**M. Paul Charbonneau**, Place Dubois, souligne que la circulation lourde augmente considérablement sur le chemin Ste-Marguerite. Il suggère de rappeler à la Sûreté du Québec que les camions lourds doivent se présenter à la balance sur l'autoroute 40.

**M. Alexis Beaumier** suggère que des panneaux "Attention à nos enfants" soient installés sur le rang St-Charles pour inciter les automobilistes à ralentir.

**M. Marc Boucher** demande qui fait respecter la réglementation sur l'entretien des terrains.

On le réfère à M. Michel Bastarache, inspecteur en Hygiène pour la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé,

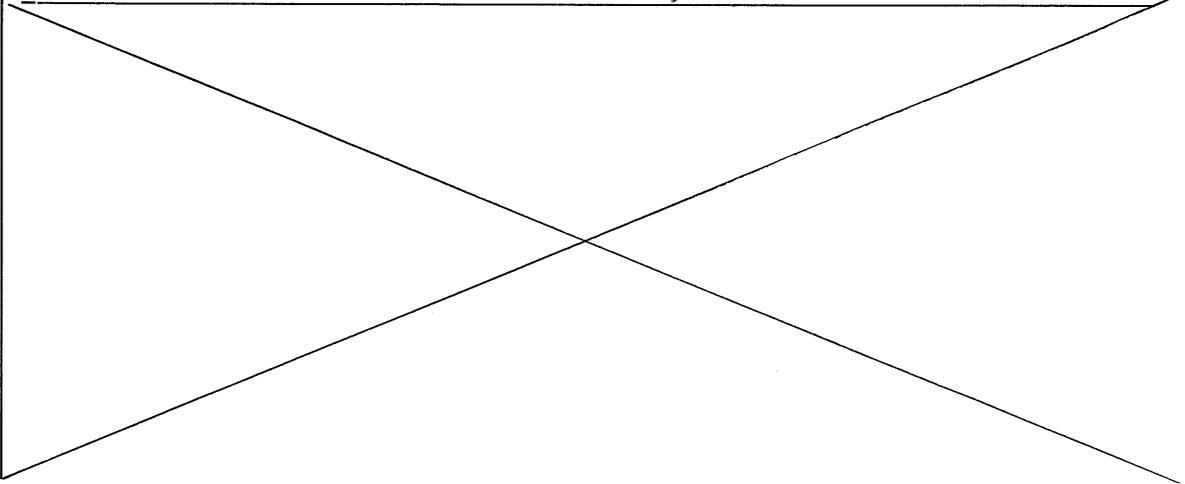
172-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu de lever l'assemblée. Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée.

  
Maire

  
Secrétaire-trésorier





No de résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance spéciale des membres du conseil de la sus-dite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hôtel de ville de Pointe-du-Lac, le 3 juin 1988, à laquelle sont présents les conseillers: Messieurs Gilles Bourgoïn, Louis Benoit, Maurice Baril, Guy Gauthier, Robert Henri, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard, formant quorum.

Le directeur de l'administration M. Yves Marchand est aussi présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Monsieur le conseiller Yvan Vallerand est absent et à l'extérieur de la municipalité. Le secrétaire-trésorier est aussi absent.

Monsieur le Maire récite la prière.

La présente assemblée spéciale a été convoquée par Monsieur le Maire et tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation, le tout tel que prévu à l'article 157 du Code municipal.

L'ordre du jour de l'assemblée est celui-ci:

- 01- Prière
- 02- Confection trottoirs: Notre-Dame Centre
- 03- Période de questions
- 04- Levée de l'assemblée

#### CONFECTION TROTTOIRS: NOTRE-DAME CENTRE

ATTENDU que la municipalité a adopté la résolution 148-88 accordant à la firme Panpierre Inc. la réalisation d'environ 285 mètres de trottoir sur la rue Notre-Dame centre,

ATTENDU que la firme Panpierre exige un prix supérieur à celui de sa soumission,

ATTENDU que des prix ont été demandés à 3 entreprises soient:

PANPIERRE INC. qui a soumis un prix de	60.00\$/m <sup>2</sup>
COFFRAGE MAURICIEN INC. qui a soumis un prix	40.00\$/m <sup>2</sup>
BETREX INC. qui a soumis un prix de	42.00\$/m <sup>2</sup>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac accorde un contrat à la firme Coffrage Mauricien Inc. pour la confection d'environ 285 mètres de trottoirs sur la rue Notre-Dame centre, et ce, au coût de 40.00\$ le mètre carré. Que la présente abroge et remplace la résolution #148-88. Que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat à cette fin.  
Adopté.

M. le conseiller Robert Henri est contre cette résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS: aucune

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé,

173-88

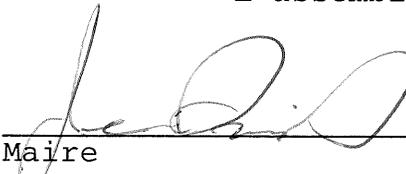


174-88

Il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu de lever la présente assemblée spéciale.  
Adoptée à l'unanimité.

No de résolution  
ou annotation

L'assemblée est levée.

  
-----  
Maire

  
-----  
Secrétaire-trésorier

Séance Rég.  
13 juin 88

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 13 juin 1988 au Complexe sportif seigneurial de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: MM. Louis Benoit, Maurice Baril, Yvan Vallerand, Guy Gauthier, Robert Henri sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry, le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

M. le conseiller Gilles Bourgoïn est absent.

Monsieur le Maire récite la prière

**RÉCEPTION DE PÉTITION:** aucune

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'ordre du jour.

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée
- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités
- Période de questions (15 minutes)
- Correspondance et réponse
  
- 1- Zonage agricole: Philippe Juneau -- Réjean Poirier
- 2- Travaux Ste-Marguerite: Acceptation des plans et devis
- 3- Contrat d'asphalte
- 4- Contrat d'entretien des véhicules
- 5- Parc Antoine Gauthier: fermeture
- 6- Règlement Pavage rue Marcel
- 7- Servitude aqueduc: propriété Marcel Crête
- 8- Coupe d'arbres Ste-Marguerite
- 9- Appel d'offre: Climatisation Complexe
  
- Considération des comptes
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

175-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 24 mai 1988 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.



Correction à la résolution 165-88, Premier ATTENDU, 2e LIGNE, il faudrait lire "respecter" sa réglementation et non inspecter sa réglementation.

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Maurice Baril et résolu d'accepter tel que corrigé le procès-verbal de la séance du 24 mai 1988. Signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier. Adoptée à l'unanimité.

#### AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

**Page 2086:** Affaires découlant...: On demande à quel moment sont déposés les rapports de la bibliothèque et celui du trésorier suite à sa participation au mini-colloque à St-Mathieu. Le rapport de la bibliothèque sera déposé pour la prochaine séance et celui du secrétaire-trésorier sur le mini-colloque est déposé à la présente assemblée.

**Page 2087:** concernant le slogan municipal: On demande à quel moment il sera dévoilé. Le concours a été relancé, une seule nouvelle proposition a été reçue. Une rencontre doit se tenir au cours de la semaine prochaine.

**Page 2087:** Résolution 157-88 concernant l'acquisition de 12 volumes du 250e: on demande où ils sont disponibles. Ces volumes seront déposés en partie à la bibliothèque et à l'hôtel de ville. Pour le moment 2 seuls volumes ont été reçus puisque la quantité disponible est limitée pour l'instant.

#### RAPPORT DES COMITÉS:

**Administration:** Une prochaine rencontre est prévue avec le conciliateur jeudi le 16 et deux autres rencontres sont prévues pour la semaine prochaine.

**Sécurité publique:** Le rapport des incendies du mois de mai est déposé. On y rapporte 8 incendies dont plusieurs feux de forêt. La période de sécheresse que l'on connaît actuellement représente un risque sérieux d'incendie.

**Transports:** aucun

**Urbanisme:** Le rapport des permis de construction du mois de mai est déposé.

Le comité souligne le départ de M. Pierre Georges Dugré de la M.R.C. de Francheville. Le comité souligne qu'il y aurait lieu de féliciter M. Yves Marchand pour sa préparation du kiosque de la municipalité au centre commercial de Trois-Rivières.

Il y aurait également lieu de féliciter Monsieur Bastarache pour l'expédition de circulaires avisant la population d'économiser l'eau et les avisant que l'arrosage des pelouses est interdite.

**Loisirs:** Le rapport de la bibliothèque du mois de mai est déposé.

Le comité souligne que l'arrêt balles du terrain était reculé par des bénévoles.

ATTENDU que M. Claude Simard a bénévolement travaillé toute une journée pour procéder au déplacement de l'arrêt balles,

ATTENDU que ce déplacement était requis pour rendre conforme le terrain de balle à l'occasion du tournoi bantam provincial,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Maurice Baril et unanimement résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac remercie très sincèrement Monsieur Claude Simard de son bénévolat lors de cette occasion. Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

**Hygiène du milieu:** Les travaux d'assainissement se poursuivent et l'entrepreneur est actuellement à procéder à la finalisation de ces travaux.

**Secrétaire-trésorier:** Il soumet son rapport de sa participation mini-colloque tenu les 19 et 20 mai dernier à St-Mathieu.

Il présente également le rapport financier pour la période terminée le 31 mai dernier.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Jean-Pierre Piché**, rue Julien Proulx, souligne que le protocole d'entente signé en regard des travaux d'assainissement par Monsieur le maire Denoncourt, mentionnait que sa rue devait être dans la première phase de travaux à réaliser. Il demande donc des explications.

Monsieur le Maire explique que les nombreux changements d'orientation, de mode de traitement et autres que ce projet a subis en cours de route et que le ministère de l'environnement a également fait certaines modifications. Monsieur le Maire souligne que lui-même est très intéressé par la réalisation des égoûts dans la rue Julien Proulx puisqu'il reçoit sur son terrain les égoûts de toute cette rue.

**Un propriétaire** avoisinant du Parc Antoine Gauthier, demande s'il est possible de fermer le parc à certaines heures pour éviter que des fêtards s'en donnent à coeur joie à des heures tardives.

Monsieur le Maire souligne que les membres du conseil sont conscients du problème et que la municipalité fait les efforts possibles pour limiter les inconvénients.

#### CORRESPONDANCE

UMRCQ vs  
cotisation

U.M.R.C.Q. invite à renouveler la participation au fonds de défense des intérêts des municipalités. Le versement de 65\$ de cotisation serait apprécié pour conserver les privilèges de membres du fonds.

178-88

Il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac participe au fonds de défense de l'U.M.R.C.Q. au coût de 65\$ Adoptée à l'unanimité.

Min.Env. vs  
aqu.Yamac.

Le ministère de l'Environnement fait parvenir copie d'une lettre adressée à l'association coopérative de l'aqueduc de la Rivière-aux-Glaises, Yamachiche, l'autorisant à modifier les taux pour le service fourni par le système d'aqueduc.

Scol.Chavi  
vs taxe

La commission scolaire de Chavigny avise des taux décrétés pour l'imposition 1988-1989. Le taux combiné est de .1780\$

Aff.Mun. vs  
prog.Sup.Loy

Monsieur le ministre André Bourbeau, des Affaires municipales, informe que le programme de Supplément au loyer sur le marché locatif privé se poursuit pour l'année 1988. L'adhésion à ce programme impliquerait toutefois l'accord à contribuer financièrement au coût du programme sur la même base que le partage des coûts pour le programme de H.L.M.

Plainte vs  
Parc Gauthier

MM Guilbert et Fiset, rue Notre-Dame, voisins du Parc Antoine Gauthier demandent de prendre en considération leur demande concernant la sécurité et contrôle au parc Antoine Gauthier.

#### ZONAGE AGRICOLE: PHILIPPE JUNEAU

ATTENDU que M. Philippe Juneau s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir l'autorisation de lotir, aliéner et utiliser à d'autres fins qu'à l'agriculture, ses terrains situés sur les lots P-189, P-190, P-191, P-20 et P-21 du cadastre officiel de Pointe-du-Lac,







No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que le coût des travaux est estimé à 19 000\$ selon M. Denys Paillé, ingénieur de la firme LPA Groupe-Conseil Inc., qui a préparé les plans et devis, dossier No 5097-A;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût des travaux projetés

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a régulièrement été donné lors d'une séance antérieure du conseil municipal tenue le 14 mars mil neuf cent quatre-vingt-huit;

A CES CAUSES, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu qu'il soit ordonné et statué par le conseil municipal de Pointe-du-Lac et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit savoir:

#### ARTICLE I

Le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de construction de pavage d'une partie de la rue Marcel tels qu'ils apparaissent aux plans et devis ci-annexés, préparés par M. Denys Paillé, ingénieur de LPA Groupe-Conseil Inc., et datés du 10 juin 88, soit sur les lots numéros 9-10 et 85.

#### ARTICLE II

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 19 000\$ pour les fins du présent règlement et, pour se procurer cette somme, à faire un emprunt de 19 000\$ par billets pour une période de dix (10) ans.

#### ARTICLE III

Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la Corporation, porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en aucun temps avant échéance sur avis de quinze jours par lettre recommandée donné au détenteur respectif de ces billets.

#### ARTICLE IV

Les billets seront remboursés en 10 (dix) ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote A et en faisant partie comme si au long réité.

#### ARTICLE V

Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 15% l'an.

#### ARTICLE VI

Les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la corporation.

#### ARTICLE VII

Les intérêts seront payables semi-annuellement en même temps que les échéances en capital.

#### ARTICLE VIII

Afin de pouvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau ci-annexé, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure

d



No de résolution  
ou annotation

de la rue où sont effectués les travaux et cette dite taxe est répartie à raison de 50% suivant l'étendue en superficie et à raison de 50% suivant l'étendue en façade des immeubles de cette rue, le tout tel qu'apparaissant au tableau ciaprès.

<u>No. de lot</u>	<u>Superficie</u>	<u>Façade</u>
9-1-1	3 397.1	18.29
9-1-2	965.1	18.29
9-1-3	707.4	19.81
9-1-4	689.1	19.20
9-1-5	692.6	19.20
9-1-6	696.0	19.20
9-1-7	699.5	19.20
9-1-8	1 066.5	28.00
9-2	988.3	36.14
9-3	692.5	19.81
9-4	692.5	19.81
9-5	692.5	19.81
9-6	692.5	19.81
9-7	791.4	27.62
9-8	1 300.9	21.34
9-9	2 182.7	18.29
Total	16 946.6	343.82

#### ARTICLE IX

Tout contribuable visé par le présent règlement, peut s'il le désire, exempter l'immeuble qu'il possède, de la taxe prévue à l'article VIII de ce règlement, en payant en un versement la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble.

Cette part est égale à 0.56\$ le mètre carré multiplié par l'étendue en superficie et à 27.63\$ le mètre de façade de chacun des lots concernés. Le tout selon le tableau de l'article VIII.

Le contribuable qui se prévaut des dispositions de cet article, doit avoir effectué le paiement en question dans les 30 (trente) jours suivant l'approbation de ce règlement par le Ministre des Affaires municipales.

Le montant de l'emprunt prévu à l'article 2 est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

#### ARTICLE X

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Fait et adopté à Pointe-du-Lac ce 13e jour de juin mil neuf cent quatre-vingt-huit

  
Maire

  
Secrétaire-trésorier

#### SERVITUDE AQUEDUC: PROPRIÉTÉ MARCEL CRÊTE

ATTENDU que les Frères de l'Instruction chrétienne ont consenti à la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac une servitude pour installer et réparer si besoin, une



No de résolution  
ou annotation 187-88

conduite d'aqueduc sur le lot P-267,

ATTENDU que M. Marcel Crête, acquéreur d'une partie de ce lot demande d'abolir cette servitude puisque la conduite en question n'est plus utilisée depuis nombre d'années,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Robert Henri, et résolu de mandater le notaire Henri-Paul Martin à prendre et réaliser les mesures nécessaires pour abroger cette servitude passée le 18 octobre 1968 devant le notaire Gilles Guy Garceau et enregistrée au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières sous le numéro 262 597, le tout sur le lot P-267. Adoptée à l'unanimité.

#### COUPE D'ARBRES, STE MARGUERITE

ATTENDU que la municipalité doit faire procéder à la coupe de 14 arbres le long du chemin Ste-Marguerite,

ATTENDU que la firme Roger Larouche a soumis un prix pour l'exécution de ces travaux,

188-89

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Louis Benoit et résolu que la municipalité mandate la firme Roger Larouche de Louiseville à procéder à la coupe de 14 arbres le long du chemin Ste-Marguerite pour la somme de 3 480\$. Que le bois soit laissé sur place et donné au propriétaire riverain intéressé.

Sont contre cette résolution, les conseillers MM. Maurice Baril, Guy Gauthier et Robert Henri. La résolution est donc rejetée.

Les membres du conseil demandent de faire appel à au moins deux autres soumissionnaires.

#### CLIMATISATION COMPLEXE SPORTIF: APPEL D'OFFRE

ATTENDU que la municipalité a prévu pourvoir son Complexe sportif d'un système de climatisation,

ATTENDU que le Directeur de l'administration a préparé un devis pour une première phase,

189-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu de demander des prix à au moins deux fournisseurs pour l'installation d'une partie d'un système de climatisation au Complexe sportif. Adopté.

Monsieur le conseiller Robert Henri est contre.

#### FÉLICITATIONS

Les membres du conseil désirent féliciter M. Antoine Dufour pour sa nomination à titre de président de la Corporation des Loisirs de la Mauricie et à l'entreprise Laminair qui vient d'ouvrir ses portes et projette la création d'une vingtaine d'emplois.

#### CONSIDÉRATION DES COMPTES

4539	Yves Marchand	434.34
4540	Conseil Régional	25.00
4541	Société Can.	50.00
4542	C.S.M.Q.	55.00
4543	COLASP	300.00
4544	Conseil des Loisirs	100.00
4545	Caisse Populaire Notre	10 111.57
4546	Martin, Martin & Martin	436.00
4547	Yves Marchand	15.19
4548	Michel Bastarache	58.80
4549	Jean Yves Pépin	117.60
4550	Corporation des Loisirs	41.63



No de résolution  
ou annotation

4551	Ass. Prévention		11.50
4552	Gaz Métropolitain		557.19
4553	Bell Canada		76.16
4554	Transport Yvan Boisvert	39	521.04
4555	Yves Marchand		434.34
4556	Office Municipal d'Habitation		940.00
4557	Petite Caisse		93.73
4558	Hydro Québec	4	209.63
4559	Lucie Crête		50.00
4560	Martial Beaudry		20.83
4561	Régie Assurance Auto		123.00
4562	Location Pierre Lafl.		428.21
4563	Yves Marchand		434.34
4564	Martial Beaudry		56.60
4565	Yves Marchand		25.52
4566	Réal Héon		188.16
4567	Michel Bastarache		61.00
4568	Elyse Cyr		23.52
4569	Yves Marchand		434.34
4570	Jean Yves Pépin		546.28
4571	Normand Hélie		189.00
4572	Rénald Légaré		135.00
4573	Roland Manseau		147.00
4574	Marc Denoncourt		120.00
4575	Gilles Fournier		201.00
4576	Raymond Benoit		227.78
4577	André Roque		27.00
4578	Sylvio Dufresne		147.00
4579	Maurice Crête		174.00
4580	Denis Lesmerises		120.00
4581	Réjean Rochefort		201.00
4582	André Dugré		162.00
4583	Jean Crête		147.00
4584	Michel Lesmerises		174.00
4585	Luc Dugré		174.00
4586	Gino Harnois		189.00
4587	Commission Scolaire	141	273.95
4588	Roland Duval Inc.	21	009.60
4589	Sylvie Baril Turcotte		253.64
4590	Société Can. Postes	1	000.00
4591	Fête Populaire & Nationale	1	300.00
4592	Fêtes du 250e de Pointe-du-Lac		300.00
4593	Panpierre Inc.	39	423.84
4594	Great West Ass.		435.97
4595	Michel Bastarache		52.41
4596	Yves Marchand		434.34
4597	Hélène Roy		150.98
4598	Hydro Québec		879.89
4599	Bell Canada		76.16
4600	Bell Canada		663.15
4601	Gaz Métropolitain		247.81
4602	Receveur Général du Can.		990.26
4603	Receveur Général du Can.	2	839.75
4604	Ministre du Revenu	4	669.97
4605	Librairie Poirier		125.00
4606	Sylvie Fiset		500.00
4607	Syndicat des Employés		137.42
4608	Michel Bastarache		84.53
4609	Yves Marchand		36.75
4610	Pinkerton du Québec		63.00
4611	Louis Dugré	9	000.00
4612	Mutuelle des Fonctionnaires		300.50
4613	Ass. Québécoise		30.00
4614	Martial Beaudry		32.91
4615	Normand & St-Pierre		192.50
4616	Club de Golf de Louiseville		100.00
4617	Yves Marchand		434.34
4618	Hélène Roy		118.52
4619	Oxygène B.C. Ltée		29.00
4620	Marcel Bergeron		9.33
4621	Bergetier Métal Inc.		54.94
4622	Bibliothèque Centrale	1	566.35
4623	Boivin & Gauvin Inc.	2	343.50
4624	Guy Boucher		875.00
4625	Centre Agricole Coop St-Barthe.		450.00



No de résolution  
ou annotation

4626	Communications T.R. 2000	180.63
4627	Compagnie d'auvents	735.71
4628	Consultants Municipaux P.S. Inc.	2 925.00
4629	Cooke & Fils Enr.	130.50
4630	Coopérative d'Imprimerie	274.92
4631	Courrier Purolator Ltée	16.89
4632	Distribution Robert Enr.	306.78
4633	Epicerie Lesieur Enr.	16.20
4634	Excavation Tournesol Enr.	845.00
4635	Foucher Industriel Inc.	46.26
4636	Garage Denis Trudel	110.92
4637	Garage Pépin & Fils	94.99
4638	Louis-Georges Guilbert	48.00
4639	Guimond Electricque Inc.	203.00
4640	Hamel, Roy, Pinard Inc.	1 800.00
4641	ICG Gaz Liquide Ltée	198.21
4642	Imprimerie Grim Art Enr.	300.00
4643	J.U. Houle Ltée	600.27
4644	Groupe Laperrière & Verreault	250.00
4645	Marc Laroche Pces d'autos Inc.	36.00
4646	Launier Ltée	125.42
4647	Lon Protection Serv. Enr.	1 727.90
4648	Le Comté	256.00
4649	Le Nouvelliste	291.20
4650	Librairie du Cap Inc.	516.65
4651	Lignes sur Pavage R/R	115.00
4652	Marc Brulé Inc.	122.98
4653	Marcel Bérard Ltée	44.52
4654	Mario Bouchard Paysagiste Enr.	315.00
4655	Martin, Martin, Donaldson & Ferron	1 777.00
4656	Matériaux Les Rives Inc.	75.75
4657	Rose Messier	4 782.51
4658	Motorola Ltée	309.44
4659	M.R.C. de Francheville	220.00
4660	Pagé Construction Inc.	1 589.66
4661	Papeterie Mauricienne Inc.	290.01
4662	Claude Parent	121.26
4663	Produits Chimiques Calclo Ltée	18 362.00
4664	Produits Chimiques Sany Inc.	140.88
4665	Quincaillerie Guilbert Inc.	697.14
4666	Reliure Travaction Inc.	36.78
4667	Reliure 2000 Enr.	48.58
4668	Restaurant Grec Baie-Jolie Inc.	79.03
4669	Sani Paré Inc.	6 681.33
4670	Thomas Bellemare Ltée	4 921.25
4671	Réal Trahan	35.50
4672	Ville de Trois-Rivières	1 075.00
4673	Westburne Québec	349.63

190-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri, et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.  
Adoptée à l'unanimité.

ATTENDU qu'un groupe de propriétaires voisins du Parc Antoine Gauthier désirent discuter avec le conseil municipal des différents inconvénients que le parc leur occasionne,

191-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu d'ajourner la présente assemblée pour une période de trente minutes.  
Adoptée à l'unanimité.

Les trente minutes étant écoulées, l'assemblée reprend en présence des mêmes membres du conseil.

ATTENDU les arguments soulevés par les propriétaires situés à proximité du parc Antoine Gauthier,

ATTENDU que la municipalité a obtenu l'autorisation de fermer le chemin circulant sur le parc Antoine Gauthier et conduisant à l'île St-Eugène,

ATTENDU qu'une des demandes exprimées par les propriétaires riverains du parc Antoine Gauthier est de fermer l'accès au parc durant la nuit,



No de résolution  
ou annotation

2103 192-88 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac installe une barrière à l'entrée du parc Antoine Gauthier de façon à ce que le parc soit fermé de 23 heures à 7 heures le matin et ce à tous les jours et d'installer l'affichage requis avisant de ce fait. Adoptée à l'unanimité.

On demande au directeur de l'administration de visiter les lieux et de faire les recommandations au conseil municipal sur la façon de procéder à cette fermeture.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Normand Peterson, ile St-Eugène, souligne qu'un résidant de l'île a demandé un permis de construction pour changer sa vieille remise par une neuve et le permis lui fut refusé. Il demande donc en quoi ce refus de permis sert les objectifs de la municipalité.

Les membres du conseil soulignent que la réglementation est existante depuis nombre d'années et qu'elle doit être modifiée incessamment. Toutefois en attendant la municipalité doit vivre avec sa réglementation même si cela ne fait pas toujours son affaire.

l'ordre du jour étant épuisé,

193-88 Il est proposé par M. Yvan Vallerand et résolu à l'unanimité de lever la présente assemblée. Adoptée à l'unanimité.

La présente assemblée est levée

Maire

Secrétaire-trésorier

Séance rég.  
27 juin 88

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 27 juin 1988 à la salle du Complexe sportif seigneurial de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Gilles Bourgoin, Maurice Baril, Yvan Vallerand, Guy Gauthier sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

Messieurs les conseillers Robert Henri et Louis Benoit sont absents.

Monsieur le Maire récite la prière.

RÉCEPTION DE PÉTITION: Aucune

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'ordre du jour.

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée
- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités



No de résolution  
ou annotation

194-88

- Période de questions
- Correspondance et réponse
- 1- Réfection Ste-Marguerite: Protocole d'entente avec Ministère des Transports
- 2- Adoption règlement division districts électoraux
- 3- Loi sur la protection des non fumeurs
- 4- Coupe d'arbres Chemin Ste-Marguerite
- 5- Ste-Marguerite: démolition maisons
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.

#### ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 13 juin 1988 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

195-88

Il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 13 juin 1988. Signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier.  
Adoptée à l'unanimité.

#### AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

Page 2094, on demande s'il y a des développements concernant le concours du slogan.

Le comité doit se rencontrer cette semaine.

Page 2097, résolution 185-88 concernant l'installation de barrières au parc Antoine Gauthier. On demande à quel moment elles seront réalisées.

L'installation a débuté ce matin et devrait être terminée pour la fin de semaine ou le début de la semaine prochaine.

On demande également si la surveillance accrue au parc Antoine Gauthier donne de bons résultats.

Les rapports remis par les surveillants démontrent qu'il n'y a rien à reprocher aux usagers du parc. Il semble donc que la surveillance est très efficace.

Page 2100, résolution 189-88. On demande où en sont rendues les démarches concernant la climatisation du complexe sportif.

Le directeur de l'administration est à préparer des devis pour l'appel d'offre.

#### RAPPORTS DE COMITÉS

**Administration:** Le comité a eu une rencontre de négociation le 16 juin dernier. Suite à cette réunion, le conciliateur doit rencontrer l'avocat de la partie syndicale.

**Sécurité publique:** On demande si les frais occasionnés pour combattre les incendies de forêt ont été réclamés à la Société de conservation.

Oui, une somme d'environ 6 000\$ a été réclamée.

Le chef pompier remet son rapport du congrès de l'Association des chefs de service d'incendie du Québec. Les membres du conseil demandent d'élaborer quelque peu sur les différentes cliniques ou ateliers tenus.

**Transports:** Le comité demande de vérifier l'état du pavage sur le rang St-Charles à la hauteur de la côte du pont Duplessis, à la hauteur de la courbe chez Monsieur Gagné. On demande également de voir à améliorer l'intersection du chemin Ste-Marguerite et de la rue Notre-Dame centre.



No de résolution  
ou annotation

Le comité souligne également que le fauchage d'herbe le long des chemins est débuté mais que l'équipement s'est brisé. La pièce brisée doit être réparée dans les prochains jours.

Les travaux de redressement d'une courbe dans le secteur du Lac des Pins sont entrepris.

**Urbanisme:** Le comité dépose une résolution à l'effet de recommander au conseil d'approuver le projet de développement de Madame Boucher.

Les conseillers sont d'accord en principe avec le plan présenté à quelques modifications près, certaines précisions devront être apportées.

Le comité présente également une résolution recommandant au conseil de faire appel à une entreprise privée pour la confection d'un plan d'urbanisme.

Les membres du conseil désirent rencontrer les représentants de la M.R.C. avant de prendre position. Le conseiller Gauthier demande à quel moment les membres du conseil étudieront le projet de règlement concernant la confection de nouvelles rues.

Le conseil étudiera ce projet de règlement lors de son prochain comité plénier.

Monsieur le conseiller Gauthier souligne que la C.O.L.A.S.P. tiendra sa réunion annuelle mardi le 28 juin et que Monsieur Bourgoïn, deuxième représentant autorisé de la municipalité ne peut assister à cette réunion. Il demande donc au conseil d'autoriser un autre membre à l'accompagner.

195-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu de mandater M. Yvan Vallerand à représenter les intérêts de la municipalité lors de l'assemblée générale annuelle de la C.O.L.A.S.P., le tout en remplacement du conseiller Gilles Bourgoïn. Adoptée à l'unanimité.

L'inspecteur municipal Monsieur François Durand demande au conseil municipal d'obtenir un avis légal concernant le commerce de Monsieur Roger Blais sur l'avenue St-Charles.

196-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Maurice Baril, et résolu de demander un avis légal à Me Michel Lupien concernant le commerce de M. Roger Blais sur l'avenue St-Charles. Adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire-trésorier dépose une lettre des propriétaires concernés par le règlement No 81, pavage de la rue Marcel à l'effet que ceux-ci renoncent à la tenue d'un référendum sur ce règlement et qu'ils acceptent les termes et obligations rattachés au règlement, soit la confection de pavage de leur rue et un emprunt par billet pour un montant n'excédant pas 19 000\$ sur une période de 10 ans. Ce règlement a donc reçu l'approbation requise des électeurs et pourra être soumis au ministère des Affaires municipales pour approbation.

**Loisirs:** Le comité du 250e anniversaire demande de reprendre le concours de tir de chevaux le 27 août prochain lors de la fête organisée par la municipalité.

Le conseil municipal accepte que ce concours se tienne sur la patinoire du complexe sportif.

**Assainissement:** Les travaux d'assainissement sont en voie de parachèvement pour la première phase et la deuxième phase devrait être remise en chantier vers le mois d'août.

**Comité ile St-Eugène :**

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac doit se doter d'une nouvelle réglementation lors du dépôt du plan d'urbanisme,



197-88

No de résolution  
ou annotation

ATTENDU que le secteur Ile St-Eugène fait partie intégrante dans les limites de la municipalité de Pointe-du-Lac,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn appuyé par M. Yvan Vallerand que le conseil municipal dépose une réglementation qui donnerait dans la mesure du possible les mêmes droits que l'ensemble des citoyens de la Pointe-du-Lac aux résidents de l'Ile St-Eugène.  
Adoptée à l'unanimité.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Marc Boucher**, avenue Boucher, demande si Monsieur le Maire a rencontré la firme Régis Lévesque, arpenteurs-géomètres, concernant le projet de développement de sa mère.

Monsieur le Maire souligne qu'il n'a pas rencontré Monsieur Lévesque et qu'il ne le connaît même pas, que le conseil municipal ne refuse pas l'ensemble du développement présenté sauf que ce plan ne tient pas compte de la proximité des futurs étangs de la municipalité. Que concernant une demande au zonage agricole, le conseil désire obtenir un plan précis des terrains visés par cette demande.

**M. Normand Peterson**, Ile St-Eugène, demande quel droit les résidents de l'Ile St-Eugène n'ont pas actuellement comme les autres citoyens. Il souligne que la majorité de leurs problèmes découlent du règlement de construction numéro 18 et empêche la construction si le terrain n'est pas adjacent à une rue publique.

Les membres du conseil sont conscients du problème et ont la volonté de chercher une solution à ces problèmes lors de l'élaboration d'une nouvelle réglementation.

#### CORRESPONDANCE

Demande fin.

Mademoiselle Marie-Claire Veilleux de Pointe-du-Lac participe cette année au programme d'échange Jeunesse Canada-Monde. Elle passera près de 6 mois au Sri Lanka. Une aide financière est demandée à la municipalité.

Les membres du conseil demandent d'aviser Mademoiselle Veilleux que la municipalité ne peut subventionner des individus. La loi ne le permet pas.

Subdivision  
"Villes Fleur

La sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation accuse réception de la demande de la municipalité relativement à la subdivision de la région 04 dans le cadre du concours "Villes, villages fleuris". Cette demande sera prise en considération lors de la révision pour 1989.

#### RÉFECTION STE-MARGUERITE: PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC MINISTÈRE DES TRANSPORT DU QUÉBEC

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec désire procéder à la réfection d'une partie du chemin Ste-Marguerite,

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac désire procéder dans la même section de chemin, à la réfection de son réseau d'aqueduc et à la confection d'égoût sanitaire et de trottoir,

ATTENDU que le ministère désire que la municipalité soit maître d'oeuvre de tous ces travaux,

ATTENDU que le ministère présente un protocole d'entente à cette fin et que celui-ci est assorti d'une subvention de 1 000 000\$,

198-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac signe un protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec relativement à la réfection du chemin Ste-Marguerite pour sa partie comprise à partir de son inter-



No de résolution  
ou annotation

section avec la rue Notre-Dame, en direction est, jusqu'à son intersection avec la voie ferrée du Canadien Pacifique, soit sur une longueur de 1 570 mètres (1,57km). Que Monsieur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente à cette fin. Adoptée à l'unanimité.

## ADOPTION RÈGLEMENT DIVISION DISTRICTS ÉLECTORAUX

### RÈGLEMENT NUMÉRO 82

CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX.

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné à la séance du 24 mai 1988.

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de l'article 9 de la Loi sur élections et les référendums dans les municipalités le nombre de districts électoraux pour la corporation municipale de Pointe-du-Lac doit être d'au moins 6 et d'au plus 8;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la municipalité en 6 district électoraux, de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, spécifiant que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de quinze (15%) ou de vingt-cinq (25%) pourcent, selon le cas, au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation.

199-88

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu que soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro..82.; que la division de la municipalité soit la suivante:

Le territoire de la corporation municipale de Pointe-du-Lac est, par le présent règlement, divisé en 6 districts électoraux, tels que ci-après décrits et délimités:

#### DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 1:

Limité à l'OUEST par la municipalité d'Yamachiche, au NORD par la limite des lots du rang St-Nicolas (cordon) jusqu'au lot 509 pour suivre le ruisseau (lot 510 et 518) jusqu'à la rivière St-Charles et ensuite par le ruisseau St-Charles jusqu'à son intersection avec le rang St-Charles près de la voie ferrée; à l'EST par la ligne médiane du rang St-Charles jusqu'à la rue des Frères Enseignants, par la ligne médiane de la rue des Frères Enseignants et par la ligne médiane de la rue Notre-Dame Centre jusqu'à son intersection avec la rue Notre-Dame Ouest (route 138); au SUD par le lac St-Pierre (fleuve St-Laurent). Ce district comprend

environ 762 électeurs

#### DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 2

Limité à l'OUEST par la rivière St-Charles à partir de son intersection avec le rang St-Charles jusqu'au ruisseau (lot 510 et 518) pour suivre ensuite la limite des lots du rang St-Nicolas (cordon); au NORD par les municipalités d'Yamachiche, de St-Etienne des Grès, de Trois-Rivières; à l'EST par l'autoroute 40 et la Rivière aux Sables jusqu'à son intersection avec le chemin de fer du C.P.R.; au SUD par le chemin de fer du C.P.R..Ce district comprend environ 773 électeurs.



No de résolution  
ou annotation

### DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 3:

Limité à l'OUEST par la ligne médiane de la rue Notre-Dame Centre jusqu'à son intersection avec la rue des Frères Enseignants, par la ligne médiane de la rue des Frères Enseignants, par la ligne médiane du rang St-Charles jusqu'à son intersection avec le chemin de fer du C.P.R.; au NORD par le chemin de fer du C.P.R. jusqu'à son intersection avec la rivière aux Sables; à l'EST par la rivière aux Sables; au SUD par le lac St-Pierre (fleuve St-Laurent). Ce district comprend environ 735 électeurs.

### DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 4

Limité à l'OUEST par la rivière aux Sables; au NORD par l'Autoroute 40; à l'EST par la ville de Trois-Rivières-Ouest; au SUD par le chemin de fer du C.P.R.. Ce district comprend environ 762 électeurs.

### DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 5

Limité à l'OUEST par le lot 47 jusqu'au lot 177, (limite sud) par la ligne médiane de l'avenue St-Jean-Baptiste jusqu'à son intersection avec la rivière aux Sables; au NORD par le chemin de fer du C.P.R.; à l'EST par la ville de Trois-Rivières Ouest; au SUD par le lac St-Pierre (fleuve St-Laurent). Ce district comprend environ 522 électeurs.

### DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 6:

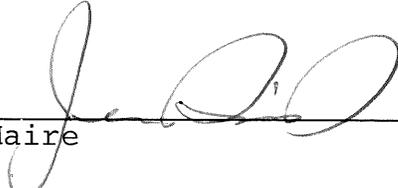
Limité à l'OUEST par la rivière aux Sables; au NORD par la ligne médiane de l'Avenue St-Jean-Baptiste jusqu'à la limite sud du lot 177 et par le lot 47; à l'EST et au SUD par le lac St-Pierre (fleuve St-Laurent). Ce district comprend environ 598 électeurs.

Le tout en référence au cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, sous réserve des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adopté à Pointe-du-Lac, ce..27.juin.1988.....

  
Maire

  
Secrétaire-trésorier

Monsieur le conseiller Maurice Baril est contre.

### LOI SUR LA PROTECTION DES NON FUMEURS

ATTENDU l'existence de la loi sur la protection des non-fumeurs (L.P.R.Q. 86,C.13)

ATTENDU que la municipalité veut définir clairement les lieux où elle désire appliquer cette loi,

200-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac appliquera la loi sur la protection des non-fumeurs:

- 1- A l'hôtel de ville comprenant la salle du conseil et guichets d'accueil (ne comprenant pas les bureaux réservés au personnel de la municipalité)



No de résolution  
ou annotation

- 2- Au Complexe sportif seigneurial de Pointe-du-Lac à l'exception des bureaux réservés au personnel de la municipalité.

Le vote est demandé sur cette résolution et sont contre: Messieurs Maurice Baril, Gilles Bourgoïn et Monsieur le Maire qui mentionne que les travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville sont en cours. Donc la résolution est rejetée.

#### COUPE D'ARBRES CHEMIN STE-MARGUERITE

ATTENDU que la Municipalité doit faire procéder à la coupe de 15 arbres le long du chemin Ste-Marguerite,

ATTENDU que les entreprises ci-après ont soumis leurs tarifs, soit:

- Les Entreprises Boufort Enr. (incluant enlèvement du bois)	Prix	4 750.00\$
- Les Jardins Gaétan Chassé Inc. Enlèvement du bois	Prix	3 150.00\$ 300.00\$
- Arbo Service Inc. Le bois est laissé sur place	Prix	2 120.00\$
- Roger Larouche Enlèvement du bois	Prix	3 480.00 630.00

201-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac accorde un contrat pour la coupe de 15 arbres le long du chemin Ste-Marguerite à la firme Arbo Service Inc. pour la somme de 2 120\$. Que le bois des arbres ainsi coupés soit offert aux propriétaires riverains concernés et si ceux-ci ne désirent pas le bois, qu'il soit transporté sur les terrains de la municipalité et offert à ceux qui le désireront.  
Adopté.

Monsieur le conseiller Maurice Baril est contre cette résolution puisqu'une des propriétaires concernés a offert de couper les 6 arbres qui sont devant sa propriété.

#### DÉMOLITION DE MAISONS

ATTENDU que la municipalité projette l'élargissement du chemin Ste-Marguerite,

ATTENDU que cet élargissement nécessite l'acquisition de propriétés à l'intersection du chemin Ste-Marguerite et de la rue Notre-Dame centre,

ATTENDU que deux maisons doivent être démolies,

202-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Maurice Baril et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac demande des prix pour accomplir la démolition des deux maisons situées sur le chemin Ste-Marguerite soit aux 1971, M. Daniel Paquin et 1941 Mme Annette Vézina Senneville. Que le prix demandé devra comprendre la démolition des maisons, la démolition du solage et le remplissage du terrain avec du sable.  
Que les soumissionnaires devront également fournir copie de leur police d'assurance responsabilité.  
Adoptée à l'unanimité.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

**Madame Carmen Morissette**, Ile St-Eugène, demande dans quel district électoral l'Ile St-Eugène sera comprise. Elle sera dans le district numéro 6.

**M. Paul Charbonneau**, Place Dubois, demande si la municipalité émettra un permis de construction pour reconstruire le poulailler de Monsieur Bérard qui a été incendié récemment.



No de résolution  
ou annotation

Les membres du conseil soulignent qu'ils ne sont pas favorables à la reconstruction de ce poulailler et que des normes de reconstruction seront sûrement exigées.

**M. Jean Barbosa, Ile St-Eugène,** souligne qu'il a demandé un permis de rénovation en 1987 et qu'à ce moment il a démolé une remise pour avoir l'espace nécessaire afin de faire ces rénovations et que maintenant il ne peut plus reconstruire sa remise à cause de modifications de réglementation. Il demande donc au conseil de pouvoir continuer à améliorer sa propriété puisqu'il a investi 50 000\$.

Les membres du conseil expliquent qu'ils ne peuvent faire autrement qu'appliquer la réglementation existante mais qu'ils tenteront de corriger cette situation lors de l'adoption d'une nouvelle réglementation.

**M. Normand Peterson, Ile St-Eugène,** demande la tenue d'une rencontre où MM. Gilles Bourgoïn, Louis Benoit, l'inspecteur municipal François Durand et Monsieur le Maire seront présents.

Monsieur le Maire convoquera cette rencontre.

**M. Yves Crête,** chemin Ste-Marguerite, demande si les futurs trottoirs qui seront réalisés le long du chemin Ste-Marguerite, seront faits de la même façon que ceux de la rue Notre-Dame centre car il les trouve trop inclinés et dangereux.

Monsieur le Maire souligne que les trottoirs seront faits selon les normes et que s'il y a lieu de les améliorer la municipalité prendra les dispositions nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé,

203-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, et résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée.

Maire

Secrétaire-trésorier

Séance rég.  
11 juil.88

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 11 juin 1988 à la salle du Complexe sportif Seigneurial de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Gilles Bourgoïn, Louis Benoit, Maurice Baril, Yvan Vallerand et Guy Gauthier sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard, formant quorum.

Le directeur de l'administration M. Yves Marchand agissant comme secrétaire de l'assemblée est également présent.

Monsieur le conseiller Robert Henri est absent.

Monsieur le Maire récite la prière.

**RÉCEPTION DE PÉTITION:** aucune

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le directeur de l'administration donne lecture de l'ordre du jour:



No de résolution  
ou annotation

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée
- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités
- Période de questions
- Correspondance et réponse

- 1- Dézonage agricole Madeleine Beauchesne
- 2- Achat scie mécanique
- 3 Vente tracteur à pelouse
- 4- Mandat Me Lupien- Cas Rolland Roy
- 5- Trottoir, rue de la Fabrique

- Considération des comptes
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

204-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Maurice Baril et résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que ci-haut. Adoptée à l'unanimité.

#### ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 27 juin 1988 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

205-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 27 juin 1988. Signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier. Adoptée à l'unanimité.

#### AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

Page 2104: La rencontre du comité de sélection du slogan promotionnel n'a pas eu lieu telle que prévue. Cela est dû au manque de disponibilité des membres.

On demande également où en sont les demandes de soumissions pour la climatisation du Complexe sportif. Le directeur de l'administration mentionne que le devis doit être envoyé aux soumissionnaires très bientôt.

On s'informe sur la progression du fauchage dans les rues de la municipalité. Dû au bris d'une pièce, on connaît un certain retard dans l'exécution des travaux de fauchage.

Page 2106: On demande si Mademoiselle Marie-Claire Veilleux a reçu une réponse écrite suite à sa demande d'aide financière.

On vérifiera si cela a été fait.

Résolution 196-88: On demande si le Concours de tire de chevaux se fera toujours sur le site de la patinoire malgré les dégats qui seront causés à la surface.

Le Conseil maintient sa décision d'y tenir ledit concours.

#### RAPPORT DES COMITÉS:

Administration: La municipalité est en contact avec le conciliateur. Aucune séance de négociation est actuellement prévue.



No de résolution  
ou annotation

**Sécurité publique:** M. Gilles Bourgoïn fait remarquer qu'il y a eu 15 feux en juin dans la municipalité. Cette situation est en grande partie due à la sécheresse qu'on a connue dans le mois.

On suggère de faire passer cette information dans La Fine Pointe.

On demande pourquoi il y a eu des feux où seulement le chef et le sous-chef se sont déplacés.

Monsieur le Maire mentionne que c'est suite à des appels de citoyens directement chez le chef du service d'incendie. Cette situation se produit quand le citoyen juge qu'il ne vaut pas la peine de déclencher une alerte.

On prend également information sur le feu de forêt à Trois-Rivières Ouest. Les frais encourus à cette occasion sont à la charge de la Société de Conservation Québec-Mauricie.

On mentionne que des surnuméraires ont été embauchés lors du feu du poulailler de Marcel Bérard.

**Transport:** Le Ministère des Transports du Québec est à effectuer les réparations d'asphaltage sur le territoire de la municipalité.

**Urbanisme:** Monsieur Gauthier demande s'il y a eu des suites à la pétition des résidents de Place Garceau concernant le bruit excessif produit par la firme Acier Morrissette de Trois-Rivières Ouest.

Le directeur de l'administration précise que la ville de Trois-Rivières Ouest étudie présentement différentes alternatives de correction.

**Loisirs:** On fait remarquer que suite à l'asphaltage du stationnement du Complexe, subsistent encore certains problèmes d'égouttement. On demande de vérifier si on peut y apporter des corrections.

**250e:** Le rapport financier de la soirée de reconnaissance est déposé.

**Hygiène du Milieu:** L'ouverture des soumissions pour l'exécution de la première partie des travaux de la deuxième phase aura lieu le 4 août.

**Comité de l'Île St-Eugène:** On mentionne qu'un mandat sera donné à un urbaniste pour débrouiller les problèmes que vivent les citoyens de ce secteur.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS:

**M. André Charron**, rue Cantin, demande si les travaux à effectuer pour corriger l'irrigation de la rue doivent se faire bientôt.

**M. Paul Charbonneau**, Place Dubois, souligne que des tas de sable sont disposés le long du chemin Ste-Marguerite.

On lui répond que des travaux sont effectués par la firme Ganotec et que la municipalité a demandé qu'on installe une signalisation adéquate.

**Monsieur Marcoux** de la rue Javelly demande si des procédures ont été entreprises pour qu'un nettoyage soit fait sur différents terrains de la même rue. Monsieur Marcoux souligne également de graves problèmes de salubrité de certaines habitations.

**Madame Duval**, rue St-Jean Baptiste, se plaint que Monsieur Letendre, son voisin, effectue des travaux de peinture et débosselage et que ces activités ne sont pas permises dans ce secteur.



No de résolution  
ou annotation

Le directeur de l'administration lui répond que les mesures ont été prises pour corriger cette situation.

**Monsieur Sauvé**, Ile St-Eugène, demande si la municipalité a contacté un urbaniste.

Monsieur le Maire lui mentionne que ce sera fait d'ici à la fin du mois de juillet.

**M. Jean-Guy Riopel** s'informe s'il est permis de faire un feu dans un baril.

On lui répond qu'il est permis si le baril est recouvert d'une pare étincelles. On mentionne également que la société de Conservation Québec-Mauricie peut en période de sécheresse, défendre tout feu sur son territoire

**M. Claude Parent**, Rang St-Nicolas, souligne des problèmes de circulation de moto-cross sur la voie de service le long de l'autoroute. Il suggère qu'on fasse appel à la Sûreté du Québec pour régler ce problème.

#### CORRESPONDANCE

Plage Ville  
Joie St-Domn

Le ministère de l'Environnement avise que la plage de la base plein air Ville-Joie St-Dominique est polluée. Les échantillons d'eau prélevés démontrent une importante contamination bactériologique. On demande d'entreprendre les procédures d'interdiction à cette plage.

206-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Gilles Bourgoïn, d'interdire toute baignade à la plage de Ville Joie St-Dominique et ce suite aux recommandations du ministère de l'Environnement. Adoptée à l'unanimité.

Ass.Dystrop.

L'Association canadienne de la dystrophie musculaire fait appel à l'aide financière pour permettre de continuer la recherche.

M.YPicotte  
vs remerciem

M. Yvon Picotte, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, remercie sincèrement pour le témoignage d'appréciation du travail accompli durant ses 15 années de vie politique.

APSAM

L'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, (secteur affaires municipales) tiendra à Montréal une semaine de formation conduisant à l'accréditation de formateurs autorisés à dispenser le cours de sécurité "Travaux publics et construction" et ce du 15 au 19 août 88. Les frais de formation sont de \$850.

La municipalité devra prendre des informations supplémentaires dans le but de participer à cette session de formation

Mélaric  
invitation

M. Claude Lévis, directeur de la Maison Mélaric Inc. vous invite à la célébration de leur 5e anniversaire de fondation qui aura lieu le 13 août prochain. A l'horaire de cette journée, il y a remise de diplômes, souper champêtre et spectacle de variété. Une réponse téléphonique avant le 22 juillet serait appréciée.

Monsieur le Maire souligne qu'il y sera présent.

#### ZONAGE AGRICOLE: MADELEINE BEAUCHESNE

ATTENDU que M. Marc Boucher s'adresse à la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec pour obtenir l'autorisation de lotir, aliéner et utiliser à d'autres fins qu'à l'agriculture, ses terrains situés sur les lots P-24 et P-25 du cadastre officiel de Pointe-du-Lac,

ATTENDU que ces terrains sont situés à l'intérieur du périmètre non agricole, tel que proposé par la Commission de Protection du Territoire agricole du Québec, dossier 8.0-43 200-3 en date du 26 octobre 1987,



No de résolution  
ou annotation

207-88 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Louis Benoit et résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande de M. Marc Boucher auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec relativement aux lots mentionnés. Adoptée à l'unanimité.

#### ACHAT SCIE À CHAÎNE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire acquérir une scie à chaîne pour son service d'incendie,

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés à trois fournisseurs et qu'une analyse qualité-prix a été faite,

208-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Louis Benoit que la municipalité de Pointe-du-Lac achète de la firme "Le Pro du Petit Moteur Enr." une scie à chaîne HusqVarna 266 xP avec lame de 18", plus une chaîne carbure au coût total incluant les taxes de 675.80\$ et que ce montant soit puisé à même le budget d'opération. Adoptée à l'unanimité.

#### VENTE TRACTEUR À PELOUSE

CONSIDÉRANT que la municipalité n'utilise plus son tracteur à pelouse de marque White et que celui-ci est hors d'usage,

209-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Maurice Baril, que la municipalité demande des appels d'offre pour la vente dudit tracteur. Adoptée à l'unanimité.

#### MANDAT ME MICHEL LUPIEN

CONSIDÉRANT que M. Rolland Roy a porté en appel la cause opposant la municipalité de Pointe-du-Lac,

210-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, secondé par M. Guy Gauthier de mandater Me Michel Lupien pour représenter la municipalité à cette cause. Adoptée à l'unanimité.

#### TROTTOIR: RUE DE LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT les problèmes d'irrigation de l'eau de chaque côté de la rue de la Fabrique,

CONSIDÉRANT que l'aménagement de trottoirs réglerait ce problème et permettrait une circulation des piétons beaucoup plus sécuritaire,

211-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand que la municipalité par l'intermédiaire de son service de travaux publics, construise des trottoirs des deux côtés de la rue de la Fabrique et que les coûts reliés à ces travaux soient imputés au budget d'opération de l'année en cours. Adoptée à l'unanimité.

#### FÉLICITATIONS À MONSIEUR DE LAGRAVE

CONSIDÉRANT l'immense effort que constitue la rédaction du volume sur l'histoire de Pointe-du-Lac et la qualité du travail accompli,

212-88

Il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Louis Benoit d'adresser une motion de félicitation à Monsieur François De Lagrave à l'occasion de la publication du volume sur les 250 années d'existence de Pointe-du-Lac. Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

Le conseil transmet également ses félicitations à  
Monsieur le Maire à l'occasion de sa nomination à la COLASP.

### CONSIDÉRATION DES COMPTES

4674	Petite Caisse	105.28
4675	Regroupement Québec	80.00
4676	Hydro Québec	6 022.31
4677	Régie des Rentes du Québec	100.00
4678	Morin, Cadieux, Matteau	11 800.00
4679	Martial Beaudry	26.95
4680	Elyse Cyr	67.36
4681	Michel Bastarache	94.46
4682	Yves Marchand	37.97
4683	Laurentienne Mutuelle	1 673.16
4684	Association Touristique	100.00
4685	J.B. Lanouette Inc.	32.70
4686	Me H.Paul Martin	35 500.00
4687	Sylvie Lafrenière	18 900.00
4688	Me H.Paul Martin	35 000.00
4689	Yves Marchand	434.34
4690	Hélène Roy	166.63
4691	Jean Ferron	31.50
4692	Banque Nationale du Canada	5 571.48
4693	Gérard Descoteaux	27.00
4694	Roland Duval Inc.	68 318.10
4695	U.M.R.C.Q.	65.00
4696	Jean Yves Pépin	85.51
4697	Jean Ferron	20.89
4698	Yves Marchand	195.14
4699	Martial Beaudry	135.91
4700	S.Q.A.E.	3 652.31
4701	M.R.C. Francheville	26 227.44
4702	Great West Ass.	535.97
4703	Michel Bastarache	114.40
4704	Yves Marchand	434.34
4705	Hélène Roy	166.63
4706	Jean Ferron	56.50
4707	Daniel Therrien	44.50
4708	Donald Brunelle	53.60
4709	Jean Yves Pépin	383.71
3710	Association Prévention	20.35
4711	Panpierre Inc.	106 202.64
4712	Soc. Canadienne Postes	1 000.00
4713	Mutuelle des Fonctionnaires	260.40
4714	Herman Bouchard	310.65
4715	Yves Marchand	20.58
4716	Elyse Cyr	19.36
4717	Michel Bastarache	75.03
4718	J.B. Lanouette Inc.	305.20
4719	Bell Canada	18.51
4720	Hydro Québec	3 413.47
4721	Yves Marchand	441.08
4722	Hélène Roy	166.63
4723	Jean Ferron	14.00
4724	Daniel Therrien	125.33
4725	Donald Brunelle	123.14
4726	Yann Bruneau	123.14
4727	Les Autobus Boisvert	75.00
4728	Ass. de Prévention	116.02
4729	Stéphane Trottier	18.00
4730	Martin Guy	18.00
4731	Patrick Harnois	18.00
4732	Marcel Guay	18.00
4733	Claude Turgeon	18.00
4734	Claude Dupont	18.00
4735	Sylvie Fiset	500.00
4736	Soc. Canadienne Postes	22.00
4737	Yves Marchand	9.80
4738	Jean Ferron	16.66
4739	Réal Héon	221.24
4740	Michel Bastarache	82.32
4741	Bell Canada	781.21



No de résolution  
ou annotation

4742	Bigué, Lord & Ass.	5	716.14
4743	Antoine Dufour		155.82
4744	Petite Caisse		46.75
4745	Ministre du Revenu	5	612.92
4746	Receveur Général du Canada	1	247.97
4747	Receveur Général du Canada	3	384.20
4748	Yves Marchand		441.08
4749	Hélène Roy		166.63
4750	Jean Yves Pépin	1	125.00
4751	Normand Hélie		783.00
4752	Rénald Légaré		444.00
4753	Roland Manseau		690.00
4754	Marc Denoncourt		483.00
4755	Gilles Fournier		447.00
4756	Raymond Benoit		240.00
4757	André Roque		234.00
4758	Sylvio Dufresne		519.00
4759	Maurice Crête		444.00
4760	Denis Lesmerises		558.00
4761	Réjean Rochefort		438.00
4762	André Dugré		273.00
4763	Jean Crête		618.00
4764	Michel Lesmerises		507.00
4765	Luc Dugré		432.00
4766	Mario Veillette		147.00
4767	Gino Harnois		540.00
4768	Daniel Therrien		153.92
4769	Donald Brunelle		153.92
4770	Yann Bruneau		153.92
4771	Roger Larouche	1	860.00
4778	ABF Formules d'affaires Ltée		851.51
4779	Accessoires d'auto Leblanc Ltée		91.46
4780	Aluminium Dufresne Inc.		763.44
4781	Marcel Bergeron		10.49
4782	Béton Laurentide Inc.	1	087.25
4783	Bibliothèque Centrale Prêts	1	886.86
4784	B. Marchand Machinerie		28.62
4785	Herman Bouchard & Fils Inc.		140.00
4786	Canadian Tire		19.60
4787	Coffrages Mauriciens Inc.	11	808.00
4788	Consultants municipaux P.S. Inc.	1	792.50
4789	Controles comptables Ltée		47.98
4790	Cooke & Fils Enr.		57.00
4791	Coopérative d'imprimerie		26.86
4792	Courrier Purolator Ltée		10.29
4793	Decalcographe Inc.		573.50
4794	Les Ecrivains de la Mauricie		12.00
4795	Excavation Tournesol Enr.		798.00
4796	Excavations Dratex Inc.		530.00
4797	Fermco Ltée		642.00
4798	Floriculture H.G. Gauthier Inc.		691.32
4799	Formules municipales Ltée		11.67
4800	Garage Denis Trudel		7.00
4801	Garage Pépin & Fils		547.93
4802	Marcel Gélinas		283.59
4803	Gestion Del Inc.		675.00
4804	Hamel, Roy Pinard Inc.		725.00
4805	ICG Gaz Liquide Ltée		173.71
4806	Imprimerie Auger Inc.		152.38
4807	Imprimerie Grim Art Enr.		300.00
4808	Jardins Baie-Jolie Inc.	1	308.00
4809	J.U. Houle Ltée		44.20
4810	Laboratoire Choisy Ltée		246.50
4811	Groupe Laperrière & Verreault Inc.		250.00
4812	Marc Laroche Pièces d'autos Inc.		354.88
4813	Launier Limitée		283.20
4814	L'Echo de Louiseville/Berthier		385.00
4815	Le Nouvelliste		700.00
4816	Librairie du Cap Inc.		478.00
4817	Location Pierre Lafleur Ltée		428.21
4818	Martin, Martin & Martin	3	061.00
4819	Matériaux Les Rives Inc.		243.76
4820	M Electrique Ltée		37.00
4821	Rose Messier	5	445.07
4822	Metropolitain Equipement Enr.		63.65



No de résolution  
ou annotation

4823	Motorola Ltée	281.81
4824	M.R.C. de Francheville	220.00
4825	Pagé Construction Inc.	2 901.83
4826	Papeterie Mauricienne Inc.	345.97
4827	Claude Parent	119.08
4828	Perco Ltée	79.60
4829	Perron Electrique M. El.	1 263.32
4830	Pinkerton du Québec Ltée	613.00
4831	Pluritec Ltée	190.00
4832	Pro-Metal	53.00
4833	Protection Incendie C.F.S. Ltée	2 152.33
4834	Le Pro du Petit Moteur Enr.	49.05
4835	P.V. Ayotte Ltée	21.80
4836	Quincaillerie Guilbert Inc.	3 174.77
4837	Reliure Travaction Inc.	165.38
4838	Sani Paré Inc.	6 610.08
4839	Sergaz Inc.	598.14
4840	Serre Le Beau Lieu	1 052.85
4841	Texel Inc.	839.61
4842	Thomas Bellemare Ltée	862.50
4843	Mme Louise Tousignant	330.00
4844	Ville de Trois-Rivières	1 559.15
4845	Westburne Québec	3 660.42
4846	Xerox Canada Inc.	589.57

213-88

Il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Louis Benoit et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.  
Adoptée à l'unanimité.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Claude Parent**, rue Des Erables, souligne le danger qui existe pour les spectateurs du soccer, de recevoir des fausses balles sur la tête.

On mentionne qu'on déplacera les dites estrades de l'autre côté du terrain.

**M. Claude Parent**, rang St-Nicolas, mentionne que les estrades ne peuvent être du même côté que les bancs des joueurs.

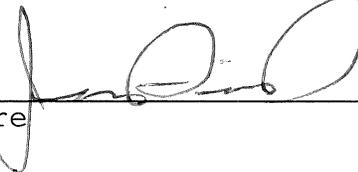
La municipalité verra à trouver une solution à ce problème.

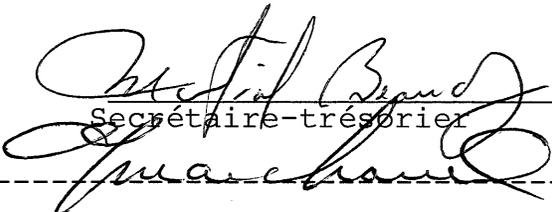
L'ordre du jour étant épuisé,

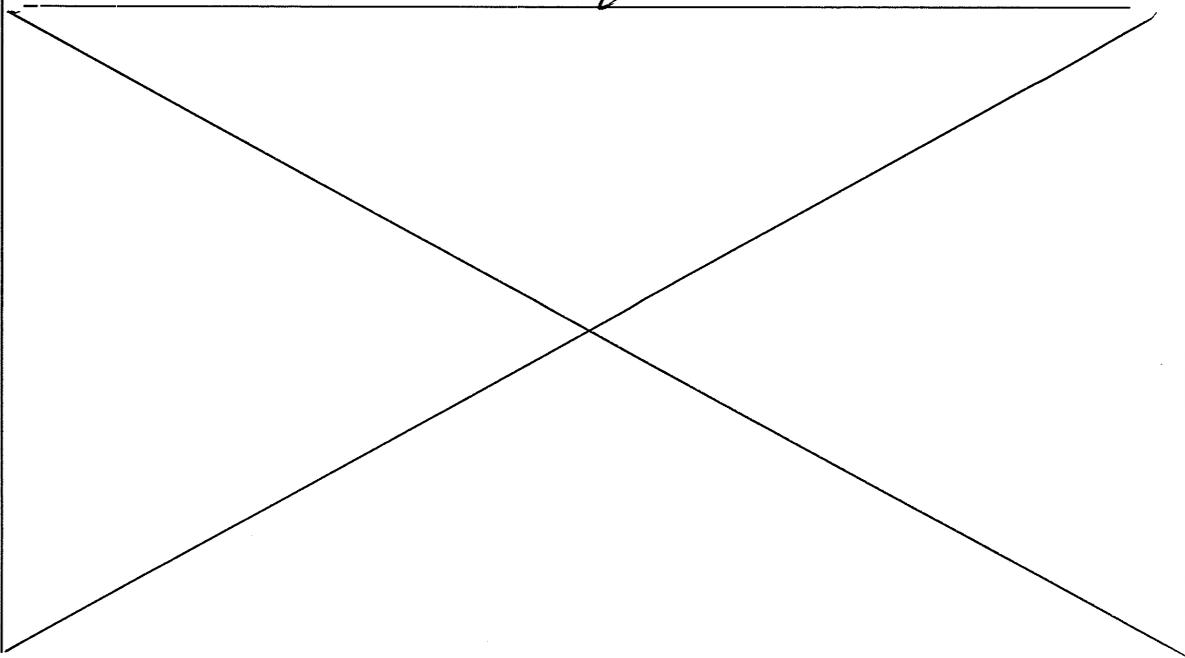
214-88

Il est proposé par M. Louis Benoit et résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée.

  
Maire

  
Secrétaire-trésorier





No de résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 25 juillet 1988 à la salle du Complexe sportif seigneurial de Pointe-du-Lac et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Gilles Bourgoin, Louis Benoit, Maurice Baril, Guy Gauthier, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry est aussi présent.

Messieurs les conseillers Robert Henri et Yvan Valerland sont absents.

Monsieur le Maire récite la prière.

**RÉCEPTION DE PÉTITIONS:** Aucune

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'ordre du jour.

- Prière
  - Constatation du quorum
  - Réception de pétitions
  - Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée
  - Affaires découlant de l'assemblée précédente
  - Rapport des comités
  - Période de questions
  - Correspondance et réponse
- 
- 1- Contrat de démolition - Maisons Ste-Marguerite
  - 2- Achat équipement de communication
  - 3- Achat Alarmes de détresse - Service incendie
  - 4- Mandat Cour des Petites Créances
  - 5- Entente intermunicipale: municipalité de Yamachiche
  - 6- Renouvellement Assurance collective
  - 7- Emprunt temporaire
  - 8- Budget tournoi de golf
  - 9- Vente partie de rue
- 
- Période de questions
  - Levée de l'assemblée

215-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoin et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 11 juillet 1988 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

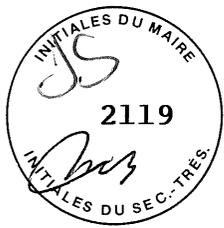
216-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoin, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de la dernière assemblée tenue le 11 juillet 1988. Signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier.  
Adoptée à l'unanimité.

**AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE**

Page 2111: concernant le fauchage d'herbe le long des chemins. On souligne que le fauchage à la Place Garceau a été mal fait.

Page 2112: concernant les problèmes d'égouttement au pavage du stationnement au Complexe sportif. On demande si des vérifications ont été faites.



No de résolution  
ou annotation

Page 2112: concernant le comité du 250e. On demande de faire la liste de tout ce qui a été fourni au comité du 250e depuis le début de sa fondation.

Concernant la question de Monsieur Marcoux, on demande si des informations ont été prises concernant les problèmes de salubrité de certaines habitations dans la rue Janvelly. Rapport à la prochaine réunion.

Concernant la plainte de Madame Duval relativement à son voisin qui effectue des travaux de peinture et de débosselage: on demande s'il y a eu des développements. Des vérifications ont été faites et Monsieur Letendre a reçu les avis requis.

On demande s'il y a eu des développements avec la ville de Trois-Rivières Ouest relativement à la cour de scrap Morrissette.

Nous attendons toujours des développements de la part des autorités de la ville de Trois-Rivières Ouest.

On demande si les corrections au drainage de la rue Cantin ont été faites.

Non mais elles le seront avant l'automne.

Page 2114: résolution 209-88: on demande si l'avis a été lancé.

Non il le sera dans les prochains jours.

Résolution 211-88: on demande où en est rendu la confection des trottoirs de la rue de la Fabrique. Les travaux devraient débuter soit cette semaine ou au début de la semaine prochaine.

Concernant les travaux de pavage du secteur Place Garceau, on souligne que la firme d'ingénieurs L.P.A. devait soumettre des informations. On demande si elles sont parvenues. Le directeur de l'administration étant absent, l'ingénieur n'a pu le contacter.

Monsieur Gauthier demande de l'appeler dès que ces renseignements seront disponibles.

#### RAPPORT DES COMITÉS

**Administration:** Le comité souligne que la rencontre avec le conciliateur a été tenue le 21 juillet et qu'à cette rencontre le conciliateur a confirmé la justesse des offres salariales de la municipalité.

**Sécurité publique:** Le chef pompier a déposé son rapport du congrès de l'association des chefs de service d'incendie du Québec.

**Transports:** Le comité souligne que des réparations au pavage ont été faites dans le rang St-Charles. On souligne qu'il y aurait lieu de vérifier l'intersection de la rue Guilbert et St-Jean-Baptiste où le ponceau est pratiquement bloqué.

**Urbanisme:** aucun rapport.

**Loisirs:** Le comité désire féliciter les employés de la municipalité pour les travaux de nettoyage et d'amélioration des terrains de balle. Le comité souligne également la tenue d'un championnat provincial de baseball qui se tiendra les 4, 5, 6 et 7 août 1988 à Pointe-du-Lac.

**Hygiène:** Les soumissions seront ouvertes le 4 août prochain pour les travaux sur le chemin Ste-Marguerite.

**Ile St-Eugène:** Le comité n'a pas tenu de réunion, par contre un représentant de l'Ile St-Eugène devrait soumettre sous peu l'avis d'un expert conseil relativement aux solutions à apporter pour ce secteur.



No de résolution  
ou annotation

### PÉRIODE DE QUESTIONS:

**M. Jean Huot**, Place GARceau, demande où en est rendue la demande de pavage de la rue de son secteur.

Des informations demandées par la municipalité à la firme d'ingénieurs sont entrées cet après-midi mais le directeur de l'administration étant absent, le conseil n'a pu prendre connaissance de ces données.

Monsieur Huot demande également si le conseil contribuera financièrement à la réalisation de ces travaux.

La municipalité contribuera à la réalisation de ces travaux en défrayant les coûts reliés à la dernière couche de fondation de la rue pour recevoir le pavage.

**M. André Charron**, rue Cantin, demande si la municipalité a des développements concernant le projet de Gaz Métropolitain et Soquip.

Le projet semble au point mort pour le moment puisque ces entreprises n'ont donné aucun signe de vie depuis plusieurs mois.

### CORRESPONDANCE

Min.Env. vs  
Ste Marguer.

Le ministère de l'Environnement, Direction générale de l'assainissement des eaux, autorise l'exécution des travaux d'assainissement des eaux, chemin Ste-Marguerite selon les plans et devis présentés par les consultants LPA Inc.

Félicitations

M. Maurice Richard, député de Nicolet, transmet ses félicitations à Monsieur le Maire pour sa nomination au sein du Conseil d'administration de la Corporation pour la mise en valeur du Lac St-Pierre.

subvention  
bibliothèque

Madame Lise Bacon, ministre des Affaires culturelles annonce qu'une somme supplémentaire de 1 007\$ est ajoutée pour l'année 1988 à la subvention versée à la bibliothèque municipale. Cette somme est versée pour l'achat de livres.

FIC remerc.

Frère Jean Thibeault, directeur général des F.I.C. au nom de sa communauté, remercie pour la réussite de la fête des hommages aux Institutions religieuses.

SHQ vs états

Copie de lettre de la Société d'Habitation du Québec nous est adressée approuvant les états financiers certifiés pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1987.

ArtisansPaix  
demande aide

M. André Martin, président de Les Artisans de Paix, fait appel à votre générosité pour continuer à secourir les plus démunis de notre société.

Min. Environ.  
vs qualité  
eau

Le ministère de l'Environnement avise qu'il poursuivra au cours de l'été 88, son programme de surveillance de la qualité des eaux de baignade. Ce programme a pour but d'informer la population de la qualité bactériologique des plages publiques.

### CONTRAT DE DÉMOLITION - MAISONS Ste-MARGUERITE

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire démolir deux maisons qu'elle a acquises et qui sont sises au 1941 et 1971 chemin Ste-Marguerite,

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées aux entrepreneurs suivants:

- Excavation Tournesol
- Dratex
- Thomas Bellemare
- Herman Bouchard

217-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Maurice Baril que la municipalité accorde à la firme Herman Bouchard le contrat de démolition, de nettoyage et de remblai au coût de 3 495\$ que le montant soit puisé au budget transport.  
Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

218-88

### ACHAT ÉQUIPEMENT DE COMMUNICATION

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire l'acquisition d'un contrôle à distance pour base Wocom 70 Type Série 90 de marque Motorola,

CONSIDÉRANT que cet équipement est rendu nécessaire par la modification des locaux de l'hôtel de ville

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Guy Gauthier, que la municipalité de Pointe-du-Lac achète de la compagnie Motorola, un contrôle à distance de marque Motorola, modèle XT 1903-A et 100' de câble No TKW63-49B au montant total incluant toutes les taxes de \$596.23 et que ce montant soit puisé à même le budget d'opération courant.  
Adoptée à l'unanimité.

### ACHAT ALARMES DE DÉTRESSE - SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT que la municipalité doit acquérir 4 dispositifs d'alarme de détresse "Life Guard II" pour utilisation avec appareil respiratoire,

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés à au moins trois fournisseurs, soit:

- Boivin et Gauvin Inc.	178.08\$/ch
- Protection Incendie C.F.S. Ltée	193.18\$/ch
- Réal Huot Inc.	---
- Trans Canadien Inc.	---

CONSIDÉRANT que ces équipements étaient prévus au budget 88,

219-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Gilles Bourgoïn que la municipalité de Pointe-du-Lac achète de la firme Boivin et Gauvin Inc., 4 alarmes de détresse "Life Guard II" au coût total de 776.43\$ incluant taxe et que ce montant soit imputé au budget d'opération 1988.  
Adoptée à l'unanimité.

### MANDAT COUR DES PETITES CRÉANCES

CONSIDÉRANT que M. Robert Ouellet et Madame AnneAgathe Simard tous deux domiciliés au 131 Julien Proulx à Pointe-du-Lac, se sont adressés à la Cour Provinciale des Petites Créances pour réclamer de la Municipalité, la somme de 840.00\$ pour dommages matériels causés au sous-sol de leur maison à la suite d'une infiltration d'eau,

CONSIDÉRANT que le directeur de l'administration a déjà eu divers contacts dans ce dossier,

220-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Gilles Bourgoïn de mandater M. Yves Marchand, directeur de l'administration, pour représenter la municipalité de Pointe-du-Lac à ladite Cour lors de la journée de comparution.  
Adoptée à l'unanimité.

### ENTENTE INTERMUNICIPALE: YAMACHICHE (avis de motion)

221-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement concluant une entente intermunicipale avec la municipalité de Yamachiche relativement au service des incendies.  
Adoptée à l'unanimité.

### RENOUVELLEMENT ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT que la municipalité doit renouveler son contrat d'assurance collective le 1er août 88

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées à trois compagnies, soit:

-



No de résolution  
ou annotation

- Great West	553.\$ + 9% tx =	602.77\$
- Sun Life	462.98\$ + 9% tx =	504.64
- Mutuelle des Fonctionnaires	673.50\$ + 9% tx =	734.11\$

CONSIDÉRANT que le syndicat a été informé des coûts des différents soumissionnaires et qu'il a donné son acceptation écrite quant à l'attribution du contrat,

222-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Maurice Baril que la municipalité accepte l'offre de la compagnie Sun Life, laquelle a présenté le plus bas prix pour les protections équivalentes au contrat actuel. Adoptée à l'unanimité.

**EMPRUNT TEMPORAIRE: AGRANDISSEMENT HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU que la municipalité a adopté le règlement no 75 et décrétant un emprunt de 370 000\$ pour l'agrandissement et la rénovation de son hôtel de ville,

ATTENDU que la municipalité doit effectuer des versements progressifs à l'entrepreneur qui réalise les travaux,

ATTENDU que la municipalité doit effectuer un financement temp de ce montant,

223-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Maurice Baril et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac emprunte de la Caisse populaire de Pointe-du-Lac, un montant équivalent à 90% du montant autorisé par le règlement d'emprunt no 75 et ce, pour une période n'excédant pas 1 an. Adoptée à l'unanimité.

**BUDGET TOURNOI DE GOLF**

ATTENDU que la municipalité organise un tournoi de golf à l'intention de ses citoyens, fournisseurs et autres personnes invitées avec qui elle entretient des relations,

224-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Maurice Baril et résolu que la municipalité approprie à même son budget de frais de réception un montant de 1 000\$ pour aider à l'organisation de cette activité. Adoptée à l'unanimité.

**VENTE PARTIE DE RUE, LOT 251-22**

Monsieur le Maire se retire des discussions à cause de ses intérêts personnels sur le sujet.

ATTENDU que la municipalité possède la rue étant le lot 251-22,

ATTENDU que cette rue ne dessert que l'entreprise Simard et Comeau,

ATTENDU que la municipalité doit entretenir ce chemin,

225-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac demande des soumissions publiques pour vendre le lot 251-22 qu'elle possède. L'acquéreur éventuel devra faire enlever à ses frais, le caractère de rue au cadastre officiel, et prendre cet immeuble dans l'état où il se trouve. Les soumissions seront reçues jusqu'à 15 heures le 12 août 1988, pour être ouvertes le même jour et à la même heure à l'hôtel de ville de Pointe-du-Lac, au bureau du secrétaire-trésorier. La municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute soumission qu'elle recevra. Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

226-88

## PERIODE DE QUESTIONS

M. Marc Boucher, rue Boucher, demande où est située la rue que la municipalité désire vendre.

Cette rue est située perpendiculairement à la rue André et sert à desservir l'entreprise Simard & Comeau.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Maurice Baril et résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée.

Maire

secrétaire-trésorier

SEANCE SPEC.  
5 Août 1988

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 5 Août 1988, à la salle du complexe sportif Seigneurial de Pointe-du-Lac à 15h00 à laquelle sont présents les conseillers: Gilles Bourgoïn, Yvan Vallerand et Guy Gauthier sous la présence de Monsieur le Maire Jean Simard formant quorum.

Le Secrétaire-Trésorier Martial Beaudry est aussi présent.

Sont absents les conseillers: Louis Benoit, Maurice Baril et Robert Henri.

La présente assemblée spéciale a dûment été convoquée par Monsieur le Maire Jean Simard le 2 Août 1988 et le Secrétaire-Trésorier a livré au domicile et/ou expédié par poste recommandée les avis de convocation à chacun des membres du conseil.

L'avis de convocation comporte l'ordre du jour ci-après:

- 01- Prière
- 02- Résolution mandat à S.Q.A.E.: Travaux municipaux
- 03- Résolution acceptation soumission assainissement
- 04- Période de questions
- 05- Levée de l'assemblée

Monsieur le Maire récite la prière.

### **MANDAT A LA S.Q.A.E.: TRAVAUX MUNICIPAUX**

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac a conclu une entente avec la Société Québécoise d'Assainissement des eaux du Québec afin de lui confier la réalisation de travaux municipaux simultanément aux travaux d'assainissement,

ATTENDU que le conseil a adopté le 24 Mai 1988, la résolution 162-88 à cette fin,

ATTENDU que la formulation de ladite résolution ne satisfait pas la société,

227-88



No de résolution  
ou annotation

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Guy Gauthier appuyé par Yvan Vallerand et résolu que la municipalité de Pointedu-Lac ajoute les travaux décrits au bordereau de soumission du lot de construction #1 à l'entente intervenue le 9 Septembre 1987 avec la Société Québécoise d'Assainissement des eaux relativement à l'exécution de travaux municipaux simultanément aux travaux d'assainissement; et ce, selon l'article 7.0 de ladite entente.

**ACCEPTATION SOUMISSION ASSAINISSEMENT**

228-88

ATTENDU que la Société Québécoise d'Assainissement des Eaux a procédé à un appel d'offres portant le numéro 228-301-41-02,

ATTENDU que les soumissions furent reçues et ouvertes le 4 Août 1988,

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire est la firme Asphalte Continental Div Cie de pavage d'asphalte Beaver Ltee de Shawinigan, avec un coût total de 2,071,016.95\$ selon le rapport d'analyse des soumissions de Denys Paillé Ingénieur, en date du 5 Août 1988,

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Yvan Vallerand appuyé par Guy Gauthier et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac donne son consentement à l'adjudication d'un contrat par la Société Québécoise d'Assainissement à la Firme Asphalte Continental Div Cie de pavage d'asphalte Beaver Ltee, de Shawinigan.

Que Monsieur le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, les documents requis.

Que la municipalité de Pointe-du-Lac défraie les travaux municipaux compris dans ce contrat, par les règlements d'emprunt #78 de 372,000\$ et #80 de 1,290,000\$. Adoptée à l'unanimité.

**PERIODE DE QUESTIONS:** Aucune

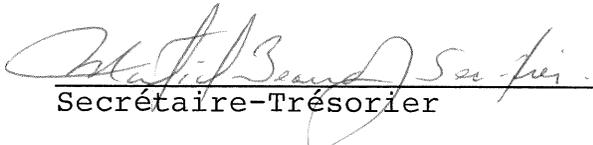
L'ordre du jour étant épuisé.

229-88

Il est proposé par Yvan Vallerand et résolu de lever la présente assemblée. Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée spéciale est levée.

  
Maire

  
Secrétaire-Trésorier

**SEANCE REGUL.  
8 Aout 1988**

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la sus-dite Corporation Municipale de Pointe-du-Lac tenue le 8 Août 1988 à la salle du Complexe Sportif Seigneurial de Pointe-du-lac à laquelle sont présents les conseillers suivants: Guy Gauthier, Yvan Vallerand, Gilles Bourgoin sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean Simard formant quorum.

Le Secrétaire-Trésorier, Martial Beaudry et le Directeur de l'Administration, Yves Marchand sont aussi présents.



No de résolution  
ou annotation

Sont absents les conseillers suivants: Louis Benoit, Robert Henri et Maurice Baril.

Monsieur le Maire récite la prière.

#### RECEPTION DE PETITION:

Les résidents du domaine Leveco déposent une requête pour se plaindre du commerce de Monsieur Mario Bouchard, cette requête est placée à l'ordre du jour.

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Secrétaire-Trésorier donne lecture de l'ordre du jour.

- Prière
  - Constatation du quorum
  - Réception de pétitions
  - Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - Acceptation du procès verbal de la dernière assemblée
  - Affaires découlant de l'assemblée précédente
  - Rapport des comités
  - Période de questions
  - Correspondance et réponse
- 1- Règlement entente Incendie Yamachiche
  - 2- Demande de soumission pavage rue Marcel
  - 3- Cession de terrain: Directeur Anciens Combattants
  - 4- Climatisation complexe sportif
  - 5- Ouverture Poste directeur travaux Publics
  - 6- Pétition Domaine Leveco
  - 7- Avis de motion: Règlement bruit
- Considération des comptes
  - Période de questions
  - Levée de l'assemblée

230-88

Il est proposé par Guy Gauthier, appuyé par yvan Vallerand et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.

#### ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE ASEMBLEE

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 25 Juillet 1988 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

231-88

Il est proposé par Gilles Bourgoïn, appuyé par Guy Gauthier et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de l'assemblée tenue le 25 Juillet 1988. Signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-Trésorier.  
Adoptée à l'unanimité.

#### AFFAIRES DECOULANT DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

2118: Fauchage d'herbe, Place des garceaux  
on demande si les travaux ont été faits.

Les travaux de fauchage n'ont pas été refaits mais le seront d'ici quelques semaines.

2118: Problème d'égouttement du stationnement du complexe et du pavage.

Le pavage a été réparé.

2119: Concernant le projet de pavage du secteur Place Garceau.

Les estimés des ingénieurs sont entrés aujourd'hui même et une rencontre devra se tenir avec les propriétaires d'ici quelques semaines.



No de résolution  
ou annotation

2119: Concernant les problèmes de salubrité dans la rue Janvelly, on demande si des informations ont été prises.

Selon le médecin local et le pharmacien, il y a effectivement quelques cas isolés mais il n'y a aucun risque d'épidémie ni de contamination.

2119: Concernant le garage de peinture de Monsieur Letendre, on demande s'il y a eu des développements.

Monsieur Letendre a été rencontré et il ne devrait plus y avoir de problèmes.

2120: Résolution 217-88, on demande si les maisons ont été démolies.

Les travaux sont entièrement réalisés.

#### RAPPORT DES COMITES

**Administration:** Le comité n'a tenu aucune nouvelle rencontre, toutefois, le comité souligne que le syndicat des employés de la municipalité hésite à accepter un projet de création d'emploi d'un montant de 38,000\$.

**Sécurité Publique:** Aucun rapport

**Comité des Transports:** On souligne que l'intersection de l'avenue St-Jean-Baptiste et de l'Avenue Gilbert n'a pas été réparé. Ces travaux relèvent du Ministère des Transports.

**Comité d'Urbanisme:** Aucun rapport, le comité souligne toutefois le succès remporté lors de la tenue du championnat Provincial Bantam qui a eu lieu en fin de semaine dernière. Des visiteurs de tous les coins du Québec ont été enchantés et émerveillés de voir les installations et équipements de la municipalité.

**Comité d'hygiène:** Les soumissions concernant les travaux du chemin Ste-Marguerite ont été ouvertes jeudi dernier le plus bas soumissionnaire est la firme Continental Asphalte division Beaver avec un montant total de 2,071,000.\$

Les travaux devraient être entrepris incéssement.

**Ile St-Eugene:** Le comité attend une rencontre en présence de deux urbanistes.

**Rapport du Sec-Trésorier:** Le Secrétaire-Trésorier soumet les états financiers pour la période terminée le 31 Juillet 1988.

#### PERIODE DE QUESTIONS

**Mrs Claude Laframboise et Jacques Robert,** de la rue Michel s'inquiètent relativement à la maison de Monsieur Georges Lesmerises qui doit être déplacée dans leur rue, ils désirent obtenir la certitude que cette maison sera rénovée de façon à s'agencer avec les maisons avoisinantes et ne pas déprécier celles-ci.

Monsieur le Maire souligne que cette maison devrait être rénovée mais ne peut toutefois donner d'assurance, la réglementation municipale étant incomplète à ce sujet.

**Mr Alain Bergeron,** de la rue Michel souligne que la municipalité devrait avoir la responsabilité de protéger les investissements des citoyens et que lorsqu'il a construit sa maison, la municipalité a exigé qu'il soumette un plan de sa construction, alors il suggère à la municipalité de procéder de la même façon.

Monsieur le Maire souligne que malheureusement la réglementation actuelle est incomplète mais que la nouvelle réglementation que la municipalité est à réaliser prévoiera ce genre de situations.



No de résolution  
ou annotation

Emprunt  
Règ. 80

Velo-Cross  
vs aide

Remerciement  
Mme Roy

CLM vs  
J.Trudel

CLM vs  
conférence

232=88

## CORRESPONDANCE

Le ministre des Affaires municipale M. Pierre Paradis informe le conseil municipal qu'il a approuvé en date du 28 juillet, le règlement #78 du conseil de la Corporation municipale de Pointe-du-Lac, décrétant un emprunt de 372,000\$.

Le ministre des Affaires municipales M. Pierre Paradis, informe le conseil municipal qu'il approuve en date du 28 juillet, le règlement #80 de la corporation de Pointe-du-Lac, décrétant un emprunt de 1,290,000.\$

Le club de Vélo-Cross aimerait bien que la municipalité de Pointe-du-Lac soit au nombre de ses commanditaires et nous remercie à l'avance de notre contribution.

Madame Simonne Langlais-Roy remercie le conseil municipal et Monsieur le Maire et je cite "Pour cette gâterie que vous avez eue à mon égard, le 2 juillet dernier".

Elle se dit très heureuse d'appartenir à la paroisse de Pointe-du-Lac.

Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc.  
Au départ pour une période d'un an de M. Jean-Marc Gauthier comme directeur général, M. Antoine Dufour a le plaisir de faire part aux intervenants en loisir de la répartition des dossiers. Ainsi M. Jean Trudel assurera l'intérim à la direction générale de l'organisme pour la prochaine année.

C'est en mai 1989 que se tiendra la conférence socio-économique de la région de la Mauricie Bois-Francs et Drummond.

L'objectif visé est de réaliser des investissements de deux cent millions de dollars.

### RÈGLEMENT NO 83

AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION MUTUELLE CONTRE L'INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE YAMACHICHE.

ATTENDU que les municipalités de Pointe-du-Lac et d'Yamachiche désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code Municipal pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance du 25 juin 1988;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Yvan Vallerand appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu à l'unanimité des membres de notre conseil il est par le présent règlement décrété comme suit, savoir:

ARTICLE #1: La Corporation municipale de Pointe-du-Lac autorise la conclusion d'une entente relative à la protection contre l'incendie avec la Corporation municipale de Yamachiche.

Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

La présente entente a pour objet d'établir entre les deux municipalités, les équipements et services pouvant être mis en disponibilité en cas de besoin extrême de l'une ou l'autre de celles-ci. La principale activité municipale faisant l'objet de cette entente intermunicipale est la protection contre l'incendie.

ARTICLE #2: Monsieur le Maire et le Directeur de l'administration sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Corporation municipale de Pointe-du-Lac.



No de résolution  
ou annotation

ARTICLE #3: Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ARTICLE #4: Les dispositions du présent règlement ont force et effet nonobstant toutes dispositions contraires contenues dans les règlements de la municipalité.

FAIT ET ADOPTÉ À POINTE-DU-LAC, ce 8 août 1988.

Maire

Secrétaire-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3:00 et 4:00 heures de l'après-midi, le 16e jour de août 1988.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16e jour d'août mil neuf cent quatre-vingt-huit.

#### ENTENTE INCENDIE YAMACHICHE

ATTENDU le fait que notre municipalité désire conclure une entente officielle et conforme aux dispositions du Code municipal du Québec avec la municipalité de Yamachiche relativement à l'échange de services en cas d'incendie majeur ou tout autre cas jugé d'extrême urgence;

ATTENDU le fait qu'une entente à l'amiable existait autrefois et que nous désirons en conserver les grands principes;

IL EST PROPOSÉ par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu:

QUE soit mandaté Monsieur Jean-Yves Pépin, chef pompier de Pointe-du-Lac ou son remplacement en cas d'absence, à agir à titre de représentant dûment autorisé de notre municipalité;

- 1) afin de requérir les services de la brigade incendie de Yamachiche lorsqu'il se déclare un incendie majeur sur notre territoire;
- 2) afin de permettre d'accorder nos services à la municipalité de Yamachiche lorsqu'il se déclare un incendie majeur sur leur territoire;
- 3) lorsque l'un des camions incendie de notre municipalité quitte notre territoire, le chef pompier doit s'assurer de l'aide d'un autre camion de même type d'une municipalité voisine afin de combattre un éventuel incendie à survenir sur notre territoire;
- 4) lorsque le camion auto-pompe devra quitter notre territoire, le maire, le maire suppléant ou deux membres de notre conseil devront en être informés.

QUE soient autorisés Monsieur le Maire et le Directeur de l'administration à signer toute entente relative à l'échange de services en cas d'incendie majeur avec la municipalité de Yamachiche.  
Adoptée à l'unanimité.

233-88



No de résolution  
ou annotation

## SOUSSION INVITATION - PAVAGE RUE MARCEL

ATTENDU que la municipalité a adopté le règlement #81 à l'effet de procéder au pavage de la rue Marcel,

ATTENDU qu'il y a lieu de demander des soumissions par voie d'invitation pour réaliser ces travaux,

ATTENDU que la firme L.P.A. Groupe Conseil a préparé les plans et devis, soit le dossier 5097A,

234-88

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoin, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac demande des soumissions par invitation pour faire accomplir le pavage de la rue Marcel (lot 910 et 8-5),

Que les entreprises ci-après soient invitées à soumissionner:

PAGE CONSTRUCTION INC - 135, Boul Normand, Tr-Rivieres  
CONTINENTAL ASPHALTE, BEAVER- Shawinigan  
MASSICOTTE & FILS LTEE - 1340 St-Maurice, Ste-Marthe  
MASKIMO CONSTRUCTION LTEE - 121, St-Jean Baptiste, Charette

Que les soumissions soient reçues jusqu'au 22 Août 1988, avant 15h00 pour être ouvertes le même jour et à la même heure,

Que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni la plus haute soumission reçue et ce, sans responsabilité envers le ou les soumissionnaires.  
Adoptée à l'unanimité.

### **STE-MARGUERITE: CESSION DE TERRAIN Monsieur François Projean**

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac requiert une lisière de terrain pour élargir et améliorer le chemin Ste-Marguerite,

ATTENDU que le Ministère des Affaires des Anciens Combattants demande certaines conditions pour la cession d'une lisière de terrain sur les lots P-259 et P-263, soit la propriété sise au 1670, Ste-Marguerite, Monsieur François Projean,

235-88

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par M. Gilles Bourgoin, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur d'une lisière de terrain sur les lots P-259 et P-263 propriété du Ministère des Affaires des Anciens Combattants (François Projean), selon un plan préparé par Pierre Roy, Arpenteur Géomètre en date du 30 Avril 1985. Cette acquisition est toutefois sans garantie de titre pour la partie qui excède les limites d'acquisition du directeur des Anciens Combattants.

Que le Notaire Edouard Paquette soit mandaté à préparer l'acte d'acquisition et que Le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Pointe-du-Lac les documents requis à cette fin.  
Adoptée à l'unanimité.

### **CLIMATISATION COMPLEXE SPORTIF**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire climatiser la salle Crête I du Complexe sportif seigneurial,

CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitation ont été demandées à 3 soumissionnaires, soit:

- Aubin Réfrigération
- Péliissier Réfrigération
- J.C. Papillon et Fils

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire confor-



No de résolution  
ou annotation

me au devis demandé est Pélissier Réfrigération pour un montant de 13 900\$, taxes incluses,

236-88 IL EST proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Guy Gauthier, que le contrat soit accordé à Pélissier Réfrigération.  
Adoptée à l'unanimité.

#### OUVERTURE POSTE DIRECTEUR TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait déjà annoncé le poste de directeur des travaux publics,

CONSIDÉRANT QU'aucune des candidatures reçues n'a satisfait les membres du comité de sélection,

237-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu de publier à nouveau le poste de directeur des travaux publics.  
Adoptée à l'unanimité.

#### PETITION DOMAINE LEVECO

Les résidents du Domaine Leveco et des environs demandent au conseil de faire respecter le règlement concernant les lois municipales sur le bruit et la poussière parce que le va-et-vient causé par la machinerie du commerce de Mario Bouchard est intolérable. Ils se plaignent également du bruit que la machinerie utilisée laisse entendre.

Les membres du conseil préparent l'adoption d'un règlement concernant le bruit afin d'éviter de pareilles situations.

#### AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT SUR LE BRUIT

238-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement concernant le bruit dans les limites de la municipalité.  
Adoptée à l'unanimité.

#### CONSIDÉRATION DES COMPTES

4772	Yves Marchand	441.08
4773	Yves Marchand	882.16
4774	Hélène Roy	166.63
4775	Daniel Therrien	153.92
4776	Donald Brunelle	153.92
4777	Yann Bruneau	153.92
4847	Alexandre Gaudet Ltée	155.51
4848	Guillevin National	417.33
4849	Louise Tousignant	330.00
4850	Christian Levasseur	225.00
4851	Yves Marchand	441.08
4852	Hélène Roy	166.63
4853	Jean Ferron	54.00
4854	Daniel Therrien	145.12
4855	Donald Brunelle	136.33
4856	Yann Bruneau	140.72
4857	Jean-Francois Dubois	96.75
4858	Denis Binette	96.75
4859	Laboratoire Choisy	313.75
4860	Alexandre Gaudet Ltée	200.80
4861	Hydro Québec	22 668.49
4862	Bell Canada	76.16
4863	Sports Experts	336.01
4864	J.B. Lanouette Inc.	32.70
4865	Gaz Métropolitain	191.39
4866	La Sun Life	504.65
4867	Jean Ferron	38.20
4868	Michel Bastarache	320.47
4869	Jean Yves Pépin	79.63
4870	Yves Marchand	98.00
4871	Sports Nord-Sud Inc.	457.75
4872	Bertrand Tremblay	994.00



No de résolution  
ou annotation

4873	Revue Municipale	20.00
4874	Mutuelle des Fonctionnaires	325.50
4875	Laminair Developpement	105.20
4876	Trophées Elka	46.06
4877	Les Fêtes du 250e	265.41
4878	Gino Harnois	150.35
4879	Louseville Sport	99.68
4880	Petite Caisse	88.54
4881	Marc St-Arnaud	924.00
4882	Autobus Pellerin Inc.	85.00
4883	Yves Marchand	441.08
4884	Hélène Roy	166.63
4885	Jean-Yves Pepin	230.07
4886	Normand Hélie	81.00
4887	Rénald Légaré	81.00
4888	Roland Manseau	81.00
4889	Marc Denoncourt	54.00
4890	Gilles Fournier	54.00
4891	Raymond Benoit	54.00
4892	Sylvio Dufresne	81.00
4893	Maurice Crête	27.00
4894	Denis Lesmerises	81.00
4895	Réjean Rochefort	27.00
4896	André Dugré	54.00
4897	Jean Crête	81.00
4898	Michel Lesmerises	81.00
4899	Luc Dugré	54.00
4900	Mario Veillette	54.00
4901	Gino Harnois	27.00
4902	Daniel Therrien	153.92
4903	Donald Brunelle	153.92
4904	Yann Bruneau	153.92
4905	J-Francois Dubois	217.60
4906	Denis Binette	245.82
4907	Ministre du revenu	7 287.69
4908	Receveur Général du Canada	1 344.91
4909	Receveur Général du Canada	4 173.01
4910	Petite Caisse	63.87
4911	Syndicat Employés Munic.	464.95
4912	Martial Beaudry	36.02
4913	Laurentienne Mutuelle	4 063.50
4914	Hydro Québec	141.46
4915	Bell Canada	526.64
4916	Michel Bastarache	97.66
4917	Roland Duval Inc.	90 372.60
4918	Ville Trois-Rivières	240.75
4919	Caisse Populaire Notre-Dame	21.28
4920	Uld. Carignan Ltée	42.00
4921	Bis Remorquages Enr.	35.00
4922	Alexandre Gaudet Ltée	690.81
4923	Aluminium Dufresne Inc.	1 154.01
4924	Arbo Service Inc.	2 261.00
4925	Yvon Caron	15.00
4926	Marcel Bergeron	26.17
4927	Beton Laurentide Inc.	50.09
4928	Bibliothèque Centrale Prêts Maur.	1 627.37
4929	Boivin & Gauvin Inc.	787.33
4930	Herman Bouchard & Fils Inc.	3 960.10
4931	Breuvages Bégin Ltée	42.51
4932	Centre Agricole Coop St-Bart.	213.00
4933	annulé	
4934	Communications T.R. 2000 Ltée	210.75
4935	annulé	
4936	Epiecerie Lesieur Enr.	29.40
4937	Excavation Tournesol Enr.	336.00
4938	Fournier & Martin Inc.	74.60
4939	Garage Denis Trudel	394.25
4940	Garage Pepin & Fils	474.52
4941	Georges Lapierre Enr.	60.00
4942	Halem, Roy, Pinard Inc.	27.75
4943	ICG Gaz Liquide Ltée	47.74
4944	Imprimerie Grim Art Enr.	300.00
4945	Jardins Baie-Jolie Inc.	61.58
4946	J.P. Morasse Inc.	332.71
4947	Launier Limitée	3 069.19



No de résolution  
ou annotation

4948	Librairie du Cap Inc.	447.85
4949	Location Pierre Lafleur Ltée	428.21
4950	Malbeuf Equipement Inc.	1 137.63
4951	Mario Bouchard Paysagiste Enr.	1 400.00
4952	Martin, Martin & Martin	1 083.00
4953	Gabriel Masse	398.48
4954	Massicotte & Fils Ltée	7 653.34
4955	Rose Messier	6 461.68
4956	Motorola Limitée	291.08
4957	Pagé Construction Inc.	685.38
4958	Papeterie Mauricienne Inc.	255.51
4959	Claude Parent	100.00
4960	Pavages de Nicolet Inc.	675.00
4961	Perco Ltée	164.82
4962	Perron Electrique M. El.	78.00
4963	Pinkerton du Québec Ltée	269.78
4964	Produits Chimiques Sany Inc.	228.91
4965	Pro-Metal	56.50
4966	Le Pro du Petit Moteur Enr.	887.78
4967	P.V. Ayotte Ltée	332.29
4968	Quincaillerie Guilbert Inc.	6 396.42
4969	Reliure Travaction Inc.	156.48
4970	Reliure 2000 Enr.	62.21
4971	Sani Paré Inc.	6 610.08
4972	Sergaz Inc.	906.21
4973	Structure C.Q.S. Inc.	874.43
4974	Thomas Bellemare Ltée	2 376.00
4975	Ville Trois-Rivières	1 075.00
4976	Westburne Québec	2.62

239-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.  
Adoptée à l'unanimité.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. André Charron**, avenue Cantin, demande combien d'hectares la Municipalité a demandé à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

La Municipalité a elle aussi obtenu beaucoup plus grand de territoire non agricole qu'elle n'en a demandé.

**M. Rodrigue Beaudry**, Domaine Leveco, demande quel genre de permis le commerce de M. Mario Bouchard a obtenu.

Monsieur Bouchard a obtenu un permis d'entreposage et la Municipalité n'a malheureusement pas beaucoup de pouvoir contre ce genre d'activité. Toutefois Monsieur Bouchard sera rencontré afin d'obtenir sa collaboration et tenter de diminuer les inconvénients occasionnés aux propriétaires voisins.

**M. Jean Huot**, Place Garceau, demande dans quel délai il y aura une rencontre avec les résidents de son secteur relativement au projet de pavage de rue.

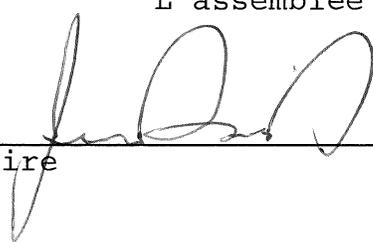
Cette rencontre devrait se tenir dans environ une dizaine de jours.

L'ordre du jour étant épuisé,

240-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn et résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée.

  
Maire

  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 22 août 1988 à la salle du Complexe sportif seigneurial de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents les conseillers: Gilles Bourgoïn, Maurice Baril, Louis Benoit, Guy Gauthier, Robert Henri sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le Secrétaire-trésorier Martial Beaudry et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

Monsieur le conseiller Yvan Vallerand est absent.

#### RÉCEPTION DE PÉTITIONS:

Des citoyens du secteur des rues Michel, André et Ricard font parvenir une pétition demandant que le permis de construction émis pour le 2721 avenue Michel soit suspendu tant que la Municipalité n'aura pas obtenu de plan précis de rénovation ainsi que la certitude que l'enlèvement actuel soit maintenu à 30 pieds. Ils demandent également une réglementation municipale qui tient compte du style de maisons déjà existantes.

Le conseil municipal reçoit cette pétition mais le permis de construction a été émis en conformité de la réglementation actuelle.

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Secrétaire-trésorier donne lecture de l'ordre du jour.

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès verbal de la dernière assemblée
- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités
- Période de questions (15 minutes)
- Correspondance et réponse

- 1- Demande de soumission ordures ménagères
- 2- Mandat confection plans égouts
- 3- Vente terrain: lot 251-22
- 4- Fourniture d'eau: F.I.C.
- 5- pavage rue Marcel
- 6- Entrée d'eau Auberge: Ministère des Transports du Québec
- 7- Congrès Ass. des directeurs de loisirs
- 8- Acquisition Brasserie
- 9- Stagiaire Loisirs
- 10- Consultant pour poste D.T.P.: N. Peterson
- 11- Congrès UMRCQ

- Période de questions
- Levée de l'Assemblée

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Louis Benoit et résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que ci-haut. Adoptée à l'unanimité.

#### ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès verbal des assemblées tenues le 5 août assemblée spéciale et celle du 8 août, assemblée régulière et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.



No de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal des assemblées tenues le 5 et 8 août 1988. Signés et initialés par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier.  
Adoptée à l'unanimité.

#### AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

**Page 2127, Résolution 232-88:** On demande si la municipalité d'Yamachiche a elle aussi adopté une entente concernant la protection mutuelle d'incendie.

Oui la municipalité d'Yamachiche fait exactement les mêmes procédures.

**Page 2129, Résolution 235-88:** On demande si cette résolution occasionne des frais pour la municipalité relativement à la cession de terrain.

Non cette cession est à titre gratuit.

**Page 2130, Pétition Domaine Leveco:** On demande si Monsieur Bouchard a été rencontré.

Monsieur Bouchard a été rencontré et une demande lui a été faite d'épandre de l'abat poussière et d'éviter le bruit à des heures tardives.

Résolution 238-88: On demande que le règlement concernant le bruit soit présenté au prochain comité plénier.

#### RAPPORT DES COMITÉS

**Administration:** Le comité souligne que le syndicat des employés a refusé l'acceptation d'un projet article 38. Une prochaine rencontre de conciliation est prévue pour le mois de septembre.

**Sécurité publique:** Aucun

**Transport:** On demande de voir à faire placer des panneaux "Attention à nos enfants" sur l'avenue St-Charles et la Place Jardin Baie-Jolie.

On demande également de voir à épandre l'abat poussière au coin de l'avenue Guilbert et St-Jean-Baptiste à l'endroit où le ministère des Transports a effectué certaines réparations.

**Urbanisme:** Le comité souligne qu'il a tenu une rencontre la semaine dernière et que les membres du comité s'inquiètent des délais de confection des plans et réglementation d'urbanisme..

Le comité a également procédé au tirage de ses membres dont le mandat expirera en octobre prochain. Alors les postes de Messieurs Marcel Bergeron, Pierre L'Hérault et André Vallée s'expireront en octobre.

Le comité d'urbanisme souhaiterait également rencontrer le conseil municipal.

Le conseil rencontrera le comité d'urbanisme lundi prochain à 19h30.

**Hygiène:** Le contrat concernant l'assainissement des eaux et l'élargissement du chemin Ste-Marguerite a été accordé à la firme Continental qui doit débiter très prochainement les travaux.

**Ile St-Eugène:** Le comité n'a pas tenu de rencontre faute de disponibilité des représentants de ce secteur.

**Loisirs:** Aucun

**Secrétaire-trésorier:** aucun

#### PÉRIODE DE QUESTIONS:

**M. Roger Jolin, Lac des Pins,** demande s'il y a des développements dans les dossiers de l'aqueduc de leur secteur.



No de résolution  
ou annotation

L'assemblée d'information se tiendra d'ici la mi-septembre.

**M. Gaétan Maurais**, Lac des Pins, souligne que la municipalité tarde à cheminer le dossier. Il félicite toutefois le conseil pour la carte d'indication placée à l'entrée du secteur Lac des Pins mais il constate que la 3e rue n'apparaît pas sur cette carte.

Cette rue n'est pas municipalisée.

**M. Roger Jolin**, Lac des Pins, demande si la municipalité va demander une subvention pour la réalisation de l'aqueduc dans ce secteur.

La municipalité procédera à une demande de subvention lorsqu'elle aura le consentement du secteur.

**M. Alain Bergeron**, avenue Michel, demande à quel moment l'égoût sera réalisé dans leur rue.

Le tout devrait être effectué à compter du printemps 1989.

#### CORRESPONDANCE

Remerciem.

M. Yves Marchand et son épouse Suzanne remercient le conseil municipal d'avoir souligné si gentiment la naissance de leur fils François.

M. Serge Fiset et Charlotte Guilbert remercient le conseil municipal des décisions et gestes posés à l'égard du parc Antoine Gauthier, ce qui a eu pour effet de réduire considérablement tout le désordre dont ils se plaignaient au parc Antoine Gauthier. Ils demandent toutefois au conseil de voir s'il n'y aurait pas lieu d'effectuer un enrochement prolongé et un affichage identifiant la fin de la plage publique.

La plage publique n'étant pas la propriété de la municipalité, le conseil municipal ne voit pas comment il pourrait réaliser ces travaux.

Campagne Eau  
potable Remerci

Madame Céline Gervais, coordonnatrice régionale de la campagne d'économie d'eau potable 1988 remercie la municipalité pour la participation à cette campagne.

Invitation  
horticulture

M. Daniel A. Séguin, président du comité organisateur J.H.O. invite à assister à des activités d'horticulture ornementale qui se tiendront à l'Institut de Technologie agro-alimentaire de St-Hyacinthe durant l'automne prochain.

Permis Alcool  
Auberge Lac

La Régie des permis d'alcool du Québec fait parvenir la demande de permis de l'Auberge du Lac St-Pierre Inc.

Ass. Touristiq.  
vs Gala

L'Association Touristique du Coeur-du-Québec annonce la tenue du Gala régional des Grands Prix du Tourisme, le 16 septembre 1988 au Complexe Le Colibri de Victoriaville. Le coût de cette soirée est de 50\$ par personne. Inscription avant le 2 septembre

242-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri, et résolu d'autoriser M. Guy Gauthier et sa conjointe à assister au Gala régional des Grands Prix du tourisme qui se tiendra le 16 septembre 1988. De défrayer le coût d'inscription de cette soirée et autres dépenses inhérentes sur présentation de pièces justificatives.  
Adoptée à l'unanimité.

#### SOUSSION ORDURES MÉNAGÈRES

ATTENDU que le contrat que détient la Municipalité pour la cueillette, le transport et l'enfouissement des ordures ménagères expire le 31 décembre prochain,

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à une demande de soumissions publiques pour le renouvellement de ce contrat,

243-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert



No de résolution  
ou annotation

Henri, appuyé par M. Louis Benoit et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac demande des soumissions publiques pour l'octroi d'un contrat concernant la cueillette, le transport et l'enfouissement de ses ordures ménagères pour les années 1989 et 1990.

Que ces soumissions seront reçues jusqu'au 22 septembre 1988 à 11 h pour être ouvertes à 11 h le même jour, à la salle du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

**CONFECTION DES PLANS ÉGOÛTS: RUES ADJACENTES STE-MARGUERITE -ST-JEAN-BAPTISTE**

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac a débuté des travaux d'assainissement des eaux sur les chemins Ste-Marguerite et St-Jean-Baptiste,

ATTENDU que la municipalité doit réaliser des travaux d'égoûts sur les rues adjacentes aux travaux d'assainissement,

ATTENDU qu'il y a lieu de faire procéder à la confection des plans et devis pour ces travaux,

244-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu de mandater la firme LPA Groupe Conseil Inc. à préparer les plans et devis requis pour la réalisation des travaux d'égoûts à réaliser sur les rues adjacentes au chemin Ste-Marguerite, de Notre-Dame Centre à la voie ferrée et celles adjacentes à l'avenue St-Jean-Baptiste. Que le paiement des honoraires rattachées à ces travaux ne soient payables qu'après l'approbation du ministre des Affaires municipales du Québec ou des règlements d'emprunts qui seront adoptés pour la réalisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité.

**VENTE DE TERRAIN: LOT 251-22**

Monsieur le Maire ayant un intérêt dans cette question, se retire des discussions. Monsieur Louis Benoit maire-suppléant prend la présidence de l'assemblée.

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac désire se départir d'un terrain étant le lot 251-22 du cadastre officiel de Pointe-du-Lac,

ATTENDU qu'une demande de soumission publique est parue à cette fin dans le quotidien "Le Nouvelliste" dans sa parution du samedi 30 juillet 88,

ATTENDU que la compagnie Simard et Comeau Inc. est la seule à avoir présenté une soumission,

245-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac vende le lot 251-22 à la compagnie Simard et Comeau Inc. pour un montant de 175\$ payable à la signature de l'acte de vente notarié.

Que Monsieur le Maire-suppléant, M. Louis Benoit et le Secrétaire-trésorier soient mandatés à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents requis à cette fin. Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

**FOURNITURE D'EAU: F.I.C.**

ATTENDU que les Frères de l'Instruction Chrétienne de Pointe-du-Lac ont des difficultés d'approvisionnement en eau potable et qu'ils demandent à la Municipalité d'être desservis par le réseau d'aqueduc,

ATTENDU que le réseau d'aqueduc de la Municipalité peut desservir cette institution selon une étude de la firme d'ingénieurs LPA,



No de résolution  
ou annotation

246-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac conclue un protocole d'entente avec les Frères de l'Instruction Chrétienne de Pointe-du-Lac afin de desservir avec l'aqueduc municipal, cette institution. Que Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ledit protocole. Adoptée à l'unanimité.

**PAVAGE: RUE MARCEL**

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la réalisation du pavage de la rue Marcel,

ATTENDU que la firme d'ingénieurs LPA Groupe Conseil Inc. a révisé les soumissions déposées en regard de son dossier 5097A,

ATTENDU que les soumissionnaires ont déposé les prix suivants:

	<u>Prix total</u>
Pagé Construction Inc.:	NIL
Continental Asphalte Beaver:	14 000.
Massicotte et Fils Ltée:	17 600.
Maskimo Construction Ltée:	10 900.

247-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac accorde le contrat de pavage de la rue Marcel à au coût de \$10 900.

Que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation par le ministre des Affaires municipales du règlement numéro 81.

Que Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier soient mandatés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à cette fin. Adoptée à l'unanimité.

**ENTRÉE D'EAU AUBERGE: MINISTÈRE TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU que l'Auberge du Lac St-Pierre Inc. demande d'obtenir l'aqueduc municipal,

ATTENDU qu'une conduite de 8 pouces de diamètre est demandée,

ATTENDU que la route 138 doit être traversée pour se rendre à l'Auberge et qu'elle est sous la juridiction du ministère des Transports,

248-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu de demander au ministère des Transports du Québec l'autorisation d'accomplir les travaux nécessaires pour installer une conduite d'aqueduc de façon à desservir l'Auberge du Lac St-Pierre Inc., sise au 1911 Notre-Dame Est à la Pointe-du-Lac. Adoptée à l'unanimité.

**CONGRÈS ASS. DES DIRECTEURS DE Loisirs**

ATTENDU que l'Association des Directeurs de Loisirs tient son congrès annuel à Gaspé les 31 août et 1, 2 et 3 septembre prochain,

ATTENDU que le Directeur des Loisirs, M. Antoine Dufour désire assister à ces assises,

249-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Robert Henri et résolu d'autoriser le Directeur des Loisirs M. Antoine Dufour, à assister au congrès annuel de l'Association des Directeurs de Loisirs du Québec qui se tiendra à Gaspé; de défrayer le coût d'inscription de 255\$



No de résolution  
ou annotation

et autres dépenses inhérentes sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

On demande également que le Directeur des Loisirs soumette les objectifs poursuivis en assistant à ce congrès de même qu'un rapport de sa présence à ce congrès.

#### ACQUISITION BRASSERIE

ATTENDU que la Municipalité de Pointe-du-Lac désire se porter acquéreur d'un immeuble étant le lot 253-3 du cadastre officiel de la Pointe-du-Lac,

ATTENDU que les propriétaires ont accepté l'offre que la Municipalité leur a fait,

250-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac se porte acquéreur du lot 253-3 avec bâtisse construite dessus, au coût de 70 000\$ payable lors de la signature de l'acte d'achat.

Que Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés pour et au nom de la municipalité de Pointe-du-Lac à signer l'acte d'achat à cette fin. Que les sommes nécessaires à cet achat soient puisées à même les surplus accumulés de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

251-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri et résolu de mandater le notaire Henri-Paul Martin à préparer l'acte d'acquisition de l'immeuble étant le lot 253-3 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac.

Adoptée à l'unanimité.

#### STAGIAIRE LOISIRS

ATTENDU que l'Université du Québec à Trois-Rivières offre à la municipalité de participer à son programme d'internat 1989 en récréologie,

ATTENDU que le directeur des loisirs désire présenter une demande à cet effet,

252-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac accepte de participer au programme internat récréologie 1989 de l'UQTR.

Qu'à cet effet, elle autorise son directeur du service des loisirs à présenter la demande à cet effet et qu'elle prévoira à ses prévisions budgétaires 1989 un montant d'environ 3 000\$ à titre de compensation salariale pour l'étudiant(e) qui sera retenu(e).

Adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil demandent que le directeur des loisirs soumette un rapport du stage réalisé en 1988.

#### CONSULTANT POUR POSTE D.T.P.: N. PETERSON

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac a ouvert un poste de Directeur des Travaux Publics,

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à une sélection des candidatures reçues,

253-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu de retenir les services de M. Normand Peterson de Pointe-du-Lac pour collaborer à la sélection d'un candidat au poste de directeur des travaux publics de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

M. Maurice Baril s'est retiré des discussions à cause de sa candidature à ce poste.



No de résolution  
ou annotation

254-88

## CONGRÈS U.M.R.C.Q. 88

ATTENDU que l'U.M.R.C.Q. tiendra ses assises annuelles les 13, 14 et 15 octobre 1988 à Québec,

ATTENDU que les prévisions budgétaires 1988 de la municipalité prévoient un montant pour la participation des membres du conseil à ce congrès,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri et résolu d'autoriser les membres du conseil disponibles à assister à ces assises. De défrayer le coût d'inscription et autres dépenses inhérentes sur présentation de pièces justificatives.  
Adoptée à l'unanimité.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Roger Jolin**, Lac des Pins, demande s'il est possible pour la municipalité de faire une présentation supplémentaire des coûts de service d'aqueduc au Lac des Pins en prévoyant une subvention pour réduire ces coûts.

Monsieur le Maire fera les démarches auprès du ministre Picotte afin d'obtenir plus de renseignements et si possible une subvention.

**M. Alain Bergeron**, avenue Michel, demande s'il est possible pour la municipalité d'adopter une réglementation temporaire pour (et ce avant l'adoption de la nouvelle réglementation) de façon à protéger le style de maisons à s'établir dans un secteur déjà existant.

Les membres du conseil expliquent que les délais pour la préparation et l'adoption d'une telle réglementation sont tellement longs que le but visé ne sera pas atteint assez tôt. Donc la nouvelle réglementation prévoira ces dispositions.

**M. Claude Marcoux**, rue Janvelly, souligne qu'il a déjà demandé la confection de fossé le long de la rue pour le drainage de l'eau. Il demande donc si ce fossé sera réalisé avant l'automne.

La municipalité est confronté avec le problème de délimitation de l'emprise de la rue ce qui retarde l'exécution des travaux.

**M. Jean Dufresne**, avenue André, demande quel est le zonage pour les terrains situés du côté droit de cette rue. Monsieur Dufresne devra entrer en contact avec le personnel de la municipalité aux heures de bureau.

Monsieur Dufresne demande également s'il existe un règlement concernant le bruit.

Les membres du conseil sont à préparer la réglementation.

**M. Denis Deslauriers**, place Bellevue, souligne que le conseil a accepté l'an dernier l'installation d'un regard dans son secteur de façon à conduire l'eau. Il demande à quel moment seront faits les travaux.

Les membres du conseil demandent de faire procéder à ces travaux le plus tôt possible.

**M. Alain Bergeron**, avenue Michel, demande des détails concernant la procédure d'amendement des réglementations d'urbanisme.

Les détails lui sont soumis et les membres du conseil soulignent que l'adoption de procédure d'amendement crée un gel des permis de construction ce qui n'est pas souhaitable à cette période-ci de l'année.

**Madame Lynda Bellerive**, avenue André, demande pourquoi la municipalité a acheté la bâtisse située sur lot 253-3 soit l'ancienne brasserie.

Les membres du conseil projette de déplacer la bibliothèque municipale dans cet endroit.



No de résolution  
ou annotation

255-88

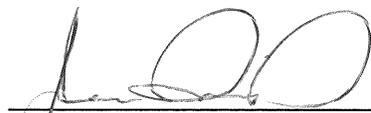
M. Cléo Trahan, Ste-Marguerite, demande si les trottoirs qui doivent être réalisés sur ce chemin seront semblables à ceux faits dans le centre du village car à son avis l'inclinaison est trop forte et risque de provoquer des chutes des piétons.

Le conseil municipal est sensibilisé à ce problème et une attention particulière sera apportée à la réalisation des trottoirs le long du chemin Ste-Marguerite.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Louis Benoit et résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité

L'assemblée est levée.

  
-----  
Maire

  
-----  
Secrétaire-trésorier

Ass. spéc.  
29 août 88

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pointe-du-Lac, tenue à la salle du Complexe Sportif Seigneurial de Pointe-du-Lac, le 29 août 1988, à laquelle sont présents les conseillers: Messieurs Maurice Baril, Louis Benoit, Gilles Bourgoïn et Guy Gauthier sous la présidence de M. Jean Simard, maire, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

Les conseillers Yvan Vallerand et Robert Henri sont absents, étant retenus à l'extérieur de la municipalité de Pointe-du-Lac.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils renoncent à l'avis de convocation. Les membres du Conseil présents dans la Municipalité sont tous présents et renoncent à l'avis de convocation. Ils acceptent la tenue de la présente assemblée spéciale sans autre formalité.

#### ORDRE DU JOUR:

- Prière
- Avis de motion, règlement Côte Ste-Julie
- Trottoirs Ste-Marguerite: couleur
- Période de questions

Monsieur le Maire récite la prière.

#### COTE STE-JULIE: Avis de motion

ATTENDU que les résidants et propriétaires de Côte Ste-Julie désirent faire accomplir des travaux d'arpentage sur les rues de leur secteur afin de procéder à la municipalisation de celles-ci,

256-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, et unanimement résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure du Conseil, d'un règlement décrétant des travaux d'arpentage dans les rues du secteur Côte Ste-Julie et décrétant un emprunt à ces fins.  
Adoptée à l'unanimité.

#### TROTTOIRS STE-MARGUERITE: COULEUR

ATTENDU que la firme Continental a obtenu le contrat de réalisation des travaux d'élargissement et d'amélioration du chemin Ste-Marguerite,



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU que les devis prévoyaient de réaliser un trottoir de couleur le long du chemin Ste-Margueirte,

ATTENDU qu'il a été demandé à la firme Continental de fournir le prix à être crédité pour réaliser le trottoir et la bordure de rue sans couleur,

ATTENDU que la firme Continental, dans une lettre de M. Jean-Claude Brouillette, ingénieur, en date du 19 août 1988, soumet les crédits qu'elle accordera pour la non coloration du béton, soit:

- bordure: 7.00\$/m.lin.
- trottoir: 17.50\$/m.lin.

257-88

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac demande à la firme Asphalte Continental, division Pavage d'asphalte Beaver Ltée, de réaliser le trottoir et la bordure de rue le long du chemin Ste-Marguerite sans coloration, et d'accorder à la municipalité les crédits mentionnés dans la lettre de Monsieur Brouillette, ingénieur, en date du 19 août 1988. Le tout, en modifiant le contrat no 228-2-01-41-01 accordé à ladite firme. D'autoriser le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Pointe-du-Lac, les documents requis à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS:** aucune

L'ordre du jour étant épuisé,

258-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn et unanimement résolu de lever la présente assemblée spéciale. Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée spéciale est levée.

Maire

Secrétaire-trésorier

Séance rég.  
12 sept.88

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 12 septembre 1988 à la salle du Complexe Sportif seigneurial de Pointe-du-Lac, à laquelle sont présents les conseillers: MM. Gilles Bourgoïn, Louis Benoit, Maurice Baril, Guy Gauthier, Yvan Vallerand et Robert Henri, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard, formant quorum.

En l'absence de M. Martial Beaudry, M. Yves Marchand, directeur de l'administration agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**RÉCEPTION DE PÉTITIONS:** aucune

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:**

Le Directeur de l'administration donne lecture de l'ordre du jour:

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès verbal de la dernière assemblée
- affaires découlant de l'assemblée précédente



No de résolution  
ou annotation

- Rapport des comités
- Période de question
- Correspondance et réponse

- 1- Règl. concernant le bruit
  - 2- Emprunt temporaire Règ. #78
  - 3- Emprunt temporaire Règ. #80
  - 4- Zonage agricole: Jacques Girard
  - 5- Règ. Côte Ste-Julie
  - 6- Demande de soumissions: Assurance
  - 7- Demande de soumissions: Déneigement
  - 8- Déversement temporaire égouts Ste-Marguerite
  - 9- Avis motion: Règ. Chasse Ile St-Eugène
  - 10- Achat Faucheuse rotative
  - 11- Annulation emprunt rue Marcel
  - 12- Avis de motion: Règ. Entreposage BPC et autres produits toxiques
  - 13- Ile St-Eugène: Mandat André Lanneville
  - 14- Demande modification traverse du C.P.- Chemin Ste-Marguerite
  - 15- Location Bureau Action Commerce
- Considération des comptes
  - Période de questions
  - Levée de l'assemblée

259-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri et résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.

#### ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance des procès verbaux de l'assemblée tenue le 22 août 88 et de l'assemblée spéciale tenue le 29 août 88 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

260-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Maurice Baril et résolu d'accepter tels que rédigés, les procès verbaux des assemblées tenues le 22 et 29 août 1988. Signés et initialés par Monsieur le Maire et le secrétaire-trésorier.  
Adoptée à l'unanimité.

#### AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

**Page 2136:** Résolution 246-88: On demande si le protocole d'entente avec les F.I.C. a été signé

Non, il est présentement en rédaction. Il devrait être signé très prochainement. Cependant le raccordement a été effectué dans les délais prévus et à la satisfaction des Frères de l'Instruction Chrétienne.

On demande si le projet d'aqueduc au Lac des Pins, progresse.

La convocation des citoyens sera faite pour le 28 septembre 1988.

#### RAPPORTS DES COMITÉS

**Administration:** Le comité souligne que suite au refus du syndicat d'accepter le projet art. 38, la Municipalité a perdu une subvention de 38,500.00\$

On mentionne également qu'une rencontre de conciliation aura lieu le 19 septembre 88.

**Sécurité publique:** Dépôt du rapport d'incendie du mois d'août 1988. On demande que des réclamations soient faites dans les cas de feu où la responsabilité de l'individu est évidente. Que la Municipalité facture fréquemment les frais occasionnés par la sortie des véhicules incendie.

**Transport:** On souligne que les tranchées excavées sur le chemin Ste-Marguerite, devraient être signalées de façon plus



No de résolution  
ou annotation

sécuritaires entre autre chez Madame Lafrenière.

On mentionne également que des voies de détournement ont été complétées. La circulation pourra se faire à l'extrémité des rues Champlain et Louis Hébert.

On souligne de plus que les écoles sont informées du déroulement des travaux et des mesures de sécurité employées pour assurer la protection des étudiants.

**Urbanisme:** Le C.C. U. rencontrait récemment le Conseil municipal dans le but de clarifier son rôle pour la future année. On souligne également que le règlement concernant la confection des rues devra être prochainement analysé en vue d'être adopté.

**Hygiène du milieu:** Monsieur le Maire dépose le rapport de la réunion de chantier du 31 août 88 de même qu'un rapport sur les travaux en cours.

**Ile St-Eugène:** Une rencontre avait lieu le 6 septembre 1988 avec les représentants de l'Ile St-Eugène. M. André Lanneville, urbaniste conseil, y assistait. La Municipalité devrait soumettre aux résidents de l'Ile, des solutions à leurs problèmes d'ici le début du mois de décembre 88.

**Loisir:** Le comité de loisir demande aux fonctionnaires municipaux un rapport d'utilisation des locaux de la Municipalité par les fêtes du 250e. De plus une comptabilisation de tous les autres services de soutien audit comité sera également déposé.

**Bibliothèque:** Le rapport de la bibliothèque est déposé. On remarque que le bilan mensuel est positif, démontrant des augmentations sur la même période de l'année précédente.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS:

**M. J.P. Piché,** rue Julien Proulx, s'informe sur le coût de la coloration des trottoirs.

**Monsieur Sauvé,** Ile St-Eugène, demande si la municipalité règlementera l'utilisation d'arme à feu dans ses limites. Monsieur Sauvé suggère l'utilisation de pancartes annonçant la réglementation.

On lui mentionne que c'est la Sûreté du Québec qui peut et doit intervenir.

On note finalement que la barrière de l'Ile a été endommagée.

Ass. Récup.

L'Association des récupérateurs du Québec Inc. invite la Municipalité à se joindre à l'association et ainsi mener à bonne fin le projet commun soit le règlement du problème de la gestion des déchets.

Remerciement.  
fetes Pop.

Le comité organisateur des Fêtes Populaires et Nationales de Pointe-du-Lac remercie la municipalité pour l'approbation et le support apportés lors du déroulement des activités.

Prév.Incen.  
colloque

L'Association des techniciens en Prévention-Incendie du Québec invite les pompiers volontaires à assister au colloque qui se tiendra le 24 septembre sous le thème "Parlons le même langage...". Une participation des pompiers serait très favorable. Une pré-inscription doit être faite d'ici le 16 septembre, le coût < 20\$/membre.

Autorisat.  
drainage

M. Michel Pagé, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, autorise la prise en charge et le paiement, par le ministère des travaux de drainage projetés dans le cours d'eau Denoncourt-Dupont.

Nomination  
M.Beaudry

M. Pierre St-Onge, président de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec Inc. fait part de la nomination de Martial Beaudry à titre d'administrateur de la Corporation des secrétaires pour l'année 88-89.



No de résolution  
ou annotation  
Pèlerins de  
St-Michel

Mesdames Lambert et Giasson de Place Dubois, réitèrent leur demande à l'effet qu'une demande a déjà été déposée pour l'obtention d'un rond de glace dans leur secteur pour l'hiver prochain.

Les Pèlerins de saint Michel mènent une campagne pour obtenir du gouvernement fédéral, une allocation de 12 000\$ par année pour la mère au foyer et demandent la collaboration des conseils municipaux et de villes en adoptant une résolution d'appui et envoyées aux gouvernements fédéral et provincial.

JCMatteau vs  
entretien

M. Jean-Charles Matteau se plaint que l'entrée ouest du village n'est pas bien entretenu, et que l'égoût pluvial a été endommagé lors des travaux d'égoûts. Il suggère de fleurir l'entrée ouest comme celle de l'est.

Extension  
dépot rôle

La M.R.C. de Francheville entend se prévaloir de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale pour demander une extension pour le dépôt des rôles d'évaluation foncière de la municipalité. Le dépôt dudit rôle s'effectuera d'ici le 1er novembre 88.

Chevaliers  
Col. vs local

Les Chevaliers de Colomb demandent à la municipalité de renouveler la location du local de l'école St-Yves pour la prochaine année.

261-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu à l'unanimité que la Municipalité renouvelle le contrat de location avec les Chevaliers de Colomb pour utilisation du local à l'école St-Yves. Adoptée à l'unanimité.

#### RÈGLEMENT NO 85

##### RÈGLEMENT CONCERNANT LE BRUIT

ATTENDU qu'avis de motion du présent projet de règlement a régulièrement été donné à la séance du Conseil tenue le huit août mil neuf cent quatre-vingt-huit.

262-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

##### ARTICLE I

Pour les fins du présent règlement, le mot "BRUIT" signifie un son ou un ensemble de sons, harmonieux ou non, perceptibles par l'ouïe.

##### ARTICLE II

Aucun propriétaire, locataire, ou occupant d'un édifice ou d'une partie d'un édifice, ou d'un terrain, ou aucune personne en ayant la charge, la surveillance ou la direction, ne permettra ou ne souffrira qu'il y soit fait usage d'un radio, d'un phonographe, d'un piano automatique ou autre, ou d'un autre instrument ou appareil propre à produire ou à reproduire des sons, de façon à causer un bruit excessif ou insolite, et à nuire au bien-être, au confort et au repos des personnes du voisinage.

##### ARTICLE III

Il est interdit à toute personne occupant un édifice ou un terrain de faire du bruit en chantant, criant au moyen de la voix, d'un instrument de musique, d'un amplificateur ou d'un orchestre, de manière à nuire au bien-être, au confort et au repos des personnes du voisinage.



No de résolution  
ou annotation

#### ARTICLE IV

Il est interdit d'installer des haut-parleur, amplificateur, ou autre appareil transmetteur, relié à un radio, phonographe, ou autre instrument ou appareil producteur de sons, dans ou près des murs, portes ou fenêtres d'un édifice, de façon à ce que les sons reproduits et transmis soient projetés à l'extérieur dudit édifice vers les rues, ruelles ou places publiques de la Municipalité.

Le présent article ne s'applique pas cependant aux réunions ou aux places d'amusement public, lorsqu'un permis a été obtenu du Conseil municipal.

#### ARTICLE V

Aucune personne, compagnie, société ou corporation ou commerce tels que restaurant, bar, taverne, salle de spectacles, ne doit faire ou permettre qu'il soit fait sur la propriété dont elle a la possession, l'occupation ou la garde, aucun bruit susceptible d'être entendu dans une rue, ruelle ou place publique dans les limites de la Municipalité, au moyen de la voix, ou moyen d'un marteau, d'un tambour, d'une corne, d'un porte-voix, d'un piano ou de tout autre instrument, musical ou non, ou d'un appareil quelconque propre à émettre ou à reproduire des sons, dans le but d'annoncer leurs marchandises, d'attirer l'attention, ou de solliciter le patronage du public pour quoi que ce soit.

#### ARTICLE VI

Il est défendu aux colporteurs, marchands de fruits et légumes ou autres marchands ambulants, de vendre leur marchandise, à la criée dans les rues, ruelles ou places publiques de la Municipalité.

#### ARTICLE VII

Il est défendu à tout musicien ambulant, même s'il a obtenu un permis à cet effet, de jouer d'aucun instrument dans les rues et places publiques de la Municipalité, avant neuf heures du matin et après huit heures du soir.

#### ARTICLE VIII

Toute personne contrevenant à quelque'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimum de deux cents dollars (200\$) et maximum de trois cents dollars (300\$), plus les frais et à défaut du paiement de l'amende et des frais dans les quinze (15) jours après le prononcé du jugement, d'un emprisonnement n'excédant pas un (1) mois; ledit emprisonnement devra cependant cesser sur paiement de l'amende et des frais.

#### ARTICLE IX

Le fait qu'une personne, occupant un édifice ou un terrain, fait du bruit en chantant, criant, au moyen de la voix, d'un instrument de musique, d'un amplificateur ou d'un orchestre, de manière à nuire au bien-être, au confort et au repos des personnes du voisinage, constitue une nuisance et ladite personne ou toute personne causant ou laissant subsister tel bruit commet une infraction et se rend passible aux pénalités de l'article VIII prévues dans le présent règlement.

#### ARTICLE X

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi

PASSÉ ET ADOPTÉ LE 12 SEPTEMBRE 1988.

Adopté à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3:00 et 4:00 heures de l'après-midi, le 22e jour de septembre 1988

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22e jour de septembre mil neuf cent quatre-vingt-huit.

### AMENDEMENT RÉG. CONCERNANT LE BRUIT: AVIS DE MOTION

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté un règlement concernant le bruit et que le texte mériterait d'être modifié non pas pour en changer le sens et la portée mais plutôt pour améliorer la phraséologie,

263-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Henri et unanimement résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure du conseil, d'un règlement amendé.  
Adoptée à l'unanimité.

### EMPRUNT TEMPORAIRE: TRAVAUX AQUEDUC STE-MARGUERITE, REG.#78

ATTENDU que la municipalité a adopté le règlement numéro 78 et décrétant un emprunt de 372 000\$ pour la réalisation de travaux d'aqueduc sur une partie du chemin SteMarguerite,

ATTENDU que la municipalité doit effectuer des versements progressifs à l'entrepreneur qui réalise les travaux,

ATTENDU que la municipalité doit effectuer un financement temporaire de ce montant,

264-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac emprunte de la Caisse populaire de Pointe-du-Lac un montant équivalent à 90% du montant autorisé par le règlement d'emprunt no 78 et ce, pour une période n'excédant pas 1 an.  
Adoptée à l'unanimité.

### EMPRUNT TEMPORAIRE: TRAVAUX STE-MARGUERITE, RÉG. #80

ATTENDU que la Municipalité a adopté le règlement no 80 et décrétant un emprunt de 1 290 000\$ pour des travaux d'élargissement et d'amélioration d'une partie du chemin Ste-Marguerite,

ATTENDU que la municipalité doit effectuer des versements progressifs à l'entrepreneur qui réalise les travaux,

ATTENDU que la municipalité doit effectuer un financement temporaire de ce montant,

265-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac emprunte de la Caisse populaire de Pointe-du-Lac, un montant équivalent à 90% du montant autorisé par le règlement d'emprunt no 80 et ce, pour une période n'excédant pas 1 an.  
Adoptée à l'unanimité.

### ZONAGE AGRICOLE: JACQUES GIRARD

ATTENDU que M. Jacques Girard s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles lotir et aliéner une partie du lot 19 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac,



266-88  
No de résolution  
ou annotation

ATTENDU que la demande de Monsieur Girard porte sur 50% du terrain qu'il possède, soit la partie adjacente à la rue Des Saules,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Maurice Baril et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac ne s'objecte pas à la demande de Monsieur Jacques Girard portant sur une partie du lot 19 de Pointe-du-Lac.  
Adoptée à l'unanimité.

#### ZONAGE AGRICOLE: PAUL CHARBONNEAU

ATTENDU que M. Paul Charbonneau s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec Inc. pour obtenir l'autorisation de morceller et aliéner une partie des lots 9 et 7 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

ATTENDU que Monsieur Charbonneau désire vendre cette terre à des producteurs agricoles,

ATTENDU que ce morcellement s'effectuera pour des fins agricoles,

267-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande de Monsieur Paul Charbonneau auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec relativement au morcellement du lot numéro 9 du cadastre de Pointe-du-Lac.  
Adoptée à l'unanimité.

#### REGLEMENT TRAVAUX D'ARPENTAGE, COTE STE-JULIE ET EMPRUNT DE 7 000\$

#### REGLEMENT #84

ATTENDU que les propriétaires de Côte Ste-Julie désire que la municipalité de Pointe-du-Lac procède à la municipalisation des rues de leur secteur,

ATTENDU que ces rues sont privées et que les propriétaires concernés acceptent de céder une certaine largeur de leur terrain pour élargir au maximum ces rues,

ATTENDU qu'il y a lieu de faire accomplir des travaux d'arpentage pour définir clairement l'emprise des rues à être municipalisées,

268-88

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu qu'il soit ordonné et statué par le conseil municipal de Pointe-du-Lac et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir:

#### Article #1

Le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux d'arpentage sur le lot P-247, P-248 et P-177, le tout selon la lettre de Pierre Roy, Arpenteur-Géomètre et datée du 28 Juillet 1988.

#### Article #2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas sept mille dollars (7,000.\$) pour les fins du présent règlement et, pour se procurer cette somme, à en faire l'emprunt par billets pour une période de cinq (5) ans;



No de résolution  
ou annotation

### Article #3

Les billets seront signés par le Maire et le Secrétaire-Trésorier pour et au nom de la corporation, porteront la date de leur souscription et mention qu'ils pourront être remboursés en tout temps avant échéance sur avis de quinze (15) jours par lettre recommandée donné au détenteur respectif de ces billets;

### Article #4

Les billets seront remboursés en cinq (5) ans conformément au tableau annexé au présent règlement sous la cote A et en faisant partie comme si au long récité;

### Article #5

Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 15% l'an;

### Article #6

Les échéances en capital et intérêts, seront payables au bureau de la Corporation;

### Article #7

Les intérêts seront payables semi-annuellement en même temps que les échéances en capital;

### Article #8

Afin de pouvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau ci-annexé, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables, construits ou non, situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux et cette dite taxe est répartie à raison de 50% suivant l'étendue en superficie et à raison de 50% suivant l'étendue en façade des immeubles de cette rue, le tout tel qu'apparaissant au tableau annexé au présent règlement sous la cote "B" et faisant partie comme si au long récité.

### Article #9

Tout contribuable visé par le présent règlement, peut s'il le désire, exempter l'immeuble qu'il possède, de la taxe prévue à l'article #8 de ce règlement, en payant en un versement la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt autair été fournie par la taxe imposée sur son immeuble.

Cette part est égale à 0.168 le mètre carré multiplié par l'étendue en superficie et à 5.098 le tout selon le tableau de l'article #8.

Le contribuable qui se prévaut des dispositions de cet article, doit avoir effectué le paiement en question dans les trente (30) jours suivant l'approbation de ce règlement par le Ministre des Affaires Municipales.

Le montant de l'emprunt prévu à l'article #2 est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

### Article #10

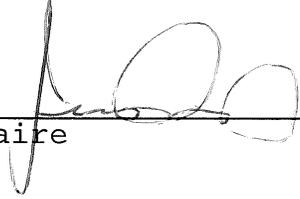
Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

F



No de résolution  
ou annotation

Fait et adopté à Pointe-du-Lac, ce douzième jour de septembre Mil neuf cent quatre vingt huit.  
Adoptée à l'unanimité.

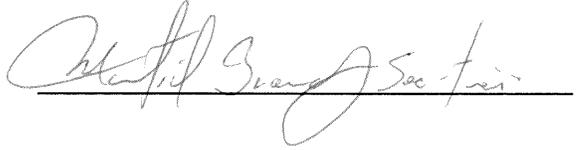
  
Maire

  
Sec-Trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3:00 et 4:00 heures de l'après-midi, le 22e jour de septembre 1988.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22e jour de septembre mil neuf cent quatre-vingt-huit.

  
Sec-Trésorier

#### APPEL D'OFFRE: ASSURANCES

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac doit procéder par soumission publique pour obtenir des prix pour sa couverture d'assurance pour l'année 1988-1989,

ATTENDU qu'un devis a été préparé pour décrire la couverture d'assurance que la municipalité désire de même que pour donner des instructions aux soumissionnaires,

269-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Robert Henri et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac autorise le secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumission publique pour la couverture d'assurance de la Municipalité. Que les soumissions seront reçues jusqu'au 6 octobre 1988, 11:00 heures, à l'Hôtel de ville de Pointe-du-Lac, pour être ouvertes le même jour à la même heure, à la salle de l'Hôtel de ville de Pointe-du-Lac.  
Adoptée à l'unanimité.

#### APPEL D'OFFRE: DÉNEIGEMENT DES CHEMINS

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac doit procéder à une demande de soumissions pour l'ouverture de ses chemins pour les prochains hivers,

270-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à des demandes de soumissions publiques pour l'octroi de contrats pour les années  
88-89 (option 1)  
(88-89) - (89-90) (option 2)  
(88-89) - (89-90) - 90-91) (option 3)

Que ces soumissions soient reçues jusqu'au 26 septembre 1988 à 11 heures pour être ouvertes à la salle de l'Hôtel de ville de Pointe-du-Lac à la même heure.  
Adoptée à l'unanimité.

#### DÉVERSEMENT TEMPORAIRE ÉGOÛTS STE-MARGUERITE

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac est à réaliser des travaux d'assainissement des eaux sur une partie du chemin Ste-Marguerite,

ATTENDU qu'un bon nombre de propriétaires adjacents au chemin Ste-Marguerite déversent leur trop plein d'installation septique dans les fossés longeant ce chemin et se déversant dans la rivière Aux Sables,



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU que les travaux en cours font que ces fossés seront remplis et occasionneront des problèmes de refoulement à ces propriétaires,

ATTENDU que le réseau d'égoûts sanitaires en cours d'installation ne pourra entrer en opération avant la réalisation des conduites de refoulement sur l'avenue St-Jean-Baptiste et la construction de l'émissaire au fleuve, le tout étant prévu pour être construit à l'hiver et au printemps 89,

271-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu de demander au Ministère de l'Environnement du Québec de bien vouloir autoriser le déversement temporaire d'égoûts dans la rivière aux Sables, de façon à réduire au minimum les inconvénients occasionnés aux propriétaires riverains d'une partie du chemin Ste-Marguerite.  
Adoptée à l'unanimité.

#### AVIS MOTION: RÈG. UTILISATION ARMES À FEU

ATTENDU qu'il y a lieu de réglementer l'utilisation des armes à feu dans la municipalité,

272-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier et unanimement résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure du conseil, d'un règlement limitant l'utilisation des armes à feu à l'intérieur des limites de la municipalité.  
Adoptée à l'unanimité.

#### ACHAT FAUCHEUSE ROTATIVE

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit d'échanger sa faucheuse rotative,

CONSIDÉRANT qu'une étude prix, qualité des différents produits sur le marché a été réalisée,

273-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Louis Benoit et résolu d'acheter de la firme Malbeuf Equipement, une faucheuse rotative de marque Vicon modèle CM 216 au coût de 3 800\$ plus taxes et que ce montant soit puisé à même le surplus accumulé.  
Adoptée à l'unanimité.

#### ANNULATION EMPRUNT, RUE MARCEL

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac a adopté le règlement numéro 81, décrétant des travaux de pavage de la rue Marcel ainsi qu'un emprunt par billets de 19,000\$ pour défrayer ces travaux,

ATTENDU que le promoteur de ce développement trouve trop long les délais d'approbation du règlement d'emprunt et qu'il désire faire effectuer les travaux le plus tôt possible.

ATTENDU que celui-ci s'engage à défrayer entièrement les travaux,

274-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu d'aviser le Ministère des Affaires Municipales du Québec que la municipalité de Pointe-du-Lac n'utilisera pas le règlement numéro 81 et que l'emprunt de 19,000\$ décrété par celui-ci n'est plus requis.  
Adoptée à l'unanimité.

#### AVIS DE MOTION: RÈG. PRODUITS TOXIQUES

ATTENDU qu'il y a lieu de réglementer l'entreposage de produits toxiques dans les limites de la municipalité,



No de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, et unanimement résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure du conseil, d'un règlement régissant les dépôts de produits toxiques à l'intérieur des limites de la municipalité.  
Adoptée à l'unanimité.

**ILE ST-EUGÈNE: MANDAT ANDRE LANNEVILLE**

276-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Maurice Baril, de mandater M. André Lanneville, urbaniste conseil, pour analyser les problèmes de réglementation que vivent les résidents de l'Ile St-Eugène et proposer au conseil municipal, les correctifs nécessaires pour enrayer les dits problèmes.  
Adoptée à l'unanimité.

**DEMANDE DE MODIFICATION DE LA TRAVERSE DE C.P. sur Chemin Ste-Marguerite**

277-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu à l'unanimité de demander au C.P. d'apporter des modifications à la traverse de chemin de fer située sur le chemin Ste-Marguerite de façon à ce qu'un meilleur égouttement se fasse de chaque côté de la traverse et de façon à rendre le passage à niveau plus sécuritaire par l'addition de barrières automatiques.  
Adoptée à l'unanimité.

**LOCATION DE BUREAU, art. 38, ACTION COMMERCE**

278-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu de louer à Action Commerce, pour loger leur projet, art. 38, un local au coût de 204\$ pour la période du mois de septembre à la fin du mois de décembre.  
Adoptée à l'unanimité.

**CONSIDÉRATION DES COMPTES**

4977	Hélène Roy	1166.63
4978	Daniel Therrien	158.31
4979	Donald Brunelle	297.47
4980	Yann Bruneau	266.12
4981	Jean Frs Dubois	157.83
4982	Denis Binette	150.30
4983	Hydro Québec	9 402.78
4984	Yves Marchand	23.76
4985	Elyse Cyr	23.52
4986	Michel Bastarache	110.00
4987	Bell Canada	76.16
4988	Croustilles Yum Yum	135.43
4989	Réal Trahan	58.07
4990	Claude Manseau	360.00
4991	Municipalité Pointe-du-Lac	192.37
4992	Roger Bastarache	30.90
4993	Municipalité Pointe-du-Lac	6.01
4994	Municipalité Pointe-du-Lac	240.33
4995	Municipalité Pointe-du-Lac	335.82
4996	Municipalité Pointe-du-Lac	708.24
4997	Robert Therrien	27.30
4998	Michel Davidson	65.43
4999	Marc Denoncourt	64.98
5000	Lorraine De Laplante	25.13
5001	Embouteillage T.C.C.	330.00
5002	Sports Nord-Sud Inc.	119.85
5003	Alexandre Gaudet Ltée	484.52
5004	S.Q.A.E.	4 166.85
5005	Autobus Pellerin Inc.	85.00
5006	Mme Renée Dufour	192.00
5007	A. Valois & Fils	38.00
5008	Le Nouvelliste	360.00
5009	Gaz Métropolitain	177.00
5010	Clotures Cambrek Inc.	504.15
5011	Les Immeubles R.L.	536.00
5012	Corp. Municipale Yamachiche	237.12



No de résolution  
ou annotation

5013	Transport Gervais Ltée	51.72
5014	Matériaux Economiques	275.00
5015	Hélène Roy	166.63
5016	Daniel Therrien	112.14
5017	Daniel Therrien	43.31
5018	Donald Brunelle	153.93
5019	Donald Brunelle	50.71
5020	Yann Bruneau	299.14
5021	Jean-Frs Dubois	201.17
5022	Denis Binette	145.78
5023	Martin Veillette	244.88
5024	Martin Veillette	80.28
5025	Francois Isabelle	37.68
5026	François Isabelle	34.12
5027	Benoit L'Hérault	175.90
5028	Benoit L'Hérault	50.96
5029	Nathalie Juneau	175.90
5030	Nathalie Juneau	50.96
5031	Permacon	95.75
5032	L'Expert	207.09
5033	Atlantique Electronique	149.99
5034	Sylvie Fiset	500.00
5035	Autobus Pellerin	295.00
5036	Village des Sports	303.45
5037	Breuvages Bégin Ltée	42.51
5038	Alexandre Gaudet Ltée	438.25
5039	Presto	143.18
5040	Consultants Municipaux	2 485.00
5041	Radio Shack	141.65
5042	Société Canadienne des Postes	1 000.00
5043	Serre Le Beau Lieu	278.22
5044	Contrôles Comptables	46.22
5045	Marcel Blais	6.82
5046	Les Fêtes du 250e	50.00
5047	Lucie Crête	12.74
5048	Yves Marchand	439.07
5049	Hélène Roy	166.63
5050	Daniel Therrien	30.85
5051	Daniel Therrien	1.27
5052	Yann Bruneau	210.00
5053	Jean Frs Dubois	150.30
5054	Denis Binette	150.30
5055	Carmen Morissette	57.16
5056	Réal Héon	247.94
5057	Ville de Victoriaville	150.00
5058	Colloque Gaspé 88	95.00
5059	Restaurant L'Arc en Ciel	1 934.10
5060	Club de Golf Louiseville	1 846.45
5061	Marlène Tardif	39.99
5062	Trophées Elka	114.45
5063	Permacon Trois-Rivières	79.66
5064	Rubilog Inc.	125.35
5065	Michel Bastarache	117.36
5066	Ambulance 1212	95.92
5067	Sylvie Lafrenière	8 100.00
5068	Georges Lesmerises	8 400.00
5069	Marie-Claire Young	9 990.00
5070	Henri-Paul Martin	70 411.80
5071	Yves Marchand	439.07
5072	Hélène Roy	84.00
5073	Jean-Yves Pépin	138.66
5074	Normand Hélie	54.00
5075	Rénald Légaré	54.00
5076	Roland Manseau	27.00
5077	Marc Denoncourt	27.00
5078	Gilles Fournier	27.00
5079	Raymond Benoit	54.00
5080	André Roque	27.00
5081	Sylvio Dufresne	54.00
5082	Maurice Crête	81.00
5083	Denis Lesmerises	54.00
5084	Réjean Rochefort	54.00
5085	André Dugré	54.00
5086	Jean Crête	27.00
5087	Michel Lesmerises	27.00



No de résolution  
ou annotation

5088	Luc Dugré	27.00
5089	Mario Veillette	27.00
5090	Gino Harnois	54.00
5091	Yann Bruneau	62.11
5092	Jean Frs Dubois	207.64
5093	Denis Binette	141.19
5094	Roland Duval Inc.	69 110.10
5095	Martial Beaudry	37.60
5096	Lionel Giroux	49.00
5097	Elyse Cyr	29.95
5098	Option Aménagement	1 000.00
5099	Hydro Québec	2 490.00
5100	Bell Canada	18.51
5101	U.M.R.C.Q.	1 340.00
5102	Trophées Elka	152.60
5103	Conseil Loisirs Mauricie	255.00
5104	Beaumier, Richard	601.00
5105	Alexandre Gaudet Ltée	539.28
5106	Yves Marchand	37.48
5107	Ass. Touristique du Coeur	100.00
5108	Yves Marchand	439.07
5109	Jean Frs Dubois	40.92
5110	Denis Binette	145.12
5111	Denis Binette	49.77
5112	Rémy Garceau	145.41
5113	Petite Caisse	95.11
5114	annulé	
5115	Laurentienne Mutuelle	1 353.72
5116	Syndicat Employés	221.01
5117	Office Municipal Habitation	940.00
5118	Bell Canada	621.51
5119	Ministre du REvenu	4 948.46
5120	Receveur Général du Canada	2 764.20
5122	Sunlife du Canada	565.22
5123	Mutuelle des Fonctionnaires	260.40
5124	Ministre des Finances	65.00
5125	Martin, Martin & Martin	868.00
5126	Jean Yves Pépin	48.51
5127	Antoine Dufour	315.75
5128	Michel Bastarache	49.49
5129	Yves Marchand	18.13
5130	Panpierre	22 757.71
5131	annulé	
5132	Rémy Garceau	160.97
5133	Aluminium Dufresne Inc.	145.04
5134	Arno Electrique Ltée	599.35
5135	Belitec Inc.	145.00
5136	Marcel Bergeron	96.11
5137	Bibliothèque Centrale Prêts	2 095.90
5138	Herman Bouchard & Fils Inc.	100.00
5139	Canadian Tire	136.77
5140	Choquette CKS Inc.	40.00
5141	Consultants Municipaux P.S. Inc.	1 642.50
5142	Cooke & Fils Enr.	101.11
5143	Coopérative d'Imprimerie	360.01
5144	Croustilles Yum Yum Inc.	184.68
5145	Décalcographe Inc.	310.00
5146	Distribution Robert Enr.	483.74
5147	Renée Dufour	96.00
5148	Embouteillage T.C.C. Ltée	395.00
5149	Epicerie St-Jean-Baptiste	71.80
5150	Excavation Tournesol Enr.	1 050.00
5151	Fournier & Martin Inc.	88.77
5152	Foucher Industriel Inc.	237.81
5153	Garage Pépin & Fils	340.46
5154	Daniel Guay	78.96
5155	ICG Gaz Liquide Ltée	147.43
5156	Imprimerie Grim Art Enr.	208.00
5157	J.U. Houle Ltée	179.19
5158	Groupe Laperrière & Verreault	250.00
5159	Roger Larouche	512.00
5160	Launier Limitée	27.14
5161	Le Nouvelliste	543.20



No de résolution  
ou annotation

5162	Librairie du Cap Inc.	495.40
5163	Location Pierre Lafleur Ltée	428.21
5164	Malbeuf Equipement Inc.	246.75
5165	Marc Brulé Inc.	64.85
5166	Mario Bouchard Paysagiste Enr.	27.50
5167	Rose Messier	3 410.65
5168	Motorola Ltée	455.81
5169	M.R.C. de Francheville	40.00
5170	Pagé Construction Inc.	2 223.87
5171	Papeterie Mauricienne Inc.	86.25
5172	Claude Parent	100.00
5173	André Pélissier Inc.	83.00
5174	Perco Ltée	207.92
5175	Perron Electricque M.El.	851.00
5176	Pharmacie Maurice Biron	90.45
5177	Pinkerton du Québec Ltée	315.00
5178	Protection Incendie C.F.S. Ltée	170.74
5179	Le Pro du Petit Moteur Enr.	152.05
5180	Quincaillerie Guilbert Inc.	1 955.88
5181	Reliure Travaction Inc.	332.85
5182	Reliure 2000 Enr.	271.29
5183	Sani Paré Inc.	6 610.08
5184	Structure C.Q.S. Inc.	206.57
5185	Thomas Bellemare Ltée	2 020.03
5186	Touchatou	14.04
5187	Réal Trahan	393.57
5188	A. Valois & Fils Inc.	61.75
5189	Ville Trois-Rivières	1 075.00
5190	Vitrerie du Centre Inc.	259.33
5191	Westburne Québec	1 007.68
5192	Xeros Canada Inc.	335.19

279-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoin et résolu d'accepter tel quel les comptes du mois d'août 1988.  
Adoptée à l'unanimité.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Paul Charbonneau** apporte des précisions supplémentaires concernant l'annulation du règlement d'emprunt de la rue Marcel.

**M. Jacques Sauvé** de l'Ile St-Eugène demande pourquoi il n'est plus possible d'obtenir des subventions municipales pour le déneigement de leur voie d'accès.

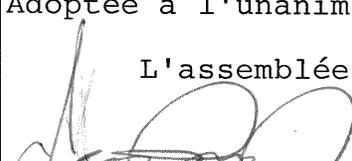
On lui répond que ce sont des directives provenant du ministère des Affaires municipales qui ont mis fin à ces subventions.

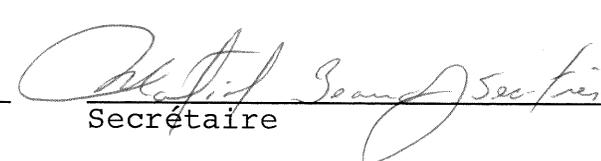
L'ordre du jour étant épuisé,

280-88

Il est proposé par M. Maurice Baril et résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée.

  
Maire

  
Secrétaire



No de résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres de la sus-dite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 26 septembre 1988 à la salle de l'Hôtel de ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: MM. Gilles Bourgoïn, Maurice Baril, Yvan Vallerand, Guy Gauthier et Robert Henri sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry est aussi présent.

Monsieur le conseiller Louis Benoit est absent.

**RÉCEPTION DE PÉTITION:** aucune

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Secrétaire-trésorier donne lecture de l'ordre du jour:

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès verbal de la dernière assemblée
- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités
- Période de questions
- Correspondance et réponse
- 1- Traverse d'écolier - F.I.C.
- 2- Avis motion: Règ. Emprunt -- Sablière etc. (110 000)
- 3- Règ. Service Loisirs
- 4- Nomination d'un D.T.P.
- 5- Soumission vidanges
- 6- Soumission Déneigement
- 7- Mandat Me Lupien: Cause Bérard
- 8- Acquisition réseau d'éclairage
- 9- Programme: Développement Emploi
- 10- Représentant de la Municipalité: Congrès UMRCQ
- 11- Achat détecteur métal
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

281-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Robert Henri, et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.

**ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 12 septembre 1988 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

282-88

Il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par Monsieur Yvan Vallerand et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès verbal de l'assemblée tenue le 12 septembre 1988. Signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier.  
Adoptée à l'unanimité.

**AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE**

**Page 2142, Affaires** découlant de l'assemblée précédente: On demande si la convocation des citoyens du secteur Lac des Pins a été faite.  
La convocation a été expédiée et l'assemblée doit se tenir mercredi le 28 septembre.

**RAPPORT DES COMITÉS:**

**Administration:** Le comité souligne qu'une entente de principe est intervenue avec le syndicat des employés de la municipalité. Le texte de la convention est en préparation et devrait être soumis d'ici le mois d'octobre.



No de résolution  
ou annotation

L'Office Municipal d'Habitation remet son état de  
revenus et dépenses au 31 août 1988.

**Sécurité publique:** aucun rapport

**Transport:** aucun rapport

**urbanisme:** Le comité n'a pas tenu de réunion. Monsieur Gauthier souligne qu'il a assisté à la soirée Hommage au Grand Prix du Tourisme de l'association Touristique du Coeur du Québec, et donne la liste des gagnants de cette soirée. Il souhaiterait que la municipalité figure parmi ces gagnants un jour. En 1990, l'association entend tenir son activité à l'Auberge du Lac St-Pierre de Pointe-du-Lac si possible.

**Hygiène du milieu:** Les travaux d'assainissement se poursuivent sur le chemin Ste-Marguerite .

**Ile St-Eugène:** Le comité a rencontré Monsieur Laneuville, urbaniste.

**Loisirs:** Le Directeur des loisirs soumet le rapport de l'implication du soutien apporté par la municipalité à la réalisation des Fêtes du 250e anniversaire de Pointe-du-Lac.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS:

**M. Raymond Bellemare**, de la firme Thomas Bellemare, souligne que lors de l'ouverture des soumissions pour le déneigement des chemins de la municipalité, la soumission présentée par la firme Transport Yvan Boisvert Inc. ne comportait pas tous les documents demandés dans le devis entre autre à ce qui a trait à la propriété des machineries requises pour l'exécution de ce contrat.

Le conseil poursuit l'étude des soumissions et pour le moment aucune décision n'a été prise.

**M. Jean-Guy Rouette**, Ste-Marguerite, demande que l'entrepreneur et/ou la municipalité réalise des butons pour ralentir la circulation sur le chemin de contour qui passe près de chez lui et ce pour les fins de semaine.

La municipalité est consciente de ce problème et verra à faire l'impossible pour corriger cette situation.

#### CORRESPONDANCE

UMRCQ vs  
ass. gén.

L'U.M.R.C.Q. invite les membres à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera jeudi 13 octobre à 16 h 15 à l'hôtel Hilton International Québec.

Jeannettes  
vs aide

Les Jeannettes de Pointe-du-Lac font appel à une aide financière pour se procurer divers items utiles dans leurs activités.

On suggère de transférer cette demande au comité du 250e si jamais il avait des disponibilités budgétaires.

On demande également au directeur des loisirs d'accumuler les demandes d'aides et de subventions pour les prévisions budgétaires de la prochaine année.

CLSC vs  
rapport

**M. Laurent Paré**, directeur général du C.L.S.C. Les Forges, fait parvenir un exemplaire de la démarche d'analyse des clientèles à risque du C.L.S.C. Les Forges. Lors de cette étude, une des priorités se formulait ainsi: "Définir des stratégies pour connaître les besoins de la communauté. Faire une évaluation, une analyse des citoyens et des besoins."

Sr Brigitte Hamel, archiviste de l'évêché du diocèse de Trois-Rivières fait parvenir une lettre dans laquelle elle souligne que les archives de l'évêché sont devenues trop importantes pour le local qu'ils ont actuellement. Il leur faut donc doubler la capacité de ce local afin d'assurer plus adéquatement la conservation des précieux documents du diocèse. A cette fin, il leur faut un fonds et dans ce but l'archiviste a pris l'initiative de publier le recensement du dix-neuvième siècle pour plusieurs paroisses du diocèse et ils sont à préparer une brochure sur les recensements de 1886 et 1891 pour Pointe-du-Lac. Ils font donc appel à la



No de résolution  
ou annotation

générosité de la municipalité pour leur aider à financer cette brochure et en même temps leur permettre de développer leurs archives diocésaines..

Le conseil municipal ne peut malheureusement pas répondre affirmativement à cette demande d'aide financière.

#### TRAVERSE ECOLIERS: F.I.C.

ATTENDU que les Frères de l'Instruction Chrétienne de Pointe-du-Lac possède un collège privé d'enseignement,

ATTENDU que leurs étudiants doivent traverser l'avenue St-Charles pour se rendre à un terrain de jeux,

ATTENDU qu'il n'y a pas de signalisation sur ce chemin pour en aviser les automobilistes,

ATTENDU que la circulation automobile est très rapide sur ce chemin, face au collège des Frères,

283-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu de demander au ministère des Transports du Québec de bien vouloir procéder à la signalisation annonçant une "traverse d'écoliers" et au marquage de la chaussée sur l'avenue St-Charles, face au collège des Frères de l'Instruction Chrétienne de Pointe-du-Lac. De demander également d'envisager la possibilité de réduire la limite de vitesse permise avant cette traverse des étudiants du collège.  
Adoptée à l'unanimité.

#### AVIS DE MOITON: RÈG. EMPRUNT: Achat d'un camion et sableuse et d'équipement informatique

284-88

Il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant l'achat d'un camion muni d'un épandeur à abrasif de chemin et décrétant l'achat d'équipement informatique. Ce règlement décrètera aussi un emprunt de 110 000\$ pour ces fins.  
Adoptée à l'unanimité.

#### RÈGLEMENT NO 86

#### **POURVOYANT À LA CRÉATION D'UN SERVICE DES LOISIRS ET CULTURE DANS LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DU-LAC.**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance du Conseil tenue le 28 mars 1988,

284-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu qu'il soit ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac et ledit Conseil ordonne et statue ce qui suit, à savoir:

Article 1: - Le présent règlement portera le titre de "Règlement pourvoyant à la création du service des Loisirs et Culture dans la municipalité de Pointe-du-Lac.

Article 2: - Le présent règlement a pour but, par l'intermédiaire d'un service des Loisirs et Culture, de concevoir pour les contribuables de cette municipalité une politique de loisirs sportifs, socio-culturels et de plein-air, d'appliquer une telle politique en concordance dans ce domaine le potentiel humain et matériel, le tout dans le plus grand intérêt de ses contribuables.

Article 3: - Principes directeurs;  
Le service des Loisirs et Culture a pour but d'assurer l'organisation des loisirs communautaires dans la municipalité de Pointe-du-Lac, attribuant ainsi au loisir une fonction



No de résolution  
ou annotation

de détente, une fonction de délasserement, une fonction de dépassement de soi. Toutes fonctions qui ne peuvent être réalisées que si le loisir s'exerce dans un cadre physique approprié.

Dans la poursuite de ce but général et étant à part entière une conséquence directe du mieux-être et du mieux-vivre, le service des Loisirs et Culture tiendra compte des principes suivants:

- a) le loisir est une prérogative du citoyen au même titre que celle qui se rapporte au travail et à l'enseignement.
- b) il importe que tout citoyen puisse jouir des espaces verts et des éléments naturels qui constituent son milieu vital.
- c) le loisir doit être de manière à satisfaire les goûts des citoyens sans considération d'âge, de sexe, de religion, de race et de langue.
- d) la municipalité doit tendre à organiser le loisir sur une base à caractère permanent et à l'année longue.

Objectifs spécifiques à l'emploi du temps libre:

- a) assurer l'organisation des loisirs de façon à respecter et encourager l'initiative personnelle et la liberté des citoyens dans l'utilisation de leur temps libre. Le rôle du service des Loisirs et Culture n'est pas d'imposer d'une façon plus ou moins impérative une forme d'utilisation du loisir en particulier, mais plutôt d'offrir aux citoyens un éventail d'opportunités de loisirs afin que:
  - l'individu puisse exercer ses facultés essentielles (liberté, intelligence, responsabilité, imagination créatrice) dont il n'a pas toujours le plein usage dans ses activités professionnelles
  - l'individu puisse conserver et accroître sa santé physique et mentale.
- b) découvrir les goûts et les intérêts des citoyens de la municipalité de Pointe-du-Lac et les satisfaire dans la mesure du possible.
- c) voir à ce que toutes les facilités récréatives communautaires soient utilisées au maximum.
- d) promouvoir l'intérêt de chacun des citoyens à une participation volontaire.
- e) encourager et aider les organismes privés de loisirs qui répondent à des besoins communautaires.
- f) encourager et promouvoir la libre association d'individus en vue d'activités de loisirs.
- g) éviter la duplication dans l'utilisation des ressources.



No de résolution  
ou annotation

Objectifs spécifiques à l'aménagement de l'espace:

- a) s'assurer que les parcs et les espaces verts soient conçus, planifiés et aménagés de façon à répondre aux goûts, aux besoins et aux intérêts des citoyens en matière de loisir.
- b) aménager les équipements de loisirs de telle sorte que leur utilisation soit variable, non seulement dans l'espace, mais également dans le temps en permettant des changements de fonction.
- c) établir un juste équilibre entre l'indispensable croissance des établissements humains et la mise en valeur des éléments naturels.
- d) réserver ou dégager toutes les disponibilités foncières nécessaires, au moyen de l'expropriation, pour répondre aux besoins présents et futurs en matière d'équipement de loisirs.
- e) faire en sorte que les parcs (terrains de jeux-parcs historiques) constituent un potentiel récréatif en plus d'être des espaces verts.
- f) contribuer à l'embellissement de la municipalité par un aménagement harmonieux des parcs et endroits publics, et par des campagnes d'embellissement.
- g) implanter dans la mesure du possible, les équipements de loisirs, à proximité des usagers, toujours en ne perdant pas de vue la politique de la municipalité en ce qui regarde sa classification de parcs:
  - mini-parc
  - parc de quartier
  - parc urbain (municipal)

Article 4: - Conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par les dispositions du code municipal, le conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac, décrète par les présentes, la création d'un organisme d'étude, de recherche, d'administration et d'animation en matière de loisirs, sous le nom de: **"Service des Loisirs et Culture de Pointe-du-Lac"**.

Article 5: - Responsabilité du Service des Loisirs et Culture:

Pour analyser les objectifs indiqués dans l'article 3, le Service des Loisirs et Culture devra assumer les responsabilités suivantes:

- a) planification:
  - inventaire et analyse de la situation présente; élaboration d'un plan d'action à court et à long terme.
- b) programmation:
  - élaboration d'un programme d'activités susceptibles de répondre aux intérêts et aux goûts de toute la population;
  - acquisition et distribution des ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation des programmes établis;



No de résolution  
ou annotation

Livre des délibérations FM - Formules Municipales Ltée, Farnham (Québec) - no 5614-MST

- préparation du budget du service selon les standards établis au prorata de la population;
- évaluation et réajustement périodique du programme;
- c) contrôle des opérations du service:
  - surveillance, opération et entretien de tous les terrains et de toutes les facilités de la municipalité qui servent à des fins de loisirs;
  - l'inventaire périodique;
  - planification en ce qui regarde l'achat du matériel et des équipements;
  - codification des dossiers et compilation des statistiques;
  - soumission des rapports d'opérations;
  - contrôle de budget;
  - rédaction des rapports financiers;
- d) coordination:
  - établissement d'entente de travail, en collaboration étroite avec les autres services de la municipalité;
  - établissement d'une collaboration étroite avec:
    - les municipalités avoisinantes;
    - la Commission scolaire Chavigny;
    - la Commission scolaire Rég. Vieilles-Forges;
    - la Corporation des Loisirs Pointe-du-Lac Inc.;
    - les divers paliers de gouvernement reliés au développement des loisirs;
    - les organismes communautaires de Pointe-du-Lac;
    - les organismes publics, semi-publics et privés.

Article 6: - Le service des Loisirs et Culture de la municipalité de Pointe-du-Lac se compose:

- d'un Directeur des Loisirs;
- des autres fonctionnaires et employés jugés nécessaires.

Article 7: - Le directeur et les autres employés visés par l'article précédant (article 6), sont nommés par résolution du conseil et rémunérés comme les autres employés de la municipalité, à même les fonds prévus à cette fin dans le budget de la municipalité.

Article 8: - Le personnel permanent du Service des Loisirs et Culture a droit à tous les avantages marginaux des autres employés de la municipalité, a droit au remboursement de toute dépense autorisée par le conseil et est destituable.



No de résolution  
ou annotation

Article 9: - Les attributions, devoirs et obligations du directeur du Service des Loisirs et Culture sont les suivants:

Supérieur immédiat: le conseil municipal de la municipalité de Pointe-du-Lac (par l'intermédiaire du secrétaire-trésorier de la municipalité).

- a) en collaboration avec le conseil municipal, il doit élaborer des politiques d'ensemble en matière de loisir;
- b) appliquer les politiques générales établies par le conseil;
- c) diriger, coordonner et contrôler un service dont la fonction est de mettre à la disposition des citoyens, les moyens de se recréer et d'occuper leur temps libre;
- d) préparer et administrer les budgets d'opération et d'immobilisation nécessaire au fonctionnement du service et au développement du loisir communautaire;
- e) prévoir et préparer des projets d'immobilisations à court et à long terme et faire les recommandations nécessaires au conseil;
- f) prévoir les effectifs en personnel du service en diriger, coordonner et évaluer le travail;
- g) voir à la réalisation, superviser et évaluer les programmes d'activités offerts à la population;
- h) établir les contacts nécessaires avec les personnes et les organismes susceptibles d'aider à la réalisation des objectifs poursuivis;
- i) établir et maintenir des contacts avec le public, les corps publics et les organismes de loisirs, les informer de la philosophie du service et des buts poursuivis;
- j) étudier et se tenir informé des récents développements dans le champ de la récréation communautaire;
- k) les fonctions, devoirs et pouvoirs qui peuvent lui être assignés par d'autres règlements ou par résolution du conseil.

Article 10: - Les dépenses occasionnées par l'application du présent règlement sont défrayés à même les deniers votés à cette fin par le conseil. Les sommes disponibles pour les loisirs dans la municipalité de Pointe-du-Lac comprendront en plus de la somme appropriée annuellement par la municipalité à cette fin, les dons et subventions de toutes sortes et toutes les recettes additionnelles provenant des concessions ainsi que des revenus provenant des diverses activités du Service des Loisirs et Culture. Le secrétaire-trésorier est autorisé à approprier aux fonds du Service des Loisirs et Culture toutes les recettes, dons et subventions ainsi recueillis. Le Service des Loisirs et Culture administre les sommes dont il dispose, le tout sujet à l'approbation du conseil.



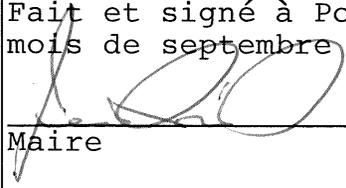
No de résolution  
ou annotation

Article 11: - Tout organisme de loisirs semi-public ou privé, est tenu d'obtenir l'autorisation du Service des Loisirs et Culture pour toutes souscriptions publiques de quelque nature que ce soit.

Article 12: - Lorsque les circonstances l'exigent, le Service des Loisirs et Culture peut fixer des normes d'opérations aux organismes de loisirs ou aux individus offrant des services au public.

Article 13: - Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Fait et signé à Pointe-du-Lac, le vingt-sixième jour du mois de septembre 1988.

  
Maire

  
Secrétaire-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Pointe-du-Lac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 3:00 et 4:00 heures de l'après-midi, le 30ème jour de septembre 1988.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30e jour de septembre mil neuf cent quatre-vingt-huit.

  
Secrétaire-trésorier

#### ENGAGEMENT D'UN D.T.P.

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac a ouvert un poste de Directeur de Travaux Publics,

ATTENDU que des candidatures ont été reçues, des entrevues réalisées avec un certain nombre de candidats,

ATTENDU que le candidat retenu à travers les processus de sélection est M. Luc Massé,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac engage M. Luc Massé pour occuper le poste de Directeur des Travaux Publics de la municipalité.

Que le salaire annuel à ce poste soit de 33 500\$ et 3 semaines de vacances.

Que Monsieur Massé soit sujet à une période de probation de 6 mois à compter de la date de sa première journée de travail à ce poste.

Adoptée à l'unanimité.

#### SOUMISSION VIDANGE

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions publiques pour l'octroi d'un contrat de vidange pour les années 1989-1990,

ATTENDU que les firmes suivantes ont répondu à l'appel d'offre, soit:

Firme Marcel Rivard:	1989: logement annuel	59.00\$
	logement saison.	28.00
	1990: logement annuel	61.00\$
	logement saison.	30.00\$



No de résolution  
ou annotation

286-88

Firme Sani Paré Inc.:	1989: logement annuel	50.25\$
	logement saison.	24.50\$
	1990: logement annuel	52.75\$
	logement saison.	25.75\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac retienne la plus basse soumission présentée par la firme Sani Paré Inc. pour l'octroi d'un contrat de cueillette, transport et enfouissement de ses ordures ménagères pour les années 1989 et 1990. Que le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Pointe-du-Lac le contrat à cette fin. Adoptée à l'unanimité.

#### SOUSSION DÉNEIGEMENT

Comme déjà mentionné, le conseil poursuit l'étude des soumissions reçues.

#### MANDAT Me LUPIEN: CAUSE GEORGES BÉRARD

ATTENDU que M. Georges Bérard a demandé un permis de construction pour reconstruire un poulailler détruit par un incendie,

ATTENDU que la réglementation en vigueur ne permet pas la reconstruction de ce poulailler, selon le responsable de l'émission des permis de construction,

ATTENDU que Monsieur Bérard a entrepris des procédures judiciaires contre la Municipalité et contre le responsable de l'émission des permis,

287-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoin, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu de mandater Me Michel Lupien à représenter les intérêts de la Municipalité dans ce dossier. Adoptée à l'unanimité.

#### ACQUISITION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac a demandé à Hydro-Québec le coût de vente du réseau d'éclairage public sur son territoire,

ATTENDU qu'Hydro-Québec soumet un coût de vente du réseau d'éclairage, soit 68 156.39\$

ATTENDU que le coût de location actuel du réseau est de 41 666.04\$ plus taxe et qu'il deviendrait de 13 957.92\$ plus taxe advenant l'acquisition du réseau par la municipalité,

288-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac avise Hydro-Québec qu'elle est disposée à conclure une entente d'acquisition du réseau d'éclairage sur son territoire. Adoptée à l'unanimité.

#### PROGRAMME DÉVELOPPEMENT EMPLOI

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada offre un programme de développement de l'emploi,

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pointe-du-Lac désire se prévaloir des avantages de ce programme,

CONSIDÉRANT que ce projet permettrait à la municipalité de Pointe-du-Lac d'offrir des services améliorés à ses citoyens,



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que sans l'obtention de ce projet, la municipalité de Pointe-du-Lac ne pourrait bonifier les emplois ainsi créés,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac présente le projet de développement de l'emploi présenté par le Directeur des loisirs. Qu'elle autorise son Directeur des Loisirs M. Antoine Dufour à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis à cette fin.  
Adoptée à l'unanimité.

**REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ: CONGRÈS U.M.R.C.Q.**

ATTENDU que les membres du conseil participent au congrès de l'Union des Municipalités régionales de comté et locales du Québec,

ATTENDU que Monsieur le Maire<sup>ne</sup> peut assister à ces assises,

290-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu de nommer Monsieur Robert Henri pour représenter la municipalité à l'assemblée générale annuelle de l'U.M.R.C.Q.  
Adoptée à l'unanimité.

**ACHAT DÉTECTEUR DE MÉTAL**

ATTENDU que les employés de la Municipalité doivent fréquemment localiser des entrées de service,

ATTENDU que ces localisations requièrent l'utilisation d'un détecteur de métal,

ATTENDU que des prix ont été demandés à des fournisseurs soit:

- |                             |                        |
|-----------------------------|------------------------|
| - Westburne, modèle GA-52B  | prix 1 288\$ plus taxe |
| - Bélitec, modèle GA-52B    | prix 1 385\$ plus taxe |
| - J.U. Houle, modèle GA-52B | prix 1 475\$ plus taxe |

291-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Robert Henri et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac acquiert un détecteur de métal Modèle GA-52B de la firme Westburne au coût de 1 288\$ plus taxe. Que ce montant soit puisé à même les prévisions budgétaires du service des travaux publics de la municipalité.  
Adoptée à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Jean-Guy Rouette**, chemin Ste-Marguerite, demande si le terrain que la municipalité a acquis de Monsieur Leclerc se rend jusqu'au petit ruisseau situé à l'arrière de chez lui et quand la municipalité a-t-elle l'intention de faire arpenter et cloturer ce terrain.

Le terrain acquis par la municipalité ne semble pas se rendre jusqu'au ruisseau et la confection d'une clôture alentour de ce terrain n'est pas prévue dans l'immédiat.

**M. Normand Peterson**, Ile St-Eugène, souligne que dans le procès verbal de la dernière assemblée on fait mention de l'adoption d'un règlement sur l'utilisation des armes à feu. Il demande ce qu'il advient de ce projet de règlement.

La municipalité recherche toujours un modèle de règlement en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé,

292-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand et résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée.



No de résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres de la sus-dite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 11 octobre 88 à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: MM. Gilles Bourgoïn, Louis Benoit, Maurice Baril, Yvan Vallerand et Guy Gauthier sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard, formant quorum.

Le directeur de l'administration est aussi présent et agit comme secrétaire d'assemblée.

Monsieur le conseiller Robert Henri ess absent.

**RÉCEPTION DE PÉTITION:** aucune

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le directeur de l'administration donne lecture de l'ordre du jour:

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès verbal de la dernière assemblée
- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités
- Période de questions
- Correspondance et réponse
- 1- Rejet soumission déneigement
- 2- Déneigement: demande de soumission
- 3- Règ. emprunt: achat camion épandeur et équipements informatiques
- 4- Zonage agricole: demande pour site traitement
- 5- Maire suppléant
- 6- Résolution concours pavoisement
- 7- Mandat arpenteur: Repère géodésique
- 8- Soumission assurance
- 9- Achat d'un godet à neige
- 10-Achat Lame Hydraulique
- 11-Mandat: LPA - Préparation programme AIDA
- 12-Autorisation de la présentation des projets Prog. AIDA
- 13 Location espace à bureau - Centre Nautique de Francheville
- 14 Résolution appui projet Aréna
- Considération des comptes
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

293-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.

**ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 26 septembre 88 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

294-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée tenue le 26 septembre 1988. Signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier.  
Adoptée à l'unanimité.

**AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE**

M. Gilles Bourgoïn demande s'il y a eu des suites à la demande des F.I.C. concernant la signalisation du Rang St-Charles.

Le Ministère du Transport du Québec devait communiquer directement avec le Frère Jean Thibault. toutefois il ne



No de résolution  
ou annotation

semblait pas possible de signaler une traverse d'écoliers à l'endroit demandé puisque les jeunes traversent le Rang St-Charles de façon occasionnelle seulement. De plus le Ministère indique que si on maintient la demande de changement de limite de vitesse sur ledit rang, une étude de circulation devra être faite et on risquerait à ce moment là d'aboutir à une augmentation de la limite de vitesse plutôt qu'à une réduction.

#### RAPPORT DES COMITÉS

**Administration:** Le texte de la convention collective sera bientôt disponible et sera distribué aux membres du conseil pour approbation.

**Sécurité publique:** Dépôt du rapport d'incendie.

M. Maurice Baril demande des précisions sur le montant des frais réclamés par le chef Jean-Yves Pépin.

**Transport:** On souligne que de nombreuses rues devraient être nivelées.

**Urbanisme:** Dimanche le 2 octobre avait lieu le concours de pavoisement. Les prix ont été remis en présence de Messieurs Yvon Picotte et P.H. Vincent respectivement Ministre et Député

**Hygiène du Milieu:** Les travaux du chemin Ste-Marguerite se poursuivent selon l'échéancier prévu.

La présentation aux résidents du Lac des Pins, du projet d'aqueduc avait lieu récemment à l'Hôtel de ville. Toutes les personnes présentes ont reçues les explications nécessaires à la bonne compréhension du déroulement d'un tel projet.

**Ile St-Eugène:** Une rencontre entre les résidents de l'Ile et un représentant du Ministère des Transports est prévue pour le 19 octobre 1988.

**Loisirs:** Un rapport d'utilisation des effectifs municipaux pour les Fêtes du 250e est déposé par le directeur des loisirs. Des précisions financières y seront ajoutées.

Dépôt du rapport de la bibliothèque: mois de septembre.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. Lionel Giroux** s'informe de ce qu'il advient des procédures prises contre M. Patric Godon, lequel refuse de nettoyer son terrain.

Le dossier est actuellement déposé à la Cour municipale.

#### CORRESPONDANCE

CEDIC

La CEDIC rappelle que les projets dans le cadre du colloque de zone de Francheville doivent être présentés avant le 19 octobre 88 et que les ententes prises au Sommet économique sont valables pour une durée de 4 ans.

Ledit colloque aura lieu le samedi 22 octobre à 8h au Complexe Hotelier Le Sapineau à Cap-de-la-Madeleine.

Compagnons  
de la Brise

Les Compagnons de la brise qui ont présenté la pièce de théâtre dans le cadre du 250e remercient la municipalité pour les investissements au centre, en vue d'en faire un beau petit théâtre.

295-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Yvan Vallerand de féliciter les membres de la pièce de théâtre présentée dans le cadre des Fêtes du 250e. Adoptée à l'unanimité.



La Fondation canadienne du rein sollicite une aide financière qui permettra aux chercheurs canadiens de poursuivre les progrès spectaculaires qui contribuent à améliorer la santé de tous les Canadiens.

Télé Alarmes  
No de résolution  
ou annulation

M. Raymond Gilbert, ingénieur, Président de Télé-Alarmes Microtec Inc. demande la collaboration pour l'implantation de télé-avertisseurs d'incendie dans la municipalité. Cet appareil est nouveau, en plus de détecter la fumée et de provoquer une alarme locale, il a la possibilité d'appeler le service des incendies de la municipalité via une ligne téléphonique standard. Cette implantation n'engage aucun frais, ni aucune obligation de la part de la municipalité, seulement une assurance que le service des incendies acceptera de répondre aux alarmes. Suite à une entente, il y a possibilité d'acheter notre propre centrale et de l'opérer d'une façon autonome.

Centraide

Centraide Mauricie fait appel à la participation et contribution de la Municipalité pour le succès de la campagne de cette oeuvre humanitaire.

296-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Guy Gauthier, que la Municipalité apporte son aide financière aux deux organismes Centraide Mauricie et Fondation canadienne du rein en leur faisant parvenir des montants de 50\$. Adoptée à l'unanimité.

Croix-Rouge

M. Gérard Dufresne, président de la Société Canadienne de la Croix-Rouge invite à l'inauguration des nouveaux locaux de la Croix-Rouge situés à 575 Des Volontaires, Trois-Rivières, mercredi le 12 octobre à 11 hres. Cette inauguration coïncidera avec le lancement de la campagne financière pour 1988.

Aff. Mun. vs  
Trav. Comm.

M. Pierre Paradis, ministre des Affaires municipales, responsable de l'Habitation, invite la municipalité à s'inscrire au programme de Travaux Communautaires en milieu municipal. Les projets doivent être soumis d'ici le 15 décembre 88.

Sem. Prévent.  
du Crime

M. Denis Baril, relationiste, Semaine de la Prévention du Crime, annonce que cette semaine se tiendra du 30 octobre au 5 novembre. Il invite la municipalité à poser un geste. Le thème est "La prévention du crime: ça commence avec vous"

Hydro vs  
plan Dévelop.

Hydro Québec doit présenter un plan de développement au gouvernement du Québec et ce plan doit refléter les orientations, objectifs et stratégies de l'entreprise. Un document et questionnaire est joint à la lettre et qui permet de prendre connaissance, plusieurs années à l'avance, des projets et orientations d'Hydro-Québec. Vos suggestions quant aux améliorations seraient appréciées.

#### **SOUSSION DÉNEIGEMENT: REJET**

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac a demandé des soumissions publiques pour l'octroi d'un contrat de déneigement de ses chemins,

ATTENDU que les soumissions reçues furent ouvertes publiquement le 26 septembre dernier,

ATTENDU qu'après un examen de la conformité au devis des soumissions reçues, il appert qu'aucune n'est conforme,

297-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac rejette les soumissions reçues des firmes Thomas Bellemare Ltée et Transport Yvan Boisvert Inc. Adoptée à l'unanimité.

#### **APPEL D'OFFRE: DÉNEIGEMENT DES CHEMINS**

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac doit procéder à une demande de soumissions pour l'ouverture de ses chemins pour les prochains hivers,



No de résolution  
ou annotation

298-88 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoi  
appuyé par M. Louis Benoit et résolu d'autoriser le secrétai  
trésorier à procéder à des demandes de soumissions publiques  
pour l'octroi de contrats pour les années:

88-89 (option 1)  
(88-89) - (89-90) (option 2)  
(88-89) - (89-90) - (90-91) (option 3)

Que ces soumissions soient reçues jusqu'au 24 octobre  
1988 à 11 heures pour être ouvertes à la salle de l'Hôtel  
de ville de Pointe-du-Lac à la même heure.  
Adoptée à l'unanimité.

#### RÈGLEMENT NO 87

#### RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION ÉPANDEUR D'ABRASIF, L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET DÉCRÉTAN UN EMPRUNT PAR BILLETS DE 110 000\$ A CES FINS.

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de procéder  
à l'acquisition d'un camion muni d'un épandeur à abrasif  
de chemins, et d'équipements informatiques,

ATTENDU que le coût de ces acquisitions est estimé  
à 110 000\$,

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt  
par billets pour payer le coût des acquisitions projetées,

ATTENDU qu'avis de motion a été donné à la séance  
régulière du Conseil tenue le 26 septembre 1988,

299-88

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Yvan Vallerand  
appuyé par M. Gilles Bourgoi, le règlement Numéro 87 est  
adopté.

Règlement décrétant l'acquisition d'un camion  
épandeur d'abrasif, l'acquisition d'équipements informatiques  
et décrétant un emprunt par billets de 110 000\$ à ces fins,

1. Le Conseil décrète l'achat des équipements suivants:
  - a) Un camion 6 roues, transmission automatique, moteur  
diésel, Série cappacité moyenne,  
- avec benne basculante )de type utilisation 12  
mois et épandeur latéral d'abrasif de  
chemin;  
  
- avec lame chasse neige reversible avant et mé-  
canisme d'attache ultra-rapide;  
Pour un montant n'excédant pas 85 000\$
  - b) Equipements informatiques compatibles avec un ordi-  
nateur IBM 38:  
- 6 écrans avec clavier  
- 1 imprimante à rapport 400 c.p.s.  
- 1 imprimante à reçus 200 c.p.s.  
- 1 contrôleur à 8 sorties  
Pour un montant n'excédant pas 25 000\$
2. Le conseil décrète une dépense n'excédant pas CENT  
DIX MILLE DOLLARS (110 000\$) pour l'application du  
présent règlement et, pour se procurer cette somme,  
décrète un emprunt par billets pour une période de  
5 ans.
3. Les billets seront signés par le maire et le secré-  
taire-trésorier pour et au nom de la municipalité et  
porteront la date de leur souscription.
4. Les billets seront remboursés en 5 ans conformément  
au tableau annexé au présent règlement sous la cote  
A et en faisant partie.



No de résolution  
ou annotation

5. Les billets porteront intérêt à un taux n'excédant pas 15% l'an.
6. Les échéances en capital et intérêts seront payables à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac.
7. Les intérêts seront payables semestriellement et les échéances en capital annuellement.
8. Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé chaque année, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pouvoir au ppaïement, en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau annexé au présent règlement.
9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du 11 octobre 1988.

  
Maire

  
Secrétaire-trésorier

**ZONAGE AGRICOLE: DEMANDE POUR SITE DE TRAITEMENT**

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac est à réaliser des travaux d'assainissement des eaux,

ATTENDU que dans le cadre de ces travaux, la municipalité doit réaliser des étangs aérés,

ATTENDU que le site retenu pour ces étangs est situé sur les lots P-25, P-27, P-28, P-29 et P-30, P-26,

ATTENDU que l'émissaire pour conduire les eaux traitées au fleuve doit être construit sur les lots P-30, P-32 et P-33,

ATTENDU que le site retenu est situé à proximité d'un site d'enfouissement de matériaux secs et résidus d'industrie de pâtes et papiers,

ATTENDU que la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec et la municipalité se sont entendu dans le processus de revision de la zone agricole, soit le plan du 26 octobre 1987, dossier 8.0-43200-3,

ATTENDU que ces lots sont exclus de la nouvelle zone agricole protégée,

300-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec l'autorisation d'acquérir, lotir et utiliser à des fins autres qu'agricoles les lots mentionnés au plan préparé à cette fin par la firme A.D.S. Ltée et/ou par la firme d'arpenteurs Hamel, Roy et Pinard. D'autoriser le Maire et le Secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité les documents requis.  
Adoptée à l'unanimité.

**MAIRE SUPPLÉANT**

ATTENDU que la municipalité doit nommer de temps à autre un maire suppléant,

301-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu de nommer M. Guy Gauthier, maire suppléant pour le prochain terme, en remplacement de M. Louis Benoit.  
Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

302-88

### CONCOURS DE PAVOISEMENT

ATTENDU que la municipalité a organisé un concours de pavoisement à l'étendue de son territoire dans le cadre des Fêtes du 250e anniversaire de Pointe-du-Lac,

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé pour évaluer les participants et recommander le choix des gagnants,

ATTENDU que la remise des prix aux gagnants fut faite le 2 octobre dernier,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu de ratifier l'attribution des prix pour le concours de pavoisement de la municipalité, soit:

Gagnants de 100\$            Boulangerie François Guay  
                                 Gérard Champoux  
                                 Lucille Pépin  
                                 Monique Matte Bournival  
                                 Maurice Gauthier

Gagnants de 75\$            Pierre et Louis Jutras

Gagnants de 50\$            Ferme H. Dugré & Fils  
                                 Michel Paquet  
                                 Constance Pellerin  
                                 Cléo Trahan

De ratifier les autres dépenses faites dans le cadre de ce concours pour un montant de 551.68\$  
Adoptée à l'unanimité.

### MANDAT ARPENTERU: REPERE GÉODÉSIQUE

ATTENDU que la Municipalité et le Gouvernement du Québec ont signé en Septembre 1986 un protocole relativement à la réforme cadastrale,

ATTENDU que ce protocole stipule l'engagement de la Municipalité à procéder à ses frais à la densification du réseau de base mis en place par le Ministère,

ATTENDU que les travaux d'assainissement des eaux sont complétés sur les rues Notre-Dame Centre et sur la rue Du Fleuve,

ATTENDU qu'un des repères du réseau de base a été détruit lors de ces travaux sur la rue Du Fleuve,

ATTENDU que ce repère a été réinstallé et que cinq nouveaux repères ont été installés par la Municipalité sur la rue Notre-Dame Centre,

303-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu de mandater la firme Hamel, Roy et Pinard, arpenteurs géomètres à procéder à l'observation et à la production de ces observations au service de la Géodésie du Québec, pour ces six (6) repères situés sur la rue Du Fleuve et sur la rue Notre-Dame Centre, le tout selon les normes et directives du service, dans le cadre de la réforme cadastrale.  
Adoptée à l'unanimité.

### REJET: SOUMISSION ASSURANCE

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac a demandé des soumissions publiques pour sa couverture d'assurance pour la période du 4 novembre 1988 au 4 novembre 1989,

ATTENDU que les soumissions reçues furent ouvertes publiquement et qu'après analyse, aucune d'elles n'est conforme au devis,

304-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac rejette les soumissions reçues en date du



2171

24 octobre 1988.  
Adoptée à l'unanimité.

**APPEL D'OFFRE: ASSURANCE**

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac doit procéder à une demande de soumissions pour sa couverture d'assurance pour la période du 4 novembre 88 au 4 novembre 89,

305-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Louis Benoit et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder à de nouvelles demandes de soumissions publiques pour sa couverture d'assurance pour la période du 4 novembre 88 au 4 novembre 89.  
Adoptée à l'unanimité.

**ACHAT D'UN "GODET" À NEIGE, TRACTEUR FIAT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire équiper son tracteur Fiat d'un "godet" à neige,

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés à différents fournisseurs,

Garage Denis Trudel	940\$ plus 9% taxe
Malbeuf Equipement	900\$ plus 9% taxe
Métropolitain Equip.	1 425\$ plus 9% taxe

306-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Louis Benoit et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac achète de la firme Malbeuf Equipement, un godet à neige de 84" de largeur au montant de 900\$ plus 9% de taxe et que ce montant soit puisé à même les prévisions budgétaires du service des travaux publics de la Municipalité pour l'année en cours.  
Adoptée à l'unanimité.

**ACHAT LAME HYDRAULIQUE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire équiper son tracteur John Deere d'une lame hydraulique de même marque, Modèle 54 munie d'un barrage de cylindre,

CONSIDÉRANT Que des prix ont été demandés à différents fournisseurs,

Métropolitain Equip. Enr.	788\$ plus 9% taxe
Réal Leblanc Equip.	825\$ plus 9% taxe

307-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac achète de Métropolitain Equipement Enr., une lame John Deere Modèle 54 au coût de 788\$ plus taxe, et que ce montant soit puisé à même les prévisions budgétaires du service des travaux publics de la Municipalité pour l'année en cours.  
Adoptée à l'unanimité

**PROGRAMME A.I.D.A. - MANDAT INGÉNIEURS CONSEILS**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire présenter un projet au programme A.I.D.A. dans le but d'obtenir une aide financière,

308-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Louis Benoit et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac mandate la firme L.P.A. Groupe-Conseil pour la préparation de l'annexe A de la demande d'aide financière au programme A.I.D.A.  
Adoptée à l'unanimité.

**PRÉSENTATION PROJET - PROGRAMME AIDA**

CONSIDÉRANT qu'un nouveau programme d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égoût vient de voir le jour,



No de résolution  
ou annotation

309-88 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Maurice Baril et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac présente au programme A.I.D.A., le projet d'aqueduc pour le secteur du Lac Des Pins ainsi que les projets d'égoût sanitaires pour les rues René, Grande-Allée, Ricard, Michel, Lajoie, Des Arts et Guilbert. Adoptée à l'unanimité.

#### LOCATION ESPACE À BUREAU - CENTRE NAUTIQUE DE FRANCHEVILLE

##### VILLE

ATTENDU que le Centre Nautique de Francheville demande à la Municipalité de lui prêter un local-bureau pour permettre à deux professionnels de travailler dans le cadre d'un projet art. 38,

ATTENDU que le Centre Nautique est disposé à assumer certains frais d'opération,

310-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Guy Gauthier de louer au Centre Nautique de Francheville, un local-bureau au coût de 204\$ pour la période de 88 hivernale. Adoptée à l'unanimité.

##### PROJET ARÉNA POINTE-DU-LAC INC.

ATTENDU qu'un projet d'aréna voit le jour à Pointe-du-Lac et que la réalisation de ce projet augmenterait déraisonnablement les services offerts à la population en terme de loisirs,

ATTENDU que la compagnie en voie d'incorporation Arena Pointe-du-Lac Inc. désire soumettre son projet aux diverses instances gouvernementales,

311-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu à l'unanimité que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie ledit groupe dans l'élaboration de son projet. Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Louis Benoit s'est retiré des discussions sur cette résolution, celui-ci jugeant qu'il pourrait être en conflit d'intérêt.

##### CONSIDÉRATION DES COMPTES

5193	Hydro Québec	3 168.38
5194	Bell Canada	76.16
5195	Sergaz	1 163.58
5196	Matériaux Economiques	578.00
5197	Presto Libre Serv.	77.17
5198	Alexandre Gaudet Ltée	230.82
5199	André Leblanc & Ass.	4 500.00
5200	Saniverne Inc.	1 125.50
5201	Action Commerce	204.00
5202	Michel Bastarache	28.42
5203	Boutique Apero Jard.	57.67
5204	Sports Experts	81.72
5205	Ateliers Photographie	236.25
5207	Remy Garceau	195.12
5208	Elyse Cyr	27.44
5209	Réal Héon	159.25
5210	Buffet Louise Tousignant	150.00
5211	S.Q.A.E.	7 505.05
5212	Yves Marchand	21.31
5213	Alexandre Gaudet Ltée	436.97
5214	Mme Lucie Crête	94.50
5215	J.M. Textiles Inc.	571.60
5216	Velo Cross Pointe-du-Lac	149.50
5217	Pluritec Ltée	2 351.68
5218	Société Can. Postes	1 000.00



No de résolution  
ou annotation

5219	Yves Marchand		444.93
5220	Rémy Garceau		198.84
5221	Michel Bastarache		59.29
5222	Martial Beaudry		70.73
5223	Elyse Cyr		24.72
5224	Lionel Giroux		39.20
5225	Boulangerie Fr. Guay		100.00
5226	Gérard Champoux		100.00
5227	Mme Lucille Pépin		100.00
5228	Mme Monique Matte		100.00
5228	Maurice Gauthier		100.00
5230	Pierre & Louise Jutras		75.00
5231	Ferme H. Dugré & Fils		50.00
5232	Michel Paquet		50.00
5233	Mme Constance Pellerin		50.00
5234	Cléo Trahan		50.00
5235	J.M. Textiles Inc.		979.74
5236	Communication Tr 2000	2	940.00
5237	J.B. Lanouette Inc.		16.35
5238	Sunlife du Canada		504.65
5239	Mutuelle des Fonctionnaires		260.40
5240	Yves Marchand		448.35
5241	Rémy Garceau		191.39
5242	Sylvie Grenier		40.90
5243	Laurentienne Mutuelle	1	968.90
5244	Receveur Gén. du Canada	1	319.42
5245	Receveur Gén. du Canada	3	583.57
5246	Ministre du REvenu	6	331.67
5247	Syndicat Employés		231.01
5248	Mme Lucie Crête		38.22
5249	Yves Marchand		11.02
5250	Antoine Dufour		111.38
5251	Marc Veillette		5.88
5252	Caisse Pop. Notre-Dame		25.00
5253	Mme Lucie Crête		95.45
5254	Ass. Prévention Incendie		408.97
5255	Pte Caisse Loisirs		300.00
5256	Yves Marchand		181.39
5257	Lucien Chartier		103.68
5258	Restaurant Grec Baie-Jolie		66.52
5259	Alexandre Gaudet Ltée		378.29
5260	Petite Caisse		55.38
5261	Beaumier, Richard Avocats		237.25
5262	Réjean Rochefort		45.00
5263	Denise Desmarais		46.11
5264	Serre Le BEau Lieu		26.16
5265	Fêtes du 250e		359.95
5266	Laminair Inc.		55.59
5267	Floriculture Gauthier		52.32
5268	Bell Canada		542.43
5269	Hydro Québec	3	262.29
5270	Belitec Inc.		167.42
5271	Marcel Bergeron		32.14
5272	Besner & Ass.		294.30
5273	Bibliothèque Centrale Prêts	3	154.43
5274	Marchand Machinerie		108.62
5275	Herman Bouchard & Fils Inc.		163.50
5276	Buffet Juneau Enr.		247.50
5277	Communications T.R. 2000		420.25
5278	Const. & Pavage Maskimo Ltée	5	760.00
5279	Consultants Municipaux P.S. In	2	057.50
5280	Cooke & Fils Enr.		81.75
5281	Coopérative d'Imprimerie		315.69
5282	Croustilles Yum Yum Inc.		386.20
5283	Decalcographe Inc.		190.25
5284	Distribution BÉP.S. Inc.		215.82
5285	Renée Dufour		240.00
5286	Embouteillage T.C.C.	1	610.50
5287	Epicerie St-Jean Baptiste		96.93
5288	Les Estampes P.G. Inc.		28.15
5289	Excavation Tournesol Enr.	1	743.00
5290	Excavations Dratex Inc.		500.00
5291	Fernand Daigle Enr.		185.30
5292	Garage Denis Trudel		884.17
5293	Daniel Guay		166.88
5294	Hamel, Roy, Pinard Inc.	3	350.00



No de résolution  
ou annotation

5295	Jardin Baie-Jolie Inc.	765.18
5296	J.U. Houle Ltée	892.98
5297	Koppers Int. Canada	954.59
5298	Laboratoire Choisy Ltée	15.75
5299	Groupe Laperrière & Verreault	500.00
5300	Roger Laroche	236.00
5301	Launier Ltée	432.31
5302	Lon Protection Serv.	909.45
5303	Le Nouvelliste	198.00
5304	Librairie du Cap Inc.	630.93
5305	Location Desjardins	856.42
5306	Malbeuf Equipement Inc.	4 561.65
5307	Mario Bouchard Paysagiste Enr.	135.00
5308	Rose Messier	1 399.60
5309	Motorola Ltée	907.71
5310	Oxygène Val-Mauricie Ltée	318.96
5311	Pagé Construction Inc.	1 228.48
5312	PCV Communications	62.13
5313	Pélissier Refrigeration	13 900.00
5314	Perron Electrique M.El.	39.00
5315	Pinkerton du Québec	351.00
5316	Protection Incendie C.F.S.	37.22
5317	Le Pro du Petit Moteur Enr.	23.65
5318	Quevis Inc.	450.28
5319	Quincaillerie Guilbert Inc.	950.73
5320	Reliure Travaction Inc.	600.55
5321	Roland Duval Inc.	935.00
5322	Sani Paré Inc.	6 610.08
5323	Structure C.Q.S. Inc.	274.07
5324	Thomas Bellemare Ltée	4 935.78
5325	Real Trahan	381.99
5326	A. Valois & Fils Inc.	180.50
5327	Ville de Trois-Rivières	1 075.00
5328	Ville Trois-Rivières Ouest	1 661.75
5329	Vitrierie du Centre Inc.	119.03
5330	Westburne Québec	2 846.00
5331	Xerox Canada Inc.	17.39

312-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu d'accepter tel que présentée la liste des comptes du mois de septembre 88. Adoptée à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS:**

**Monsieur Lampron**, courtier d'assurance, demande ce qui n'était pas conforme au devis dans la soumission de déneigement de M. Yvan Boisvert.

La Municipalité a fait appel à son aviseur légal pour vérifier la conformité des soumissions reçues. Si vous désirez plus de détails, il faudra communiquer avec M. Martial Beaudry, celui-ci s'étant occupé du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé,

313-88

Monsieur Louis Benoit propose la levée de l'assemblée. Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée

Maire

Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

**CANADA**  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 24 octobre 1988 à la salle de l'hôtel de ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers; MM. Louis Benoit, Gilles Bourgoïn, Guy Gauthier, Maurice Baril, Yvan Vallerand sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

Monsieur le conseiller Robert Henri est absent.

**RÉCEPTION DE PÉTITION:** aucune

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:**

Le Secrétaire donne lecture de l'ordre du jour:

- Prière
  - Constatation du quorum
  - Réception de pétitions
  - Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée
  - Affaires découlant de l'assemblée précédente
  - rapport des comités
  - Période de questions
  - Correspondance et réponse
- 1- Mandat Me Lupien -- Cas André Girard
  - 2- Soumission Déneigement
  - 3- Soumission Assurances
  - 4- Résolution Appui Ste-Marthe
- Période de questions
  - Levée de l'assemblée

314-88

Il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 octobre 1988 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

315-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu d'accepter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée tenue le 11 octobre 1988. Signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier.  
Adoptée à l'unanimité.

**AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE**

Page 2166: On demande s'il y a eu des développements concernant le nettoyage du terrain de M. Patrick Godon et les procédures judiciaires entreprises.

Le dossier devrait passer devant la cour municipale dans la première semaine de novembre.

Page 2166: On demande si la Municipalité était représentée au colloque de zone de la M.R.C. de Francheville en prévision du sommet économique.

Messieurs Louis Benoit et Yves Marchand étaient présents à ce colloque.

Page 2174: concernant les soumissions de déneigement. On demande si Monsieur Lampron assureur de Monsieur Boisvert a obtenu les renseignements concernant la soumission de ce dernier.



No de résolution  
ou annotation

Monsieur Lampron a obtenu les renseignements.

#### RAPPORTS DES COMITÉS:

**Administration:** Le projet de convention collective des employés de la Municipalité vient tout juste d'être déposé. Copie en sera remise aux membres du conseil dans les prochains jours.

**Sécurité publique:** Monsieur le conseiller Vallerand souligne que suite à sa présence au congrès de L'U.M.R.C.Q. qu'il a ramené les dernières versions des projets de règlements concernant l'incendie. Le comité souligne également qu'une brigadière scolaire supplémentaire a été engagée pour la durée des travaux d'assainissement afin d'assurer une sécurité maximum des écoliers.

**Transports:** On demande d'insister auprès de la firme Continental pour que celle-ci améliore quelque peu la signalisation des chemins de contours et ce aux alentours du Complexe Sportif et de l'Hôtel de ville.

On demande également de vérifier la liste des travaux prévus au budget 1988 afin de les réaliser avant la fin de l'année.

**Urbanisme:** Le comité souligne qu'il tiendra une rencontre mardi le 25 octobre.

Le comité souligne également que la révision de la réglementation d'urbanisme est quelque peu en retard. Monsieur le Maire souligne que la M.R.C. a certains problèmes de personnel mais que l'échéancier global de janvier 1989 devrait être respecté.

Monsieur Gauthier soumet un rapport écrit de sa participation au congrès de l'U.M.R.C.Q. et dépose plusieurs documents de consultation pour les membres du conseil et les personnes intéressées.

**Hygiène du milieu:** Les travaux d'assainissement se poursuivent sur le chemin Ste-Marguerite.

**Ile St-Eugène:** Une rencontre est prévue pour le 2 novembre prochain et il semble qu'à l'heure actuelle le ministère de l'Environnement refuse de rencontrer directement les citoyens de ce secteur. Il semble que la M.R.C. de Francheville devrait être impliquée dans ce dossier et rencontrer le ministère de l'Environnement, par la suite les citoyens du secteur.

**Loisirs:** Le Directeur des loisirs dépose un rapport de l'implication financière de la municipalité relativement aux fêtes du 250e.

Monsieur le conseiller Louis Benoit souligne la tenue du gala des bénévoles de la municipalité récemment.

ATTENDU la tenue du gala des bénévoles de la municipalité le 15 octobre dernier,

ATTENDU la grande participation des bénévoles à cet événement,

ATTENDU la grande implication de Messieurs René Beaulieu, Claude Dupont, René Garceau, et Mesdames Nicole Guévin, Maithé Larouche et le directeur des loisirs Antoine Dufour dans l'organisation de cet événement,

ATTENDU le cachet particulier qui a été donné à cette soirée reconnaissance aux bénévoles par la présence de ces personnes,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand et unanimement résolu que la Municipalité de Pointe-du-Lac offre ses plus sincères remerciements et félicitations à ces personnes qui ont mis leur talent au service de la Municipalité pour l'appréciation



No de résolution  
ou annotation

de ses bénévoles pour la dernière année.  
Adoptée à l'unanimité.

Messieurs Benoit et Marchand soumettent un rapport de leur présence au colloque de la M.R.C. de Francheville en vue du Sommet économique régional. Lors de cette journée du 22 octobre, 85 projets ont été présentés pour une évaluation d'environ 175 000 000\$. Chacun de ces projets a été évalué par plus de 200 personnes présentes à cette journée.

On souligne également le changement de format et d'apparence du bulletin municipal La Fine Pointe du Lac.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

**M. André Charron**, Avenue Cantin, demande si les travaux qu'il a demandés pour l'amélioration du drainage de la rue de son secteur seront réalisés cet automne. Il suggère d'abaisser une rue privée sise dans le milieu de cette rue de façon à conduire l'égouttement de la rue.

Monsieur le conseiller Bourgoïn souligne qu'il y a également des problèmes d'égouttement dans la rue Janvelly. Ce cas sera soumis au nouveau directeur des travaux publics qui entre en fonction lundi prochain et la municipalité tentera de régler ce problème dès cet automne.

### CORRESPONDANCE

Ass.Communic.

Les membres de l'Association des communicateurs municipaux sont invités à une rencontre le 26 octobre à 9 hres à l'Hôtel de ville de St-Louis-de-France.

Les membres du conseil désirent que la nouvelle rédactrice de La Fine Pointe du Lac soit mise au courant de la tenue de cette journée et qu'elle y participe si sa disponibilité lui permet.

ParentsSec.  
aide

Le comité Parents Secours de Pointe-du-Lac remercie la municipalité pour l'installation des panneaux et sollicite une aide financière de 200\$ pour l'année 1989.

Les membres du conseil désirent prendre en considération cette demande lors de l'étude des prochaines prévisions budgétaires et qu'entre temps ils invitent Madame Nicole Biron, présidente, à contacter Monsieur le conseiller Louis Benoit.

NoelPauvre  
aide

Le comité du Noël du Pauvre de Pointe-du-Lac sollicite une aide financière dans le cadre de sa campagne 88 et invite à participer à sa vente artisanale du 20 novembre ainsi qu'à sa soirée du 2 décembre.

317-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac accorde une aide financière de 100\$ à l'organisation du Noël du Pauvre de Pointe-du-Lac de même que les prêts gratuits des locaux du Complexe Sportif requis pour les activités du 20 novembre et du 2 décembre 1988.  
Adoptée à l'unanimité.

Velo-Cross  
remerc.

Les membres du conseil d'administration du Club de Velo-Cross Pointe-du-Lac Inc. apprécient la contribution reçue et au nom de tous les membres on vous dit Merci.

Serv.Bénév.

Le Service des bénévoles demande un appui financier afin de continuer à offrir ses services à la population de Pointe-du-Lac.

318-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Louis Benoit et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie financièrement le Service de bénévoles de Pointe-du-lac de façon à défrayer les portes clés en bois qui sont remis aux nouveaux résidents de la municipalité et ce pour un montant de 250\$, ledit montant étant pris au poste budgétaire publicité, et défraie le coût du service téléphonique à ce local pour un montant de 250\$ pris à même le poste budgétaire subvention.  
Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation - 88

L'oeuvre des Artisans de Paix demande la permission de faire de la sollicitation aux dates suivantes: du 14 au 24 décembre et du 17 au 26 mars 89. Les deux campagnes se feront de porte à porte dans les centres commerciaux et édifices publiques.

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu d'autoriser les Artisans de Paix à tenir ses campagnes de sollicitation auprès de la population locale soit du 14 au 24 décembre 88 et du 17 au 26 mars 89.  
Adoptée à l'unanimité.

Les membres du conseil demandent de prévoir une réglementation concernant la sollicitation à l'intérieur de la municipalité et/ou la vente à domicile.

320-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure du conseil d'un règlement concernant la vente itinérante et/ou la sollicitation à domicile sur le territoire de la Municipalité.  
Adoptée à l'unanimité.

Min. Transpor  
vs traverse

M. Richard Côté, ingénieur Ministère des Transports, informe que la demande faite pour une traverse d'écoliers sur l'avenue St-Charles, face au terrain des Frères, serait plutôt une traverse de terrain de jeu car cette demande ne rencontre pas les conditions d'une telle indication. Tant qu'à la vitesse, elle ne peut être diminuée.

321-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac procède à l'installation d'une signalisation indiquant une zone de terrain de jeu sur l'avenue St-Charles face au terrain de jeu des Frères de l'Instruction Chrétienne.  
Adoptée à l'unanimité.

Hamel Inc.  
vs enseigne

Groupe Hamel Inc. informe que l'installation de l'enseigne au Gaz bar opéré par M. Jean-Marc Janvier, serait pratiquement illisible considérant la hauteur et la grandeur permise. On demande d'amender le règlement concernant les affichages.

Compte tenu que le conseil municipal est à reviser en profondeur toute sa réglementation d'urbanisme incluant celle concernant l'affichage, le conseil préfère attendre cette révision au complet de la réglementation.

AQTE vs  
17 nov.

A.Q.T.E. tiendra sa 16e conférence régionale le 17 novembre à l'Hôtellerie Roussillon Le Baron à Trois-Rivières. Il s'agit d'une journée d'information et de rencontre de plusieurs intervenants soucieux de notre ressource "eau".

322-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics et le directeur de l'administration à participer à cette journée si leur disponibilité leur permet, de défrayer le coût d'inscription et autres frais sur présentation de pièces justificatives.  
Adoptée à l'unanimité.

L'Office municipal d'Habitation souligne qu'il y a un problème d'érosion qui cause des crevasses près du terrain de l'Office municipal d'Habitation ce qui est un risque d'accident pour les résidants de la bâtisse. L'Office demande donc au conseil municipal de solutionner ce problème.

323-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Maurice Baril, et résolu de référer le problème d'érosion sur et près du terrain de l'Office municipal d'Habitation au directeur des travaux publics de façon à solutionner ce problème.  
Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

M. Yvon Picotte, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, informe que le gouvernement accordera au cours de l'exercice financier 1988-1989, une assistance financière de 750\$ dans le cadre du concours de pavoisement.

**MANDAT M<sup>e</sup> LUPIEN -- CAS ANDRÉ GIRARD**

CONSIDÉRANT que M. André Girard, du 191 rue Cantin contrevient au règlement de zonage No 59 art. 7 de la réglementation municipale,

CONSIDÉRANT que Monsieur Girard était parfaitement au courant de l'existence de ce dit règlement puisque la Municipalité lui a transmis l'information à plusieurs reprises par de nombreux écrits,

324-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac entreprenne les procédures nécessaires pour amener ledit citoyen à se conformer à la réglementation municipale de Pointe-du-Lac.  
Adoptée à l'unanimité.

325-88

Il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu de mandater Me Michel Lupien à entreprendre les procédures requises contre M. André Girard, 191 rue Cantin, lequel contrevient au règlement de zonage de la Municipalité.  
Adoptée à l'unanimité.

**SOUSSION DÉNEIGEMENT**

Transport Yvan Boisvert Inc. fait parvenir une lettre à la municipalité l'avisant que la soumission présentée par Transport Yvan Boisvert Inc. et Guy Boucher concernant le déneigement et dont l'ouverture a eu lieu le 24 octobre 1988 vers 11 heures, n'entre en rien dans les droits de recours de Transport Yvan Boisvert Inc. concernant la soumission que celui-ci a déposée le 26 septembre 1988 et ouverte ce même jour.

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac a demandé des soumissions publiques pour l'octroi d'un contrat de déneigement de ses chemins,

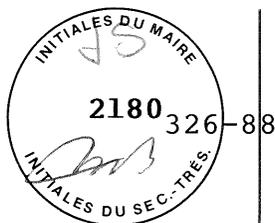
ATTENDU qu'elle a reçu les soumissions ci-après:

Contrat 1 an - Hiver 1988-1989

	<u>Transport Boisvert</u>	<u>Thomas Bellemare</u>
Prix unititaire Kilomètre	1 098\$	1 300\$
Total soumission	66 530.28\$	75 218.
Camion épandeur & opérateur	75./h	
Chargeur et opérateur	55./h	
<u>Contrat 2 ans:</u>		
1988-1989	1 098\$	1 300\$
1989-1990	1 115\$	1 300\$
Total pour 2 ans	128 044.10\$	150 436\$
Camion épandeur & opérateur		
1988-1989	75./h	
1989-1990	80./h	
Chargeur et opérateur		
1988-1989	55./h	
1989-1990	60./h	

Contrat 3 ans:

1988-1989	1 098\$	1 300\$
1989-1990	1 115\$	1 300\$
1990-1991	1 133\$	1 300\$
Total pour 3 ans	193 599.56\$	225 654\$



No de résolution  
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac accorde un contrat pour effectuer le déneigement de ses chemins pour une période de 3 ans soit les hivers 1988-1989, 1989-1990, 1990-1991 à Transport Yvan Boisvert Inc. et Guy Boucher pour un montant total de 193 599.56\$. Que Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Pointe-du-Lac le contrat à cette fin. Adoptée à l'unanimité.

#### SOUSSION ASSURANCES

ATTENDU que la municipalité de Pointe-du-Lac a demandé des soumissions publiques pour sa couverture d'assurance pour la période du 4 novembre 1988 au 4 novembre 1989,

ATTENDU que la Municipalité a reçu trois soumissions de J.B. Lanouette Inc. soit une première avec le Groupe Commerce au montant total de 25 699.\$, de la Société Nationale 24 463.\$, du Groupe Laurentienne 18 399\$ lequel comporte une franchise de 250\$ la section 2, Fidélité des employés et à la section 6 pour automobile, FAQ 34 non disponible,

ATTENDU que M. Pierre Lanouette de la firme J.B. Lanouette Inc. dans une lettre du 24 octobre 1988 recommande à la Municipalité de retenir la soumission présentée par la firme La Laurentienne compte tenu que les dérogations contenues dans cette soumission sont mineures et non essentielles pour la Municipalité puisque ces sections sont couvertes par d'autres assurances que détient la Municipalité et qu'en plus que cette soumission fait réaliser à la Municipalité une économie d'environ 6 000\$ comparative-ment à la deuxième plus basse soumission,

327-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac retienne la proposition du groupe La Laurentienne présentée par J.B. Lanouette Inc. au coût de 18 399\$ pour sa couverture d'assurance pour la période du 4 novembre 88 au 4 novembre 89. Que la Municipalité acquitte le montant total de cette prime sur une période de 4 mois sans frais le tout tel que présenté dans la soumission du 24 octobre 1988. Adoptée à l'unanimité.

#### APPUI À LA MUNICIPALITÉ STE-MARTHE

ATTENDU que la municipalité de Ste-Marthe du Cap de-la-Madeleine entend déposer un projet de complexe communautaire pouvant contenir une salle communautaire, un hôtel municipal, un gymnase et d'autres équipements qui amélioreraient leurs services, un projet de rampe de mise à l'eau et divers travaux de voirie au Sommet économique de la région 04,

ATTENDU que M. Lucien Chaussé, maire de cette municipalité demande dans une lettre du 5 octobre 1988, une résolution d'appui pour ces projets qui seront présentés au Sommet économique,

328-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac donne son entier appui aux projets qui seront présentés par la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap de la-Madeleine dans le cadre du Sommet économique de la région 04. Adoptée à l'unanimité.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Paul Charbonneau, place Dubois, souligne que la Municipalité a débuté des travaux pour égaliser le terrain du parc du secteur Place Dubois. Il suggère donc que



No de résolution  
ou annotation

329-88

la Municipalité voit à égaliser une lisière d'environ 5 ou 6 pieds de largeur tout autour du parc de façon à ce que cette lisière soit au même niveau que la rue pour éviter que la machinerie de déneigement abime la bordure du parc.

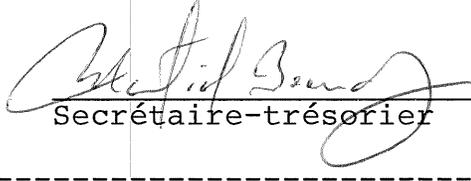
Le conseil municipal prend bonne note de cette remarque.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Louis Benoit et unanimement résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée.

  
-----  
Maire

  
-----  
Secrétaire-trésorier

Séance rég.  
14 nov. 88

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac, tenue le 14 novembre 1988 à la salle de l'hôtel de ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Louis Benoit, Gilles Bourgoin, Guy Gauthier, Maurice Baril, Yvan Vallerand, Robert Henri sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

Monsieur le Maire récite la prière.

**RÉCEPTION DE PÉTITION:** Aucune

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:**

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée
- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités
- Période de questions
- Correspondance et réponse

- 1- Rapport du Maire
- 2- Zonage Madame Martin
- 3- Zonage M. Réal Gélinas
- 4- Achat Stores horizontaux
- 5- Remplacement représentant O.M.H.
- 6- Convention collective
- 7- Loisirs Inc.: Entente
- 8- Drainage, rue Notre-Dame
- 9- Vente de mobilier de bureau
- 10- Ameublement
- 11- Système organi temps

- Considération des comptes
  - Période de questions
- Levée de l'assemblée

330-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

331-88

## ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 24 octobre 1988 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri et résolu d'accepter tel que corrigé le procès verbal de la séance du 24 octobre 1988. Signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier. Adoptée à l'unanimité.

## AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

**Page 2175:** Dans les affaires découlant de l'assemblée précédente, On demande s'il y a eu des développements concernant le nettoyage du terrain de M. Patrick Godon.

La cause a été présentée à la Cour municipale mais l'avocat de Monsieur Godon a demandé de remettre la cause à une date ultérieure.

**Page 2177:** dans la période de questions.

A la question de M. André Charron qui demandait la réalisation de travaux de drainage de la rue de son secteur. On demande si les travaux ont été réalisés.

Les travaux ne sont pas réalisés à ce moment mais prévus pour cet automne.

**Page 2178:** On demande si l'enseigne publicitaire installée par M. Jean-Marc Janvier est celle dont parlait la firme Hamel Inc.

Ce n'est pas l'enseigne dont parle la firme Hamel Inc..

## RAPPORTS DES COMITÉS:

**Administration:** L'item covention collective des employés est déjà à l'ordre du jour de la présente assemblée.

**Sécurité publique:** Le rapport des incendies du mois d'octobre est déposé.

**Transports:** On demande d'insister auprès de l'entrepreneur des travaux d'assainissement de voir à améliorer la signalisation.

Des demandes ont été faites à l'entrepreneur qui souligne que ses signalisations sont conformes aux normes du ministère des Transports du Québec.

On demande également si les Frères de l'Instruction chrétienne ont été avisés de la réponse du ministère du Transport relativement à leur demande de signalisation et s'ils ont été avisés de la position du conseil municipal.

**Urbanisme:** Le comité n'a pas tenu de réunion récemment.

**Hygiène:** Les travaux d'assainissement et d'élargissement du chemin Ste-Marguerite se poursuivent. L'entrepreneur devrait débiter les travaux de pavage dans les prochains jours. On souligne également qu'il y aurait lieu d'aviser l'entrepreneur de voir à faire certains efforts pour aviser les gens lorsqu'il est dans l'obligation d'interrompre le service d'aqueduc.

**Loisirs:** Le rapport de la bibliothèque municipale est soumis pour le mois d'octobre. On y dénote une baisse importante et ce dû aux travaux d'assainissement et d'élargissement du chemin Ste-Marguerite.

Le comité dépose également une étude sur la municipalisation du service des loisirs avec la Corporation des loisirs de Pointe-du-Lac Inc.



No de résolution  
ou annotation

**Ile St-Eugène:** Le comité n'a pas tenu de rencontre compte tenu que la M.R.C. de Francheville et le ministère de l'Environnement, direction régionale Mauricie-Bois-Franc ne semblent pas accepter cette rencontre. Monsieur Laneuville devrait déposer son étude au début du mois de décembre et des rencontres devraient avoir lieu avec le ministère de l'Environnement directement à Québec.

**Secrétaire-trésorier:** Le secrétaire-trésorier dépose son rapport de la procédure d'enregistrement tenu relativement au règlement numéro 87 décrétant un emprunt de 110 000\$ pour l'acquisition d'un épandeur à abrasif de chemin et d'équipement informatique.

Le Secrétaire-trésorier dépose également les états financiers de la Municipalité au 31 octobre 1988 de même qu'un rapport trimestriel faisant état des revenus et dépenses au 31 octobre 1988 de même que leur projection au 31 décembre 1988. Le rapport laisse entrevoir des surplus d'opération de l'ordre de 100 000\$ pour l'année 1988.

**PÉRIODE DE QUESTIONS:** Aucune

**CORRESPONDANCE**

RégieAlcool

La Régie des permis d'alcool du Québec fait part que Louise Roy, dépanneur Roy Enr. a demandé un permis d'opération à l'épicerie sise au 4131 Rang St-Charles.

Rallye Auto.

Le comité organisateur du Rallye automobile 88 remercie sincèrement pour l'appui apporté à la réalisation de cette activité et annonce qu'elle sera renouvelée l'an prochain et compte sur la participation de la Municipalité.

Serv. Inform.  
T.Rivières

M. Guy Aubin du Service de l'informatique de Trois-Rivières avise que la ville est d'accord pour le renouvellement de l'entente existante pour une période de 5 ans. Il y aura majoration de 150\$ mensuellement à partir de janvier 89 et indexation basée sur l'indice des coûts à la consommation publié par Statistique Canada. Une documentation sur le fonctionnement du système sera publiée dans les prochains mois.

ATTENDU que M. Guy Aubin, directeur de l'informatique de la Ville de Trois-Rivières souligne que sa ville est d'accord pour le renouvellement de l'entente existante concernant la fourniture du service informatique pour une période de 5 ans à partir du 1er janvier 1989,

332-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoin, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac renouvelle son entente concernant la fourniture du service informatique pour une période de 5 ans avec la ville de Trois-Rivières et ce à compter du 1er janvier 1989. Que la municipalité accepte une majoration de 150\$ mensuellement pour la fourniture de ce service à compter du 1er janvier 1989 et que par la suite ce tarif soit indexé selon l'indice des coûts de consommation publié par Statistique Canada en date du 31 décembre de chaque année. Que d'ici le 1er mars 1989, la Ville de Trois-Rivières produise une documentation écrite sur le fonctionnement du système de taxation-perception. Que Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Pointe-du-Lac le renouvellement de cette entente. Adoptée à l'unanimité.

CEDIC

M. Lucien Chaussé, président du colloque de zone M.R.C. de Francheville, remercie et félicite pour la participation aux projets de développement. Tous les projets présentés au Colloque de zone seront acheminés au Forum régional.

Ecoles vs  
arcades

Les comités des écoles Beau-Soleil et Notre-Dame demandent à la Municipalité de Pointe-du-Lac d'adopter une réglementation visant à interdire l'implantation de centres d'amusement (arcades) dans les limites de la Municipalité.



No de résolution  
ou annotation

Action Comm  
vs voies

Ils demandent également qu'une réglementation soit adoptée de façon à régir les heures d'opération de ces centres déjà existants pour qu'ils ne puissent ouvrir leur porte avant 20 heures, heure à laquelle les écoliers du primaire sont normalement à la maison familiale.

Le conseil prend bonne note de ces considérations et verra à en tenir compte lors de la préparation et/ou de l'adoption de la nouvelle réglementation d'urbanisme.

Les membres de l'Association Action-Commerce de Pointe-du-Lac demandent que soient prévues dans la mesure du possible, des voies d'évitement tout le long des travaux d'assainissement. Cette demande s'inscrit dans une démarche de prévention.

Les membres du conseil désirent faire part aux membres de l'Association Action-Commerce que toutes les dispositions nécessaires et possibles ont été prises lors des travaux d'assainissement.

G. Pouliot vs  
casse-croute

M. Gilles Pouliot demande au conseil municipal d'accorder un des choix suivants à sa locataire Madame Louise Lefebvre laquelle opère un casse-croute sur le lot 22-2P, frontal à la route 138 soit de demeurer sur le lot 22-2 pour encore 2 ans ou jusqu'à la fin de son bail mais qu'elle doit quitter d'ici là et se trouver un terrain à sa convenance ou que la municipalité lui propose un terrain où elle pourra opérer son commerce après avoir acheté le terrain et s'y être installée conformément à la réglementation municipale.

Le conseil municipal attend que l'inspecteur municipal soumette son rapport relativement à ce dossier soit possiblement à la prochaine séance du conseil.

Prévisions  
OMH

L'office municipal d'habitation de Pointe-du-Lac soumet pour approbation ses prévisions budgétaires de l'année 1989. Ces prévisions sont de l'ordre de 71 798\$ au chapitre des dépenses et de 31 410\$ au chapitre des revenus, pour un déficit total prévu de 40 378\$ ce qui implique une contribution au déficit par la Municipalité de 4 037\$.

ATTENDU que l'Office municipal d'Habitation de Pointe-du-Lac soumet ses prévisions budgétaires pour l'année 1989,

ATTENDU que ces prévisions budgétaires démontrent une contribution financière de la Municipalité de 4 037\$,

333-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoin, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu d'accepter les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation de Pointe-du-Lac pour l'année 1989 telles que présentées. Adoptée à l'unanimité.

Jugement vs  
GBérard

Me Michel Lupien, aviseur légal de la Municipalité, transmet copie du jugement qui vient d'être rendu dans la cause Georges Bérard et Municipalité de Pointe-du-Lac. Monsieur Bérard a entrepris des procédures judiciaires en vue d'obtenir un permis de reconstruction pour un poulailler qui a été incendié à l'été dernier. Le tribunal ordonne donc à la Municipalité et à François Durand en sa qualité de fonctionnaire autorisé pour l'émission des permis de construction à délivrer dans les 5 jours de signification du jugement un permis de construction pour un poulailler d'une dimension de 225 pieds par 36 pieds et 6 pouces situé au 1760 Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac, soit sur le lot P-264 du cadastre de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac. L'inspecteur municipal et la Municipalité doivent se soumettre à ce jugement.

#### RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le Maire donne son rapport sur la situation financière de la Municipalité. Ce rapport traite des états financiers de l'année 1987, des indications préliminaires quant aux états financiers de l'année 1988 et de certaines orientations générales du prochain budget. Ce rapport sera publié dans le journal La Fine Pointe de façon à être distribué à chaque adresse civique de la municipalité.



No de résolution  
ou annotation

### ZONAGE AGRICOLE: MADAME YOLANDE MARTIN

ATTENDU que Madame Yolande Martin s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'acquérir de Madame Lauréanne Trudel une partie du lot P-451 du cadastre officiel de la Paroisse de la Visitation de Pointe-du-Lac,

ATTENDU que Madame Martin désire utiliser à des fins agricoles cette partie de terrain, soit y faire de la culture potagère,

334-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande de Madame Martin auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec relativement à sa demande d'acquérir une partie du lot 451.  
Adoptée à l'unanimité

### ZONAGE AGRICOLE: RÉAL GÉLINAS

ATTENDU que M. Réal Gélinas s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, lotir et aliéner une partie du lot P-228 du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-du-Lac,

ATTENDU que ce terrain est inutilisable pour l'agriculture et est de plus inclus à l'intérieur de la zone non agricole telle que proposée par la Commission, dossier 80-43200-3 en date du 26 octobre 1987,

335-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie la demande de M. Réal Gélinas concernant le lot P-228.  
Adoptée à l'unanimité.

### ACHAT STORES HORIZONTAUX

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire compléter l'aménagement de son hôtel de ville,

CONSIDÉRANT que la Municipalité a consulté plusieurs fournisseurs de stores et qu'elle a fait l'étude prix/qualité de chacun des produits soumis,

336-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn appuyé par M. Yvan Vallerand que la municipalité de Pointe-du-Lac achète de Librairie du Cap Inc. quarante-neuf stores de dimensions variées au coût de 4 907\$ incluant pièces, taxes et livraison et que le montant de cette dépense soit puisé à même le budget de l'année courante.  
Adoptée à l'unanimité.

### REMPLACEMENT REPRÉSENTANT À O.M.H.

ATTENDU que M. Maurice Baril désire être remplacé à son poste de représentant de la Municipalité au conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Pointe-du-Lac,

337-88

Il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu de nommer M. Louis Benoit en remplacement de M. Maurice Baril à titre de représentant de la Municipalité au conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Pointe-du-Lac.  
Adoptée à l'unanimité.

### CONVENTION COLLECTIVE

ATTENDU que le comité de négociation de la Municipalité et le syndicat des employés de la municipalité ont convenu une entente de principe relativement à la convention



No de résolution  
ou annotation

collective des employés,

338-88 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit appuyé par M. Robert Henri et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac accepte le projet de convention collective tel que convenu entre son comité de négociateurs et le syndicat des employés de la municipalité de Pointe-du-Lac. Que Monsieur le Maire et le Directeur de l'administration soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ce projet de convention collective. Adoptée à l'unanimité.

#### AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

339-88

Il est proposé par M. Louis Benoit et unanimement résolu d'ajourner la présente assemblée pour une période d'une heure. Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée reprend après une heure, tous les membres du conseil étant présents.

#### LOISIRS DE POINTE-DU-LAC INC.: ENTENTE

CONSIDÉRANT la collaboration apportée par la Corporation des Loisirs à une grande acceptabilité du Complexe Sportif Seigneurial (ouverture/fermeture),

CONSIDÉRANT la collaboration apportée par la Corporation des Loisirs à doter la collectivité d'une infrastructure multi-fonctionnelle de loisir. (Le Complexe Sportif versus Fond Laprade).

CONSIDÉRANT l'apport et la participation active de la Corporation des Loisirs, depuis sa création, à l'organisation et au développement des loisirs,

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité d'assumer la maîtrise d'oeuvre du loisir sur son territoire,

CONSIDÉRANT que la Corporation des Loisirs accepte le transfert des titres de propriété du Complexe Sportif Seigneurial et du terrain de balle-donnée,

CONSIDÉRANT que la Corporation des Loisirs, cède l'inventaire du restaurant (inventaire que la Municipalité lui avait confié en avril 85),

340-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu d'accepter de payer les comptes en souffrance de la Corporation des Loisirs de Pointe-du-Lac Inc. pour un montant de 3 875.20\$ et lui permette d'utiliser les installations de loisirs selon la politique émise par la Municipalité et applicable à tout comité organisateur utilisateur du service des loisirs et culture municipal. Le tout étant applicable avant le 31 décembre 1988. Adoptée à l'unanimité.

#### EGOUTTEMENT PLUVIAL: RUE NOTRE-DAME

ATTENDU qu'il existe actuellement certains problèmes d'égouttement pluvial sur la rue Notre-Dame Centre,

ATTENDU que la conduite pluviale la plus près est sur la rue Du Fleuve (route 138)

ATTENDU que la solution la plus économique et avantageuse consiste à poser une conduite et un regard sur un chemin privé reliant la rue Notre-Dame et la rue Du Fleuve,

341-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac prendra les dispositions nécessaires pour l'installation d'une conduite et d'un regard d'égout pluvial



No de résolution  
ou annotation

sur un chemin de passage situé sur le lot P-72, de façon à solutionner une partie des problèmes d'égouttement pluvial de la rue Notre-Dame.

Adopté.

M. le conseiller Maurice Baril est contre.

#### VENTE DE MOBILIER DE BUREAU

ATTENDU que la Municipalité dispose de certains meubles usagés dont elle n'a plus besoin,

ATTENDU que le notaire Henri-Paul Martin offre à la Municipalité d'acheter ces meubles,

ATTENDU que le montant offert semble raisonnable compte tenu de la valeur de ces biens,

342-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac vende à M. Henri-Paul Martin pour un montant de 400\$ les meubles usagés ci-après:  
2 bureaux de bois et 1 écran.  
Adoptée à l'unanimité.

#### AMEUBLEMENT HOTEL DE VILLE

ATTENDU que la Municipalité a adopté la résolution 143-88 par laquelle elle acceptait la plus basse soumission reçue pour l'acquisition d'ameublement,

ATTENDU que cette résolution décrétant un emprunt sur 5 ans au fonds de roulement pour défrayer ces achats,

ATTENDU que la Municipalité envisage un excédent des recettes sur les dépenses pour l'année 1988,

343-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu que l'emprunt au fonds de roulement décrété par la résolution 143-88 soit remplacée par une approbation au surplus d'exercice de l'année en cours.  
Adoptée.

M. le conseiller Robert Henri est contre.

#### SYSTÈME ORGANI:TEMPS

ATTENDU que le Secrétaire-trésorier et le Directeur de l'administration demandent au conseil municipal l'autorisation d'acheter un système d'agenda de la compagnie Organi-Temps,

ATTENDU que ce système semble très efficace en matière de gestion et d'organisation du temps,

344-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Louis Benoit et résolu d'autoriser le Secrétaire-trésorier et le Directeur de l'administration à acquérir le Système de gestion par priorité de la compagnie Organi-Temps au coût de 395\$ chacun incluant un atelier de formation de même qu'une rencontre de suivis par la suite.  
Adoptée à l'unanimité.

#### CONSIDÉRATION DES COMPTES

5332	L.P.A. Groupe Conseil	74 628.00
5333	Yves Marchand	448.35
5334	Rémy Garceau	172.46
5335	Matériaux Economiques	175.00
5336	Claude Parent	15.26
5337	Maurice Chauvette	140.00
5338	Buffet Louise Tousignant	311.55
5339	Banque Nationale du Canada	15 898.35
5340	Maurice Baril	400.00
5341	Guy Gauthier	400.00
5342	Yvan Vallerand	400.00
5343	Dany Lafrance	90.00



No de résolution  
ou annotation

5344	Isabelle St-Onge	80.00
5345	Yves Savard	262.50
5347	Daniel St-Cyr	200.00
5348	Yves Marchand	448.35
5349	Yves Marchand	448.35
5350	Jean-Yves Pépin	289.38
5351	Normand Hélie	81.00
5352	Rénald Légaré	81.00
5353	Roland Manseau	27.00
5354	Marc Denoncourt	81.00
5355	Gilles Fournier	27.00
5356	Raymond Benoit	54.00
5357	André Roque	114.00
5358	Sylvio Dufresne	81.00
5359	Maurice Crête	81.00
5360	Denis Lesmerises	81.00
5361	Réjean Rochefort	150.00
5362	André Dugré	81.00
5363	Jean Crête	54.00
5364	Michel Lesmerises	108.00
5365	Luc Dugré	27.00
5366	Gino Harnois	81.00
5367	Sergaz Inc.	408.11
5368	Bell Canada	76.16
5369	Hydro Québec	10 580.01
5370	Buffet Juneau Enr.	2 233.00
5371	Trophées Elka	673.62
5372	Corporation des Loisirs	236.55
5373	Suzanne Denoncourt	7.84
5374	Elyse Cyr	99.50
5375		16.91
5376	Marc Veillette	6.62
5377	Michel Bastarache	142.10
5378	Lionel Giroux	15.68
5379	Jean-Yves Pépin	23.52
5380	Réal Héon	126.42
5381	Yvan Vallerand	340.59
5382	Guy Gauthier	176.40
5383	Le Roussillon Qué.	366.00
5384	Yves Marchand	69.55
5385	Société Canadienne Postes	1 000.00
5386	Richard Beaumier	127.50
5387	J.B. Lanouette Inc.	53.41
5388	Zip International	217.88
5389	Roland Duval Inc.	78 162.30
5390	Presto Trois-Rivières	48.84
5391	Alexandre Gaudet Ltée	625.28
5392	Sylvio Doucet	65.34
5393	Jacynthe Morasse	154.69
5394	Christine Jeansone	20.00
5395	Dany Lafrance	60.00
5396	Isabelle St-Onge	80.00
5397	Yves Savard	175.00
5398	Renée Hinse	50.00
5399	Antoine Dufour	90.00
5400	Yves Marchand	448.35
5401	Laurentienne Mutuelle	1 499.32
5402	Club de Golf	100.00
5403	Sears Canada Inc.	850.18
5404	J.M. Textiles Inc.	54.54
5405	Receveur Général du Canada	1 281.23
5406	Receveur Général du Canada	2 522.55
5407	Ministre du Revenu	4 768.29
5408	Syndicat des employés	181.31
5409	S.Q.A.E.	3 544.92
5410	Tremblay, Bertrand,	964.25
5411	Mutuelle des Fonctionnaires	240.00
5412	Murray Le Houillier	225.00
5413	Lionel Giroux	23.52
5414	Me Edouard Paquette	4 630.00
5415Me	Michel Lupien	1 581.50
5416	Yves Marchand	68.95
5417	Michel Parenteau	1 800.00
5418	Petite Caisse Loisirs	125.47
5419	Service des Bénévoles	500.00



No de résolution  
ou annotation

5420	Noel du Pauvre		100.00
5421	Presto Libre Service		90.06
5422	Alexandre Gaudet Ltée		526.96
5423	Association Prévention Incendie		114.28
5424	Hydro Québec		98.00
5425	Bell Canada		516.21
5426	Yves Marchand		448.35
5427	Jean-Yves Pépin		128.00
5428	Normand Hélie		27.00
5429	Rénald Légaré		66.00
5430	Roland Manseau		54.00
5431	Marc Denoncourt		54.00
5432	Gilles Fournier		93.00
5433	Raymond Benoit		66.00
5434	André Roque		161.00
5435	Sylvio Dufresne		93.00
5436	Maurice Crête		27.00
5437	Denis Lesmerises		27.00
5438	Réjean Rochefort		188.00
5439	André Dugré		66.00
5440	Jean Crête		93.00
5441	Michel Lesmerises		93.00
5442	Luc Dugré		66.00
5443	Mario Veillette		81.00
5444	Gino Harnois		66.00
5445	Caisse Pop. Notre-Dame	23	967.12
5446	Petite Caisse		69.99
5447	Ministre du Revenu		606.56
5448	Breuvages Bégin Ltée		33.00
5449	Alex coulombe Ltée		71.94
5450	A.Q.T.E. Mauricie		80.00
5451	Banque Nationale du Canada		108.75
5452	Tapis G. Paquin		89.27
5453	Michel Bastarache		63.46
5454	Panpierre Inc.	14	680.73
5455	Dany Lafrance		30.00
5456	Isabelle St-Onge		80.00
5457	Yves Savard		175.00
5458	Renée Hinse		50.00
5459	Ministre du Revenu		95.12
5460	Deschamps Photo		385.86
5461	Centre Chasse & Peche		49.95
5462	Librairie du Cap Inc.	44	860.80
5463	Jean-Yves Pépin		35.28
5464	Hydro Québec	2	572.45
5465	Gaz Métropolitain		343.09
5466	Bell Canada		76.16
5467	Bell Canada		18.51
5468	Martial Beaudry		62.72
5469	Asphalte Continental	261	444.58
5470	ABF Formules d'affaires Ltée		944.90
5471	Aluminium Dufresne Inc.	2	898.21
5472	Marcel Bergeron		73.63
5473	Béton Vibré Ltée		122.08
5474	Bibliothèque Centrale Prêts	2	600.30
5475	Herman Bouchard & Fils		65.40
5476	Consultants Municipaux P.S. Inc.	2	717.50
5477	Cooke & Fils Enr.		128.40
5478	Coopérative Fédérée du Québec		226.23
5479	Coopérative d'Imprimerie		821.92
5480	Courrier Purolator Ltée		17.75
5481	Croustilles Yum Yum Inc.		98.50
5482	Décalcographe Inc.		16.35
5483	Distribution Robert Enr.		382.63
5484	Renée Dufour		144.00
5485	Embouteillage T.C.C.		205.00
5486	Epicerie St-Jean Baptiste		73.86
5487	Excavation Tournesol Enr.		588.00
5488	Formulaires Ducharme Inc.		32.00
5489	Formules d'affaires CCL		101.16
5490	Fournier & Martin Inc.		32.18
5491	Garage Pépin & Fils		302.40
5492	Georges Lapierre Enr.		150.00
5493	Daniel Guay		138.81
5494	Imprimerie Grim Art Enr		386.00
5495	Jardins Baie-Jolie Inc.		68.67
5496	J.U. Houle Ltée		454.50



No de résolution  
ou annotation

5497	Le Nouvelliste	588.00
5498	Librairie du Cap Inc.	1 675.26
5499	Location Desjardins	856.42
5500	Location Buromax Inc.	82.02
5501	Marc Brulé Inc.	21.85
5502	Mario Bouchard Paysagiste Enr.	315.00
5503	Matériaux Les Rives Inc.	285.95
5504	Rose Messier	3 681.78
5505	Métropolitain Equipement enr.	995.17
5506	Motorola Limitée	291.08
5507	Pagé Construction Inc.	153.98
5508	Papeterie Mauricienne Inc.	81.44
5509	Perron Electrique M. El.	78.00
5510	Pinkerton du Québec	594.00
5511	Pluritec Ltée	152.00
5512	Le Pro du Petit Moteur Enr.	50.68
5513	Quevis Inc.	44.75
5514	Quincaillerie Gilbert Inc.	1 289.03
5515	Reliure Travaction Inc.	432.04
5516	Restaurant Grec Baie-Jolie Inc.	50.50
5517	Sani Paré Inc.	6 610.08
5518	Sanivan Inc.	1 132.07
5519	Sécurité Plus Le Travailleur	151.28
5520	Thomas Bellemare	4 929.53
5521	Réal Trahan	408.06
5522	A. Valois & Fils Inc.	9.50
5523	Ville Trois-Rivières	1 075.00
5524	Westburne Québec	2 338.06
5525	Xerox Canada Inc.	10.90

345-88

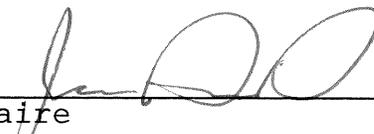
Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.  
Adoptée à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS:** Aucune

346-88

Il est proposé par M. Robert Henri, et unanimement résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée

  
Maire

  
Secrétaire-trésorier

Séance rég.  
28 nov.88

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 28 novembre 1988 à la salle de l'Hôtel de ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: MM. Gilles Bourgoïn, Louis Benoit, Yvan Vallerand, Guy Gauthier, Robert Henri sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry, le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

Monsieur le conseiller Maurice Baril est absent.

Monsieur le Maire récite la prière.

**RÉCEPTION DE PÉTITION:** aucune

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée



No de résolution  
ou annotation

- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités
- Période de questions
- Correspondance et réponse

- 1- Projet Aréna
- 2- Travaux Bell, Hydro, Gaz Métropolitain
- 3- Zonage: Blanche Garceau
- 4- Achat abrasif
- 5- Achat sel de voirie
- 6- Offre Caisse Populaire
- 7- Poteau sur chemin Ste-Marguerite
- 8- Appel d'offre camion
- 9- Appui M.R.C. Mékinac
- 10 Zonage Agricole: Jean Simard
- 11 Calendrier municipal 6 500\$
- 12 CEDIC adhésion
- 13 Mandat aviseur légal

- Période de questions
- Levée de l'assemblée

347-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par Monsieur Yvan Vallerand et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que ci-haut. Adoptée à l'unanimité.

#### ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 14 novembre 1988 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

348-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Louis Benoit et résolu d'accepter tel que rédigé le procès verbal de la séance du 14 novembre 1988. Signé et initialé par M. le Maire et le Secrétaire-trésorier. Adoptée à l'unanimité.

#### AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

**Page 2182**, concernant la convention collective, on demande si elle a été signée.

La convention a été signée cet après-midi avec les représentants du syndicat des employés de la municipalité.

**Page 2182**, concernant la municipalisation des loisirs, on demande si la Corporation des Loisirs a été avisée de la position du Conseil municipal.

Une lettre leur a été adressée cet après-midi même.

**Page 2183 et 2184**, concernant la demande des comités d'écoles relativement aux arcades, on demande s'ils ont été avisés par écrit.

Ils ont été avisés verbalement mais il n'y a pas eu d'écrits, d'ailleurs l'arcade de Monsieur Noel est fermé depuis.

#### RAPPORT DES COMITÉS

**Administration:** La convention collective avec les employés de la Municipalité est maintenant signée.

**Sécurité publique:** Les pompiers volontaires ont remis leur demande salariale pour la prochaine année. Celle-ci sera étudiée dans les prochains jours.

**Transports:** Le comité souligne qu'il y aurait lieu de passer la niveleuse dans les rues si possible avant la période de gel. On demande également de vérifier les réparations faites au regard d'égoût sur la route 138 par la firme Panpierre Inc.



No de résolution  
ou annotation

**urbanisme:** Le comité demande s'il y a des développements concernant la nouvelle réglementation d'urbanisme et l'engagement d'un urbaniste à la M.R.C. de Francheville.

Monsieur le Maire souligne qu'il n'a pas de nouvelle.

Le comité d'urbanisme souhaite prendre connaissance et faire des recommandations au conseil municipal s'il y a lieu concernant les demandes d'autorisation présentées au conseil municipal.

**Hygiène:** Les travaux de la firme Continental sont terminés à 90% et le chantier fermera vendredi de cette semaine concernant les travaux de voirie.

**Loisirs:** aucun rapport

**Ile St-Eugène:** aucun rapport

**Secrétaire-trésorier:** Il souligne que les membres du conseil ont tous déposé leur formule de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux conformément à l'article 33.2 de la loi sur les élections dans certaines municipalités.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS:

**M. Florent Desmarais,** Côte Ste-Julie, souligne que le tremblement de terre de vendredi dernier a surpris plusieurs personnes et qu'heureusement il n'y a eu que très peu de dégât matériel. Il souligne toutefois que les gens devraient plutôt s'inquiéter de l'explosion de la centrale nucléaire de Gentilly. Il souligne également que le gouvernement provincial devrait exiger d'Hydro-Québec une plus grande sécurité dans l'approvisionnement électrique car des pannes de courant qui surviendraient durant l'hiver pourraient occasionner de graves inconvénients.

#### CORRESPONDANCE

UMRCQ  
adhésion

L'Union des municipalités régionales de comté et locales du Québec invite la municipalité à renouveler son adhésion au coût de 1 285\$ pour la prochaine année.

349-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu de renouveler l'adhésion à l'U.M.R.C.Q. pour l'année 1989 au coût de 1 285\$. Adoptée à l'unanimité.

Centraide

Les membres du conseil désirent connaître la date du prochain congrès de l'U.M.R.C.Q. le plus tôt possible.

Centraide Mauricie, au nom d'une centaine d'organismes communautaires, sollicite la contribution financière de la Municipalité à sa campagne de financement et demande à la Municipalité de prévoir à son prochain budget la contribution de la prochaine année.

350-88

Il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac verse une aide financière de 100\$ à Centraide Mauricie. Adoptée à l'unanimité.

JPBoisvert  
vs plainte

M. Jean-Paul Boisvert du 2661 rue Notre-Dame, Pointe-du-Lac souligne que suite à la réalisation des travaux d'assainissement sur la rue Notre-Dame et à la réfection du pavage l'eau de surface ruisselle sur son terrain en y transportant du sable et d'autres débris et qu'en conséquence il en subit des inconvénients. Il demande donc à la Municipalité de remédier à cette situation.

Les membres du conseil demandent de faire part à Monsieur Boisvert que ce problème est transféré au responsable des travaux publics et qu'une solution sera apportée dès que possible.



No de résolution  
ou annotation

Les maires des municipalités St-Eugène, St-Etienne-des-Grès, Saint-Maurice et du Village de la Pérade demandent l'appui au conseil municipal pour que le conseil régional de la culture mette sur pied un programme de protection de notre héritage architectural. A cet effet, ils joignent deux projets de résolution qu'ils demandent au conseil municipal d'adopter.

351-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Robert Henri et résolu de réclamer du Conseil régional de la culture qu'il sollicite aide et ressources auprès du M.A.C. pour une coordination régionale du Programme de protection de l'héritage architectural;  
Qu'il mette en place le programme selon un concept de service aux citoyens, avec la participation des citoyens;  
Que le programme ait son aboutissement dans un concours par municipalité, M.R.C. et la région;  
Que le programme soit expérimenté sur cinq (5) ans.  
Adoptée à l'unanimité.

352-88

Il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Robert Henri et résolu de confirmer le mandat du Conseil régional de la culture afin qu'il sollicite les ressources nécessaires au développement d'un réseau de lieux historico-touristiques animés de la région; afin qu'il obtienne une enveloppe régionale convenable dans le Programme d'aide aux municipalités et développement du patrimoine qui soit proportionnelle aux besoins des milieux; et afin qu'il mette sur pied un réseau d'équipements historico-touristiques et qu'il chemine le dossier régional au Sommet économique.  
Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le conseiller Louis Benoit se retire des discussions sur ce dossier au cas où il serait ou deviendrait en conflit d'intérêt.

#### PROJET ARENA POINTE-DU-LAC

ATTENDU qu'une corporation, en voie de formation sous le nom de "Arena de Pointe-du-Lac", a présenté aux instances gouvernementales un projet de construction d'un aréna sur le territoire de la Municipalité,

ATTENDU que par sa résolution numéro 311-88, le Conseil municipal a appuyé les démarches du groupe dans ce projet,

ATTENDU l'importance de l'apport, en terme de services, que représente le projet pour la population de Pointe-du-Lac,

353-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Guy Gauthier et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac autorise son maire et son secrétaire-trésorier à faire parvenir aux représentants de la compagnie, en voie de formation, "Aréna de Pointe-du-Lac", une lettre d'intention dans les termes suivants:

"Sous réserve de l'approbation requise de toutes les lois applicables et/ou de gouvernements supérieurs, la municipalité de Pointe-du-Lac est disposée à louer par bail emphytéotique pour une durée de 99 ans, pour la somme nominale de UN dollar (1.00\$) et autres bonnes et valables considérations, conditionnellement à la construction et l'aménagement d'un aréna aux frais du promoteur, le terrain requis pour cette construction, soit un terrain d'une superficie maximum de 11 600 m<sup>2</sup>. Que la municipalité de Pointe-du-Lac est disposé à accorder, moyennant la réalisation de ce projet, une subvention annuelle correspondant à 100% de la valeur que représenteront les taxes municipales pour les 3 premières années, correspondant à 75% de la valeur des taxes municipales pour les deux années suivantes, et 50% pour les deux années suivantes, et ce, strictement aux premiers promoteurs et propriétaires de cette compagnie.  
Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## TRAVAUX BELL CANADA, GAZ MÉTROPOLITAIN ET HYDRO QUÉBEC

ATTENDU que Bell Canada, Gaz Métropolitain et Hydro Québec profitent du fait que le chemin Ste-Marguerite est entièrement amélioré et élargi pour déplacer, changer et ajouter certaines infrastructures sur la partie comprise entre la rue Notre-Dame et la voie ferrée,

ATTENDU que les représentants de la firme Continental font part que lors du creusage dans la chaussée par les contracteurs de Bell Canada et/ou Gaz Métropolitain et/ou Hydro Québec, ceux-ci ne replacent pas toujours le matériel (sable de fondation classe A ou B, gravier 0.63mm et 0.20mm) de la façon dont l'entrepreneur l'avait fait,

ATTENDU que cela crée une structure différente pour cette partie de chemin et peut créer et/ou occasionner des affaissements et/ou des ornières dans la chaussée,

354-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit appuyé par M. Robert Henri, et résolu d'aviser Bell Canada et/ou Gaz Métropolitain et/ou Hydro Québec que la municipalité de Pointe-du-Lac les tient responsables des affaissements et/ou ornières et/ou de toute autre défaillance qui pourrait survenir sur le chemin Ste-Marguerite ou les parties de ce chemin où ils ont effectué des travaux d'excavation dans la chaussée. Adoptée à l'unanimité.

### ZONAGE AGRICOLE: MLE BLANCHE GARCEAU

ATTENDU que Mademoiselle Blanche Garceau s'adresse à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour demander que son terrain, situé sur les lots P-137, P-138 et P-139 du cadastre de Pointe-du-Lac, soit exclu de la zone agricole protégée, et qu'elle puisse le vendre,

ATTENDU que le terrain de Mademoiselle Garceau n'est pas propice à l'agriculture compte tenu de ses dimensions et des difficultés de drainage qu'il représente,

ATTENDU que ce terrain est situé à une sortie de l'autoroute 40, et qu'une utilisation commerciale de celui-ci serait des plus rentable,

ATTENDU que Mademoiselle Garceau a déjà fait plusieurs demandes d'autorisation et d'exclusion qui ont toutes été refusées,

355-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac continue d'appuyer la demande de Mademoiselle Blanche Garceau pour que son terrain formé des lots P-137, P-138 et P-139 soit exclu de la zone agricole protégée. Adoptée à l'unanimité.

### ACHAT ABRASIF

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit acheter 800 tonnes métriques de gravier tamisé pour utiliser à titre d'abrasif de chemin,

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des prix à différents fournisseurs incluant le matériel, la taxe et le transport:

Gravier Mont-Carmel	6.45\$/t.m.
Transport Yvan Boisvert	5.00\$/5.m.
Sablière Ste-Marthe	---

356-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn appuyé par M. Louis Benoit que la municipalité de Pointe-du-Lac achète de Transport Yvan Boisvert 800 t.m. de gravier tamisé au coût de 5.00\$/t.m. incluant les taxes et le trans



No de résolution  
ou annotation

port et que le montant soit puisé tel que prévu, au budget de l'année courante.  
Adoptée à l'unanimité.

#### ACHAT DE SEL DE VOIRIE

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit acheter 100 tonnes métriques de sel de voirie pour l'entretien des chemins d'hiver,

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés à différents fournisseurs et ce F.A.B. notre entrepot de Pointe-du-Lac,

Mines Seleine 39.14\$ t.m.  
Société Canadienne de sel -----  
Groupe des produits Chimiques Domtar 45.50\$ t.m.

357-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Robert Henri que la municipalité de Pointe-du-Lac achète 100 tonnes métriques de sel de voirie de Mines Seleine au coût de 39.14\$ t.m. incluant taxe et transport et que ce montant soit puisé tel que prévu à même le budget de l'année en cours.  
Adoptée à l'unanimité.

#### OFFRE DE SERVICE: CAISSE POPULAIRE DE POINTE-DU-LAC

ATTENDU que la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac fait une offre de renouvellement de l'entente existante relativement à la considération donnée aux comptes de la Municipalité, et ce dans une lettre du 7 novembre dernier,

ATTENDU que la Caisse Populaire est la seule institution financière locale,

ATTENDU que l'offre de la Caisse permet une rentabilité des argents déposés aux comptes de la Municipalité,

358-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac renouvelle l'entente avec la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac relativement au traitement apporté aux comptes de la Municipalité (folio 612 et 9084), et ce, selon les conditions stipulées à la lettre de M. Pierre Beau-lieu, en date du 7 novembre 1988.  
Adoptée à l'unanimité.

#### POTEAUX SUR CHEMIN STE-MARGUERITE

ATTENDU que la Municipalité a procédé à l'amélioration et à l'élargissement d'une partie du chemin Ste-Marguerite, soit de l'intersection de la rue Notre-Dame à la voie ferrée,

ATTENDU que les travaux de voirie sont pratiquement achevés,

ATTENDU que des poteaux de Bell Canada et/ou Hydro-Québec sont à l'intérieur des voies de circulation et/ou à l'intérieur du trottoir,

359-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Louis Benoit et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac avise Bell Canada et/ou Hydro-Québec qu'elle n'assume aucune responsabilité face à d'éventuelle réclamation qui pourrait survenir dû au fait que des poteaux sont à l'intérieur des voies de circulation et/ou à l'intérieur du trottoir sur le chemin Ste-Marguerite pour sa partie comprise entre la rue Notre-Dame et la voie ferrée.  
Demande à Bell Canada et/ou Hydro-Québec de procéder dans les meilleurs délais à l'enlèvement et/ou au déplacement de ces poteaux, et entretiens de voirie à réaliser une signalisation adéquate de façon à prévenir tout accident qui pourrait survenir.  
Adoptée à l'unanimité.



No. de résolution  
360-88  
ou annotation

### APPEL D'OFFRE: CAMION

ATTENDU que la Municipalité désire procéder à l'achat d'un camion d'un P.D.A.C. de 15 422 kg (34 000 lbs) minimum,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac demande des soumissions publiques pour l'acquisition d'un camion P.D.A.C. 15 422 kg (34 000 lbs) minimum selon les devis préparés. Que les soumissions seront reçues jusqu'à 11 heures le 12 décembre 1988 pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure à la salle de l'hôtel de ville de Pointe-du-Lac. Que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.  
Adoptée à l'unanimité.

### APPUI À M.R.C. MÉKINAC

ATTENDU que la Municipalité Régionale de Comté de Mékinac et les Municipalités constituantes demandent aux autorités gouvernementales la construction d'un pont sur la rivière St-Maurice, entre les rivières Matawin et aux Rats,

ATTENDU que le gouvernement fédéral s'engageant à contribuer pour une somme maximale de deux millions de dollars

ATTENDU l'importance que revêt la construction de ce pont pour le développement économique et touristique de toute la région,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand appuyé par M. Gilles Bourgoïn et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac donne son entier appui aux démarches de la M.R.C. de Mékinac et demande aux autorités du gouvernement Provincial et Fédéral de souscrire généreusement et rapidement à la réalisation de ce projet.  
Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean Simard se retire des discussions pour le prochain item considérant qu'il est directement concerné. M. Guy Gauthier, maire suppléant prend la présidence pour le prochain item.

### ZONAGE AGRICOLE: JEAN SIMARD

ATTENDU que M. Jean Simard a fait une demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricole, lotir et aliéner une partie du lot 359 du cadastre officiel de Pointe-du-Lac,

ATTENDU que la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec a refusé la demande de Monsieur Simard, mais reconnaît le peu d'intérêt de ce terrain pour l'agriculture,

ATTENDU qu'il n'y a aucun élevage d'animaux à proximité de ce terrain,

ATTENDU que ce terrain est de trop faible dimension pour l'agriculture, limité d'un côté par un réservoir et station de pompage d'aqueduc de la Municipalité à l'arrière par la rivière St-Charles et de l'autre côté par des propriétés résidentielles et une station de surpression et de contrôle du réseau de distribution de gaz naturel,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Robert Henri et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac réitère son appui à la demande de Monsieur Simard auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec relativement au lot P-359.  
Adoptée à l'unanimité.

361-88

362-88



No de résolution  
ou annotation

363-88

### CALENDRIER MUNICIPAL

ATTENDU que le Conseil municipal désire procéder à la confection d'un calendrier municipal,

ATTENDU que le Conseil désire distribué ce calendrier à chaque adresse civique,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Robert Henri et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac procède à la confection d'un calendrier municipal. Qu'elle affecte à ces fins un montant de 6 500\$ pour couvrir toutes les dépenses s'y rattachant et que ce calendrier soit distribué à chaque adresse civique de la municipalité.  
Adoptée à l'unanimité.

### ADHÉSION CEDIC

ATTENDU que la CEDIC est un organisme voué au développement économique et industriel de la région,

ATTENDU que la Municipalité désire profiter des avantages d'un tel organisme,

364-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac adhère à la CEDIC, que la municipalité défraie un coût 1.11\$ par habitant à titre de cotisation à cet organisme.  
Adoptée à l'unanimité.

### MANDAT AVISEUR LÉGAL

ATTENDU que certains contribuables dérogent la réglementation municipale,

ATTENDU que ces contribuables ont tous reçu de nombreuses demandes de corrections,

ATTENDU que ces contribuables n'ont pas donné suite aux avis qui leur ont été signifiés,

365-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoin, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac entreprenne des procédures judiciaires requises contre Messieurs Herménégilde Girard, Gilles Pouliot et Jean-Marc Jacob.  
Adoptée à l'unanimité.

### MANDAT AVOCAT

ATTENDU que la municipalité désire intenter des poursuites judiciaires contre certains contribuables,

366-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoin, appuyé par M. Louis Benoit et résolu de mandater Me Michel Lupien à prendre des procédures judiciaires qui s'importent contre Messieurs Herménégilde Girard, Gilles Pouliot et Jean-Marc Jacob.  
Adoptée à l'unanimité.

### PÉRIODE DE QUESTIONS: aucune

367-88

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Louis Benoit et résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée.

Maire

Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance régulière des membres du Conseil de la susdite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue le 12 décembre 1988 à la salle de l'Hôtel de ville de Pointe-du-Lac à laquelle sont présents les conseillers: MM. Gilles Bourgoin, Maurice Baril, Yvan Vallerand, Robert Henri sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard formant quorum.

Le directeur de l'administration Yves Marchand est aussi présent.

Messieurs les conseillers Guy Gauthier et Louis Benoit sont absents.

Monsieur le Maire récite la prière.

**RÉCEPTION DE PÉTITION:** aucune

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:**

- Prière
- Constatation du quorum
- Réception de pétitions
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Acceptation du procès verbal de la dernière assemblée
- Affaires découlant de l'assemblée précédente
- Rapport des comités
- Période de questions
- Correspondance et réponse

- 1- Nettoyage de puits
  - 2- Slogan promotionnel
  - 3- Modification Règ. #84: Côte Ste-Julie
  - 4- Emprunt temporaire: dépenses administration
  - 5- Nomination 3 membres: C.C.U.
  - 6- Taux d'intérêts sur arrérages taxes
  - 7- Liste de vente pour taxes
  - 8- Achat Poinçons
  - 9- Achat Système Vidéo
  - 10- Achat Fixtures électriques
  - 11- Envoi Procès-verbaux: C.C.U.
  - 12- Avis Motion: R;eg. Prévisions budgétaires & Taux de taxe
  - 13- Avis Motion: Raccordement aqueduc - égoûts
  - 14- Avis Motion: Travaux Avenue St-Jean-Baptiste
  - 15- Appui: M. P.H. Vincent
  - 16- Mandats aviseur légal
- Période de questions
  - Levée de l'assemblée

368-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoin, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que ci-haut.  
Adoptée à l'unanimité.

**ACCEPTATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire demande si les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la dernière assemblée tenue le 28 novembre 1988 et dont copies furent distribuées à chacun plusieurs jours avant la présente.

369-88

Il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Yvan Vallerand et résolu d'accepter tel que rédigé, le procès-verbal de la séance du 28 novembre 1988. Signé et initialé par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier.  
Adoptée à l'unanimité.

**AFFAIRES DÉCOULANT DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE:** nil

**RAPPORT DES COMITÉS:**

**Administration:** La signature de la convention collective



No de résolution  
ou annotation

semble satisfaire tous les employés.

**Sécurité publique:** On négocie présentement les salaires des pompiers volontaires. On tente d'obtenir une entente de trois ans.

**Travaux publics:** Des soumissions ont été reçues pour l'achat d'un camion.

**Hygiène du milieu:** Les travaux sur le chemin Ste-Marguerite sont arrêtés pour l'hiver, ils reprendront au printemps.

**Loisirs:** aucun

**Ile St-Eugène:** aucun

Dépôt du rapport du service incendie pour le mois de novembre 1988.

**PÉRIODE DE QUESTIONS:** aucune

#### CORRESPONDANCE

Min. Aff. Mun session                      Madame Lise Monette, directrice du Service de la formation municipale, Ministère des Affaires municipales, annonce la session de formation "Etre élu/e: un nouveau défi", organisée par le ministère des Affaires municipales et l'Union des municipalités régionales de comté et locales du Québec. La date limite d'inscription est le 13 janvier 1989.

Optimiste vs Paralyse Cérébrale                      M. Marcel Bergeron, responsable de la campagne de la Paralyse Cérébrale demande à la Municipalité le prêt de la salle du conseil ou autre pour la tenue de cette activité. Il remercie pour la collaboration apportée dans le passé.

#### NETTOYAGE DE PUIITS

CONSIDÉRANT que la Municipalité possède plusieurs puits artésiens qui sont sa principale source d'approvisionnement en eau potable,

CONSIDÉRANT que leur entretien nécessitera certains travaux,

CONSIDÉRANT que R.J. Lévesque et Fils est la seule firme spécialisée dans ce domaine dans la région,

370-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Bourgoin, appuyé par M. Robert Henri que la municipalité de Pointe-du-Lac mandate la firme R.J. Lévesque et Fils pour effectuer les travaux suivants:

- Réhabilitation du puits No 1- Biron, rang St-Charles:  
Coût 4 100\$ taxes incluses;
- Réhabilitation du puits No 3 - Ste-Marguerite:  
Coût 4 100\$ taxes incluses.

Tous ces montants étaient prévus au budget de la présente année financière.  
Adoptée à l'unanimité.

#### SLOGAN PROMOTIONNEL

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se donner un slogan promotionnel,

CONSIDÉRANT qu'un concours a été ouvert auprès de la population au mois de mai 1988 dernier,

CONSIDÉRANT qu'un comité a contribué à faire une présélection des meilleures propositions reçues,

371-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Maurice Baril que le slogan "Pointe-du-Lac un avenir à découvrir" proposé par M. Guy Goyette soit retenu et adopté.  
Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

### MODIFICATION RÈGLEMENT #84: CÔTE STE-JULIE

ATTENDU que la Municipalité a adopté le règlement numéro 84 décrétant des travaux d'arpentage à Côte Ste-Julie et un emprunt à ces fins,

ATTENDU que ce règlement est soumis à l'approbation du Ministre des Affaires municipales du Québec,

ATTENDU que le service juridique du Ministère recommande de modifier ce règlement,

ATTENDU que le Code municipal, article 1076, permet au Conseil municipal de modifier un règlement d'emprunt par résolution,

372-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Robert Henri et résolu de modifier le règlement numéro 84, ainsi qu'il suit, à savoir:

L'article 9 du règlement numéro 84 est remplacé par le suivant:

#### ARTICLE #9:

Tout contribuable visé par le présent règlement peut s'il le désire, exempter l'immeuble qu'il possède, de la taxe prévue à l'article #8 de ce règlement, en payant en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble.

Le paiement doit être fait avant la publication de l'avis visée à l'article 1065 du Code municipal ou avant que le Ministre des Affaires municipales n'accorde l'approbation visé à l'article 1071.1 du Code municipal.

Le montant de l'emprunt prévu est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.  
Adoptée à l'unanimité.

### EMPRUNT TEMPORAIRE: DÉPENSES ADMINISTRATION

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une subvention du Ministère des Transports du Québec pour procéder à l'élargissement du chemin Ste-Marguerite,

ATTENDU que le Ministère n'a pas encore versé sa première tranche de subvention au montant de 250 000\$,

ATTENDU que la Municipalité doit supporter temporairement ce montant à même son fonds général, ce qui entraîne un manque de liquidité disponible pour les dépenses courantes de la Municipalité,

373-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn appuyé par M. Robert Henri, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac effectue à la Caisse Populaire de Pointe-du-Lac, un emprunt temporaire n'excédant pas 250 000\$, en attendant la perception des taxes de l'année 1989 et/ou le versement de la subvention du Ministère des Transports du Québec. Que Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents requis à cette fin  
Adoptée à l'unanimité..

### NOMINATION 3 MEMBRES: CONSEIL CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT que selon le règlement de régie interne du Comité consultatif d'Urbanisme, trois nouveaux membres doivent y être nommés,

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé aux contribuables intéressés de faire parvenir leur candidature,

374-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Gilles Bourgoïn de nommer Messieurs:

M. Jean Rouette  
M. Michel Rouette  
M. Marc Fournier



No de résolution  
ou annotation

pour siéger sur le Comité Consultatif d'Urbanisme pour un mandat de 2 ans en remplacement de Messieurs André Vallée, Pierre L'Hérault et Marcel Bergeron.  
Adoptée à l'unanimité.

#### TAUX D'INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGES DE TAXES

ATTENDU qu'en décembre de chaque année la Municipalité doit fixer le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes,

ATTENDU que ce taux se doit d'inciter les contribuables à acquitter leur compte de taxe dans les délais fixés,

375-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac fixe à 18% le taux d'intérêt qu'elle chargera en 1989 sur tous les comptes qui sont dus après échéance.  
Adoptée à l'unanimité.

#### LISTE DE VENTE POUR TAXES

ATTENDU que le secrétaire-trésorier en conformité avec le Code municipal, présente au Conseil la liste des contribuables en retard dans le paiement de leur compte de taxe,

ATTENDU que parmi les retardataires, certains représentent des taxes de 3 ans et/ou des montants importants,

ATTENDU que plusieurs avis et rappels ont été expédiés à ces retardataires,

376-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac ordonne au Secrétaire-trésorier de transmettre au Secrétaire-trésorier de la M.R.C. les dossiers ci-après cités, afin que celui-ci procède à la vente de ces propriétés pour défaut de paiement des taxes.

Madame Louise Bordeleau	1 245.28\$
M. Christophe Bouchard	1 659.37\$
M. Gérard Champoux	1 203.00\$
M. Hervé Duchesneau	234.03\$
M. Pierre Gagné	1 322.12
M. Anselme Grenier	74.38\$
M. Réjean Grimard	96.42\$
M. Guy Janvier	1 601.77\$
M. Georges Jeanneau &	28.02\$
M. Léonce Dupont	
Madame Jeannine Labonté	42.77\$
M. Robert Parenteau	1 255.36\$
M. Michel Rivest	4 022.98\$

Adoptée à l'unanimité.

#### ACHAT POINÇONS

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire effectuer un contrôle plus stricte du temps travaillé par ses employés,

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire implanter l'utilisation de trois poinçons,

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés à trois fournisseurs, c'est-à-dire:

Librairie du Cap Inc.	600\$ ch.
Gaston Bédard	580\$ ch.
Jean Banville	600\$ ch.

377-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Maurice Baril que la municipalité de Pointe-du-Lac achète de la firme Gaston Bédard Inc. trois poinçons de marque "Lathem", modèle 4001, au coût de 580\$ chacun plus taxe et que ce montant soit puisé à même le budget de l'année courante.  
Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou annotation

### ACHAT SYSTÈME VIDÉO

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire acquérir un système Vidéo comprenant caméra, magnétoscope et moniteur,

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés à quatre fournisseurs:

#### Matteau électronique:

Caméra Sony CCD-V5	1 380\$ + 9%=	1 504.70\$
Magnétoscope Toshiba M7485	530\$ + 9%=	577.70\$
TV Toshiba CT-907 20"	437\$ + 9%=	476.33\$

#### JR Electronique:

Caméra JVC GR-67	1 600\$ + 9%=	1 744.00\$
Magnétoscope Toshiba Nitsubislie H-359VR	600\$ + 9%=	654.00\$
TV 20" RCA	479\$ + 9%=	522.11\$

#### Marché de l'Electronique:

Caméra Sony CCD-V5	1 333.32 + 9%=	1 453.32
Magnétoscope Techno Vox	540. + 9%=	588.60
TV Quasar 20"	449. + 9%=	489.31\$

#### Marchand Audio Vidéo:

Caméra RCA	1 350. + 9%=	1 471.50\$
Magnétoscope RCA VR-451	509. + 9%=	554.81\$
TV Toshiba CT 907	409. + 9%=	445.81\$

378-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoin, appuyé par M. Maurice Baril que la municipalité de Pointe-du-Lac achète de Marchand Audio-Vidéo:

- 1 Magnétoscope RCA VR-451 au coût de 509\$ plus taxe;
- 1 Téléviseur Toshiba CT 907 au coût de 409\$ plus taxe;

du Marché de l'Electronique:

1 Caméra Sony CCD-V5 au coût de 1 333.32\$ plus taxe et que ces montants soient puisés à même le surplus accumulé. Adoptée à l'unanimité.

### ACHAT FIXTURES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire relocaliser sa bibliothèque dans la bâtisse qu'elle a récemment acquise sur l'avenue du Parc,

CONSIDÉRANT que pour ce faire, on doit modifier le type d'éclairage intérieur,

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés à trois fournisseurs de fixtures électriques:

Westburne	44.50\$
Union Electrique	44.80\$
Multi Luminaire	67.49\$

379-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Robert Henri que la Municipalité achète de Westburne, 43 fixtures encastrées (24" x 48") au coût de 44.50\$ chacune plus taxes et que ce montant soit puisé à même le surplus accumulé. Adoptée à l'unanimité.



No de résolution  
ou proposition  
380-88

**ENVOI DES PROCÈS-VERBAUX: C.C.U.**

ATTENDU qu'une résolution du Comité Consultatif d'Urbanisme a été déposée au Conseil municipal recommandant que chaque membre dudit comité reçoive gratuitement par la poste les procès-verbaux des assemblées publiques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Gilles Bourgoïn que la Municipalité envoie par la poste gratuitement les procès-verbaux des assemblées publiques à chacun des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme. Adoptée à l'unanimité.

**AVIS MOTION: RÈG. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES & TAUX DE TAXE**

ATTENDU que le Conseil municipal doit adopter ses prévisions budgétaires de l'année 1989 avant le 31 décembre prochain,

381-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Henri et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure du Conseil d'un règlement concernant les prévisions budgétaires et les taux de taxes 1989. Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION: RACCORDEMENT AQUEDUC EGOUTS**

382-88

Il est proposé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation, à une séance ultérieure du Conseil, d'un règlement fixant les tarifs exigibles pour l'installation d'entrées de service sur les réseaux d'aqueduc et d'égoûts de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION: TRAVAUX AVENUE ST-JEAN-BAPTISTE**

383-88

Il est proposé par M. Maurice Baril, et résolu de déposer un avis de motion pour la présentation à une séance ultérieure du Conseil, d'un règlement décrétant des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égoûts sanitaires et pluviaux sur l'avenue St-Jean-Baptiste. Adoptée à l'unanimité.

**APPUI: M. PIERRE H. VINCENT**

384-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Maurice Baril que la municipalité de Pointe-du-Lac, par l'intermédiaire de son Maire, écrive au Premier Ministre du Canada, M. Brian Mulroney, pour porter à son attention, qu'il serait souhaitable pour le comté de Trois-Rivières, d'être représenté par un ministre en l'occurrence M. Pierre H. Vincent. Adoptée à l'unanimité.

**MANDAT: AVISEUR LÉGAL**

ATTENDU que certains contribuables dérogent à la réglementation municipale,

ATTENDU que ces contribuables n'ont pas donné suite aux avis de correction qui leur ont été envoyés,

385-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Gilles Bourgoïn, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac entreprenne par intermédiaire de son aviseur légal Me Michel Lupien, des procédures légales contre M. Alfred Beauchesne de même que contre le propriétaire du 228 Javelly à Pointe-du-Lac, soit M. Jean-Jacques Marcoux. Adoptée à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS:**

M. Claude Parent suggère d'inciter les citoyens de Pointe-du-Lac à ne pas abuser de la consommation électrique pour la période des fêtes.

Il demande si le nouveau système vidéo pourra être utilisé par le service de loisir.

On lui répond dans l'affirmative.

Monsieur Parent demande quand aura lieu la présenta-



tion du budget.

Le budget sera déposé lundi 19 décembre 1988.

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Yvan Vallerand de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est levée.

Maire

Secrétaire-trésorier

Séance Spéc.  
19 déc 88

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hôtel de ville de Pointe-du-Lac, le 19 décembre 1988 à 20 heures, à laquelle sont présents les conseillers: MM. Gilles Bourgoin, Louis Benoit, Guy Gauthier, Maurice Baril, Yvan Vallerand, Robert Henri sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beudry et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

La présente assemblée spéciale a dûment été convoquée par Monsieur le Maire et le Secrétaire-trésorier a remis la convocation à chacun le 9 décembre 1988.

L'ordre du jour joint à la convocation comportait les sujets suivants:

- Prière
- Constatation du quorum
- Adoption Règlement des prévisions budgétaires et des taux de taxes 1989
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

Monsieur le Maire récite la prière.

#### Adoption du règlement des prévisions budgétaires

Monsieur le Maire prononce un discours sur le budget de l'année 1989, tout en faisant une rétrospective de 1988.

#### RÈGLEMENT NO 88

AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1989, DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LE TAUX DES DIFFÉRENTES AUTRES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 1989.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année 1989 avant le 31 décembre 1988.

ATTENDU que le budget doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent,

ATTENDU que l'adoption du budget nécessite des modifications dans les taux de la taxe foncière générale ou spéciale ainsi que dans la tarification des compensations pour les services municipaux,

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné lors de la séance du 12 décembre 1988,



No de résolution  
ou annotation

2205 387-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Gauthier, appuyé par M. Robert Henri, et il est résolu:

Que le règlement no 88 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit:

#### ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale de 1989 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

<u>DEPENSES</u>	<u>BUDGET 1989</u>
Administration générale	540 600
Sécurité publique	64 600
Adm. Travaux publics	503 100
Transport routier	212 500
Eclairage des rues	50 200
Aqueduc - Egoûts	109 600
Cueillette des ordures	94 900
Urbanisme - Zonage	59 250
Loisirs & Culture	338 800
Appropriation: Immobilisation	67 100
	<hr/>
	2 040 650

#### REVENUS

Taxe foncière	1 035 551
Taxe eau	131 000
Taxe services	194 540
Compensation tenant lieu de taxes	194 528
Services rendus	80 750
Revenus sources locales	65 000
Subventions	272 157
Appropriation Surplus	67 100
	<hr/>
	2 040 626

#### ARTICLE 2

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 1989.

#### ARTICLE 3

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.99\$/100\$ d'évaluation.

#### ARTICLE 4

Le tarif de compensation pour l'enlèvement et la destruction des ordures ménagères, imposé en vertu du règlement numéro 2, est fixé à:

Résidence annuelle	: 50.25\$/Logement
Résidence saisonnière	: 24.50\$/Logement

#### ARTICLE 5

Le tarif de compensation pour l'égoût du secteur Avenue St-Charles, imposé en vertu du règlement numéro 105 de la municipalité du Village de Pointe-du-Lac, est fixé à 40.00\$/Usager.

#### ARTICLE 6

Le tarif de compensation pour l'égoût du secteur Avenue Julien Proulx, imposé en vertu du règlement numéro 48, est fixé à 29.00\$/Usager.

#### ARTICLE 7

Le tarif de compensation pour l'aqueduc municipal, imposé en vertu du règlement numéro 1, est fixé comme suit:



No de résolution  
ou annotation

Logement annuel	85.00 \$
Logement saisonnier	50.00 \$
Commerce	100.00 \$
Piscine contenant 3000 Gal.	15.00 \$

Une taxe spéciale est de plus imposée aux immeubles desservis à raison de 0.05/100\$ d'évaluation imposable.

#### ARTICLE 8

Le taux de la taxe foncière spéciale concernant l'égoût du secteur Avenue St-Charles, imposé en vertu du règlement numéro 105 de la municipalité du Village de Pointe-du-Lac est fixé à 0.20/100\$ d'évaluation.

#### ARTICLE 9

Le taux de la taxe foncière spéciale concernant le pavage du secteur Orée des Bois, imposé en vertu du règlement numéro 62 est fixé à 0.114\$ le mètre carré de superficie.

#### ARTICLE 10

Le taux de la taxe foncière spéciale concernant le pavage du secteur Les Bocages, imposé en vertu du règlement numéro 63 est fixé à 0.114\$ le mètre carré de superficie.

#### ARTICLE 11

Les tarifs de compensation pour l'éclairage des rues, imposé en vertu du règlement numéro 5 sont modifiés comme suit:

Secteur Avenue St-Jean Baptiste	0.15\$/100\$ évaluation
Secteur Avenue Simard	0.13\$/100\$ évaluation
Secteur Avenue des Arts	0.11\$/100\$ évaluation
Secteur Village	0.08\$/100\$ évaluation
Secteur Paroisse	0.0165\$/100\$ évaluation
Rue Marcel	1.92\$/mètre frontage
3e Ave Place Dubois	1.60\$/mètre frontage
Des Saules & Bouleaux	0.13\$/100\$ évaluation

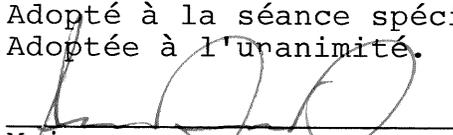
#### ARTICLE 12

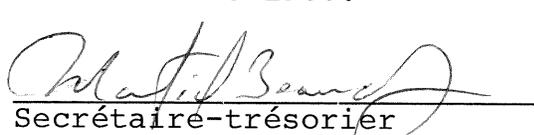
Le tarif de compensation pour la fourniture de services municipaux, imposé en vertu du règlement numéro 14-A, est fixé à 0.80\$/100\$ évaluation sur la valeur du terrain seulement.

#### ARTICLE 13

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance spéciale du 19 décembre 1988.  
Adoptée à l'unanimité.

  
Maire

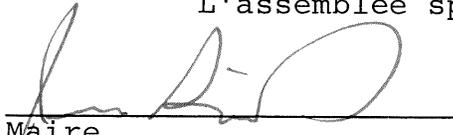
  
Secrétaire-trésorier

**PÉRIODE DE QUESTIONS:** aucune

388-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Louis Benoit, et résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

L'assemblée spéciale est levée.

  
Maire

  
Secrétaire-trésorier



No de résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE POINTE-DU-LAC

Séance spéciale des membres du Conseil de la sus-dite Corporation municipale de Pointe-du-Lac tenue à la salle de l'Hôtel de ville de Pointe-du-Lac, le 19 décembre 1988 à 21 heures 30, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Gilles Bourgoïn, Louis Benoit, Guy Gauthier, Maurice Baril, Yvan Vallerand, Robert Henri, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Simard, formant quorum.

Le secrétaire-trésorier Martial Beaudry et le directeur de l'administration Yves Marchand sont aussi présents.

La présente assemblée spéciale a dûment été convoquée par Monsieur le Maire, et le Directeur de l'administration a remis la convocation à chacun le 14 décembre 1988.

L'ordre du jour joint à la convocation comportait les sujets suivants:

- Prière
- Constatation du quorum
- Bassins et traitement des eaux usées
- Soumissions camion
- Appel d'offre - Epandeur
- Appel d'offre - Lame réversible 11'
- Appel d'offre - Boîte basculante 14'
- Considération des comptes
- Période de questions
- Levée de l'assemblée

Les membres du Conseil étant tous présents, ceux-ci acceptent d'ajouter à l'ordre du jour après l'item Appel d'offres - Boîte basculante, les items suivants:

- Annulation de réunion du 26 décembre 88
- Résolution concernant l'évaluation par la M.R.C.

Monsieur le Maire récite la prière.

#### **BASSINS ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

ATTENDU que la Municipalité projette la réalisation d'un site de traitement des eaux usées dans le cadre du projet d'assainissement des eaux,

ATTENDU que la Municipalité a retenu un mode de traitement de ses eaux usées par étangs aérés,

ATTENDU que la Municipalité doit se prononcer sur le système d'aération qu'elle désire retenir,

ATTENDU que M. Michel Emond, ingénieur de la firme A.D.S. Associés Ltée, soumet une étude comparative technique et économique des alternatives d'aération,

ATTENDU que cette étude recommande l'installation d'aérateurs submergés accouplés à des soufflantes,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac retienne le type d'aérateurs Atara, alimentés par des soufflantes, pour ses étangs aérés, le tout, tel que recommandé par M. Michel Emond, ingénieur de la firme A.D.S. Ltée, en date du 24 novembre 1988.  
Adoptée à l'unanimité.

#### **SOUSSIONS CAMION**

ATTENDU que la Municipalité a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'un camion 6 roues,



No de résolution  
ou annotation

390-88 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Bourgoïn appuyé par M. Robert Henri, et résolu de demander un avis légal sur la conformité des soumissions reçues. Adoptée à l'unanimité.

ATTENDU que la Municipalité a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'un camion six (6) roues,

ATTENDU que deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offre,

ATTENDU que le Secrétaire-trésorier et le Directeur de l'administration, après avoir examiné les soumissions reçues, recommandent au Conseil municipal d'obtenir un avis juridique relativement à la conformité des soumissions reçues.

391-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Louis Benoit, appuyé par M. Guy Gauthier, et résolu de demander un avis juridique à Me André Lemay, relativement à la conformité des soumissions présentées par Louiseville Automobile Inc. et Garage Charest & Frères Inc. Adoptée à l'unanimité

**APPEL D'OFFRE - EPANDEUR:**

Les membres du Conseil reportent à une séance ultérieure cet item.

**APPEL D'OFFRE - LAME REVERSIBLE 11'**

Les membres du Conseil reportent cet item à une séance ultérieure.

**APPEL D'OFFRE - BOITE BASCULANTE 14'**

Les membres du Conseil reportent cet item à une séance ultérieure.

**ANNULATION SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1988**

ATTENDU que la prochaine séance du Conseil doit se tenir le 26 décembre prochain,

ATTENDU que ce jour coïncide avec le lendemain de Noël,

392-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Maurice Baril, appuyé par M. Robert Henri, et résolu de ne pas tenir la séance régulière du 26 décembre 1988. Adoptée à l'unanimité.

**EVALUATION PAR LA M.R.C.**

ATTENDU que la compétence en matière d'évaluation foncière pour la Municipalité relève de la M.R.C. de Francheville,

ATTENDU que le contrat, d'une durée de 5 ans, avec le service d'évaluation de la ville de Trois-Rivières est échu le 31 décembre prochain,

ATTENDU que le Conseil des maires de la M.R.C. étudie la possibilité d'exercer sa compétence soit par l'octroi d'un contrat à une entreprise privée soit par la création de son propre service d'évaluation,

393-88

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Henri, appuyé par M. Yvan Vallerand, et résolu que la municipalité de Pointe-du-Lac appuie la position prise par son maire M. Jean Simard et demande au Conseil des Maires de la M.R.C. de Francheville d'exercer sa compétence en matière d'évaluation par l'octroi d'un contrat à une firme privée d'évaluation. Adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire-trésorier soumet la liste des comptes à payer de même qu'un rapport financier au 30 novembre 1988



No de résolution  
ou annotation

## CONSIDÉRATION DES COMPTES

5527	Presto Libre Service		33.63
5528	Alexandre Gaudet Ltée		468.38
5529	Robert Henri		22.90
5530	Jean Yves Duchesne		29.97
5531	Antoine Dufour		101.47
5532	Lucie Crête		61.00
5533	J.B. Lanouette		51.23
5534	Yves Marchand		24.50
5535	Réal Héon		158.76
5536	Elyse Cyr		27.44
5537	Petite Caisse Loisir		198.54
5538	Sergaz		607.57
5539	Yves Marchand		448.35
5540	J.B. Lanouette Inc.	4	989.14
5541	U.M.R.C.Q.	1	285.00
5542	Organi-Gestion		790.00
5543	Michel Bastarache		51.70
5544	Pitney Bowes		263.30
5545	Le Nouvelliste		198.00
5546	Marc Veillette		3.92
5547	Lionel Giroux		16.42
5548	Yves Marchand		14.21
5549	Martin, Martin & Martin		218.00
5550	Hydro Québec	8	497.46
5551	Dany Lafrance		30.00
5552	Isabelle St-Onge		80.00
5553	Yves Savard		175.00
5554	Renée Hinse		50.00
5555	Yves Marchand		448.35
5556	Hélène Leclerc	3	970.65
5557	Yves Marchand		448.35
5558	Yves Marchand	2	074.53
5559	Jean-Yves Pépin		246.33
5560	Normand Hélie		105.00
5561	Rénald Légaré		54.00
5562	Roland Manseau		128.90
5563	Marc Denoncourt		155.26
5564	Gilles Fournier		78.00
5565	Raymond Benoit		81.00
5566	André Roque		105.00
5567	Sylvio Dufresne		128.90
5568	Maurice Crête		155.26
5569	Denis Lesmerises		155.26
5570	Réjean Rochefort		78.00
5571	André Dugré		81.00
5572	Jean Crête		128.90
5573	Michel Lesmerises		155.26
5574	Luc Dugré		78.00
5575	Gino Harnois		78.00
5576	Yann Bruneau		17.20
5577	L.P.A. Groupe Conseil	41	874.78
5578	Ministre du Revenu	23	826.61
5579	Receveur G énéral	12	311.90
5580	Receveur Général	4	319.05
5581	Laurentienne Mutuelle	7	338.66
5582	Gaz Métropolitain		536.24
5583	Dany Lafrance		90.00
5584	Isabelle St-Onge		80.00
5585	Yves Savard		87.50
5586	Renée Hinse		25.00
5587	Hydro Québec	2	768.19
5588	Bell Canada		623.53
5589	Presto Libre Service		20.79
5590	Jacynthe Morasse		125.00
5591	Claude Després		70.44
5592	Alexandre Gaudet Ltée		440.10
5593	Stéphane Bisson		250.00
5594	Petite Caisse Loisir		161.75
5595	Syndicat des Employés		198.11
5596	Yves Marchand		448.35
5597	Hélène Leclerc		382.83
5598	Huguette Duval		7.87
5599	Yann Bruneau		27.50
5600	Baie-Jolie Auto Inc.		236.16



No de résolution  
ou annotation

5601	B.C. Oxygène Ltée	42.35
5602	Marcel Bergeron	84.39
5603	Richard Besner & Ass.	180.00
5604	Béton Vibré Ltée	1 101.57
5605	Bibliothèque Centrale Prêts	1 141.90
5606	Breuvages Bégin Ltée	45.50
5607	Canadian Tire	100.25
5608	Consultants Municipaux P.S.	1 835.00
5609	Croustilles Yum Yum Inc.	36.94
5610	Decalcographe Inc.	254.09
5611	Distribution Robert Enr.	488.75
5612	Renée Dufour	96.00
5613	Embouteillage T.C.C.	385.00
5614	Epicerie St-Jean Baptiste	123.71
5615	Excavation Tournesol Enr.	1 071.00
5616	Formules Municipales Ltée	59.32
5617	Garage Pépin & Fils	302.22
5618	Daniel Guay	178.74
5619	Imprimerie Auger Inc.	121.39
5620	Imprimerie Grim Art Enr.	336.00
5621	J.U.Houle Ltée	3 730.17
5622	Groupe Laperrière & Verreault	646.61
5623	Launier Ltée	502.18
5624	Le Nouvelliste	498.00
5625	Librairie du Cap Inc.	1 756.87
5626	Location Desjardins	428.21
5627	Location Buromax Inc.	503.47
5628	Malbeuf Equipement Inc.	981.00
5629	Marc Brulé Inc.	318.55
5630	M Electricque Ltée	597.22
5631	Rose Messier	8 479.90
5632	Motorola Ltée	281.81
5633	M.R.C. de Francheville	40.00
5634	Pagé Construction Inc.	3 340.00
5635	Pélissier Refrigeration	194.25
5636	Perco Ltée	351.20
5637	Perron Electricque M El	335.34
5638	Pinkerton du Québec Ltée	18.00
5639	Plomberie Gilles Lyonnais	116.20
5640	Pluritec Ltée	47.50
5641	Quincaillerie Guilbert Inc.	1 271.30
5642	Reliure Travaction Inc.	318.85
5643	Les Industries Sanfax Ltée	732.31
5644	Sani Paré Inc.	6 610.08
5645	Sergaz Inc.	551.35
5646	Thomas Bellemare Ltée	2 477.59
5647	Réal Trahan	184.81
5648	Transport Yvan Boisvert Inc.	5 228.44
5649	Trois-Rivières Location Inc.	328.74
5650	Noé Veillette Inc.	3 075.00
5651	Ville de Trois-Rivières	1 075.00
5652	Westburne Québec	603.86
5653	Xerox Canada Inc.	335.19

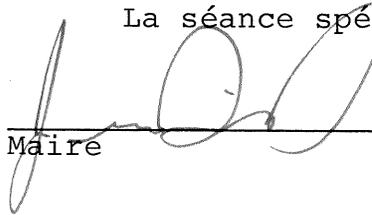
394-88

Il est proposé par M. Yvan Vallerand, appuyé par M. Louis Benoit et résolu d'accepter les comptes ci-haut pour paiement au folio 612.  
Adoptée à l'unanimité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS:** Aucune

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yvan Vallerand et unanimement résolu de lever la présente assemblée.  
Adoptée à l'unanimité.

La séance spéciale est levée.

  
Maire

  
Secrétaire-trésorier

